

Zeitschrift: Tagblatt des Grossen Rates des Kantons Bern
Herausgeber: Grosser Rat des Kantons Bern
Band: - (1918)

Rubrik: Compte général

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CANTON DE BERNE

COMPTE GÉNÉRAL

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ÉTAT

POUR

L'EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE

1917.



(Comparé avec le budget et avec le compte de l'exercice précédent.)

BERNE
IMPRIMERIE LIEROW & C^e
1918.

INDEX.

	Page
Récapitulation générale et bilan	3—5
<i>Première partie:</i>	
Compte de la fortune nette de l'Etat	7—79
Situation de la fortune nette de l'Etat	8
Compte de profits et pertes	8
Compte des recettes et dépenses de l'administration courante	9—79
I. Récapitulation des recettes et dépenses de l'administration courante	9
II. Comptes spéciaux	10—79
<i>Seconde partie:</i>	
Compte des éléments de la fortune (actif et passif)	81—99
I. Fonds capital	82—91
A. Forêts	82—83
B. Domaines	82—83
C. Caisse des domaines	82—83
D. Caisse hypothécaire	84—85
E. Banque cantonale	86—87
F. Emprunts	88—89
Ga. Capitaux de chemins de fer	90—91
Gb. Fonds d'amortissement des chemins de fer	90—91
II. Fonds d'administration	92—99
H. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat	92—99
A. Administrations spéciales (avances et dépôts)	92—93
B. Placements	92—93
C. Administration courante, compte courant	94—95
D. Avances faites à des œuvres d'utilité publique	94—95
E. Dépôts à la caisse de l'Etat	94—95
F. Emprunts	96—97
G. Caisse	96—97
H. Restes actifs et passifs (créances et dettes échues)	96—97
J. Solde du compte de l'administration courante	98—99
K. Inventaire du mobilier	98—99
Appendice. Comptes des fonds spéciaux	101—135
Rapport concernant le compte général de l'administration des finances	137—151

Nota. — Afin de faire concorder la pagination des tableaux et du rapport sur le compte d'Etat et de faciliter ainsi les recherches, les *numéros des pages du compte d'Etat* sont mis entre *parenthèse*, et la table des matières ne donne que ces chiffres-là. — Les autres chiffres placés au haut des pages en dehors de la parenthèse indiquent les pages correspondantes et consécutives des annexes.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

ET

BILAN.



CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.									
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1916.						MUTATIONS			
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.		Doit.			
fr.	ct.	fr.	ct.				fr.	ct.	
Récapitulation et bilan.									
I. Fonds capital.									
16,588,110	—	—	—	A. Forêts.	Page 82	Achats et augmentations	115,996	50	
34,848,856	80	—	—	B. Domaines.	82	des estimations . . .	578,234	50	
982,058	51	2,629,200	95	C. Caisse des domaines.	82		840,219	95	
20,000,000	—	—	—	D. Caisse hypothécaire.	84		—	—	
20,000,000	—	—	—	E. Banque cantonale.	86	Nouvelles créances et rem-	10,000,000	—	
—	—	66,780,920	—	F. Emprunts.	88	boursements de dettes .	1,033,500	—	
41,824,960	—	—	—	G. ^a Capitaux de chemins de fer.	90		90,000	—	
—	—	4,917,600	—	G. ^b Fonds d'amortissement des chemins de fer.	90		—	—	
134,243,985	31	74,327,720	95	Total de l'actif et du passif.		Total des augmentations .	12,657,950	95	
		59,916,264	36	Actif net.					
II. Fonds d'administration.									
H. Fonds de roulem ^t de la caisse de l'Etat.									
					Page 98	Nouvelles créances et rem-			
58,969,334	27	64,510,676	62	Avances, placements et dépôts.		boursements de dettes .	153,576,931	65	
771,093	78	134,926	84	Caisses et compensations par décompte.		Recettes	253,975,261	98	
5,980,978	55	438	97	Restes actifs.		Nouvelles créances . . .	253,921,156	34	
101,544	26	1,035,540	39	Restes passifs.		Dépenses	254,729,570	08	
65,822,950	86	65,681,582	82				916,202,920	05	
—	—	3,962,700	40	J. Solde du compte de l'administration		Amortissement	1,000,000	—	
6,158,409	—	—	—	courante.	Page 98	Augmentations de l'inventaire .	176,917	06	
71,981,359	86	69,644,283	22	K. Inventaire du mobilier.	98	Total des augmentations .	917,379,837	11	
		2,337,076	64	Total de l'actif et du passif.		Diminution nette . . .	925,873	38	
				Actif net.					
I. Fonds capital.									
134,243,985	31	74,327,720	95		Page 4	Augmentations	12,657,950	95	
71,981,359	86	69,644,283	22	II. Fonds d'administration.	4		917,379,837	11	
206,225,345	17	143,972,004	17	Total de l'actif et du passif.		Total des augmentations .	930,037,788	06	
		62,253,341	—	Actif net.		Diminution nette . . .	549,445	38	
Bilan.									
206,225,345	17	143,972,004	17	Eléments de la fortune.	Page 4	Augmentations	930,037,788	06	
—	—	62,253,341	—	Fortune nette.	8	Diminutions	87,149,708	74	
206,225,345	17	206,225,345	17				1,017,187,496	80	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.							
DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1917.				
Avoir.			Rubriques du compte.	Doit.		Avoir.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
Récapitulation et bilan.							
I. Fonds capital.							
63,636	50	Ventes et réductions des estimations.	A. Forêts Page 83	16,640,470	—	—	—
99,144	50		B. Domaines 83	35,327,946	80	—	—
995,241	95		C. Caisse des domaines 83	367,541	27	2,169,705	71
—	—		D. Caisse hypothécaire 85	20,000,000	—	—	—
10,090,000	—	Nouvelles dettes et remboursements de créances.	E. Banque cantonale 87	30,000,000	—	—	—
—	—		F. Emprunts 89	—	—	75,837,420	—
1,033,500	—		G. ^a Capitaux de chemins de fer . 91	41,914,960	—	—	—
			G. ^b Fonds d'amortissement des chemins de fer 91	—	—	5,951,100	—
12,281,522	95	Total des diminutions.	Total de l'actif et du passif . . .	144,250,918	07	83,958,225	71
376,428	—	Augmentation nette.	Actif net			60,292,692	36
II. Fonds d'administration.							
H. Fonds de roulem^t de la caisse de l'Etat.							
Page 99							
152,936,579	59	Nouvelles dettes et remboursements de créances.	Avances, placements et dépôts .	58,387,395	15	63,288,385	44
254,729,570	08	Dépenses.	Caisses et compensations par décompte	354,706	11	472,847	27
253,975,261	98	Recettes.	Restes actifs	5,926,663	94	230	—
254,561,508	40	Nouvelles dettes.	Restes passifs	70,410	41	836,344	86
916,202,920	05			64,739,175	61	64,597,807	57
2,071,516	13	Excédent des dépenses.	J. Solde du compte de l'administration courante Page 99	—	—	5,034,216	53
31,274	31	Diminutions de l'inventaire.	K. Inventaire du mobilier 99	6,304,051	75	—	—
918,305,710	49	Total des diminutions.	Total de l'actif et du passif . . .	71,043,227	36	69,632,024	10
			Actif net			1,411,203	26
I. Fonds capital Page 5							
12,281,522	95	Diminutions.	II. Fonds d'administration 5	71,043,227	36	69,632,024	10
918,305,710	49		Total de l'actif et du passif . . .	215,294,145	43	153,590,249	81
930,587,233	44	Total des diminutions.	Actif net			61,703,895	62
Bilan.							
Eléments de la fortune Page 5							
930,587,233	44	Diminutions.	Fortune nette 8	—	—	61,703,895	62
86,600,263	36	Augmentations.		215,294,145	43	215,294,145	43
1,017,187,496	80						

PREMIÈRE PARTIE.

COMPTE

DE LA

FORTUNE NETTE DE L'ÉTAT.

Situation de la fortune nette de l'Etat.

Compte de profits et pertes.

Compte de l'administration courante.

1917.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.										
BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Sommes totales.				Soldes.			
Doit.	Avoir.		Doit.		Avoir.		Doit.		Avoir.	
fr.	fr.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Fortune nette.										
—	62,253,341	Situation de la fortune nette au 1 ^{er} janvier VI, 249	—	—	62,253,341	—	—	—	62,253,341	—
—	—	Augmentation, comme ci-dessous	—	—	86,600,263	36	—	—	—	—
5,933,232	—	Diminution comme ci-dessous .	87,149,708	74	—	—	549,445	38	—	—
56,320,109	—	Situation de la fortune nette au 31 déc.	61,703,895	62	—	—	61,703,895	62	—	—
62,253,341	62,253,341		148,853,604	36	148,853,604	36	62,253,341	—	62,253,341	—
Compte de profits et pertes.										
A. Augmentations et diminutions de la fortune. *)										
1. Recettes et dépenses de l'administration courante:										
—	62,673,736	Recettes	—	—	83,895,211	80	—	—	—	—
68,606,968	—	Dépenses	85,966,727	93	—	—	2,071,516	13	—	—
5,933,232	—		85,966,727	93	83,895,211	80	2,071,516	13	—	—
Page 9										
B. Rectifications. *)										
1. Forêts:										
—	—	Ventes: Plus-values	—	—	2,090	—	4,768	50	—	—
—	—	Achats: Excédents de prix d'achat .	37,562	50	—	—				
—	—	Infériorités de prix d'achat . . .	—	—	1,530	—				
—	—	Rectifications des estimations . .	—	—	10,020	—				
—	—	Subventions fédérales pour achats de terrains à reboiser . .	—	—	17,334	—				
—	—	Vente de droits	—	—	1,820	—				
2. Domaines:										
—	—	Ventes: Plus-values	—	—	16,760	50	—	—	381,196	50
—	—	Moins-values	520	—	—	—				
—	—	Achats: Excédents de prix d'achat .	63,204	—	—	—				
—	—	Rectifications des estimations . .	16,920	—	445,080	—				
3. Amortissement des emprunts (compris dans les dépenses de l'administration courante):										
—	—	Emprunt de 1895, 3 %	—	—	693,000	—	—	—	1,033,500	—
—	—	Emprunt de 1900, 3 1/2 %	—	—	188,000	—				
—	—	Emprunt de 1906, 3 1/2 %	—	—	152,500	—				
—	—	4. Fonds d'amortissement des chemins de fer: Versement	1,033,500	—	—	—	1,033,500	—	—	—
—	—	5. Compte de l'administration courante, amortissement	—	—	1,000,000	—	—	—	1,000,000	—
—	—	6. Inventaire du mobilier:								
—	—	Augmentations	—	—	176,917	06	—	—	145,642	75
—	—	Diminutions	31,274	31	—	—				
—	—	VI, 250	1,182,980	81	2,705,051	56	—	—	1,522,070	75
5,933,232	—	A. Augmentations et diminutions de la fortune	85,966,727	93	83,895,211	80	2,071,516	13	—	—
—	—	B. Rectifications	1,182,980	81	2,705,051	56	—	—	1,522,070	75
5,933,232	—	Total des mutations de la fortune	87,149,708	74	86,600,263	36	549,445	38	—	—
*) Loi du 31 juillet 1872, art. 31.										

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTE DE 1916. *)		BUDGET DE 1917. *)		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
Récapitulation.												
930,309	53	905,642	—	I. Administration générale	62,816	97	981,336	70	—	—	918,519	73
1,419,641	56	1,447,560	—	II. Administration judiciaire	3,711	70	1,383,769	43	—	—	1,380,057	73
46,091	31	47,445	—	III. ^a Justice	2,298	30	45,454	34	—	—	43,156	04
1,346,121	60	1,525,555	—	III. ^b Police	2,903,422	84	4,255,181	45	—	—	1,351,758	61
821,116	24	334,800	—	IV. Affaires militaires	4,659,515	56	5,455,184	30	—	—	795,668	74
1,272,922	56	1,297,034	—	V. Cultes	1,416	35	1,284,815	80	—	—	1,283,399	45
6,613,258	43	6,749,413	—	VI. Instruction publique	1,585,225	42	8,343,393	65	—	—	6,758,168	23
13,889	90	13,295	—	VII. Affaires communales	—	—	14,129	90	—	—	14,129	90
3,533,079	85	3,431,591	—	VIII. Assistance publique	571,191	63	4,327,653	74	—	—	3,756,462	11
655,247	17	664,926	—	IX. ^a Economie publique	529,888	98	1,207,236	29	—	—	677,347	31
1,452,026	36	1,495,400	—	IX. ^b Service sanitaire	2,625,327	23	4,290,344	14	—	—	1,665,016	91
2,637,882	42	2,648,590	—	X. Travaux publics et chemins de fer	695,934	65	3,450,226	60	—	—	2,754,291	95
5,343,636	30	5,449,481	—	XI. Emprunts	601,500	—	6,248,315	80	—	—	5,646,815	80
160,767	99	163,670	—	XII. Finances	3,029	—	171,222	50	—	—	168,193	50
740,815	45	813,920	—	XIII. Agriculture	1,789,561	21	2,524,396	55	—	—	734,835	34
170,694	15	174,778	—	XIV. Economie forestière	166,022	76	343,932	28	—	—	177,909	52
741,392	69	705,370	—	XV. Forêts domaniales	1,423,252	47	606,238	42	817,014	05	—	—
1,341,863	65	1,339,300	—	XVI. Domaines de l'Etat	1,501,735	11	118,516	46	1,383,218	65	—	—
38,487	43	38,360	—	XVII. Caisse des domaines	39,546	—	103,351	60	—	—	63,805	60
1,855,392	78	1,757,000	—	XVIII. Caisse hypothécaire	17,139,824	27	15,280,068	90	1,859,755	37	—	—
1,000,000	—	1,000,000	—	XIX. Banque cantonale	18,681,607	60	17,431,607	60	1,250,000	—	—	—
1,364,730	63	1,031,345	—	XX. Caisse de l'Etat	1,724,737	02	326,962	10	1,397,774	92	—	—
3,510	15	3,100	—	XXI. Amendes et confiscations	321,135	92	314,712	52	6,423	40	—	—
74,181	61	53,230	—	XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines	171,704	36	66,358	91	105,345	45	—	—
836,218	32	834,670	—	XXIII. Régie des sels	1,766,612	47	1,025,441	52	741,170	95	—	—
746,748	60	526,550	—	XXIV. Timbre	896,177	55	83,967	—	812,210	55	—	—
2,199,593	11	1,336,200	—	XXV. Emoluments	2,518,458	28	253,100	31	2,265,357	97	—	—
545,150	15	441,500	—	XXVI. Taxe des successions et donations	865,029	45	102,342	52	762,686	93	—	—
119,799	04	107,500	—	XXVII. Redevances pour forces hydrau- liques	141,941	85	21,700	93	120,240	92	—	—
957,557	11	950,500	—	XXVIII. Patentes d'auberge et permis de vente des spiritueux	1,110,277	15	154,385	12	955,892	03	—	—
873,767	25	810,000	—	XXIX. Part de la recette de l'alcool	1,067,937	75	106,793	75	961,144	—	—	—
382,938	50	405,232	—	XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse	405,232	35	—	—	405,232	35	—	—
930,931	—	365,600	—	XXXI. Taxe militaire	2,427,128	80	1,370,320	06	1,056,808	74	—	—
11,641,514	23	9,901,131	—	XXXII. Impôts directs	13,991,555	35	1,117,341	60	12,874,213	75	—	—
282,864	28	300,000	—	XXXIII. Imprévu	1,500,455	45	3,156,925	14	—	—	1,656,469	69
25,615,288	82	21,568,228	—	Recettes	83,895,211	80	—	—	27,774,490	03	—	—
27,478,852	53	27,501,460	—	Dépenses	—	—	85,966,727	93	—	—	29,846,006	16
—	—	—	—	Excédent des recettes	—	—	—	—	—	—	—	—
1,863,563	71	5,933,232	—	Excédent des dépenses	2,071,516	13	—	—	2,071,516	13	—	—
27,478,852	53	27,501,460	—		85,966,727	93	85,966,727	93	29,846,006	16	29,846,006	16

*) Les dépenses sont indiquées en chiffres droits, les recettes en chiffres italiques.

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1918.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
				Administration courante.								
				Comptes spéciaux.								
				I. Administration générale.								
				A. Grand Conseil.								
98,382	50	80,000	—	1. Indemnités de présence et de route, frais des commissions I, 1	—	—	67,042	45	—	—	67,042	45
98,382	50	80,000	—		—	—	67,042	45	—	—	67,042	45
				B. Conseil-exécutif.								
72,500	—	72,500	—	1. Traitements des membres du Conseil-exécutif I, 37	—	—	69,883	13	—	—	69,883	13
72,500	—	72,500	—		—	—	69,883	13	—	—	69,883	13
				C. Crédit du Conseil-exécutif.								
6,189	73	15,000	—	(1. Frais du Conseil-exécutif, bibliothèque I, 345	74	70	29,886	19	—	—	29,811	49
100	—			2. Subventions en faveur d'œuvres d'utilité publique I, 7	—	—	750	—	—	—	750	—
8,710	—			3. Subventions en faveur des arts et des sciences I, 8	—	—	8,470	—	—	—	8,470	—
—	—			4. Secours I, 9	—	—	500	—	—	—	500	—
14,999	73	15,000	—		74	70	39,606	19	—	—	39,531	49
				D. Députation au Conseil des Etats et commissaires.								
2,720	—	3,000	—	1. Députation au Conseil des Etats . I, 10	—	—	2,940	—	—	—	2,940	—
199	20	1,000	—	2. Commissaires I, 11	—	—	436	30	—	—	436	30
2,919	20	4,000	—		—	—	3,376	30	—	—	3,376	30
				E. Chancellerie d'Etat.								
24,246	80	24,925	—	1. Traitements des fonctionnaires . I, 12	—	—	24,685	80	—	—	24,685	80
37,595	40	38,660	—	2. Traitements des employés . . . I, 13	—	—	39,423	10	—	—	39,423	10
6,909	68	6,500	—	3. Frais de bureau I, 16	—	—	6,499	53	—	—	6,499	53
54,556	54	45,000	—	4. Frais d'impression I, 25	12,482	37	63,635	95	—	—	51,153	58
9,155	70	8,000	—	5. Service de l'hôtel de ville . . . I, 30	2,317	—	13,034	60	—	—	10,717	60
19,890	—	19,890	—	6. Loyers I, 30	—	—	19,890	—	—	—	19,890	—
152,354	12	142,975	—		14,799	37	167,168	98	—	—	152,369	61

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.													
COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
I. Administration générale.													
F. Feuille officielle allemande, bulletin des séances du Grand Conseil et bulletin des lois.													
10,000	—	10,000	—	1. Fermage de la Feuille officielle . I, 31	10,000	—	—	—	10,000	—	—	—	
23,535	—	23,500	—	2. Abonnements des aubergistes . . I, 31	24,418	—	—	—	24,418	—	—	—	
4,850	—	6,000	—	3. Frais de rédaction du bulletin des séances I, 32	—	—	4,255	—	—	—	4,255	—	
13,173	85	20,000	—	4. Frais d'impression du bulletin des séances et du bulletin des lois . I, 33	—	—	28,705	60	—	—	28,705	60	
15,511	15	7,500	—		34,418	—	32,960	60	1,457	40	—	—	
G. Feuille officielle du Jura et ses annexes.													
5,000	—	5,000	—	1. Fermage de la Feuille officielle . I, 34	5,000	—	—	—	5,000	—	—	—	
7,434	—	7,500	—	2. Abonnements des aubergistes . . I, 34	7,686	50	—	—	7,686	50	—	—	
4,788	45	8,000	—	3. Frais d'impression du compte rendu du Grand Conseil et du bulletin des lois I, 35	—	—	10,036	10	—	—	10,036	10	
—	—	—	—	4. Mise à jour du Compte rendu du Grand Conseil I, 36	—	—	1,245	—	—	—	1,245	—	
7,645	55	4,500	—		12,686	50	11,281	10	1,405	40	—	—	
H. Préfets.													
134,106	60	131,200	—	1. Traitements des préfets . . . I, 37	191	55	130,800	—	—	—	130,608	45	
4,800	—	4,800	—	2. Secrétariat du préfet de Berne . . I, 38	—	—	4,800	—	—	—	4,800	—	
1,612	35	3,000	—	3. Indemnités des vice-préfets . . . I, 39	—	—	1,998	75	—	—	1,998	75	
19,978	93	20,150	—	4. Frais de bureau I, 41	—	—	20,281	05	—	—	20,281	05	
22,650	—	22,650	—	5. Loyers I, 43	—	—	22,650	—	—	—	22,650	—	
183,147	88	181,800	—		191	55	180,529	80	—	—	180,338	25	
J. Secrétariats de préfecture.													
124,550	80	126,200	—	1. Traitements des secrétaires de préfecture . I, 44	—	—	123,530	35	—	—	123,530	35	
1,884	65	2,000	—	2. Indemnités des remplaçants . . I, 45	—	—	1,120	—	—	—	1,120	—	
243,356	75	250,700	—	3. Traitements des employés . . . I, 48	588	85	241,085	95	—	—	240,497	10	
21,817	35	23,277	—	4. Frais de bureau I, 50	58	—	24,561	85	—	—	24,503	85	
19,190	—	19,190	—	5. Loyers I, 51	—	—	19,190	—	—	—	19,190	—	
18,363	25	—	—	(Revision des registres fonciers, frais en 1916.)	—	—	—	—	—	—	—	—	
429,162	80	421,367	—		646	85	409,488	15	—	—	408,841	30	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
I. Administration générale.													
98,382	50	80,000	—	A. Grand Conseil		—	—	67,042	45	—	—	67,042	45
72,500	—	72,500	—	B. Conseil-exécutif		—	—	69,883	13	—	—	69,883	13
14,999	73	15,000	—	C. Crédit du Conseil-exécutif		74	70	39,606	19	—	—	39,531	49
2,919	20	4,000	—	D. Députation au Conseil des Etats et com- missaires		—	—	3,376	30	—	—	3,376	30
152,354	12	142,975	—	E. Chancellerie d'Etat		14,799	37	167,168	98	—	—	152,369	61
15,511	15	7,500	—	F. Feuille officielle allemande et ses annexes		34,418	—	32,960	60	1,457	40	—	—
7,645	55	4,500	—	G. Feuille officielle du Jura et ses annexes .		12,686	50	11,281	10	1,405	40	—	—
183,147	88	181,800	—	H. Préfets		191	55	180,529	80	—	—	180,338	25
429,162	80	421,367	—	J. Secrétariats de préfecture		646	85	409,488	15	—	—	408,841	30
930,309	53	905,642	—			62,816	97	981,336	70	—	—	918,519	73
				Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 12,877. 73									
II. Administration judiciaire.													
A. Cour suprême.													
136,662	90	143,000	—	1. Traitements des juges I, 53		—	—	138,311	30	—	—	138,311	30
722	—	1,900	—	2. Indemnités des juges-suppléants . I, 54		—	—	670	30	—	—	670	30
137,384	90	144,900	—			—	—	138,981	60	—	—	138,981	60
B. Greffe de la Cour.													
27,421	40	27,750	—	1. Traitements des fonctionnaires . I, 55		—	—	27,238	60	—	—	27,238	60
35,314	90	36,900	—	2. Traitements des employés . . . I, 56		88	—	34,306	—	—	—	34,218	—
4,898	83	4,500	—	3. Frais de bureau I, 58		—	—	4,187	32	—	—	4,187	32
7,750	88	8,500	—	4. Service, chauffage et éclairage du Palais de justice		1,158	65	13,858	65	—	—	12,700	—
9,980	—	9,980	—	5. Loyers I, 64		—	—	9,980	—	—	—	9,980	—
864	25	1,500	—	6. Bibliothèque I, 65		—	—	1,080	80	—	—	1,080	80
86,230	26	89,130	—			1,246	65	90,651	37	—	—	89,404	72
C. Tribunaux de district.													
153,121	—	158,350	—	1. Traitements des présidents de tribunal . I, 66		—	—	151,481	05	—	—	151,481	05
11,139	70	9,000	—	2. Indemnités des vice-présidents . I, 69		—	—	8,427	—	—	—	8,427	—
49,971	45	50,000	—	3. Indemnités des juges et des juges- suppléants I, 72		—	—	46,319	50	—	—	46,319	50
27,890	40	27,000	—	4. Frais de bureau I, 75		—	—	33,191	60	—	—	33,191	60
39,245	—	39,245	—	5. Loyers I, 76		—	—	39,245	—	—	—	39,245	—
595	—	1,500	—	6. Fonctionnaires judiciaires extraordinaires		—	—	1,218	80	—	—	1,218	80
57	25	500	—	7. Frais de déplacement de l'autorité de surveillance I, 78		—	—	13	20	—	—	13	20
282,019	80	285,595	—			—	—	279,896	15	—	—	279,896	15

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.													
COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
II. Administration judiciaire.													
D. Greffes des tribunaux de district.													
114,622	05	119,050	—	1. Traitements des greffiers	I, 79	1,400	—	116,083	85	—	—	114,683	85
6,044	60	2,000	—	2. Indemnités des remplaçants	I, 81	—	—	1,646	50	—	—	1,646	50
129,969	20	135,000	—	3. Traitements des employés	I, 85	184	30	132,398	95	—	—	132,214	65
13,751	51	15,000	—	4. Frais de bureau	I, 87	324	—	15,576	78	—	—	15,252	78
12,205	—	12,205	—	5. Loyers	I, 87	—	—	12,205	—	—	—	12,205	—
276,592	36	283,255	—			1,908	30	277,911	08	—	—	276,002	78
E. Ministère public.													
35,370	05	38,150	—	1. Traitements des fonctionnaires	I, 88	—	—	36,249	50	—	—	36,249	50
467	97	500	—	2. Frais de bureau du procureur général	I, 89	—	—	503	05	—	—	503	05
4,891	27	6,400	—	3. Frais de bureau des procureurs d'arrondissement et du procureur-suppléant	I, 90	—	—	4,031	24	—	—	4,031	24
325	—	325	—	4. Loyer	I, 91	—	—	325	—	—	—	325	—
41,054	29	45,375	—			—	—	41,108	79	—	—	41,108	79
F. Cours d'assises.													
16,113	65	20,000	—	1. Indemnités des jurés	I, 92	—	—	14,968	70	—	—	14,968	70
4,773	85	5,000	—	2. Frais de déplacement et d'entretien de la Cour d'assises	I, 93	—	—	5,653	90	—	—	5,653	90
907	50	2,500	—	3. Indemnités des suppléants, des interprètes et des huissiers	I, 96	—	—	1,112	50	—	—	1,112	50
4,499	33	4,500	—	4. Frais de bureau	I, 98	—	—	4,955	81	—	—	4,955	81
12,900	—	12,900	—	5. Loyers	I, 99	—	—	12,900	—	—	—	12,900	—
39,194	33	44,900	—			—	—	39,590	91	—	—	39,590	91
G. Offices des poursuites et des faillites.													
916	05	1,300	—	1. Frais de bureau et de déplacement de l'autorité de surveillance	I, 100	—	—	1,300	90	—	—	1,300	90
127,035	95	131,900	—	2. Traitements des fonctionnaires	I, 101	—	—	127,436	55	—	—	127,436	55
2,041	50	2,000	—	3. Indemnités des remplaçants	I, 102	—	—	830	70	—	—	830	70
141,238	90	150,000	—	4. Traitements des agents de poursuites	I, 112	—	—	116,727	35	—	—	116,727	35
175,534	50	170,000	—	5. Traitements des employés	I, 115	243	30	168,338	30	—	—	168,095	—
20,548	01	16,500	—	6. Frais de bureau	I, 119	310	25	20,278	28	—	—	19,968	03
14,635	35	11,500	—	7. Registres et formules	I, 120	3	20	9,599	35	—	—	9,596	15
18,875	—	18,865	—	8. Loyers	I, 121	—	—	18,925	—	—	—	18,925	—
108	60	1,500	—	9. Frais prévus à l'art. 11 de la loi sur les conséquences civiles de la faillite	I, 122	—	—	32	50	—	—	32	50
500,933	86	503,565	—			556	75	463,468	93	—	—	462,912	18

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.													
COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
II. Administration judiciaire.													
H. Conseils de prud'hommes.													
7,736	85	8,000	—	1. Frais, part de l'Etat I, 124	—	—	7,067	45	—	—	7,067	45	
7,736	85	8,000	—		—	—	7,067	45	—	—	7,067	45	
J. Tribunal administratif.													
13,374	80	14,000	—	1. Traitements des fonctionnaires . I, 125	—	—	12,987	25	—	—	12,987	25	
2,400	—	2,600	—	2. Traitement de l'employé . . . I, 126	—	—	2,600	—	—	—	2,600	—	
5,746	40	6,000	—	3. Indemnités des membres . . . I, 127	—	—	5,542	30	—	—	5,542	30	
2,735	80	2,000	—	4. Frais de bureau I, 128	—	—	1,962	03	—	—	1,962	03	
3,440	—	3,440	—	5. Loyer I, 129	—	—	3,440	—	—	—	3,440	—	
27,697	—	28,040	—		—	—	26,531	58	—	—	26,531	58	
K. Tribunal de commerce.													
3,718	50	4,000	—	1. Traitement du greffier I, 130	—	—	3,895	20	—	—	3,895	20	
3,000	—	3,000	—	2. Traitement de l'employé . . . I, 131	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—	
5,978	80	5,000	—	3. Indemnités des membres . . . I, 132	—	—	9,072	80	—	—	9,072	80	
3,666	61	2,500	—	4. Frais de bureau et de déplacement I, 133	—	—	2,499	97	—	—	2,499	97	
4,200	—	—	—	5. Loyer I, 135	—	—	—	—	—	—	—	—	
234	—	300	—	6. Bibliothèque I, 135	—	—	93	60	—	—	93	60	
20,797	91	14,800	—		—	—	18,561	57	—	—	18,561	57	
137,384	90	144,900	—	A. Cour suprême	—	—	138,981	60	—	—	138,981	60	
86,230	26	89,130	—	B. Greffe de la Cour	1,246	65	90,651	37	—	—	89,404	72	
282,019	80	285,595	—	C. Tribunaux de district	—	—	279,896	15	—	—	279,896	15	
276,592	36	283,255	—	D. Greffes des tribunaux de district . . .	1,908	30	277,911	08	—	—	276,002	78	
41,054	29	45,375	—	E. Ministère public	—	—	41,108	79	—	—	41,108	79	
39,194	33	44,900	—	F. Cours d'assises	—	—	39,590	91	—	—	39,590	91	
500,933	86	503,565	—	G. Offices des poursuites et des faillites .	556	75	463,468	93	—	—	462,912	18	
7,736	85	8,000	—	H. Conseils de prud'hommes	—	—	7,067	45	—	—	7,067	45	
27,697	—	28,040	—	J. Tribunal administratif	—	—	26,531	58	—	—	26,531	58	
20,797	91	14,800	—	K. Tribunal de commerce	—	—	18,561	57	—	—	18,561	57	
1,419,641	56	1,447,560	—		3,711	70	1,383,769	43	—	—	1,380,057	73	
				Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 67,502. 27									

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
III. ^b Police.													
A. Frais d'administration de la Direction.													
14,400	—	14,275	—	1. Traitements des fonctionnaires	I, 153	—	—	16,232	—	—	—	16,232	—
34,166	65	33,200	—	2. Traitements des employés . . .	I, 154	—	—	33,469	—	—	—	33,469	—
9,305	33	8,800	—	3. Frais de bureau	I, 350	409	40	10,993	03	—	—	10,583	63
3,525	—	3,525	—	4. Loyers	I, 160	—	—	3,525	—	—	—	3,525	—
61,396	98	59,800	—			409	40	64,219	03	—	—	63,809	63
B. Passeports, arrestations et conduites.													
2,232	30	2,500	—	1. Police des passeports et des étrangers	I, 161	—	—	2,539	05	—	—	2,539	05
11,666	50	12,000	—	2. Frais d'arrestations	I, 163	—	—	12,030	75	—	—	12,030	75
18,235	95	23,000	—	3. Frais de conduites	I, 177	2,616	80	23,287	50	—	—	20,670	70
32,134	75	37,500	—			2,616	80	37,857	30	—	—	35,240	50
C. Corps de police.													
7,491	—	10,500	—	1. Traitements des fonctionnaires	I, 183	—	—	5,870	20	—	—	5,870	20
744,616	80	768,700	—	2. Solde des gendarmes	I, 194	2,179	35	749,003	20	—	—	746,823	85
28,020	20	28,000	—	3. Habillement	I, 195	3,232	80	33,356	20	—	—	30,123	40
1,194	25	2,000	—	4. Equipement et armement	I, 197	—	—	1,775	80	—	—	1,775	80
1,505	20	1,500	—	5. Service anthropométrique	I, 199	436	50	1,554	10	—	—	1,117	60
2,991	90	3,000	—	6. Frais de bureau	I, 200	—	—	2,990	75	—	—	2,990	75
85,755	75	88,900	—	7. Loyers	I, 212	1,546	—	88,161	78	—	—	86,615	78
16,665	50	16,700	—	8. Indemnités de logement et de mobilier	I, 213	—	—	16,080	45	—	—	16,080	45
3,815	15	5,000	—	9. Soins médicaux	I, 217	—	—	5,002	25	—	—	5,002	25
4,564	49	4,300	—	10. Frais divers d'administration	I, 222	210	—	4,544	55	—	—	4,334	55
6,899	55	8,000	—	11. Indemnités de déplacement et cours d'instruction	I, 347	—	—	8,021	35	—	—	8,021	35
20,000	—	20,000	—	12. Quote-part du produit des amendes	I, 223	20,000	—	—	—	20,000	—	—	—
883,519	79	916,600	—			27,604	65	916,360	63	—	—	888,755	98

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTÉ DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
III. ^b Police.													
D. Prisons.													
1. Prisons de la ville de Berne :													
21,408	60	22,000	—	a. Nourriture	I, 229	2,968	60	36,464	13	—	—	33,495	53
9,850	75	9,000	—	b. Frais divers d'entretien . . .	I, 233	—	—	14,849	34	—	—	14,849	34
18,640	—	18,640	—	c. Loyers	I, 234	—	—	18,640	—	—	—	18,640	—
2. Prisons des districts :													
63,494	53	88,000	—	a. Nourriture	I, 245	4,288	70	79,657	11	—	—	75,368	41
15,879	75	18,500	—	b. Frais divers d'entretien . . .	I, 257	—	—	16,785	28	—	—	16,785	28
34,710	—	34,710	—	c. Loyers	I, 259	—	—	34,710	—	—	—	34,710	—
163,983	63	190,850	—			7,257	30	201,105	86	—	—	193,848	56
E. Etablissements pénitentiaires.													
1. Pénitencier de Thorberg.													
22,487	28	23,000	—	a. Administration		232	30	22,910	60	—	—	22,678	30
2,538	32	2,200	—	b. Enseignement et culte		105	40	3,396	04	—	—	3,290	64
99,702	41	75,000	—	c. Nourriture		1,909	30	116,784	72	—	—	114,875	42
53,040	26	35,700	—	d. Entretien		8,907	20	78,251	52	—	—	69,344	32
16,280	—	16,380	—	e. Loyer		200	—	16,380	—	—	—	16,180	—
95,046	67	54,000	—	f. Industries		334,227	15	220,865	78	113,361	37	—	—
19,035	30	13,000	—	g. Exploitation agricole		137,537	26	104,464	79	33,072	47	—	—
79,966	30	85,280	—	Roulement		483,118	61	563,053	45	—	—	79,934	84
2,404	18	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire		17,294	09	20,441	50	—	—	3,147	41
13,903	10	15,280	—	i. Pensions		25,002	50	1,504	75	23,497	75	—	—
68,467	38	70,000	—	I, 260		525,415	20	584,999	70	—	—	59,584	50
2. Maison de travail de St-Jean-Anet.													
18,514	50	19,100	—	a. Administration		366	60	20,160	24	—	—	19,793	64
1,282	84	1,320	—	b. Enseignement et culte		—	—	1,173	40	—	—	1,173	40
80,532	59	76,000	—	c. Nourriture		3,675	40	93,278	23	—	—	89,602	83
37,309	24	35,000	—	d. Entretien		8,801	60	41,556	—	—	—	32,754	40
10,815	—	10,815	—	e. Loyer		—	—	10,815	—	—	—	10,815	—
33,066	50	25,400	—	f. Industries		45,072	75	21,740	65	23,332	10	—	—
142,439	03	73,505	—	g. Exploitation agricole		315,158	61	100,848	18	214,310	43	—	—
27,051	36	43,330	—	Roulement		373,074	96	289,571	70	83,503	26	—	—
26,994	30	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire		2,453	90	24,283	90	—	—	21,830	—
14,270	65	14,000	—	i. Pensions		15,787	40	—	—	15,787	40	—	—
5,330	—	5,330	—	k. Prélèvement sur la dîme de l'alcool .		5,330	—	—	—	5,330	—	—	—
47,900	90	—	—	l. Constructions nouvelles		—	—	82,790	66	—	—	82,790	66
28,243	19	24,000	—	I, 260		396,646	26	396,646	26	—	—	—	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
III. ^b Police.												
E. Etablissements pénitentiaires.												
3. Pénitencier de Witzwil.												
30,524	86	27,500		a. Administration	1,296	25	39,002	43	—	—	37,706	18
3,069	44	2,600		b. Enseignement et culte	130	30	4,314	01	—	—	4,183	71
153,963	25	128,500		c. Nourriture	10,855	06	233,580	58	—	—	222,725	52
63,660	80	58,000		d. Entretien	17,508	40	117,597	69	—	—	100,089	29
19,225	35	21,410		e. Loyer	2,141	35	21,410	—	—	—	19,268	65
49,023	25	33,500		f. Industries	251,396	57	174,837	14	76,559	43	—	—
618,354	56	194,510		g. Exploitation agricole	1,055,189	48	370,049	65	685,139	83	—	—
396,934	11	10,000		Roulement	1,338,517	41	960,791	50	377,725	91	—	—
19,622	55	—		h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	30,648	85	31,640	10	—	—	991	25
63,017	77	12,000		i. Pensions	95,568	25	96	20	95,472	05	—	—
440,329	33	50,000		k. Constructions nouvelles	—	—	472,206	71	—	—	472,206	71
—	—	48,000		I, 260	1,464,734	51	1,464,734	51	—	—	—	—
4. Maison disciplinaire de Trachselwald.												
10,963	21	10,600		a. Administration	103	30	8,974	88	—	—	8,871	58
862	42	1,300		b. Enseignement et culte	272	30	1,904	74	—	—	1,632	44
20,796	55	17,400		c. Nourriture	1,617	35	29,351	96	—	—	27,734	61
6,190	—	6,000		d. Entretien	1,687	35	13,890	15	—	—	12,202	80
1,100	—	1,100		e. Loyer	—	—	1,100	—	—	—	1,100	—
7,552	25	4,000		f. Industries	11,730	30	8,545	08	3,185	22	—	—
11,387	84	2,400		g. Exploitation agricole	26,785	30	21,234	43	5,550	87	—	—
20,972	09	30,000		Roulement	42,195	90	85,001	24	—	—	42,805	34
14,683	75	—		h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	2,978	65	8,852	60	—	—	5,873	95
14,156	70	5,000		i. Pensions	14,406	55	899	65	13,506	90	—	—
21,499	14	25,000		I, 261	59,581	10	94,753	49	—	—	35,172	39
5. Pénitencier et maison de travail d'Hindelbank.												
12,046	06	11,700		a. Administration	11	10	12,182	53	—	—	12,171	43
793	16	700		b. Enseignement et culte	—	—	667	66	—	—	667	66
39,722	27	32,000		c. Nourriture	540	60	39,689	61	—	—	39,149	01
14,119	58	14,400		d. Entretien	3,432	70	19,946	82	—	—	16,514	12
5,380	—	5,380		e. Loyer	—	—	5,380	—	—	—	5,380	—
25,235	97	16,235		f. Industries	24,431	50	4,239	41	20,192	09	—	—
2,882	03	2,000		g. Exploitation agricole	16,891	80	12,162	09	4,729	71	—	—
43,943	07	45,945		Roulement	45,307	70	94,268	12	—	—	48,960	42
1,842	75	—		h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	2,850	95	1,528	40	1,322	55	—	—
7,609	—	6,000		i. Pensions	7,745	—	40	—	7,705	—	—	—
3,745	—	3,745		k. Prélèvement sur la dîme de l'alcool	3,745	—	—	—	3,745	—	—	—
34,431	82	36,200		I, 261	59,648	65	95,836	52	—	—	36,187	87

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.													
COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
III. ^b Police.													
E. Etablissements pénitentiaires.													
68,467	38	70,000	—	1. Pénitencier de Thorberg	525,415	20	584,999	70	—	—	59,584	50	
28,243	19	24,000	—	2. Maison de travail de St-Jean-Anet .	396,646	26	396,646	26	—	—	—	—	
—	—	48,000	—	3. Pénitencier de Witzwil	1,464,734	51	1,464,734	51	—	—	—	—	
21,499	14	25,000	—	4. Maison disciplinaire de Trachselwald	59,581	10	94,753	49	—	—	35,172	39	
34,431	82	36,200	—	5. Pénitencier et maison de travail d'Hindelbank	59,648	65	95,836	52	—	—	36,187	87	
152,641	53	203,200	—		2,506,025	72	2,636,970	48	—	—	130,944	76	
F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.													
8,865	15	9,160	—	1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool I, 262	9,147	65	—	—	9,147	65	—	—	
8,865	15	9,160	—	2. Subvention au refuge Arbeiterheim et à la société de patronage des détenus libérés I, 262	—	—	9,147	65	—	—	9,147	65	
—	—	—	—		9,147	65	9,147	65	—	—	—	—	
G. Frais de justice et de police.													
82,394	47	115,000	—	1. Frais de police criminelle I, 351	160	85	82,317	19	—	—	82,156	34	
141,416	81	115,000	—	2. Emoluments et remboursements de frais I, 302	347,979	92	187,918	63	160,061	29	—	—	
300	—	300	—	3. Emoluments des gendarmes . . . I, 303	—	—	300	—	—	—	300	—	
1,279	01	1,000	—	4. Emoluments de la Cour suprême I, 306	1,776	—	873	25	902	75	—	—	
19,956	84	24,000	—	5. Frais de police I, 330	444	55	22,145	28	—	—	21,700	73	
800	—	800	—	6. Concordat pour la protection des jeunes gens placés à l'étranger . I, 337	—	—	800	—	—	—	800	—	
2,288	83	2,500	—	7. Chambres de conciliation . . . I, 338	—	—	5,547	15	—	—	5,547	15	
—	—	—	—	8. Grèves, frais de police extraor- dinaires I, 339	—	—	717	25	—	—	717	25	
36,955	68	26,600	—		350,361	32	300,618	75	49,742	57	—	—	
H. Etat civil.													
87,014	—	87,505	—	1. Traitements des officiers de l'état civil I, 340	—	—	87,014	—	—	—	87,014	—	
2,386	60	3,500	—	2. Frais d'inspections et frais divers I, 342	—	—	1,887	75	—	—	1,887	75	
89,400	60	91,005	—		—	—	88,901	75	—	—	88,901	75	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
III. ^b Police.													
61,396	98	59,800	—	A. <i>Frais d'administration de la Direction</i> .		409	40	64,219	03	—	—	63,809	63
32,134	75	37,500	—	B. <i>Passeports, arrestations et conduites</i> . .		2,616	80	37,857	30	—	—	35,240	50
883,519	79	916,600	—	C. <i>Corps de police</i>		27,604	65	916,360	63	—	—	888,755	98
163,983	63	190,850	—	D. <i>Prisons</i>		7,257	30	201,105	86	—	—	193,848	56
152,641	53	203,200	—	E. <i>Etablissements pénitentiaires</i>		2,506,025	72	2,636,970	48	—	—	130,944	76
—	—	—	—	F. <i>Mesures propres à combattre l'alcoolisme</i> .		9,147	65	9,147	65	—	—	—	—
36,955	68	26,600	—	G. <i>Frais de justice et de police</i>		350,361	32	300,618	75	49,742	57	—	—
89,400	60	91,005	—	H. <i>Etat civil</i>		—	—	88,901	75	—	—	88,901	75
1,346,121	60	1,525,555	—			2,903,422	84	4,255,181	45	—	—	1,351,758	61
				Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 173,796. 39									
IV. Affaires militaires.													
A. Frais d'administration de la Direction.													
9,735	—	9,875	—	1. Traitements des fonctionnaires . II, 1		—	—	9,875	—	—	—	9,875	—
20,000	—	20,300	—	2. Traitements des employés . . . II, 2		2,800	—	23,100	—	—	—	20,300	—
7,000	43	7,000	—	3. Frais de bureau II, 6		127	30	7,123	20	—	—	6,995	90
3,000	—	3,000	—	4. Loyers II, 6		—	—	3,000	—	—	—	3,000	—
42,974	15	3,000	—	5. Mobilisation, frais des préparatifs II, 403		28	35	42,990	35	—	—	42,962	—
82,709	58	43,175	—			2,955	65	86,088	55	—	—	83,132	90
B. Commissariat des guerres.													
4,000	—	4,000	—	1. Traitement du commissaire des guerres II, 10		2,000	—	6,000	—	—	—	4,000	—
3,818	75	4,250	—	2. Traitement de son adjoint . . . II, 11		—	—	4,250	—	—	—	4,250	—
44,468	20	43,910	—	3. Traitements des employés . . . II, 12		—	—	43,533	60	—	—	43,533	60
7,475	38	7,500	—	4. Frais de bureau II, 17		1,770	15	9,271	53	—	—	7,501	38
6,000	—	6,000	—	5. Loyers II, 19		—	—	6,000	—	—	—	6,000	—
245	—	1,500	—	6. Frais d'équipement et d'organisation II, 20		—	—	656	20	—	—	656	20
1,031	—	1,300	—	7. Frais divers d'administration . . II, 22		150	—	1,297	40	—	—	1,147	40
16,759	60	17,115	—	8. Part de la confection des effets militaires dans les frais d'administration ¹ / ₄ (voir IV. F. 6) . . II, 23		16,772	15	—	—	16,772	15	—	—
16,759	60	17,115	—	9. Part des ateliers dans les frais d'administration ¹ / ₄ (voir IV. G. 6) II, 23		16,772	15	—	—	16,772	15	—	—
33,519	13	34,230	—			37,464	45	71,008	73	—	—	33,544	28

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.													
COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
IV. Affaires militaires.													
C. Dépôt de Tavannes.													
3,067	—	3,070	—	1. Loyers II, 24	5,063	—	8,130	—	—	—	3,067	—	
3,067	—	3,070	—		5,063	—	8,130	—	—	—	3,067	—	
D. Administration des casernes.													
4,000	—	4,000	—	1. Traitement de l'intendant des casernes II, 25	—	—	4,000	—	—	—	4,000	—	
2,800	—	2,800	—	2. Traitements des employés . . . II, 26	—	—	2,800	—	—	—	2,800	—	
20,998 91	—	21,000	—	3. Entretien II, 37	31,211 70	—	52,074 03	—	—	—	20,862 33	—	
2,997 80	—	3,000	—	4. Achat de literie II, 40	—	—	2,952	—	—	—	2,952	—	
85,976 43	—	86,220	—	5. Loyers II, 41	8,743 55	—	94,720	—	—	—	85 976 45	—	
83,500	—	83,500	—	6. Indemnité de la Confédération . II, 42	83,850	—	—	—	83,850	—	—	—	
33,273 16	—	33,520	—		123,805 25	—	156,546 03	—	—	—	32,740 78	—	
E. Administration des arrondissements.													
1. Traitements des commandants d'arrondissement :													
19,312 50	—	19,500	—	a. Traitements II, 402	3,000	—	22,500	—	—	—	19,500	—	
2,257 80	—	7,000	—	b. Vacations II, 44	—	—	2,856 20	—	—	—	2,856 20	—	
2,800	—	3,200	—	c. Indemnités pour la tenue du contrôle de corps du landsturm II, 45	—	—	2,834	—	—	—	2,834	—	
20,416 73	—	18,500	—	2. Frais de bureau des commandants II, 49	—	—	20,708 52	—	—	—	20,708 52	—	
3. Chefs de section :													
61,473 60	—	61,500	—	a. Traitements II, 51	1,150	—	62,629 60	—	—	—	61,479 60	—	
1,425 60	—	3,000	—	b. Indemnités pour la tenue du contrôle de corps des services auxiliaires II, 53	—	—	2,057 30	—	—	—	2,057 30	—	
5,356 28	—	5,500	—	4. Recrutement II, 54	—	—	5,585 83	—	—	—	5,585 83	—	
113,042 51	—	118,200	—		4,150	—	119,171 45	—	—	—	115,021 45	—	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
IV. Affaires militaires.													
F. Confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes.													
830,121	11	500,000	—	1. Achats, salaires des ouvriers . . II, 68	—	—	2,195,409	35	—	—	2,195,409	35	
560	—	700	—	2. Assurance des ouvriers contre les accidents II, 76	294	45	560	—	—	—	265	55	
52,823	20	29,000	—	3. Intérêts du fonds de roulement. II, 76	—	—	58,137	70	—	—	58,137	70	
5,900	—	5,900	—	4. Loyer. II, 76	—	—	5,900	—	—	—	5,900	—	
966,195	39	552,715	—	5. Produit II, 79	2,337,234	—	—	—	2,337,234	—	—	—	
16,759	60	17,115	—	6. Frais d'administration (IV. B. 8). II, 79	—	—	16,772	15	—	—	16,772	15	
60,031	48	—	—		2,337,528	45	2,276,779	20	60,749	25	—	—	
G. Conservation et entretien du matériel de guerre.													
892	70	35,000	—	1. Habillement, armement personnel et équipement II, 97	514,388	79	514,525	40	—	—	136	61	
814	45	700	—	2. Assurance des ouvriers contre les accidents . II, 100	633	60	1,078	85	—	—	445	25	
3,435	49	8,000	—	3. Transports II, 104	8,196	42	11,572	49	—	—	3,376	07	
976	75	1,000	—	4. Assurance contre l'incendie . . II, 106	—	—	976	65	—	—	976	65	
26,790	—	26,790	—	5. Loyers II, 106	6,150	—	32,790	—	—	—	26,640	—	
16,759	60	17,115	—	6. Frais d'administration (IV. B. 9.) II, 106	—	—	16,772	15	—	—	16,772	15	
49,668	99	88,605	—		529,368	81	577,715	54	—	—	48,346	73	
H. Vente de matériel de guerre cantonal.													
2,914	30	1,500	—	1. Vente d'ancien matériel de guerre II, 107	2,533	05	—	—	2,533	05	—	—	
2,914	30	1,500	—		2,533	05	—	—	2,533	05	—	—	
J. Dépenses militaires diverses.													
2,334	65	5,000	—	1. Sociétés de tir II, 108	—	—	4,215	60	—	—	4,215	60	
—	—	500	—	2. Subventions aux corps de cadets II, 110	—	—	—	—	—	—	—	—	
566,447	—	10,000	—	3. Secours aux familles de militaires II, 128	1,616,646	90	2,155,529	20	—	—	538,882	30	
568,781	65	15,500	—		1,616,646	90	2,159,744	80	—	—	543,097	90	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
IV. Affaires militaires.												
82,709	58	43,175	—	A. <i>Frais d'administration de la Direction</i> .	2,955	65	86,088	55	—	—	83,132	90
33,519	13	34,230	—	B. <i>Commissariat des guerres</i>	37,464	45	71,008	73	—	—	33,544	28
3,067	—	3,070	—	C. <i>Dépôt de Tavannes</i>	5,063	—	8,130	—	—	—	3,067	—
33,273	16	33,520	—	D. <i>Administration des casernes</i>	123,805	25	156,546	03	—	—	32,740	78
113,042	51	118,200	—	E. <i>Administration des arrondissements</i> . .	4,150	—	119,171	45	—	—	115,021	45
60,031	48	—	—	F. <i>Confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes</i>	2,337,528	45	2,276,779	20	60,749	25	—	—
49,668	99	88,605	—	G. <i>Conservation et entretien du matériel de guerre</i>	529,368	81	577,715	54	—	—	48,346	73
2,914	30	1,500	—	H. <i>Vente de matériel de guerre cantonal</i> .	2,533	05	—	—	2,533	05	—	—
568,781	65	15,500	—	J. <i>Dépenses militaires diverses</i>	1,616,646	90	2,159,744	80	—	—	543,097	90
821,116	24	334,800	—		4,659,515	56	5,455,184	30	—	—	795,668	74
Les dépenses dépassent le budget de fr. 460,868. 74												
V. Cultes.												
A. Frais d'administration de la Direction.												
387	95	400	—	1. <i>Frais de bureau</i> II, 134	—	—	505	19	—	—	505	19
500	—	500	—	2. <i>Traitement du secrétaire</i> . . . II, 135	—	—	500	—	—	—	500	—
887	95	900	—		—	—	1,005	19	—	—	1,005	19
B. Culte protestant.												
771,333	55	778,825	—	1. <i>Traitements des pasteurs</i> . . . II, 137	—	—	772,515	95	—	—	772,515	95
5,842	30	6,100	—	2. <i>Suppléments de traitement</i> . . II, 138	—	—	5,838	—	—	—	5,838	—
24,427	90	24,510	—	3. <i>Indemnités de logement</i> . . . II, 139	—	—	23,707	90	—	—	23,707	90
51,416	66	51,610	—	4. <i>Indemnités de chauffage</i> . . . II, 140	—	—	51,639	66	—	—	51,639	66
31,770	45	30,000	—	5. <i>Pensions de retraite</i> II, 141	—	—	30,669	10	—	—	30,669	10
6,100	—	6,225	—	6. <i>Subventions à des collatures et à des ecclésiastiques externes</i> . II, 142	—	—	6,225	—	—	—	6,225	—
580	—	580	—	7. <i>Allocation en faveur du culte protestant de Soleure</i> II, 142	—	—	580	—	—	—	580	—
801	35	801	—	8. <i>Contributions de communes à la rétribution de pasteurs</i> . II, 143	801	35	—	—	801	35	—	—
1,605	20	2,000	—	9. <i>Commission des examens de théologie</i> . II, 144	465	—	2,136	70	—	—	1,671	70
163,795	—	163,720	—	10. <i>Loyers</i> II, 145	—	—	163,720	—	—	—	163,720	—
1,600	—	1,600	—	11. <i>Contribution aux frais du culte des sourds-muets</i> II, 146	—	—	1,600	—	—	—	1,600	—
1,500	—	—	—	(Nidau, subvention pour travaux de consolidation et rénovation de l'église.)	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	20,000	—	12. <i>Langenthal, rachat de l'indemnité de logement</i> II, 146	—	—	20,000	—	—	—	20,000	—
1,059,169	71	1,084,369	—		1,266	35	1,078,632	31	—	—	1,077,365	96

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTÉ DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
V. Cultes.													
C. Culte catholique romain.													
162,405	60	168,500	—	1. Traitements du clergé	II, 147	—	—	164,981	15	—	—	164,981	15
1,325	—	1,400	—	2. Suppléments de traitement . .	II, 148	—	—	1,175	—	—	—	1,175	—
2,250	—	2,300	—	3. Indemnités de logement	II, 149	—	—	2,166	60	—	—	2,166	60
800	—	800	—	4. Indemnités de chauffage	II, 150	—	—	800	—	—	—	800	—
9,400	—	11,900	—	5. Pensions de retraite	II, 151	—	—	9,247	90	—	—	9,247	90
1,865	—	1,865	—	6. Traitement de l'évêque	II, 152	—	—	1,865	—	—	—	1,865	—
130	30	200	—	7. Commission des examens de théologie	II, 153	100	—	223	10	—	—	123	10
10,000	—	—	—	(Laufon, construction d'une église, subvention.)									
188,175	90	186,965	—			100	—	180,458	75	—	—	180,358	75
D. Culte catholique chrétien.													
17,150	—	17,150	—	1. Traitements des curés	II, 154	—	—	17,150	—	—	—	17,150	—
2,500	—	2,500	—	2. Suppléments de traitement . . .	II, 155	—	—	2,500	—	—	—	2,500	—
1,150	—	1,150	—	3. Indemnités de logement	II, 156	—	—	1,150	—	—	—	1,150	—
1,050	—	1,050	—	4. Indemnités de chauffage	II, 156	—	—	1,050	—	—	—	1,050	—
2,750	—	2,750	—	5. Traitement de l'évêque	II, 157	—	—	2,750	—	—	—	2,750	—
89	—	200	—	6. Commission des examens de théologie	II, 158	50	—	119	55	—	—	69	55
24,689	—	24,800	—			50	—	24,719	55	—	—	24,669	55
A. Frais d'administration de la Direction .													
887	95	900	—	B. Culte protestant		1,266	35	1,005	19	—	—	1,005	19
1,059,169	71	1,084,369	—	C. Culte catholique romain		100	—	1,078,632	31	—	—	1,077,365	96
188,175	90	186,965	—	D. Culte catholique chrétien		50	—	180,458	75	—	—	180,358	75
24,689	—	24,800	—					24,719	55	—	—	24,669	55
1,272,922	56	1,297,034	—			1,416	35	1,284,815	80	—	—	1,283,399	45
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 13,634.55													
VI. Instruction publique.													
A. Frais d'administration de la Direction et du Synode.													
5,500	—	5,500	—	1. Traitement du secrétaire	II, 159	—	—	5,500	—	—	—	5,500	—
16,779	15	17,000	—	2. Traitements des employés . . .	II, 160	—	—	17,720	80	—	—	17,720	80
7,901	35	8,250	—	3. Frais de bureau	II, 164	—	—	9,938	74	—	—	9,938	74
950	—	950	—	4. Loyers	II, 165	—	—	950	—	—	—	950	—
11,268	05	9,000	—	5. Indemnités des commissions d'examen et des experts, frais de déplacement	II, 175	7,896	60	19,421	70	—	—	11,525	10
1,443	—	4,000	—	6. Frais du Synode	II, 178	—	—	3,462	80	—	—	3,462	80
2,378	75	—	—	(Exposition nationale suisse, frais de participation.)									
46,220	30	44,700	—			7,896	60	56,994	04	—	—	49,097	44

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
VI. Instruction publique.													
B. Université.													
396,080	70	415,115	—	1. Traitements des professeurs et privat-docents de l'Université . II, 190		62,731	70	459,024	65	—	—	396,292	95
9,000	—	9,000	—	2. Pensions de retraite II, 192		—	—	8,662	50	—	—	8,662	50
48,126	05	50,600	—	3. Traitements des assistants . . . II, 198		—	—	48,903	10	—	—	48,903	10
49,553	45	49,620	—	4. Traitements des employés . . . II, 199		180	—	50,942	40	—	—	50,762	40
14,197	50	14,710	—	4 ^a Polyclinique, traitements . . . II, 201		—	—	16,233	10	—	—	16,233	10
79,934	65	80,000	—	5. Frais d'administration (mobilier, chauffage, etc.) II, 208		12,149	75	109,274	71	—	—	97,124	96
146,535	—	146,535	—	6. Loyers II, 212		—	—	146,535	—	—	—	146,535	—
25,000	—	25,000	—	7. Bibliothèque de la ville, subvention II, 213		—	—	25,000	—	—	—	25,000	—
22,065	15	84,500	—	8. Matériel d'enseignement et établissements subsidiaires :									
3,086	05			1. Polyclinique II, 216		—	—	25,795	10	—	—	25,795	10
2,099	58			2. Clinique chirurgicale . . . II, 218		—	—	1,939	65	—	—	1,939	65
5,625	02			3. Clinique médicale II, 219		—	—	2,102	50	—	—	2,102	50
6,766	72			4. Cabinet d'anatomie II, 223		—	—	5,675	62	—	—	5,675	62
2,189	65			5. Cabinet de physiologie . . . II, 227		—	—	6,782	—	—	—	6,782	—
694	55			6. Cabinet d'ophtalmologie . . II, 229		1,480	90	2,567	80	—	—	1,086	90
3,475	08			7. Institut d'otologie et de laryngologie II, 230		—	—	660	85	—	—	660	85
2,948	30			8. Institut pathologique . . . II, 235		—	—	3,343	46	—	—	3,343	46
3,108	60			9. Laboratoire de chimie médicale II, 234		—	—	2,547	25	—	—	2,547	25
2,700	—			10. Institut d'hygiène et de bactériologie II, 237		24	—	2,253	32	—	—	2,229	32
3,686	13			11. Institut « Pasteur » II, 238		5,000	—	7,700	—	—	—	2,700	—
4,404	63			12. Laboratoire de chimie organique II, 240		8	55	4,098	19	—	—	4,089	64
3,594	28			13. Laboratoire de chimie inorganique II, 244		—	—	5,424	19	—	—	5,424	19
1,400	20			14. Cabinet de physique et Obser- vatoire II, 247		—	—	4,148	24	—	—	4,148	24
1,063	75			15. Collections minéralogiques . II, 249		33	25	1,453	60	—	—	1,420	35
3,207	80			16. Collections zoologiques . . . II, 251		15	—	973	30	—	—	958	30
349	50			17. Institut pharmaceutique . . II, 254		—	—	2,562	57	—	—	2,562	57
1,276	65			18. Institut pharmacologique . . II, 256		—	—	562	18	—	—	562	18
1,101	20			19. Institut de dermatologie . . II, 257		99	50	722	40	—	—	622	90
1,900	85			20. Institut géographique . . . II, 259		—	—	1,006	25	—	—	1,006	25
899	20			21. Institut psychologique . . . II, 261		—	—	1,889	55	—	—	1,889	55
308	45			22. Collection d'objets d'art historiques II, 262		—	—	676	65	—	—	676	65
3,748	69			23. Biologie physico-chimique . II, 263		—	—	298	65	—	—	298	65
1,907	60			24. Cabinet d'anatomie II, 265		—	—	3,714	94	—	—	3,714	94
735	45			25. Cabinet de physiologie . . . II, 268		—	—	1,920	63	—	—	1,920	63
655	90			26. Cabinet d'anatomie pathologique II, 269		—	—	806	20	—	—	806	20
507	85			27. Cabinet de zootechnie . . . II, 270		—	—	763	70	—	—	763	70
799	40			28. Clinique chirurgicale . . . II, 271		—	—	443	95	—	—	443	95
1,646	85			29. Clinique médicale II, 274		6,194	80	6,985	90	—	—	791	10
1,276	83			30. Clinique ambulatoire . . . II, 275		7,523	50	8,874	60	—	—	1,351	10
141	50			31. Pharmacie II, 277		—	—	898	75	—	—	898	75
300	50			32. Bibliothèque II, 278		—	—	24	40	—	—	24	40
11,394	60			33. Inspection des viandes . . . II, 279		—	—	235	30	—	—	235	30
5,316	29			34. Ecole normale supérieure . II, 280		13,016	10	—	—	13,016	10	—	—
852,020	95	875,080	—	35. Emoluments des laboratoires . II, 283		—	—	4,949	12	—	—	4,949	12
A reporter						108,457	05	979,376	27			870,919	22

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.													
COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
VI. Instruction publique.													
B. Université.													
852,020	95	875,080	—	Report II, 284	108,457	05	979,376	27	—	—	870,919	22	
				9. Jardin botanique :									
				a. Entretien	6,756	27	31,356	27					
35,510	—	35,510	—	b. Loyer du jardin botanique	—	—	12,410	—			35,510	—	
				c. Subvention du conseil de bourgeoisie de la ville de Berne	1,500	—	—	—					
8,863	15	9,000	—	10. Hôpital vétérinaire II, 285	64,514	90	51,300	10	13,214	80	—	—	
6,574	50	4,500	—	11. Droits d'immatriculation II, 286	6,798	50	—	—	6,798	50	—	—	
10,000	—	10,000	—	12. Subvention de la municipalité de Berne pour la polyclinique II, 286	10,000	—	—	—	10,000	—	—	—	
				13. Subvention de l'Etat pour les cliniques de l'hôpital de l'île :									
				a. Contribution aux frais des cliniques II, 287	—	—	200,000	—	—	—	200,000	—	
200,000	—	200,000	—	b. Indemnité pour lits gratuits dans les cliniques II, 287	—	—	14,400	—	—	—	14,400	—	
13,809	—	15,000	—	c. Contribution aux frais de l'institut de radiographie II, 287	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—	
3,000	—	3,000	—	d. Amortissement des avances pour constructions II, 288	9,350	—	52,342	—	—	—	42,992	—	
42,992	—	42,992	—	e. Indemnité pour l'entretien des bâtiments II, 288	—	—	8,940	15	—	—	8,940	15	
8,940	15	8,940	—	f. Fonds de roulement du Legat Lory II, 288	—	—	15,000	—	—	—	15,000	—	
—	—	15,000	—	14. Subvention de l'Etat pour la polyclinique de l'hôpital «Jenner» II, 289	—	—	1,500	—	—	—	1,500	—	
1,500	—	1,500	—										
1,132,334	45	1,173,522	—										
					207,376	72	1,369,624	79			1,162,248	07	
C. Ecoles moyennes.													
65,200	—	65,200	—	1. Ecole cantonale de Porrentruy, subvention de l'Etat II, 290	—	—	65,200	—	—	—	65,200	—	
336,107	60	346,349	—	2. Subventions de l'Etat aux gymnases et progymnases II, 291	10,898	70	366,018	40	—	—	355,119	70	
998,865	65	1,016,197	—	3. Subventions de l'Etat aux écoles secondaires II, 301	10,395	10	1,056,233	30	—	—	1,045,838	20	
11,300	—	11,300	—	4. Inspections II, 303	—	—	11,966	65	—	—	11,966	65	
85,761	—	84,875	—	5. Pensions de retraite à des maîtres d'écoles moyennes II, 309	—	—	90,176	20	—	—	90,176	20	
16,188	50	17,500	—	6. Bourses II, 311	3,342	45	20,350	—	—	—	17,007	55	
2,500	—	2,500	—	7. Caisse pour les frais de remplacement des maîtres secondaires, subvention II, 313	—	—	2,500	—	—	—	2,500	—	
—	—	500	—	8. Subventions pour des voyages d'études de maîtres d'écoles moyennes II, 313	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	9. Cours de perfectionnement II, 313	—	—	666	65	—	—	666	65	
1,515,922	75	1,544,421	—										
					24,636	25	1,613,111	20			1,588,474	95	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.													
COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
VI. Instruction publique.													
D. Ecoles primaires.													
2,553,334	60	2,592,000	—	1. Contributions aux traitements des maîtres II, 315	557	90	2,578,079	60	—	—	2,577,521	70	
151,959	—	152,708	—	2. Subventions extraordinaires à des communes pauvres . . . II, 320	39,842	—	192,550	—	—	—	152,708	—	
88,166	45	104,000	—	3. Pensions de retraite . . . II, 322	40,592	80	128,592	80	—	—	88,000	—	
28,205	—	29,000	—	4. Subventions à des écoles communales supérieures II, 329	—	—	29,258	35	—	—	29,258	35	
13,349	05	15,000	—	5. Subventions à des écoles pour matériel d'enseignement et bibliothèques . II, 332	—	—	6,811	40	—	—	6,811	40	
60,000	—	60,000	—	6. Subventions pour la construction de maisons d'école II, 333	10,000	—	70,000	—	—	—	60,000	—	
314,897	25	317,000	—	7. Ecoles de couture II, 333	225	—	313,569	35	—	—	313,344	35	
3,340	—	7,400	—	8. Gymnastique II, 334	2,312	50	6,774	05	—	—	4,461	55	
65,635	80	66,325	—	9. Inspecteurs d'écoles II, 335	—	—	65,958	70	—	—	65,958	70	
4,013	60	5,000	—	10. Enseignement par sections de classe II, 336	—	—	4,074	95	—	—	4,074	95	
4,432	70	7,000	—	11. Enseignement des travaux manuels II, 338	—	—	4,390	—	—	—	4,390	—	
61,428	20	63,000	—	12. Subventions pour fournitures scolaires II, 340	—	—	61,829	—	—	—	61,829	—	
72,092	55	50,000	—	13. Ecoles complémentaires . . . II, 341	—	—	44,468	—	—	—	44,468	—	
20,766	55	18,000	—	14. Remplacement d'instituteurs malades . II, 352	42,185	30	63,530	50	—	—	21,345	20	
1,187	60	2,000	—	15. Remplacement des maîtresses de couture malades II, 364	3,863	35	5,795	—	—	—	1,931	65	
8,075	—	8,950	—	16. Subventions aux établissements spéciaux pour l'éducation des enfants sourds-muets, aveugles, etc. II, 365	—	—	9,062	50	—	—	9,062	50	
				17. Enseignements de l'économie domestique:									
				a. Ecoles complémentaires publiques et cours II, 400	38,408	—	78,394	05	—	—	39,986	05	
				b. Ecoles complémentaires privées et cours II, 367	9,485	—	17,485	—	—	—	8,000	—	
				c. Bourses II, 368	260	—	470	—	—	—	210	—	
				d. Prélèvement sur la dime de l'alcool II, 368	10,000	—	—	—	10,000	—	—	—	
				18. Maîtresses de couture, Caisse de retraite, subvention . . . II, 369	—	—	21,000	—	—	—	21,000	—	
3,450,883	35	3,546,883	—										40
E. Ecoles normales.													
1. Ecole normale allemande des instituteurs:													
A. Section inférieure à Hofwil.													
11,857	95	10,600	—	a. Administration	64	90	12,104	52	—	—	12,039	62	
40,914	42	41,020	—	b. Enseignement	12,061	10	52,723	31	—	—	40,662	21	
27,525	75	29,710	—	c. Nourriture	5,394	68	36,614	83	—	—	31,220	15	
18,747	19	18,000	—	d. Entretien	824	65	19,724	36	—	—	18,899	71	
14,890	—	15,790	—	e. Loyer	900	—	15,790	—	—	—	14,890	—	
115	62	—	—	f. Exploitation agricole	2,123	75	1,941	43	182	32	—	—	
113,819	69	115,120	—	Roulement								37	
588	50	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	1,359	10	2,430	30	—	—	1,071	20	
22,205	—	21,300	—	h. Pensions	18,150	—	—	—	18,150	—	—	—	
92,203	19	93,820	—	II, 370								57	
					40,878	18	141,328	75			100,450	57	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.												
COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
VI. Instruction publique.												
E. Ecoles normales.												
B. Section supérieure à Berne.												
a. Administration :												
646	30	500	—	1. Mobilier, achat et entretien II, 371	—	—	664	12	—	—	664	12
5,577	22	4,000	—	2. Chauffage, éclairage, etc. II, 373	940	50	5,382	16	—	—	4,441	66
1,745	60	1,600	—	3. Concierge II, 374	—	—	1,660	—	—	—	1,660	—
250	71	300	—	4. Frais de bureau . . . II, 375	3	35	551	84	—	—	548	49
165	05	250	—	5. Bâtiments, entretien . II, 376	44	45	345	35	—	—	300	90
b. Enseignement :												
58,939	20	49,110	—	1. Traitements II, 377	19,848	65	68,576	90	—	—	48,728	25
3,968	89	2,500	—	2. Matériel d'enseignement, biblioth., etc. II, 379	37	20	2,615	94	—	—	2,578	74
9,415	—	9,415	—	c. Loyer II, 381	—	—	9,415	—	—	—	9,415	—
50,481	—	50,000	—	d. Bourses II, 382	350	—	45,867	65	—	—	45,517	65
525	—	525	—	e. Indemnités de déplacement . II, 383	—	—	661	70	—	—	661	70
131,713	97	118,200	—		21,224	15	135,740	66	—	—	114,516	51
2. Ecole normale de Porrentruy.												
7,882	70	8,350	—	a. Administration	—	—	7,949	80	—	—	7,949	80
38,471	49	39,500	—	b. Enseignement	23	—	38,109	63	—	—	38,086	63
14,698	74	16,000	—	c. Nourriture	404	40	18,960	19	—	—	18,555	79
7,822	35	7,480	—	d. Entretien	3,783	—	8,682	65	—	—	4,899	65
68,875	28	71,330	—		4,210	40	73,702	27	—	—	69,491	87
2,047	40	—	—	Roulement	—	—	4,094	—	—	—	4,094	—
7,527	50	6,670	—	e. Augmentations et diminutions à l'inventaire	7,487	50	—	—	7,487	50	—	—
12,500	—	11,750	—	f. Pensions	—	—	12,335	—	—	—	12,335	—
3,815	25	—	—	g. Bourses pour les élèves externes . . . (Frais d'ameublement).	—	—	—	—	—	—	—	—
79,710	43	76,410	—	II, 384	11,697	90	90,131	27	—	—	78,433	37
3. Ecole normale d'Hindelbank.												
2,897	25	3,055	—	a. Administration	—	—	3,615	38	—	—	3,615	38
11,330	60	11,975	—	b. Enseignement	—	—	12,406	79	—	—	12,406	79
9,269	81	10,000	—	c. Nourriture	—	—	9,429	14	—	—	9,429	14
4,326	70	5,000	—	d. Entretien	149	50	4,297	40	—	—	4,147	90
1,895	—	1,895	—	e. Loyer	—	—	1,445	—	—	—	1,445	—
29,719	36	31,925	—		149	50	31,193	71	—	—	31,044	21
1,110	50	—	—	Roulement	2,032	—	149	50	1,882	50	—	—
7,830	—	7,000	—	f. Augmentations et diminutions à l'inventaire	4,360	—	—	—	4,360	—	—	—
20,778	86	24,925	—	g. Pensions	—	—	—	—	—	—	—	—
				II, 384	6,541	50	31,343	21	—	—	24,801	71

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.													
COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
VI. Instruction publique.													
E. Ecoles normales.													
4. Ecole normale de Delémont.													
7,126	—	6,890	—	a. Administration	—	—	7,153	55	—	—	7,153	55	
16,741	76	23,870	—	b. Enseignement	—	—	24,771	75	—	—	24,771	75	
17,435	50	18,200	—	c. Nourriture	180	20	20,096	01	—	—	19,915	81	
25,134	06	8,000	—	d. Entretien	—	—	9,441	10	—	—	9,441	10	
2,555	—	11,520	—	e. Loyer	—	—	11,520	—	—	—	11,520	—	
1,182	15	1,000	—	f. Jardin et poulailler	659	65	1,273	55	—	—	613	90	
70,174	47	69,480	—	Roulement	839	85	74,255	96	—	—	73,416	11	
27,249	10	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	813	20	—	—	813	20	—	—	
13,157	50	13,390	—	h. Pensions	13,120	—	—	—	13,120	—	—	—	
84,266	07	56,090	—	II, 314	14,773	05	74,255	96	—	—	59,482	91	
5. Cours de répétition et pensions.													
1,000	—	—	—	a. Pensions II, 385	—	—	383	35	—	—	383	35	
—	—	1,000	—	b. Cours de répétition et de per- fectionnement II, 386	—	—	650	—	—	—	650	—	
1,000	—	1,000	—		—	—	1,033	35	—	—	1,033	35	
6. Musée scolaire suisse, subvention II, 387													
11,000	—	11,000	—		—	—	11,000	—	—	—	11,000	—	
11,000	—	11,000	—		—	—	11,000	—	—	—	11,000	—	
7. Allocation prélevée sur la sub- vention scolaire fédérale (VI. J. 2. c.) II, 387													
60,000	—	60,000	—		60,000	—	—	—	60,000	—	—	—	
60,000	—	60,000	—		60,000	—	—	—	60,000	—	—	—	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
VI. Instruction publique.												
E. Ecoles normales.												
1. Ecole normale allemande des instituteurs :												
92,203	19	93,820	—	A. Section inférieure à Hofwil . .	40,878	18	141,328	75	—	—	100,450	57
131,713	97	118,200	—	B. Section supérieure à Berne . .	21,224	15	135,740	66	—	—	114,516	51
223,917	16	212,020	—		62,102	33	277,069	41	—	—	214,967	08
79,710	43	76,410	—	2. Ecole normale de Porrentruy . . .	11,697	90	90,131	27	—	—	78,433	37
20,778	86	24,925	—	3. Ecole normale d'Hindelsbank . . .	6,541	50	31,343	21	—	—	24,801	71
84,266	07	56,090	—	4. Ecole normale de Delémont . . .	14,773	05	74,255	96	—	—	59,482	91
408,672	52	369,445	—		95,114	78	472,799	85	—	—	377,685	07
1,000	—	1,000	—	5. Cours de répétition et pensions . .	—	—	1,033	35	—	—	1,033	35
11,000	—	11,000	—	6. Musée scolaire, subvention	—	—	11,000	—	—	—	11,000	—
60,000	—	60,000	—	7. Allocation prélevée sur la subvention fédérale pour l'école primaire . . .	60,000	—	—	—	60,000	—	—	—
360,672	52	321,445	—		155,114	78	484,833	20	—	—	329,718	42
F. Institutions de sourds-muets.												
1. Etablissement de Münchenbuchsee.												
5,177	60	5,115	—	a. Administration	15	—	5,345	95	—	—	5,330	95
11,817	55	12,100	—	b. Enseignement	33	35	11,867	54	—	—	11,834	19
30,506	30	30,000	—	c. Nourriture	2,248	55	38,735	—	—	—	36,486	45
18,210	58	17,200	—	d. Entretien	1,014	20	22,206	60	—	—	21,192	40
7,485	—	7,485	—	e. Loyer	—	—	7,485	—	—	—	7,485	—
1,506	60	1,000	—	f. Métiers	8,028	60	6,438	85	1,589	75	—	—
1,951	67	1,000	—	g. Exploitation agricole	5,268	90	4,200	31	1,068	59	—	—
69,738	76	69,900	—	Roulement	16,608	60	96,279	25	—	—	79,670	65
107	30	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	2,169	20	2,184	40	—	—	15	20
19,530	20	18,500	—	i. Pensions	21,273	85	—	—	21,273	85	—	—
50,315	86	51,400	—	II, 388	40,051	65	98,463	65	—	—	58,412	—
2. Etablissement de sourdes-muettes de Wabern.												
10,500	—	11,250	—	Subvention de l'Etat II, 388	—	—	10,500	—	—	—	10,500	—
10,500	—	11,250	—		—	—	10,500	—	—	—	10,500	—
3. Intérêts du fonds de l'institution des sourds-muets II, 388												
2,821	80	2,700	—		2,821	85	—	—	2,821	85	—	—
2,821	80	2,700	—		2,821	85	—	—	2,821	85	—	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.													
COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
VI. Instruction publique.													
F. Institutions de sourds-muets.													
50,315	86	51,400	—	1. Etablissement de Münchenbuchsee . .	40,051	65	98,463	65	—	—	58,412	—	
10,500	—	11,250	—	2. Etablissement de sourdes-muettes de Wabern.	—	—	10,500	—	—	—	10,500	—	
2,821	80	2,700	—	3. Intérêts du fonds de l'institution des sourds-muets	2,821	85	—	—	2,821	85	—	—	
57,994	06	59,950	—		42,873	50	108,963	65	—	—	66,090	15	
G. Encouragements aux beaux-arts.													
15,000	—	15,000	—	1. Musée historique, subvention . II, 389	—	—	15,000	—	—	—	15,000	—	
3,000	—	3,000	—	2. Musée des beaux-arts, subvention II, 389	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—	
3,000	—	3,000	—	3. Musée académique, subvention . II, 389	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—	
4,300	—	4,300	—	4. Ecole de musique, subvention . II, 390	—	—	4,300	—	—	—	4,300	—	
922	—	922	—	5. Glossaire des dialectes de la Suisse, subventions II, 390	—	—	922	—	—	—	922	—	
300	—	300	—	6. Bibliographie de la Suisse, subvention II, 390	—	—	300	—	—	—	300	—	
4,809	—	9,070	—	7. Conservation des monuments historiques II, 391	—	—	8,755	80	—	—	8,755	80	
2,300	—	2,300	—	8. « Bärndütsch », subvention . . II, 392	—	—	2,300	—	—	—	2,300	—	
5,000	—	5,000	—	9. Théâtre de Berne, subvention . II, 393	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—	
600	—	600	—	10. Musée alpin, subvention . . . II, 393	—	—	600	—	—	—	600	—	
10,000	—	15,000	—	11. Relief Simon, amortissement du prix d'achat II, 393	—	—	15,000	—	—	—	15,000	—	
49,231	—	58,492	—		—	—	58,177	80	—	—	58,177	80	
H. Librairie scolaire.													
1. Matériel d'enseignement.													
315,227	20	308,044	—	a. Provisions en magasin au 1 ^{er} janvier	1,989	20	383,283	25	—	—	381,294	05	
196,895	35	109,400	—	b. Frais de confection de matériel d'enseignement	—	—	128,179	30	—	—	128,179	30	
175,136	46	165,796	—	c. Produit de la vente de matériel d'enseignement	176,161	—	—	—	176,161	—	—	—	
795	30	800	—	d. Exemplaires gratuits	—	—	1,081	20	—	—	1,081	20	
381,294	05	290,408	—	e. Provisions en magasin au 31 décembre	380,940	10	2,363	65	378,576	45	—	—	
43,512	66	37,960	—		559,090	30	514,907	40	44,182	90	—	—	
2. Frais.													
8,622	25	8,900	—	a. Traitements	—	—	9,288	10	—	—	9,288	10	
2,051	45	2,200	—	b. Salaires	—	—	2,181	50	—	—	2,181	50	
4,917	53	3,500	—	c. Frais de magasin et de bureau . .	23	—	7,088	93	—	—	7,065	93	
2,460	—	2,500	—	d. Loyer	—	—	2,460	—	—	—	2,460	—	
1,686	64	1,400	—	e. Frais de transport et affranchissement	1,621	22	3,300	61	—	—	1,679	39	
5,714	—	6,000	—	f. Intérêts du fonds de roulement . .	—	—	6,511	25	—	—	6,511	25	
25,451	87	24,500	—		1,644	22	30,830	39	—	—	29,186	17	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.											
COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.											
VI. Instruction publique.											
H. Librairie scolaire.											
3. Emploi du produit.											
3,831	30	3,600	—	a. Feuille officielle scolaire, frais d'édition		—	—	5,452	32	—	5,452 32
14,229	49	9,860	—	b. Versement au fonds de réserve . .		—	—	9,544	41	—	9,544 41
18,060	79	13,460	—			—	—	14,996	73	—	14,996 73
1. Matériel d'enseignement											
43,512	66	37,960	—			559,090	30	514,907	40	44,182	90
25,451	87	24,500	—	2. Frais		1,644	22	30,830	39	—	29,186 17
18,060	79	13,460	—			560,734	52	545,737	79	14,996	73
18,060	79	13,460	—	3. Emploi du produit	Produit	—	—	14,996	73	—	14,996 73
—	—	—	—		II, 394	560,734	52	560,734	52	—	—
J. Subvention fédérale pour l'école primaire.											
387,526	20	387,000	—	1. Subvention de la Confédération II, 395		387,526	20	—	—	387,526	20
130,000	—	130,000	—	2. Emploi de la subvention:							
36,857	—	38,000	—	a) Caisse d'assurance des institu-		—	—	130,000	—	—	130,000
60,000	—	60,000	—	teurs, subvention II, 396		—	—	38,000	—	—	38,000
10,000	—	10,000	—	b) Suppléments de pension à des		—	—	60,000	—	—	60,000
62,164	30	60,000	—	instituteurs et institutrices retraités . . II, 396		—	—	10,000	—	—	10,000
88,504	90	89,000	—	c) Allocation destinée à couvrir le surplus de dépenses		—	—	61,489	60	—	61,489 60
—	—	—	—	occasionné p. les écoles normales de l'Etat (VI.E.7.) II, 397		—	—	88,036	60	—	88,036 60
				d) Subventions pour constructions de maisons d'école II, 397		—	—	—	—	—	—
				e) Subventions aux communes lourdement		—	—	—	—	—	—
				grevées et à facultés contributives restreintes II, 397		—	—	—	—	—	—
				f) Subventions aux communes à		—	—	—	—	—	—
				raison de 80 ct. par élève primaire II, 398		—	—	—	—	—	—
						387,526	20	387,526	20	—	—
K. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.											
1,335	—	1,335	—	1. Prélèvement sur la dime de l'alcool . II, 399		1,335	—	—	—	1,335	—
1,335	—	1,335	—	2. Garderies d'enfants, subvention . II, 399		—	—	1,335	—	—	1,335
—	—	—	—			1,335	—	1,335	—	—	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.													
COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
VI. Instruction publique.													
46,220	30	44,700	—	A. <i>Frais d'administration de la Direction et du Synode</i>	7,896	60	56,994	04	—	—	49,097	44	
1,132,334	45	1,173,522	—	B. <i>Université</i>	207,376	72	1,369,624	79	—	—	1,162,248	07	
1,515,922	75	1,544,421	—	C. <i>Ecoles moyennes</i>	24,636	25	1,613,111	20	—	—	1,588,474	95	
3,450,883	35	3,546,883	—	D. <i>Instruction primaire</i>	197,731	85	3,702,093	25	—	—	3,504,361	40	
360,672	52	321,445	—	E. <i>Ecoles normales</i>	155,114	78	484,833	20	—	—	329,718	42	
57,994	06	59,950	—	F. <i>Institutions de sourds-muets</i>	42,873	50	108,963	65	—	—	66,090	15	
49,231	—	58,492	—	G. <i>Encouragements aux beaux-arts</i>	—	—	58,177	80	—	—	58,177	80	
—	—	—	—	H. <i>Librairie scolaire</i>	560,734	52	560,734	52	—	—	—	—	
—	—	—	—	J. <i>Subvention fédérale pour l'école primaire</i>	387,526	20	387,526	20	—	—	—	—	
—	—	—	—	K. <i>Mesures propres à combattre l'alcoolisme</i>	1,335	—	1,335	—	—	—	—	—	
6,613,258	43	6,749,413	—		1,585,225	42	8,343,393	65	—	—	6,758,168	23	
Les dépenses dépassent le budget de fr. 8,755. 23													
VII. Affaires communales.													
A. <i>Frais d'administration de la Direction.</i>													
5,500	—	5,500	—	1. <i>Traitement du secrétaire</i> III, 1	—	—	5,500	—	—	—	5,500	—	
4,000	—	4,000	—	2. <i>Traitement de l'employé</i> III, 2	—	—	4,000	—	—	—	4,000	—	
3,394	90	2,800	—	3. <i>Frais de bureau</i> III, 4	—	—	3,634	90	—	—	3,634	90	
995	—	995	—	4. <i>Loyers</i> III, 5	—	—	995	—	—	—	995	—	
13,889	90	13,295	—		—	—	14,129	90	—	—	14,129	90	
Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 834. 90													
VIII. Assistance publique.													
A. <i>Frais d'administration de la Direction.</i>													
11,200	—	11,000	—	1. <i>Traitements des fonctionnaires</i> III, 6	—	—	11,000	—	—	—	11,000	—	
26,202	70	24,666	—	2. <i>Traitements des employés</i> III, 7	1,100	—	28,498	85	—	—	27,398	85	
8,908	60	7,600	—	3. <i>Frais de bureau</i> III, 11	—	—	9,208	92	—	—	9,208	92	
950	—	950	—	4. <i>Loyers</i> III, 11	—	—	950	—	—	—	950	—	
47,261	30	44,216	—		1,100	—	49,657	77	—	—	48,557	77	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.													
COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
VIII. Assistance publique.													
B. Commission et inspecteurs de l'assistance publique.													
320	40	400	—	1. Commission cantonale	III, 12	—	—	222	35	—	—	222	35
11,625	—	11,625	—	2. Inspecteur cantonal et adjoint:		—	—	11,625	—	—	—	11,625	—
4,474	40	4,500	—	a. Traitements	III, 13	—	—	7,300	75	—	—	7,300	75
900	—	900	—	b. Frais de bureau et de déplacement	III, 15	—	—	900	—	—	—	900	—
17,400	—	18,000	—	c. Loyer	III, 15	—	—	17,705	—	—	—	17,705	—
34,719	80	35,425	—	3. Inspecteurs d'arrondissement .	III, 18	—	—	37,753	10	—	—	37,753	10
C. Assistance des indigents.													
1,296,880	82	1,300,000	—	1. Subventions aux communes:		1,223	—	1,382,194	83	—	—	1,380,971	83
615,369	84	530,000	—	a. Subventions pour l'assistance permanente .	III, 21	—	—	687,150	78	—	—	687,150	78
492,061	96	500,000	—	b. Subventions pour l'assistance temporaire	III, 24	—	—	522,016	62	—	—	502,292	03
488,051	80	450,000	—	2. Assistance extérieure:		19,724	59	602,487	62	—	—	540,128	56
200,000	—	200,000	—	a. Assistance hors du canton .	III, 39	62,359	06	200,000	—	—	—	200,000	—
3,092,364	42	2,980,000	—	b. Subventions suivant les §§ 59 et 123 de la loi sur l'assistance publique .	III, 70	—	—	3,393,849	85	—	—	3,310,543	20
D. Hospices régionaux et communaux d'invalides, subventions.													
12,550	—	85,000	—	1. Hospice de l'Oberland à Utzigen	III, 72	—	—	12,600	—	—	—	12,600	—
11,050	—		—	2. Hospice du Seeland à Worben .	III, 72	—	—	10,950	—	—	—	10,950	—
11,125	—		—	3. Hospice du Mittelland à Riggisberg	III, 72	—	—	11,150	—	—	—	11,150	—
8,800	—		—	4. Hospice de la ville de Berne à Kühlewil	III, 73	—	—	8,925	—	—	—	8,925	—
10,375	—		—	5. Hospice de la Haute-Argovie à Dettenbühl	III, 73	—	—	10,325	—	—	—	10,325	—
11,350	—		—	6. Hospice de l'Emmenthal à Friesenberg	III, 73	—	—	11,525	—	—	—	11,525	—
6,725	—		—	7. Hospice du district de Signau à Langnau	III, 73	—	—	6,700	—	—	—	6,700	—
12,650	—		—	8. Hospices communaux divers .	III, 74	—	—	12,375	—	—	—	12,375	—
84,625	—	85,000	—			—	—	84,550	—	—	—	84,550	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.													
COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
VIII. Assistance publique.													
E. Maisons d'éducation des districts et privées, subventions.													
2,500	—	2,500	—	1. Orphelinat de Saignelégier . . . III, 75	—	—	2,500	—	—	—	2,500	—	
3,500	—	3,500	—	2. Orphelinat de Porrentruy . . . III, 75	—	—	3,500	—	—	—	3,500	—	
3,500	—	3,500	—	3. Orphelinat de Courtelary . . . III, 75	—	—	3,500	—	—	—	3,500	—	
6,000	—	6,000	—	4. Orphelinats de Delémont . . . III, 76	—	—	6,000	—	—	—	6,000	—	
2,500	—	2,500	—	5. Orphelinat de Reconvilier . . . III, 76	—	—	2,500	—	—	—	2,500	—	
5,000	—	5,000	—	6. Maison d'éducation d'Oberbipp . III, 76	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—	
4,000	—	4,000	—	7. Maison d'éducation d'Enggistein III, 77	—	—	4,000	—	—	—	4,000	—	
2,500	—	2,500	—	8. Maison d'éducation du Steinhœlzli III, 77	—	—	2,500	—	—	—	2,500	—	
7,000	—	7,000	—	9. Maison pour enfants faibles d'es- prit de Berthoud III, 77	—	—	7,000	—	—	—	7,000	—	
7,000	—	7,000	—	10. Maison pour enfants faibles d'es- prit de Steffisbourg III, 78	—	—	7,000	—	—	—	7,000	—	
43,500	—	43,500	—		—	—	43,500	—	—	—	43,500	—	
F. Maisons cantonales d'éducation.													
1. Landorf.													
4,836	01	4,200	—	a. Administration	20	50	4,920	05	—	—	4,899	55	
5,342	46	5,500	—	b. Enseignement	215	—	5,302	24	—	—	5,087	24	
19,699	40	16,500	—	c. Nourriture	3,108	05	24,867	50	—	—	21,759	45	
9,566	60	9,100	—	d. Entretien	3,089	55	19,195	04	—	—	16,105	49	
5,210	—	5,330	—	e. Loyers	120	—	5,330	—	—	—	5,210	—	
10,294	06	5,830	—	f. Exploitation agricole	41,190	50	22,492	15	18,698	35	—	—	
34,360	41	34,800	—	Roulement	47,743	60	82,106	98	—	—	34,363	38	
1,339	90	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	2,499	30	4,450	—	—	—	1,950	70	
12,950	—	11,000	—	h. Pensions	14,062	50	1,385	—	12,677	50	—	—	
22,750	31	23,800	—	III, 79	64,305	40	87,941	98	—	—	23,636	58	
2. Aarwangen.													
3,384	39	3,630	—	a. Administration	48	88	3,611	24	—	—	3,562	36	
4,593	08	5,150	—	b. Enseignement	65	—	5,159	01	—	—	5,094	01	
17,482	55	16,800	—	c. Nourriture	1,446	85	24,555	76	—	—	23,108	91	
9,826	90	8,615	—	d. Entretien	2,761	15	14,361	11	—	—	11,599	96	
4,835	—	4,835	—	e. Loyers	—	—	4,835	—	—	—	4,835	—	
8,635	58	5,300	—	f. Exploitation agricole	27,460	71	11,756	55	15,704	16	—	—	
31,486	34	33,730	—	Roulement	31,782	59	64,278	67	—	—	32,496	08	
2,983	—	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	552	—	4,845	—	—	—	4,293	—	
10,880	—	9,130	—	h. Pensions	14,175	—	1,405	—	12,770	—	—	—	
23,589	34	24,600	—	III, 79	46,509	59	70,528	67	—	—	24,019	08	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
VIII. Assistance publique.												
F. Maisons cantonales d'éducation.												
3. Cerlier.												
3,889	97	4,000	—	a. Administration	—	—	4,011	18	—	—	4,011	18
3,556	61	4,400	—	b. Enseignement	—	—	3,757	63	—	—	3,757	63
18,817	20	15,615	—	c. Nourriture	581	55	21,648	72	—	—	21,067	17
7,832	39	7,000	—	d. Entretien	3,033	85	13,039	81	—	—	10,005	96
3,792	50	3,785	—	e. Loyers	—	—	3,792	50	—	—	3,792	50
10,954	67	6,000	—	f. Exploitation agricole	44,137	87	25,773	47	18,364	40	—	—
26,934	—	28,800	—	Roulement	47,753	27	72,023	31	—	—	24,270	04
4,398	—	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	172	—	4,550	50	—	—	4,378	50
11,550	—	8,400	—	h. Pensions	12,175	—	1,205	—	10,970	—	—	—
19,782	—	20,400	—	III, 79	60,100	27	77,778	81	—	—	17,678	54
4. Kehrsatz.												
4,063	78	4,200	—	a. Administration	129	—	4,356	18	—	—	4,227	18
4,386	89	4,500	—	b. Enseignement	—	—	4,654	18	—	—	4,654	18
17,027	20	16,000	—	c. Nourriture	1,605	70	23,172	52	—	—	21,566	82
9,614	23	7,200	—	d. Entretien	1,606	65	14,506	35	—	—	12,899	70
4,660	—	4,660	—	e. Loyers	—	—	4,660	—	—	—	4,660	—
9,068	32	3,900	—	f. Exploitation agricole	43,539	41	23,117	27	20,422	14	—	—
30,683	78	32,660	—	Roulement	46,880	76	74,466	50	—	—	27,585	74
789	—	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	1,555	—	4,495	—	—	—	2,940	—
9,700	—	9,460	—	h. Pensions	11,000	—	1,070	—	9,930	—	—	—
21,772	78	23,200	—	III, 80	59,435	76	80,031	50	—	—	20,595	74
5. Bretièges.												
3,845	26	4,000	—	a. Administration	—	—	3,995	16	—	—	3,995	16
3,780	93	3,800	—	b. Enseignement	—	—	3,708	23	—	—	3,708	23
19,813	47	17,500	—	c. Nourriture	743	60	22,049	66	—	—	21,306	06
9,722	45	8,200	—	d. Entretien	3,465	60	16,755	74	—	—	13,290	14
4,100	—	4,100	—	e. Loyer	—	—	4,100	—	—	—	4,100	—
10,079	54	6,600	—	f. Exploitation agricole	33,308	86	15,357	77	17,951	09	—	—
31,182	57	31,000	—	Roulement	37,518	06	65,966	56	—	—	28,448	50
970	40	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	1,078	80	5,496	60	—	—	4,417	80
10,853	35	9,000	—	h. Pensions	12,050	—	1,165	—	10,885	—	—	—
21,299	62	22,000	—	III, 80	50,646	86	72,628	16	—	—	21,981	30

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.													
COMPTÉ DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
VIII. Assistance publique.													
F. Maisons cantonales d'éducation.													
6. Sonvilier.													
5,652	04	5,200	—	a. Administration	34	—	5,447	96	—	—	5,413	96	
4,232	84	5,600	—	b. Enseignement	—	—	4,782	11	—	—	4,782	11	
22,488	63	20,000	—	c. Nourriture	521	—	29,882	15	—	—	29,361	15	
14,977	27	10,000	—	d. Entretien	2,845	40	11,877	75	—	—	9,032	35	
4,385	—	4,385	—	e. Loyer	—	—	4,385	—	—	—	4,385	—	
6,300	42	985	—	f. Exploitation agricole	55,324	65	44,699	03	10,625	62	—	—	
45,435	36	44,200	—	Roulement	58,725	05	101,074	—	—	—	42,348	95	
483	70	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	664	90	3,789	60	—	—	3,124	70	
12,457	50	11,700	—	h. Pensions	14,325	—	1,350	—	12,975	—	—	—	
32,494	16	32,500	—	III, 80	73,714	95	106,213	60	—	—	32,498	65	
7. Loveresse.													
3,716	60	3,500	—	a. Administration	1	—	3,888	70	—	—	3,887	70	
3,290	75	3,270	—	b. Enseignement	—	—	2,954	—	—	—	2,954	—	
10,557	30	9,000	—	c. Nourriture	315	70	11,877	95	—	—	11,562	25	
3,947	45	4,800	—	d. Entretien	991	95	6,091	80	—	—	5,099	85	
2,810	—	2,810	—	e. Loyer	—	—	2,810	—	—	—	2,810	—	
2,287	60	1,030	—	f. Exploitation agricole	11,513	60	7,786	75	3,726	85	—	—	
22,034	50	22,350	—	Roulement	12,822	25	35,409	20	—	—	22,586	95	
1,784	—	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	415	—	2,329	—	—	—	1,914	—	
6,357	50	5,400	—	h. Pensions	6,615	50	375	—	6,240	50	—	—	
17,461	—	16,950	—	III, 81	19,852	75	38,113	20	—	—	18,260	45	
1. Landorf													
22,750	31	23,800	—	2. Aarwangen	64,305	40	87,941	98	—	—	23,636	58	
23,589	34	24,600	—	3. Cerlier	46,509	59	70,528	67	—	—	24,019	08	
19,782	—	20,400	—	4. Kehrsatz	60,100	27	77,778	81	—	—	17,678	54	
21,772	78	23,200	—	5. Breitièges	59,435	76	80,031	50	—	—	20,595	74	
21,299	62	22,000	—	6. Sonvilier	50,646	86	72,628	16	—	—	21,981	30	
32,494	16	32,500	—	7. Loveresse	73,714	95	106,213	60	—	—	32,498	65	
17,461	—	16,950	—		19,852	75	38,113	20	—	—	18,260	45	
159,149	21	163,450	—		374,565	58	533,235	92	—	—	158,670	34	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.													
COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
				Administration courante.									
				VIII. Assistance publique.									
				G. Subventions diverses.									
22,978	25	30,000	—	1. Bourses d'apprentissage III, 86	228	—	28,164	15	—	—	27,936	15	
23,481	87	25,000	—	2. Assistance de malades étrangers au canton III, 92	11,093	15	31,088	75	—	—	19,995	60	
5,000	—	5,000	—	3. Subventions à des sociétés de secours à l'étranger III, 96	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—	
20,000	—	20,000	—	4. Secours en cas de dommages dus aux éléments III, 97	—	—	19,955	95	—	—	19,955	95	
71,460	12	80,000	—		11,321	15	84,208	85	—	—	72,887	70	
				H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.									
36,200	—	36,200	—	1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool III, 98	28,652	25	—	—	28,652	25	—	—	
36,200	—	36,200	—	2. Subventions III, 100	13,526	—	42,178	25	—	—	28,652	25	
—	—	—	—		42,178	25	42,178	25	—	—	—	—	
				J. Subventions à des hôpitaux et établissements de charité pour nouvelles constructions et installations.									
55,466	70	—	—	1. Prélèvement sur le fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité . . . III, 102	58,720	—	—	—	58,720	—	—	—	
55,466	70	—	—	2. Subventions à des hôpitaux et établissements de charité . . . III, 103	—	—	58,720	—	—	—	58,720	—	
—	—	—	—		58,720	—	58,720	—	—	—	—	—	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.													
COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
VIII. Assistance publique.													
47,261	30	44,216	—	A. <i>Frais d'administration de la Direction</i> .	1,100	—	49,657	77	—	—	48,557	77	
34,719	80	35,425	—	B. <i>Commission et inspecteurs de l'assistance publique</i>	—	—	37,753	10	—	—	37,753	10	
3,092,364	42	2,980,000	—	C. <i>Assistance des indigents</i>	83,306	65	3,393,849	85	—	—	3,310,543	20	
84,625	—	85,000	—	D. <i>Hospices régionaux d'invalides, subventions</i>	—	—	84,550	—	—	—	84,550	—	
43,500	—	43,500	—	E. <i>Maisons d'éducation des districts et pri- vées, subventions</i>	—	—	43,500	—	—	—	43,500	—	
159,149	21	163,450	—	F. <i>Maisons cantonales d'éducation</i>	374,565	58	533,235	92	—	—	158,670	34	
71,460	12	80,000	—	G. <i>Subventions diverses</i>	11,321	15	84,208	85	—	—	72,887	70	
—	—	—	—	H. <i>Mesures propres à combattre l'alcoolisme</i>	42,178	25	42,178	25	—	—	—	—	
—	—	—	—	J. <i>Subventions à des hôpitaux et établis- sements de charité pour nouvelles construc- tions et installations</i>	58,720	—	58,720	—	—	—	—	—	
3,533,079	85	3,431,591	—		571,191	63	4,327,653	74	—	—	3,756,462	11	
Les dépenses dépassent le budget de fr. 324,871. 11													
IX. ^a Economie publique.													
A. Frais d'administration de la Direction.													
5,500	—	5,500	—	1. <i>Traitement du secrétaire</i> . . . III, 104	—	—	5,500	—	—	—	5,500	—	
17,900	—	18,000	—	2. <i>Traitements des employés</i> . . . III, 105	—	—	18,000	—	—	—	18,000	—	
5,585	85	6,600	—	3. <i>Frais de bureau</i> III, 109	376	50	8,466	05	—	—	8,089	55	
2,045	—	2,045	—	4. <i>Loyers</i> III, 109	—	—	2,045	—	—	—	2,045	—	
31,030	85	32,145	—		376	50	34,011	05	—	—	33,634	55	
B. Statistique.													
5,500	—	5,500	—	1. <i>Traitement du chef de bureau</i> III, 110	—	—	5,500	—	—	—	5,500	—	
6,799	20	6,800	—	2. <i>Traitements des employés</i> . . . III, 111	—	—	6,800	—	—	—	6,800	—	
4,997	92	5,000	—	3. <i>Frais de bureau et d'impression</i> III, 113	76	50	5,669	25	—	—	5,592	75	
470	—	470	—	4. <i>Loyer</i> III, 113	—	—	470	—	—	—	470	—	
—	—	—	—	5. <i>Statistique des cultures, enquête</i> III, 114	—	—	1,196	60	—	—	1,196	60	
—	—	—	—	6. <i>Besoins en charbon, enquête</i> . . . III, 203	—	—	7,679	10	—	—	7,679	10	
—	—	—	—	7. <i>Céréales, enquête au sujet de la récolte</i> III, 200	—	—	219	—	—	—	219	—	
1,500	—	—	—	(Recensement fédéral du bétail.)	—	—	—	—	—	—	—	—	
19,267	12	17,770	—		76	50	27,533	95	—	—	27,457	45	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
IX. ^a Economie publique.													
C. Commerce et industrie.													
6,900	45	8,000	—	1. Encouragements au commerce et à l'industrie en général . . . III, 115		4,034	—	14,067	70	—	—	10,033	70
4,460	—	8,000	—	2. Bourses III, 117		190	—	2,975	—	—	—	2,785	—
233,329	70	235,000	—	3. Ecoles professionnelles et industrielles . . . III, 122		211,633	—	446,633	—	—	—	235,000	—
18,000	—	18,000	—	4. Conservatoire des arts et métiers . . . III, 123		11,916	—	32,241	—	—	—	20,325	—
9,750	—	9,750	—	5. Chambre du commerce et de l'industrie:		—	—	9,750	—	—	—	9,750	—
1,163	—	1,500	—	a. Traitements des fonctionnaires . . . III, 124		—	—	—	—	—	—	—	—
6,309	59	6,000	—	b. Indemnités de séance et de route III, 125		—	—	1,013	80	—	—	1,013	80
6,220	—	5,540	—	c. Frais de bureau et de déplacement, publications III, 127		400	—	6,490	85	—	—	6,090	85
1,540	—	1,540	—	d. Traitements des employés . . . III, 130		—	—	6,751	75	—	—	6,751	75
25,000	—	25,000	—	e. Loyer III, 131		—	—	1,540	—	—	—	1,540	—
2,000	—	2,000	—	6. Sociétés de développement, subventions . . . III, 132		—	—	25,000	—	—	—	25,000	—
44,596	44	46,000	—	7. Association « Pro Sempione », subvention III, 133		—	—	2,000	—	—	—	2,000	—
1,948	25	2,000	—	8. Apprentissages III, 137		11,871	35	54,811	64	—	—	42,940	29
7,385	—	—	—	9. Loi sur la protection des ouvrières, inspection III, 140		—	—	1,798	05	—	—	1,798	05
				(Enseignement de l'économie domestique.)*									
368,602	43	368,330	—			240,044	35	605,072	79	—	—	365,028	44
*) Voir rubrique VI. D. 17, page 27 ci-devant.													
D. Technicum de Berthoud.													
102,264	10	105,300	—	1. Enseignement:		—	—	113,093	85	—	—	113,093	85
9,311	06	8,300	—	a. Traitements des professeurs . . .		254	—	6,324	61	—	—	6,070	61
849	10	1,000	—	b. Matériel d'enseignement		—	—	—	—	—	—	—	—
4,394	54	4,200	—	2. Administration:		—	—	1,040	30	—	—	1,040	30
10,504	32	10,900	—	a. Commission de surveillance et d'examen		25	20	5,830	79	—	—	5,805	59
3,116	40	3,300	—	b. Frais de bureau et de déplacement		—	—	14,544	79	—	—	14,544	79
19,758	—	28,420	—	c. Chauffage, éclairage et nettoyage .		—	—	3,855	—	—	—	3,855	—
8,662	—	—	—	d. Concierge		—	—	28,420	—	—	—	28,420	—
158,859	52	161,420	—	{3. Intérêt du capital de construction . . }		—	—	—	—	—	—	—	—
22,125	—	17,500	—	4. Loyer		279	20	173,109	34	—	—	172,830	14
26,619	84	27,119	—	Roulement		22,033	—	25	—	22,008	—	—	—
28,455	—	34,171	—	5. Ecolages		29,771	38	—	—	29,771	38	—	—
3,000	—	4,000	—	6. Subvention de la ville de Berthoud . .		33,088	—	—	—	33,088	—	—	—
84,659	68	86,630	—	7. Subvention de la Confédération . . .		—	—	3,500	—	—	—	3,500	—
				8. Bourses		85,171	58	176,634	34	—	—	91,462	76
				III, 141									

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
IX. ^a Economie publique.													
E. Technicum de Bienne.													
a. Technicum.													
1. Enseignement:													
127,830	75	131,530	—	a. Traitements des professeurs . . .		—	—	139,768	20	—	—	139,768	20
18,629	40	23,200	—	b. Matériel d'enseignement . . .		705	—	27,547	72	—	—	26,842	72
2. Administration:													
1,879	10	1,900	—	a. Commissions de surveillance et d'examen .		—	—	1,620	10	—	—	1,620	10
2,120	—	1,660	—	b. Traitements . . .		—	—	2,360	—	—	—	2,360	—
7,314	80	5,900	—	c. Frais de bureau et de déplacement		1,643	70	7,317	50	—	—	5,673	80
8,219	08	10,276	—	d. Chauffage, éclairage et nettoyage		17	50	9,853	77	—	—	9,836	27
3,700	—	3,700	—	e. Concierges . . .		—	—	3,700	—	—	—	3,700	—
827	10	700	—	3. Bureau d'observation . . .		814	90	2,067	70	—	—	1,252	80
14,500	—	14,500	—	4. Loyer . . .		—	—	14,500	—	—	—	14,500	—
185,020	23	193,366	—	Roulement		3,181	10	208,734	99	—	—	205,553	89
17,539	—	17,000	—	5. Ecolages . . .		15,454	—	—	—	15,454	—	—	—
19,510	75	17,450	—	6. Produit des travaux des élèves .		27,552	70	—	—	27,552	70	—	—
1,115	60	1,000	—	7. Recettes diverses . . .		3,296	65	—	—	3,296	65	—	—
1,245	20	1,600	—	8. Intérêts des capitaux . . .		1,960	80	195	—	1,765	80	—	—
31,678	89	33,537	—	9. Subvention de la ville de Bienne .		35,059	90	—	—	35,059	90	—	—
36,073	—	41,205	—	10. Subvention de la Confédération .		37,805	—	—	—	37,805	—	—	—
825	—	800	—	11. Bourses . . .		—	—	1,275	—	—	—	1,275	—
78,682	79	82,374	—			124,310	15	210,204	99	—	—	85,894	84
b. Ecole des chemins de fer:													
1. Enseignement:													
24,925	—	25,500	—	a. Traitements des professeurs . .		—	—	26,970	—	—	—	26,970	—
53	35	380	35	b. Matériel d'enseignement . . .		—	—	24	85	—	—	24	85
2. Administration:													
50	20	120	20	a. Commission de surveillance et d'examen .		—	—	70	20	—	—	70	20
240	—	840	—	b. Traitements . . .		—	—	240	—	—	—	240	—
1,410	—	1,180	—	c. Frais de bureau et de déplacement		—	—	1,200	—	—	—	1,200	—
1,430	—	1,495	—	d. Chauffage, éclairage et nettoyage		—	—	1,640	—	—	—	1,640	—
600	—	600	—	e. Concierges . . .		—	—	600	—	—	—	600	—
2,400	—	2,400	—	3. Loyer . . .		—	—	2,400	—	—	—	2,400	—
31,108	55	32,515	—	Roulement		—	—	33,145	05	—	—	33,145	05
950	—	500	—	4. Ecolages . . .		387	—	—	—	387	—	—	—
6,168	60	6,581	—	5. Subvention de la ville de Bienne .		6,746	20	—	—	6,746	20	—	—
9,252	85	9,872	—	6. Subvention des chemins de fer fédéraux		10,119	35	—	—	10,119	35	—	—
300	—	500	—	7. Bourses . . .		—	—	100	—	—	—	100	—
15,037	10	16,062	—			17,252	55	33,245	05	—	—	15,992	50

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
IX. ^a Economie publique.													
E. Technicum de Bienne.													
c. Ecole des postes.													
1. Enseignement:													
11,725	—	11,775	—	a. Traitements des professeurs . .		—	—	12,495	—	—	—	12,495	—
57	10	275	—	b. Matériel d'enseignement . . .		—	—	—	—	—	—	—	—
2. Administration:													
110	—	120	—	a. Commission de surveillance et experts		—	—	70	40	—	—	70	40
240	—	840	—	b. Traitements		—	—	240	—	—	—	240	—
1,410	—	1,180	—	c. Frais de bureau et de déplacement		—	—	1,200	—	—	—	1,200	—
1,430	—	1,495	—	d. Chauffage, éclairage et nettoyage		—	—	1,640	—	—	—	1,640	—
600	—	600	—	e. Concierges		—	—	600	—	—	—	600	—
1,650	—	1,650	—	3. Loyer		—	—	1,650	—	—	—	1,650	—
17,222	10	17,935	—	Roulement		—	—	17,895	40	—	—	17,895	40
1,462	—	800	—	4. Ecolages		834	—	—	—	834	—	—	—
3,319	70	3,620	—	5. Subvention de la ville de Bienne .		3,645	60	—	—	3,645	60	—	—
4,151	—	4,625	—	6. Subvention de la Confédération .		4,474	70	—	—	4,474	70	—	—
425	—	700	—	7. Bourses		—	—	250	—	—	—	250	—
8,714	40	9,590	—			8,954	30	18,145	40	—	—	9,191	10
78,682	79	82,374	—	a. Technicum		124,310	15	210,204	99	—	—	85,894	84
15,037	10	16,062	—	b. Ecole des chemins de fer		17,252	55	33,245	05	—	—	15,992	50
8,714	40	9,590	—	c. Ecole des postes		8,954	30	18,145	40	—	—	9,191	10
102,434	29	108,026	—	III, 142		150,517	—	261,595	44	—	—	111,078	44
F. Poids et mesures.													
1,500	—	1,500	—	1. Traitement de l'inspecteur . . III, 143		—	—	1,500	—	—	—	1,500	—
627	40	1,000	—	2. Frais de bureau et de déplacement III, 144		—	—	441	15	—	—	441	15
6,286	50	6,000	—	3. Frais d'inspection III, 145		—	—	5,526	50	—	—	5,526	50
550	10	1,000	—	4. Poids, mesures, appareils . . III, 146		100	35	956	25	—	—	855	90
1,000	—	1,000	—	5. Loyer III, 146		—	—	1,000	—	—	—	1,000	—
9,964	—	10,500	—			100	35	9,423	90	—	—	9,323	55
G. Police des denrées alimentaires.													
1. Laboratoire du chimiste cantonal:													
7,000	—	7,000	—	a. Traitement du chimiste cantonal III, 147		—	—	7,000	—	—	—	7,000	—
13,648	20	15,300	—	b. Traitements des assistants, de l'employé et du concierge . III, 148		—	—	15,025	—	—	—	15,025	—
4,375	—	4,375	—	c. Loyer III, 149		—	—	4,375	—	—	—	4,375	—
3,999	22	4,000	—	d. Articles chimiques, écrits, éclairage, etc. III, 151		—	—	5,115	29	—	—	5,115	29
—	—	500	—	e. Analyses bactériologiques		—	—	—	—	—	—	—	—
6,304	—	5,000	—	f. Recettes pour des analyses . III, 155		7,403	70	942	—	6,461	70	—	—
22,718	42	26,175	—	A reporter		7,403	70	32,457	29	—	—	25,053	59

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.													
COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
IX. ^a Economie publique.													
G. Police des denrées alimentaires.													
22,718	42	26,175	—	Report	7,403	70	32,457	29	—	—	25,053	59	
				2. Inspections:									
17,408	80	18,150	—	a. Traitements des experts . . . III, 157	—	—	17,997	65	—	—	17,997	65	
10,782	83	11,000	—	b. Frais de bureau et de déplacement III, 160	—	—	12,130	73	—	—	12,130	73	
990	—	1,500	—	c. Cours d'instruction III, 161	—	—	420	—	—	—	420	—	
85	50	925	—	3. Frais de bureau et d'impression III, 162	20	—	136	—	—	—	116	—	
21,840	85	26,225	—	4. Subvention de la Confédération III, 162	25,798	25	—	—	25,798	25	—	—	
30,144	70	31,525	—		33,221	95	63,141	67	—	—	29,919	72	
H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.													
34,230	—	20,230	—	1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool III, 164	20,230	—	—	—	20,230	—	—	—	
9,620	80	20,230	—	2. Mesures propres à combattre l'alcoolisme en général III, 165	—	—	8,354	—	—	—	8,354	—	
11,267	20			(Cours de cuisine et de travaux de ménage.)									
5,592	—			3. Subventions pour les asiles d'alcoolisés et pour le placement d'indigents adonnés à l'ivrognerie III, 166	—	—	6,351	—	—	—	6,351	—	
2,000	—			(Réserve pour la fondation d'un asile de buveurs dans le Jura.)									
5,750	—			4. Primes à des aubergistes ne débitant pas d'eau-de-vie ordinaire III, 168	—	—	5,525	—	—	—	5,525	—	
—	—				20,230	—	20,230	—	—	—	—	—	
J. Police du feu.													
8,000	—	8,000	—	1. Police du feu III, 169	150	75	8,150	75	—	—	8,000	—	
1,144	10	2,000	—	2. Inspection du matériel d'incendie III, 170	—	—	1,442	40	—	—	1,442	40	
9,144	10	10,000	—		150	75	9,593	15	—	—	9,442	40	
31,030	85	32,145	—	A. Frais d'administration de la Direction .	376	50	34,011	05	—	—	33,634	55	
19,267	12	17,770	—	B. Statistique	76	50	27,533	95	—	—	27,457	45	
368,602	43	368,330	—	C. Commerce et industrie	240,044	35	605,072	79	—	—	365,028	44	
84,659	68	86,630	—	D. Technicum de Berthoud	85,171	58	176,634	34	—	—	91,462	76	
102,434	29	108,026	—	E. Technicum de Bienne	150,517	—	261,595	44	—	—	111,078	44	
9,964	—	10,500	—	F. Poids et mesures	100	35	9,423	90	—	—	9,323	55	
30,144	70	31,525	—	G. Police des denrées alimentaires	33,221	95	63,141	67	—	—	29,919	72	
—	—	—	—	H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme	20,230	—	20,230	—	—	—	—	—	
9,144	10	10,000	—	J. Police du feu	150	75	9,593	15	—	—	9,442	40	
655,247	17	664,926	—		529,888	98	1,207,236	29	—	—	677,347	31	
Les dépenses dépassent le budget de fr. 12,421.31													

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTÉ DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
IX. ^b Service sanitaire.													
A. Frais d'administration.													
5,636	20	6,500	—	1. Collège de santé, examens et inspections	III, 173	103	40	6,117	85	—	—	6,014	45
3,400	—	3,600	—	2. Traitement de l'employé	III, 175	—	—	3,600	—	—	—	3,600	—
2,062	85	2,100	—	3. Frais de bureau	III, 177	—	—	2,077	30	—	—	2,077	30
400	—	400	—	4. Loyers	III, 178	—	—	400	—	—	—	400	—
11,499	05	12,600	—			103	40	12,195	15	—	—	12,091	75
B. Service sanitaire en général.													
4,955	75	6,000	—	1. Mesures générales	III, 180	30,469	45	37,229	85	—	—	6,760	40
864	50	3,500	—	2. Vaccinations	III, 181	—	—	1,053	45	—	—	1,053	45
350	—	350	—	3. Indemnités à des médecins	III, 184	—	—	350	—	—	—	350	—
217,446	85	237,610	—	4. Subventions aux hôpitaux de district	III, 187	38,753	15	260,610	—	—	—	221,856	85
17,000	—	17,000	—	5. Subventions aux établissements sanitaires spéciaux	III, 189	—	—	17,000	—	—	—	17,000	—
54,109	—	55,000	—	6. Subvention à l'hôpital de l'Ile III, 189	—	—	—	53,664	—	—	—	53,664	—
280,000	—	280,000	—	7. Extension du service public des aliénés III, 190	—	—	—	280,000	—	—	—	280,000	—
60,000	—	60,000	—	8. Mesures propres à prévenir et combattre la tuberculose	III, 191	—	—	60,000	—	—	—	60,000	—
634,726	10	659,460	—			69,222	60	709,907	30	—	—	640,684	70
C. Maternité.													
27,117	70	28,500	—	1. Administration		2,048	80	31,407	55	—	—	29,358	75
7,478	34	9,500	—	2. Enseignement		3,761	45	11,248	67	—	—	7,487	22
88,930	86	80,000	—	3. Nourriture		4,925	55	106,064	08	—	—	101,138	53
61,584	32	54,700	—	4. Entretien		16,861	50	95,506	42	—	—	78,644	92
2,520	70	2,500	—	5. Polyclinique gynécologique		—	—	2,785	30	—	—	2,785	30
32,080	—	32,080	—	6. Loyer		—	—	32,080	—	—	—	32,080	—
219,711	92	207,280	—	Roulement		27,597	30	279,092	02	—	—	251,494	72
46,611	50	35,500	—	7. Pensions des femmes en traitement		56,923	—	—	—	56,923	—	—	—
6,590	80	6,900	—	8. Pensions des élèves sages-femmes		6,461	—	—	—	6,461	—	—	—
3,000	—	2,600	—	9. Pensions des élèves garde-malades		3,400	—	186	50	3,213	50	—	—
834	90	—	—	10. Augmentations et diminutions à l'inventaire		1,929	95	9,972	30	—	—	8,042	35
164,344	52	162,280	—	III, 192		96,311	25	289,250	82	—	—	192,939	57
D. Cours d'instruction des sages-femmes.													
1,167	20	2,500	—	1. Indemnités de subsistance et de déplacement III, 193		—	—	2,481	45	—	—	2,481	45
186	—	300	—	2. Désinfectants, subventions	III, 194	—	—	178	—	—	—	178	—
1,353	20	2,800	—			—	—	2,659	45	—	—	2,659	45

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.													
COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
IX. ^b Service sanitaire.													
E. Asile d'aliénés de la Waldau.													
153,388	17	167,650	—	1. Administration	8,624	60	165,116	33	—	—	156,491	73	
3,106	26	2,700	—	2. Enseignement et culte	36	—	2,154	99	—	—	2,118	99	
398,037	11	360,000	—	3. Nourriture	53,038	70	523,300	56	—	—	470,261	86	
171,034	01	170,000	—	4. Entretien	31,436	05	236,740	02	—	—	205,303	97	
57,405	—	56,215	—	5. Loyers	2,230	—	59,895	—	—	—	57,665	—	
28,624	90	19,200	—	6. Industries	85,485	75	56,386	65	29,099	10	—	—	
49,132	12	12,700	—	7. Exploitation agricole	250,815	15	188,384	84	62,430	31	—	—	
705,213	53	724,665	—	Roulement	431,666	25	1,231,978	39	—	—	800,312	14	
40,958	—	—	—	8. Augmentations et diminutions à l'inventaire	25,059	10	107,464	10	—	—	82,405	—	
497,210	30	490,000	—	9. Pensions	518,285	80	7,833	60	510,452	20	—	—	
32,685	—	32,685	—	10. Subvention du fonds de la Waldau	32,685	—	—	—	32,685	—	—	—	
—	—	—	—	11. Subvention du fonds pour l'extension du service public des aliénés	54,847	60	—	—	54,847	60	—	—	
216,276	23	201,980	—	III, 196	1,062,543	75	1,347,276	09	—	—	284,732	34	
F. Asile d'aliénés de Münsingen.													
136,242	15	143,000	—	1. Administration	25,471	95	166,135	10	—	—	140,663	15	
1,503	65	2,500	—	2. Enseignement et culte	421	55	1,632	15	—	—	1,210	60	
325,707	45	310,000	—	3. Nourriture	53,196	15	460,242	90	—	—	407,046	75	
145,833	05	145,000	—	4. Entretien	19,409	10	180,873	05	—	—	161,463	95	
118,931	30	119,380	—	5. Loyer	687	50	119,589	—	—	—	118,901	50	
29,511	—	20,000	—	6. Industries	189,559	85	152,018	05	37,541	80	—	—	
54,787	60	20,600	—	7. Exploitation agricole	232,263	55	132,398	40	99,865	15	—	—	
643,919	—	679,280	—	Roulement	521,009	65	1,212,888	65	—	—	691,879	—	
28,505	—	—	—	8. Augmentations et diminutions à l'inventaire	18,226	80	73,877	50	—	—	55,650	70	
365,575	10	355,000	—	9. Pensions	409,867	80	30,101	90	379,765	90	—	—	
3,718	50	—	—	(Subvention du fonds pour l'extension du service public des aliénés.)	—	—	—	—	—	—	—	—	
303,130	40	324,280	—	III, 197	949,104	25	1,316,868	05	—	—	367,763	80	
G. Asile d'aliénés de Bellelay.													
58,664	14	59,000	—	1. Administration	467	70	59,604	20	—	—	59,136	50	
1,310	19	1,700	—	2. Enseignement et culte	28	80	1,249	78	—	—	1,220	98	
125,780	78	130,000	—	3. Nourriture	45,590	77	202,338	10	—	—	156,747	33	
56,210	60	58,000	—	4. Entretien	23,477	—	98,974	52	—	—	75,497	52	
24,289	—	24,410	—	5. Loyer	1,248	40	25,647	50	—	—	24,399	10	
8,594	72	7,000	—	6. Industries	59,166	—	45,040	95	14,125	05	—	—	
26,002	13	8,110	—	7. Exploitation agricole	171,562	36	133,195	38	38,366	98	—	—	
231,657	86	258,000	—	Roulement	301,541	03	566,050	43	—	—	264,509	40	
11,017	40	—	—	8. Augmentations et diminutions à l'inventaire	15,722	35	43,326	85	—	—	27,604	50	
127,548	70	126,000	—	9. Pensions	130,778	60	2,810	—	127,968	60	—	—	
5,570	30	—	—	(Perte.)	—	—	—	—	—	—	—	—	
120,696	86	132,000	—	III, 198	448,041	98	612,187	28	—	—	164,145	30	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
IX ^b Service sanitaire.													
11,499	05	12,600	—	A. <i>Frais d'administration</i>		103	40	12,195	15	—	—	12,091	75
634,726	10	659,460	—	B. <i>Service sanitaire en général</i>		69,222	60	709,907	30	—	—	640,684	70
164,344	52	162,280	—	C. <i>Maternité</i>		96,311	25	289,250	82	—	—	192,939	57
1,353	20	2,800	—	D. <i>Cours d'instruction des sages-femmes</i>		—	—	2,659	45	—	—	2,659	45
216,276	23	201,980	—	E. <i>Asile d'aliénés de la Waldau</i>		1,062,543	75	1,347,276	09	—	—	284,732	34
303,130	40	324,280	—	F. <i>Asile d'aliénés de Münsingen</i>		949,104	25	1,316,868	05	—	—	367,763	80
120,696	86	132,000	—	G. <i>Asile d'aliénés de Bellelay</i>		448,041	98	612,187	28	—	—	164,145	30
1,452,026	36	1,495,400	—			2,625,327	23	4,290,344	14	—	—	1,665,016	91
Les dépenses dépassent le budget de fr. 169,616. 91													
X. Travaux publics et chemins de fer.													
A. Frais d'administration de la Direction.													
26,497	60	25,600	—	1. Traitements des fonctionnaires . IV, 1		4,150	—	29,750	—	—	—	25,600	—
25,598	—	26,200	—	2. Traitements des employés . . IV, 2		2,700	—	28,814	60	—	—	26,114	60
11,513	41	13,000	—	3. Frais de bureau et de déplacement IV, 8		230	60	13,229	35	—	—	12,998	75
3,880	—	3,880	—	4. Loyers IV, 10		—	—	3,880	—	—	—	3,880	—
67,489	01	68,680	—			7,080	60	75,673	95	—	—	68,593	35
B. Service des arrondissements.													
18,750	—	18,950	—	1. Traitements des ingénieurs d'arrondissement IV, 11		—	—	18,912	50	—	—	18,912	50
22,550	—	25,100	—	2. Traitements des employés . . IV, 12		980	—	24,545	55	—	—	23,565	55
12,434	75	13,000	—	3. Frais de bureau et de déplacement IV, 19		610	85	13,095	98	—	—	12,485	13
1,500	—	1,605	—	4. Loyers IV, 21		—	—	1,605	—	—	—	1,605	—
55,234	75	58,655	—			1,590	85	58,159	03	—	—	56,568	18
C. Entretien des bâtiments de l'Etat.													
175,000	70	185,000	—	1. Bâtiments de l'administration . IV, 45		4,516	15	189,510	91	—	—	184,994	76
80,002	10	70,000	—	2. Bâtiments curiaux IV, 63		498	40	70,500	10	—	—	70,001	70
1,485	65	7,000	—	3. Eglises IV, 68		—	—	260	10	—	—	260	10
1,731	40	1,000	—	4. Places publiques IV, 70		—	—	828	20	—	—	828	20
24,999	20	25,000	—	5. Bâtiments d'exploitation rurale . IV, 74		—	—	24,992	75	—	—	24,992	75
2,150	—	10,000	—	6. Rachat de l'entretien de bâtiments curiaux IV, 77		—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
285,369	05	298,000	—			5,014	55	296,092	06	—	—	291,077	51

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
				Administration courante.								
				X. Travaux publics et chemins de fer.								
				D. Constructions nouvelles de bâtiments.								
219,999	50	210,000	—	1. Constructions diverses:								
				1. Travaux préliminaires et surveillance . . . IV, 79	15	—	34,181	—	—	—	34,166	—
				2. Münsingen, école agricole, cana- lisation IV, 80	—	—	9,256	45	—	—	9,256	45
				3. Berne, palais de justice, loge- ment du concierge IV, 81	—	—	804	90	—	—	804	90
				4. Delémont, école normale, agran- dissement IV, 82	—	—	1,448	95	—	—	1,448	95
				5. Delémont, préfecture et prisons, éclairage électrique . . . IV, 83	—	—	1,258	70	—	—	1,258	70
				6. Berne, caserne, nouveau po- tager IV, 84	45	—	16,656	25	—	—	16,611	25
				7. Interlaken, propriété de la Heim- wehfluh, restauration . . . IV, 85	96	70	12,175	90	—	—	12,079	20
				8. Porrentruy, école cantonale, jar- din botanique, nouvelle serre . IV, 86	—	—	1,275	80	—	—	1,275	80
				9. Waldau, domaine du Rothhaus, transformations IV, 87	—	—	9,512	15	—	—	9,512	15
				10. Berne, ancien secrétariat de pré- fecture, éclairage électrique . IV, 88	228	50	1,618	10	—	—	1,389	60
				11. Berne, hôtel de ville, éclairage électrique IV, 88	—	—	668	90	—	—	668	90
				12. Delémont, préfecture et ancien- nes prisons, chauffage central . IV, 89	—	—	630	10	—	—	630	10
				13. Berne, bâtiments nos 14 et 16 de la rue des Greniers, éclairage électrique IV, 89	60	—	443	20	—	—	383	20
				14. Trachselwald, maison discipli- naire, transformation de la grange inférieure IV, 90	—	—	3,293	30	—	—	3,293	30
				15. Koeniz, domaine du château, nou- veau four IV, 90	—	—	800	—	—	—	800	—
				16. Laufon, préfecture, div. transformations IV, 91	—	—	297	65	—	—	297	65
				17. Hofwil, école normale, nouveau logement de maître IV, 92	—	—	6,612	85	—	—	6,612	85
				18. Trachselwald, maison discipli- naire, agrandissement des latrines . . IV, 93	—	—	1,122	—	—	—	1,122	—
				19. Berne, Stift, éclairage électrique IV, 93	262	55	12,092	85	—	—	11,830	30
				20. Berne, bâtiment n° 15 de la rue des Ministres IV, 94	—	—	1,091	70	—	—	1,091	70
				21. Berne, préfecture et prisons de district, éclairage électrique . IV, 108	504	40	15,282	95	—	—	14,778	55
				22. Koeniz, domaine du château, agrandissement de l'écurie des chevaux . IV, 95	—	—	4,220	95	—	—	4,220	95
				23. Berthoud, technicum, installation d'une buanderie IV, 95	—	—	702	45	—	—	702	45
				24. Fraubrunnen, château, couloir IV, 96	—	—	877	25	—	—	877	25
				25. Berne, jardin botanique, éclai- rage électrique IV, 96	—	—	1,200	—	—	—	1,200	—
219,999	50	210,000	—	A reporter	1,212	15	137,524	35	—	—	136,312	20

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.													
COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
				Administration courante.									
				X. Travaux publics et chemins de fer.									
				D. Constructions nouvelles de bâtiments.									
219,999	50	210,000	—	Report		1,212	15	137,524	35	—	—	136,312	20
				26. Berne, école vétérinaire, éclairage électrique	IV, 97	—	—	8,454	60	—	—	8,454	60
				27. Berne, bâtiment n° 2 de la rue de la Cathédrale, éclairage électrique	IV, 97	—	—	1,926	65	—	—	1,926	65
				28. Berne, cour de la préfecture, transformation de la route	IV, 98	493	75	—	—	493	75	—	—
				29. Berne, laboratoire de chimie, nouvelle chaudière	IV, 98	1,084	60	12,160	—	—	—	11,075	40
				30. Berne, Chancellerie d'Etat et archives, éclairage électrique	IV, 99	—	—	2,379	25	—	—	2,379	25
				31. Berne, ancienne caserne de cavalerie, éclairage électrique	IV, 99	10	—	6,395	35	—	—	6,385	35
				32. Berne, Université, éclairage électrique	IV, 100	—	—	1,900	—	—	—	1,900	—
				33. Bretièges, maison d'éducation, nouvelle écurie	IV, 100	—	—	690	45	—	—	690	45
				34. Berne, caserne, cantine des officiers, etc.	IV, 101	532	50	1,416	40	—	—	883	90
				35. Berne, palais de justice, installation d'un second radiateur	IV, 101	—	—	425	—	—	—	425	—
				36. Berne, laboratoire de chimie, éclairage électrique	IV, 102	—	—	12,191	95	—	—	12,191	95
				37. Landorf, maison d'éducation, porcherie et bûcher	IV, 102	—	—	145	30	—	—	145	30
				38. Berne, bâtiment n° 1 de la rue de la Cathédrale, éclairage électrique	IV, 103	—	—	550	—	—	—	550	—
				39. Berne, institut physiologique, éclairage électrique	IV, 103	500	—	4,500	—	—	—	4,000	—
				40. Berne, institut pathologique, éclairage électrique	IV, 104	500	—	1,500	—	—	—	1,000	—
				41. Berne, Anatomie, éclairage électrique	IV, 104	—	—	9,657	75	—	—	9,657	75
				42. Berne, bureau des postes, Grand'rue n° 1, éclairage électrique	IV, 105	—	—	366	40	—	—	366	40
				43. Hofwil, école normale, canalisation	IV, 105	—	—	1,644	15	—	—	1,644	15
				44. Trachselwald, maison disciplinaire, nouveau four à sécher	IV, 105	—	—	1,436	05	—	—	1,436	05
				45. Landorf, maison d'éducation, logement	IV, 106	—	—	394	45	—	—	394	45
				46. Bretièges, maison d'éducation, nouveau réservoir	IV, 106	1,400	—	3,500	—	—	—	2,100	—
				47. Porrentruy, préfecture, éclairage électrique	IV, 106	—	—	1,278	70	—	—	1,278	70
				48. Porrentruy, Hôtel de l'Ours, éclairage électrique	IV, 107	—	—	1,116	40	—	—	1,116	40
				49. Berne, institut bactériologique, éclairage électrique	IV, 107	—	—	1,500	—	—	—	1,500	—
				50. Thounne, château et annexes, éclairage électrique	IV, 108	—	—	1,868	75	—	—	1,868	75
219,999	50	210,000	—	A reporter		5,733	—	214,921	95	—	—	209,188	95

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.													
COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
X. Travaux publics et chemins de fer.													
D. Constructions nouvelles de bâtiments.													
219,999	50	210,000	—	Report	5,733	—	214,921	95	—	—	209,188	95	
80,000	—	90,000	—	2. Amortissement IV, 114	—	—	90,000	—	—	—	90,000	—	
299,999	50	300,000	—		5,733	—	304,921	95	—	—	299,188	95	
Asiles d'aliénés (fonds pour l'extension du service public des aliénés) :													
				3. Traitements des architectes . . IV, 113	5,987	30	5,987	30	—	—	—	—	
				4. Münsingen, éclairage électrique IV, 114	26,638	70	26,638	70	—	—	—	—	
				5. Münsingen, pavillon pour ma- lades de la fièvre typhoïde . . IV, 115	67	—	67	—	—	—	—	—	
				6. Münsingen, chaudière IV, 115	362	65	362	65	—	—	—	—	
				7. Waldau, transformation des latrines IV, 116	1,424	35	1,424	35	—	—	—	—	
				8. Bellelay, installations électriques IV, 117	70	—	70	—	—	—	—	—	
				9. Waldau, canalisation IV, 118	1,814	—	1,814	—	—	—	—	—	
129,755	50	100,000	—	10. Waldau, domaine de Wankdorf, éclairage électrique IV, 119	2,249	35	2,249	35	—	—	—	—	
129,755	50	100,000	—	11. Waldau, « Wankdorfsöckli », éclairage électrique IV, 119	647	05	647	05	—	—	—	—	
				12. Bellelay, nouveau chauffage . IV, 120	63,220	70	63,220	70	—	—	—	—	
				13. Waldau, domaine du Rothhaus, éclairage électrique IV, 121	2,988	60	2,988	60	—	—	—	—	
				14. Bellelay, installation d'une pompe centrifuge IV, 121	25	15	25	15	—	—	—	—	
				15. Münsingen, château, logement du pasteur IV, 122	1,711	—	1,711	—	—	—	—	—	
299,999	50	300,000	—		112,938	85	412,127	80	—	—	299,188	95	
E. Entretien des ponts et chaussées.													
616,283	60	610,000	—	1. Traitements des cantonniers . IV, 385	6,787	—	632,315	45	—	—	625,528	45	
506,206	35	510,000	—	2. Entretien des routes:									
35,000	—	40,000	—	a) Entretien des routes . . . IV, 212	23,599	20	609,798	85	—	—	586,199	65	
98,375	10	100,000	—	b) Amortissement IV, 220	—	—	40,000	—	—	—	40,000	—	
14,763	38	15,000	—	3. Travaux de réfection et digues IV, 232	—	—	138,435	35	—	—	138,435	35	
—	—	—	—	4. Frais divers IV, 237	3,096	50	18,093	71	—	—	14,997	21	
				5. Produit de la vente de parcelles IV, 239	16,642	50	14,595	50	2,047	—	—	—	
1,270,628	43	1,275,000	—		50,125	20	1,453,238	86	—	—	1,403,113	66	
F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées.													
Constructions diverses :													
193,000	30	185,000	—	1. Route de Beatenberg entre l'église et la gare . IV, 240	—	—	8,479	60	—	—	8,479	60	
				2. Route de Thoune à Goldwil, correction IV, 240	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—	
				3. Route de Worb à Walkringen, IV, 241	—	—	650	—	—	—	650	—	
				4. Route de Thoune à Oberhofen, élargissement IV, 241	—	—	12,000	—	—	—	12,000	—	
				5. Route de Zweisimmen à Gesse- nay, pont du Simmengraben . IV, 242	—	—	10,000	—	—	—	10,000	—	
				6. Route de Twærenggraben, nouv. constr. IV, 242	—	—	3,045	—	—	—	3,045	—	
				7. Route de Schwarzenegg à Eriz, correction IV, 243	—	—	4,000	—	—	—	4,000	—	
				8. Route de Spiez à Hondrich, nou- velle construction IV, 243	—	—	7,000	—	—	—	7,000	—	
				9. Route de Berthoud à Lyssach, trottoir IV, 244	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—	
193,000	30	185,000	—	A reporter	—	—	50,174	60	—	—	50,174	60	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.											
COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
				Administration courante.							
				X. Travaux publics et chemins de fer.							
				F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées.							
193,000	30	185,000	—	Report		—	—	50,174	60	—	—
				10. Ponts de l'Aar à Berken et Walliswil IV, 244		—	—	4,500	—	—	—
				11. Route de Zollikofen à Schöenbrunnen, trottoir IV, 245		—	—	1,000	—	—	—
				12. Route de Willigen à Falchern, nouv. construct. IV, 245		—	—	2,400	—	—	—
				13. Route de Rütliplötsch à Gibelegg, nouvelle construction IV, 246		—	—	1,000	—	—	—
				14. Route de Worblaufen à Wegmühle-Deisswil, nouvelle construction IV, 246		—	—	4,000	—	—	—
				15. Route de Mamishaus à Furen-Gambach, nouvelle construction IV, 247		—	—	8,000	—	—	—
				16. Route de Berne à Neubrück, élargissement IV, 247		—	—	8,216	—	—	—
				17. Route de Grindelwald à Wärgisthal-Itramen, nouvelle construction. IV, 248		—	—	12,000	—	—	—
				18. Route d'Utzigen à Radelfingen, nouv. constr. IV, 248		—	—	13,572	80	—	—
				19. Route de Gerzensee à Belpberg, correction IV, 249		—	—	7,116	—	—	—
				20. Route de Berne à Monbijou, nouv. constr. IV, 249		—	—	8,100	—	—	—
				21. Route de Büren à Longeau, transfert IV, 250		—	—	22,877	04	—	—
				22. Route de Beatenberg, correction . IV, 250		—	—	6,600	—	—	—
				23. Route de Büren à Oberwil, corr. IV, 251		—	—	4,113	90	—	—
				24. Route de la Grande Scheidegg, nouvelle construction IV, 251		—	—	84	—	—	—
				25. Route de St-Ursanne à Soubey, correction IV, 252		—	—	2,160	55	—	—
				26. Route d'Ortschwaben à Aarberg, correction IV, 253		—	—	1,770	70	—	—
				27. Route de Bienne à Reuchenette, réparation du pont du Taubenloch IV, 253		—	—	278	20	—	—
				28. Route de Cerlier à St-Jean, corr. IV, 254		—	—	1,547	30	—	—
				29. Wengen, sentier de Grubi à Gal-lenweidli IV, 254		—	—	2,300	—	—	—
				30. Route d'Interlaken à Ringgen-berg, nouvelle passerelle . . . IV, 255		—	—	1,000	—	—	—
				31. Route de Zweisimmen à Gesse-nay, pont du Marchgraben, renforcement . . IV, 255		—	—	360	—	—	—
				32. Route de Hof à Susten, élargissement IV, 256		—	—	2,492	90	—	—
				33. Route de Dürrenroth à Oberwald nouvelle construction IV, 256		—	—	177	—	—	—
				34. Route de Sonceboz à Tramelan, correction IV, 257		—	—	382	60	—	—
				35. Route de Röschenz à Metzerlen, nouvelle construction IV, 257		—	—	2,101	55	—	—
				36. Route de Mengistorf à Oberried-Thörishaus, nouvelle construction . . . IV, 258		—	—	3,939	90	—	—
				37. Route de Vicques à Vermes, correction IV, 258		—	—	477	—	—	—
				38. Route de Gstaad à Châtelet, transformation du pont du Ledi IV, 259		—	—	204	40	—	—
193,000	30	185,000	—	A reporter		—	—	172,946	44	—	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.													
COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
				Administration courante.									
				X. Travaux publics et chemins de fer.									
				F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées.									
193,000	30	185,000		Report	—	—	172,946	44	—	—	172,946	44	
				39. Route de Zweilütschinen à Lauterbrunnen IV, 259	—	—	135	50	—	—	135	50	
				40. Brienz, quai IV, 260	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—	
				41. Route de Zweilütschinen à Grindelwald, correction IV, 260	416	75	—	—	416	75	—	—	
				42. Route de Frutigen à Adelboden, élargissement IV, 261	1,500	—	8,750	80	—	—	7,250	80	
193,000	30	185,000			1,916	75	186,832	74	—	—	184,915	99	
67,000	—	75,000		2. Amortissement IV, 275	—	—	74,996	75	—	—	74,996	75	
260,000	30	260,000			1,916	75	261,829	49	—	—	259,912	74	
				G. Travaux hydrauliques.									
				Travaux hydrauliques:									
219,694	05	210,000		1. Ecluses de Thoune et Unterseen IV, 276	—	—	2,294	55	—	—	2,294	55	
				2. Frais divers IV, 384	7,276	05	8,498	65	—	—	1,222	60	
				3. Lammbach et Schwandenbach IV, 341	14,537	60	14,788	90	—	—	251	30	
				4. Singine entre la Schwarzwasser et la Sarine IV, 280	18,970	—	25,285	90	—	—	6,315	90	
				5. Lombach près du Höllengraben IV, 281	4,587	70	7,241	35	—	—	2,653	65	
				6. Gürbe entre ses sources et Belp IV, 282	—	—	6,520	80	—	—	6,520	80	
				7. Emme, entre Kemmeriboden et la frontière cantonale . . . IV, 285	82,640	—	92,265	35	—	—	9,625	35	
				8. Büchselbach à Herzogenbuchsee IV, 286	10,000	—	18,000	—	—	—	8,000	—	
				9. Sorne à Delémont IV, 286	6,800	—	6,800	—	—	—	—	—	
				10. Suze à Villeret IV, 287	7,100	—	12,100	—	—	—	5,000	—	
				11. Doubs à Ocourt IV, 287	1,090	—	1,151	80	—	—	61	80	
				12. Ruisseau du village à Münsingen IV, 288	1,794	74	1,794	74	—	—	—	—	
				13. Lauenenbach à Hohfluh . . . IV, 288	8,100	—	16,813	—	—	—	8,713	—	
				14. Krummbach à Lenk IV, 289	3,000	—	3,138	15	—	—	138	15	
				15. Kirrel à Oey IV, 289	5,486	75	13,686	75	—	—	8,200	—	
				16. Worblenbach à Worb IV, 290	7,819	—	12,925	50	—	—	5,106	50	
				17. Torrents à Wengi IV, 290	19,200	—	19,223	85	—	—	23	85	
				18. Ruisseau du village à Oberwil, près Büren IV, 291	984	—	1,367	40	—	—	383	40	
				19. Burgerengraben à Signau . . . IV, 291	2,428	85	4,428	85	—	—	2,000	—	
				20. Aar entre Runtigen et Aarberg IV, 383	7,200	—	22,145	20	—	—	14,945	20	
				21. Ilfis entre Emmenmatt et Kröschchenbrunnen IV, 292	10,132	15	12,697	95	—	—	2,565	80	
				22. Eichibach et Bütigenbach . . . IV, 293	3,725	—	7,725	—	—	—	4,000	—	
				23. Lyssbach à Lyss IV, 293	2,142	20	6,142	20	—	—	4,000	—	
				24. Torrents à Péry IV, 294	1,005	60	3,005	60	—	—	2,000	—	
				25. Hornbach dans la commune de Sumiswald IV, 294	3,000	—	3,026	80	—	—	26	80	
				26. Kurzengraben à Sumiswald . . . IV, 295	844	—	844	—	—	—	—	—	
				27. Sarine entre Gstaad et Châtelet IV, 296	3,507	35	5,385	80	—	—	1,878	45	
219,694	05	210,000		A reporter	233,370	99	329,298	09	—	—	95,927	10	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
				Administration courante.								
				X. Travaux publics et chemins de fer.								
				G. Travaux hydrauliques.								
219,694	05	210,000	—	Report	233,370	99	329,298	09	—	—	95,927	10
				28. Kurzeneigraben à Wasen . . . IV, 297	4,000	—	4,037	70	—	—	37	70
				29. Grüne entre Wasen et Riedboden IV, 297	410	65	410	65	—	—	—	—
				30. Lütschine entre Wilderswil et le lac de Brienz IV, 298	—	—	290	—	—	—	290	—
				31. Kiesenbach à Kiesen IV, 299	—	—	582	65	—	—	582	65
				32. Wydenbach à Worb IV, 299	10,000	—	15,072	—	—	—	5,072	—
				33. Guntenbach et ses affluents . . IV, 300	1,630	—	2,766	—	—	—	1,136	—
				34. Aar à Innertkirchen IV, 300	—	—	1,061	—	—	—	1,061	—
				35. Sarine entre Laupen et Oltigen IV, 301	6,000	—	10,000	—	—	—	4,000	—
				36. Lyssbach à Lyss, III ^e partie . IV, 301	2,600	—	4,600	—	—	—	2,000	—
				37. Lauenenbach à Gstaad IV, 302	—	—	27	50	—	—	27	50
				38. Aar entre Thoune et Uttigen . IV, 302	—	—	315	55	—	—	315	55
				39. Erlibach à Kienthal IV, 303	—	—	396	85	—	—	396	85
				40. Saxetenbach à Wilderswil . . IV, 303	—	—	336	—	—	—	336	—
				41. Kratzhaldengraben à Reutigen IV, 304	1,870	—	4,100	85	—	—	2,230	85
				42. Trub et ses affluents IV, 304	20,000	—	25,877	40	—	—	5,877	40
				43. Schüpfigraben à Faulensee . . IV, 305	—	—	7,399	10	—	—	7,399	10
				44. Aar et Zulg entre Thoune et Uttigen IV, 305	—	—	3,864	40	—	—	3,864	40
				45. Lauibach à Meiringen IV, 306	—	—	551	—	—	—	551	—
				46. Sagenbach à Guttannen IV, 306	700	—	2,733	—	—	—	2,033	—
				47. Grünbach à Merligen IV, 307	1,650	—	2,850	—	—	—	1,200	—
				48. Lütschine entre Wilderswil et le lac de Brienz IV, 307	—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
				49. Alpbach et Mühlebach à Mei- ringen IV, 308	1,560	—	9,637	—	—	—	8,077	—
				50. Sarine dans la commune de Dicki IV, 308	2,420	—	3,920	—	—	—	1,500	—
				51. Ruisseau du village à Oberbipp IV, 309	2,592	90	2,592	90	—	—	—	—
				52. Lucelle entre Zwingen et Bris- lach IV, 309	1,512	25	2,472	85	—	—	960	60
				53. Trame à Tramelan-dessous . . IV, 310	9,821	60	13,821	60	—	—	4,000	—
				54. Gürbe dans la montagne . . . IV, 311	2,030	18	5,596	48	—	—	3,566	30
				55. Birse à Courrendlin IV, 310	—	—	530	—	—	—	530	—
				56. Aar entre Meiringen et le lac de Brienz IV, 312	478	19	514	10	—	—	35	91
				57. Aar entre la Gürbe et le bar- rage de la Felsenau IV, 313	56,000	—	91,000	—	—	—	35,000	—
				58. Ruisseau du village à Oberdiess- bach IV, 312	—	—	49	60	—	—	49	60
				59. Simme à Boltigen IV, 313	—	—	713	15	—	—	713	15
				60. Wärgisthalbach à Itramen . . . IV, 314	—	—	933	45	—	—	933	45
				61. Krummbach à Lenk IV, 314	—	—	2,253	50	—	—	2,253	50
				62. Lombach à Habkern IV, 321	—	—	4,905	05	—	—	4,905	05
				63. Aar entre Hof et le lac de Brienz IV, 315	—	—	10	—	—	—	10	—
				64. Schwarzwasser dans la com- mune de Rüschegg IV, 316	—	—	510	90	—	—	510	90
219,694	05	210,000	—	A reporter	358,646	76	566,030	32	—	—	207,383	56

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.													
COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
X. Travaux publics et chemins de fer.													
219,694	05	210,000	—	G. Travaux hydrauliques. Report	358,646	76	566,030	32	—	—	207,383	56	
				65. Bunderbach à Kandergrund . IV, 317	—	—	9	05	—	—	9	05	
				66. Gürbe entre Pfandersmatt et Belp IV, 317	—	—	123	35	—	—	123	35	
				67. Lombach à Unterseen . . . IV, 318	740	—	—	—	740	—	—	—	
				68. Scheulte à Vicques . . . IV, 318	—	—	7	50	—	—	7	50	
				69. Rüttigraben à Trub . . . IV, 319	—	—	5	—	—	—	5	—	
				70. Sundgraben et Birrengraben dans	—	—	—	—	—	—	—	—	
				la commune de Beatenberg . . . IV, 319	—	—	496	55	—	—	496	55	
				71. Hühnerbach à Langnau . . . IV, 320	—	—	530	05	—	—	530	05	
				72. Grüne à Sumiswald et Lützelhüh . IV, 320	—	—	912	60	—	—	912	60	
				73. Sundgraben à Beatenberg . . IV, 320	—	—	1,160	70	—	—	1,160	70	
				74. Zugeligraben à Gessenay . . IV, 321	—	—	77	—	—	—	77	—	
219,694	05	210,000	—		359,386	76	569,352	12	—	—	209,965	36	
100,000	—	110,000	—	2. Amortissement IV, 344	—	—	110,000	—	—	—	110,000	—	
319,694	05	320,000	—		359,386	76	679,352	12	—	—	319,965	36	
6,792	55	8,000	—	3. Traitements des barragistes et									
				des digueurs IV, 347	1,350	70	9,198	75	—	—	7,848	05	
36,288	39	40,000	—	4. Correction des eaux du Jura,									
36,288	39	40,000	—	entretien des canaux IV, 352	26,935	84	26,935	84	—	—	—	—	
326,486	60	328,000	—		387,673	30	715,486	71	—	—	327,813	41	
H. Concessions hydrauliques.													
5,500	—	5,500	—	1. Traitement du chef de service IV, 354	—	—	5,500	—	—	—	5,500	—	
3,360	—	3,500	—	2. Traitement de l'employé . . IV, 355	—	—	3,500	—	—	—	3,500	—	
993	40	1,000	—	3. Frais de bureau et de déplacement IV, 358	1,390	80	1,899	25	—	—	508	45	
500	—	500	—	4. Loyer IV, 359	—	—	500	—	—	—	500	—	
1,875	—	10,000	—	5. Emoluments de concessions . . IV, 361	15,110	—	433	90	14,676	10	—	—	
187	50	1,000	—	6. Versement au fonds de secours en cas de dommages	—	—	1,467	60	—	—	1,467	60	
				ou de dangers imminents causés par les éléments . IV, 362	—	—	—	—	—	—	—	—	
8,665	90	1,500	—		16,500	80	13,300	75	3,200	05	—	—	
J. Service topographique et cadastral.													
4,505	—	5,625	—	1. Traitement du géomètre cantonal IV, 363	—	—	5,018	60	—	—	5,018	60	
21,386	30	21,580	—	2. Traitements des employés . . IV, 364	—	—	18,531	20	—	—	18,531	20	
23,344	90	15,500	—	3. Frais de bureau et de déplacement IV, 372	101,738	65	117,238	55	—	—	15,499	90	
1,490	—	1,490	—	4. Loyers IV, 368	—	—	1,490	—	—	—	1,490	—	
5,000	—	5,000	—	5. Frais de triangulation, amortissement IV, 369	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—	
7,740	45	7,740	—	6. Levés d'essai, remboursement . IV, 374	7,740	45	—	—	7,740	45	—	—	
47,985	75	41,455	—		109,479	10	147,278	35	—	—	37,799	25	
K. Chemins de fer et navigation.													
6,000	—	6,000	—	1. Traitement du chef de service IV, 375	—	—	6,000	—	—	—	6,000	—	
5,840	—	4,000	—	2. Traitements des employés . . IV, 376	—	—	2,400	—	—	—	2,400	—	
1,019	03	1,000	—	3. Frais de bureau et de déplacement IV, 377	—	—	943	35	—	—	943	35	
300	—	300	—	4. Loyer IV, 378	—	—	300	—	—	—	300	—	
2,033	05	2,000	—	5. Frais de la police de la navigation IV, 379	—	—	4,358	25	—	—	4,358	25	
2,168	95	1,000	—	6. Emoluments de concessions . . IV, 381	3,614	65	38	—	3,576	65	—	—	
3,000	—	5,000	—	7. Subventions à des entreprises de navigation . . IV, 382	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—	
16,023	13	17,300	—		3,614	65	17,039	60	—	—	13,424	95	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
X. Travaux publics et chemins de fer.												
67,489	01	68,680	—	A. <i>Frais d'administration de la Direction</i> .	7,080	60	75,673	95	—	—	68,593	35
55,234	75	58,655	—	B. <i>Service des arrondissements</i>	1,590	85	58,159	03	—	—	56,568	18
285,369	05	298,000	—	C. <i>Entretien des bâtiments de l'Etat</i>	5,014	55	296,092	06	—	—	291,077	51
299,999	50	300,000	—	D. <i>Constructions nouvelles de bâtiments</i>	112,938	85	412,127	80	—	—	299,188	95
1,270,628	43	1,275,000	—	E. <i>Entretien des ponts et chaussées</i>	50,125	20	1,453,238	86	—	—	1,403,113	66
260,000	30	260,000	—	F. <i>Constructions nouvelles de ponts et chaussées</i>	1,916	75	261,829	49	—	—	259,912	74
326,486	60	328,000	—	G. <i>Travaux hydrauliques</i>	387,673	30	715,486	71	—	—	327,813	41
8,665	90	1,500	—	H. <i>Concessions hydrauliques</i>	16,500	80	13,300	75	3,200	05	—	—
47,985	75	41,455	—	J. <i>Service topographique et cadastral</i>	109,479	10	147,278	35	—	—	37,799	25
16,023	13	17,300	—	K. <i>Chemins de fer et navigation</i>	3,614	65	17,039	60	—	—	13,424	95
2,637,882	42	2,648,590	—		695,934	65	3,450,226	60	—	—	2,754,291	95
Les dépenses excèdent le budget de fr. 105,701. 95												
XI. Emprunts.												
A. Remboursements et intérêts.												
1. Remboursement du capital:												
672,500	—	693,000	—	a. Emprunt de 1895,	—	—	693,000	—	—	—	693,000	—
181,000	—	188,000	—	fr. 39,995,000, 3 % V, 1	—	—	188,000	—	—	—	188,000	—
—	—	152,500	—	b. Emprunt de 1900,	—	—	152,500	—	—	—	152,500	—
				fr. 19,000,000, 3 1/2 % V, 1	—	—						
				c. Emprunt de 1906,	—	—						
				fr. 20,000,000, 3 1/2 % V, 1	—	—						
2. Intérêts:												
1,220,025	—	1,199,850	—	a. Emprunt de 1895,	—	—	1,199,850	—	—	—	1,199,850	—
671,335	—	665,000	—	fr. 39,995,000, 3 % V, 2	—	—	665,000	—	—	—	665,000	—
700,000	—	697,331	—	b. Emprunt de 1900,	—	—	697,331	25	—	—	697,331	25
400,000	—	400,000	—	fr. 19,000,000, 3 1/2 % V, 2	—	—						
637,500	—	637,500	—	c. Emprunt de 1906,	—	—						
712,500	—	712,500	—	fr. 20,000,000, 3 1/2 % V, 2	—	—						
				d. Emprunt de 1911,	600,000	—	1,200,000	—	—	—	600,000	—
				fr. 30,000,000, 4 % V, 3	—	—	637,500	—	—	—	637,500	—
				e. Emprunt de 1914,	—	—	712,500	—	—	—	712,500	—
				fr. 15,000,000, 4 1/4 % V, 3	—	—						
				f. Emprunt de 1915,	—	—						
				fr. 15,000,000, 4 3/4 % V, 3	—	—						
5,194,860	—	5,345,681	—		600,000	—	6,145,681	25	—	—	5,545,681	25
B. Frais des emprunts.												
15,077	—	16,000	—	1. Provisions, frais de transport et agio V, 5	1,500	—	14,852	75	—	—	13,352	75
1,699	30	1,800	—	2. Frais d'annonces et d'impression V, 6	—	—	1,781	80	—	—	1,781	80
10,000	—	10,000	—	3. Frais de l'emprunt de 1911, amortissement V, 7	—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
30,000	—	30,000	—	4. Frais de l'emprunt de 1914, amortissement V, 7	—	—	30,000	—	—	—	30,000	—
—	—	46,000	—	5. Frais de l'emprunt de 1915, amortissement V, 7	—	—	46,000	—	—	—	46,000	—
92,000	—	—	—	(Frais de l'emprunt de 1906, amortissement.)	—	—	—	—	—	—	—	—
148,776	30	103,800	—		1,500	—	102,634	55	—	—	101,134	55

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
XIII. Agriculture.												
A. Frais d'administration de la Direction.												
5,500	—	5,500	—	1. Traitement du secrétaire V, 38	—	—	5,500	—	—	—	5,500	—
12,775	75	13,200	—	2. Traitements des employés V, 39	—	—	15,504	55	—	—	15,504	55
2,997	81	3,000	—	3. Frais de bureau et de déplacement V, 42	42	—	3,726	81	—	—	3,684	81
2,750	—	2,750	—	4. Vétérinaire cantonal:	2,750	—	5,500	—	—	—	2,750	—
250	—	250	—	a. Traitement V, 43	250	—	500	—	—	—	250	—
2,231	—	2,600	—	aa. Supplément de traitement	—	—	2,436	85	—	—	2,436	85
925	—	925	—	pour le service des épizooties V, 43	—	—	925	—	—	—	925	—
27,429	56	28,225	—	b. Frais de bureau et de déplacement . . . V, 45	—	—	—	—	—	—	—	—
				5. Loyer V, 46	3,042	—	34,093	21	—	—	31,051	21
B. Economie rurale.												
15,133	65	20,000	—	1. Encouragements à l'agriculture:	13,297	23	35,549	96	—	—	22,252	73
2,000	—	2,000	—	a. Encouragements en général . V, 48	2,000	—	4,000	—	—	—	2,000	—
10,591	25	13,000	—	b. Encouragements à la viticulture:	1,376	97	9,691	15	—	—	8,314	18
10,000	—	15,000	—	aa. Subventions pour essai de plants américains V, 49	3,275	40	7,175	40	—	—	3,900	—
154	40	2,500	—	bb. Mesures contre le phylloxéra . V, 50	—	—	—	—	—	—	—	—
2,750	—	2,750	—	cc. Encouragements en général V, 51	—	—	—	—	—	—	—	—
2,175	—	2,400	—	c. Primes pour la destruction des hannetons	2,750	—	5,500	—	—	—	2,750	—
3,496	34	3,500	—	2. Amendement des terres:	2,400	—	4,800	—	—	—	2,400	—
70,000	—	70,000	—	a. Traitement de l'ingénieur agricole V, 53	—	—	3,497	95	—	—	3,497	95
—	—	10,000	—	b. Traitement de l'aide V, 54	50,979	10	120,979	10	—	—	70,000	—
45,000	—	45,000	—	c. Frais de bureau et de déplacement V, 55	—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
39,990	35	40,000	—	d. Subventions pour l'amendement	14,001	80	59,001	80	—	—	45,000	—
124,990	18	125,000	—	de terres V, 58	77,087	50	118,067	92	—	—	40,980	42
27,964	05	28,000	—	aa. Amortissement V, 59	116,245	35	240,762	—	—	—	124,516	65
—	—	—	—	e. Subventions pour la construc-	11,125	40	37,682	30	—	—	26,556	90
51,743	07	53,000	—	tion de chemins de montagne . V, 60	22,141	80	22,141	80	—	—	—	—
106,959	90	130,000	—	3. Elève de l'espèce chevaline . . V, 63	62,480	02	124,960	04	—	—	62,480	02
2,320	80	5,600	—	4. Elève de l'espèce bovine . . . V, 68	279,411	75	394,634	50	—	—	115,222	75
1,400	—	1,400	—	5. Elève du petit bétail V, 71	2,755	60	7,166	70	—	—	4,411	10
516,668	99	569,150	—	6. Restitutions de primes V, 75	—	—	1,400	—	—	—	1,400	—
				7. Assurance contre la grêle, subventions V, 76	661,327	92	1,207,010	62	—	—	545,682	70
				8. Assurance du bétail V, 77								
				9. Ecole de maréchalerie:								
				a. Cours V, 79								
				b. Loyer V, 80								

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
XIII. Agriculture.													
C. Ecole d'agriculture.													
1. Ecole :													
33,425	17	35,850	—	a. Enseignement	3,052	05	37,294	80	—	—	34,242	75	
2,000	09	2,000	—	b. Expérimentations	—	—	1,979	69	—	—	1,979	69	
15,284	29	16,400	—	c. Administration	5,749	—	20,727	52	—	—	14,978	52	
19,834	88	20,000	—	d. Nourriture	45,566	—	87,691	78	—	—	42,125	78	
22,887	30	11,750	—	e. Entretien	14,750	55	33,714	59	—	—	18,964	04	
7,940	—	7,940	—	f. Loyer	—	—	7,940	—	—	—	7,940	—	
8,002	—	6,000	—	g. Travaux des élèves	7,821	20	—	—	7,821	20	—	—	
93,369	73	87,940	—	Roulement		76,938	80	189,348	38	—	—	112,409	58
1,509	70	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	5,120	50	27,488	50	—	—	22,368	—	
16,662	50	18,500	—	i. Pensions des élèves	24,250	—	490	80	23,759	20	—	—	
—	—	2,500	—	k. Bourses	—	—	1,100	—	—	—	1,100	—	
15,312	48	16,425	—	l. Subvention de la Confédération . .	16,438	22	—	—	16,438	22	—	—	
62,904	45	55,515	—		122,747	52	218,427	68	—	—	95,680	16	
18,826	12	5,000	—	2. Exploitation du domaine	199,251	38	143,156	46	56,094	92	—	—	
18,826	12	5,000	—		199,251	38	143,156	46	56,094	92	—	—	
62,904	45	55,515	—	1. Ecole	122,747	52	218,427	68	—	—	95,680	16	
18,826	12	5,000	—	2. Exploitation du domaine	199,251	38	143,156	46	56,094	92	—	—	
5,343	18	1,500	—	3. Cidrerie	43,700	80	32,216	24	11,484	56	—	—	
38,735	15	49,015	—	V, 81	365,699	70	393,800	38	—	—	28,100	68	
D. Ecole de laiterie.													
1. Ecole :													
36,850	95	37,400	—	a. Enseignement	12,206	77	52,496	46	—	—	40,289	69	
—	—	500	—	b. Expérimentations	—	—	—	—	—	—	—	—	
6,928	84	6,320	—	c. Administration	1,587	44	8,627	80	—	—	7,040	36	
16,459	84	13,200	—	d. Nourriture	6,242	50	28,332	11	—	—	22,089	61	
6,363	—	2,950	—	e. Entretien	4,195	65	9,965	13	—	—	5,769	48	
3,460	—	3,460	—	f. Loyer	—	—	3,460	—	—	—	3,460	—	
70,062	63	63,830	—	Roulement		24,232	36	102,881	50	—	—	78,649	14
2,621	10	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	7,215	—	2,153	10	5,061	90	—	—	
13,030	50	11,400	—	i. Pensions des élèves	16,443	—	992	—	15,451	—	—	—	
290	—	1,600	—	k. Bourses	—	—	220	—	—	—	220	—	
17,500	—	18,700	—	l. Subvention de la Confédération . .	19,447	04	—	—	19,447	04	—	—	
37,201	03	35,330	—		67,337	40	106,246	60	—	—	38,909	20	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
XIII. Agriculture.												
D. Ecole de laiterie.												
2. Laiterie:												
6,393	90	5,000	—	a. Loyers et impôts	150	—	6,943	90	—	—	6,793	90
11,478	90	1,500	—	b. Entretien des bâtiments	2,155	95	4,643	75	—	—	2,487	80
2,707	50	2,000	—	c. Ustensiles et machines	3	40	4,075	78	—	—	4,072	38
10,462	58	5,000	—	d. Combustible et éclairage	47	10	8,857	45	—	—	8,810	35
236	—	1,000	—	e. Traitements et salaires	210	—	454	50	—	—	244	50
8,743	10	4,500	—	f. Frais divers	925	45	8,779	50	—	—	7,854	05
235,228	88	185,000	—	g. Achat de lait	—	24	249,921	59	—	—	249,921	35
272,127	62	200,000	—	h. Produits	303,612	17	28,591	98	275,020	19	—	—
15,202	39	4,000	—	i. Porcherie	85,483	15	48,205	30	37,277	85	—	—
12,079	15	—	—		392,587	46	360,473	75	32,113	71	—	—
37,201	03	35,330	—	1. Ecole	67,337	40	106,246	60	—	—	38,909	20
12,079	15	—	—	2. Laiterie	392,587	46	360,473	75	32,113	71	—	—
25,121	88	35,330	—	V, 82	459,924	86	466,720	35	—	—	6,795	49
E. Ecoles agricoles d'hiver.												
1. Ecole agricole d'hiver de la Rütli:												
20,248	10	24,250	—	a. Enseignement	3,653	35	26,070	95	—	—	22,417	60
5,700	—	5,700	—	b. Administration	—	—	5,700	—	—	—	5,700	—
32,640	—	24,630	—	c. Nourriture	—	—	24,630	—	—	—	24,630	—
6,550	—	6,550	—	d. Entretien	—	—	6,550	—	—	—	6,550	—
6,980	—	6,980	—	e. Loyer	—	—	6,980	—	—	—	6,980	—
72,118	10	68,110	—	Roulement	3,653	35	69,930	95	—	—	66,277	60
21,799	60	22,100	—	f. Pensions	25,849	60	1,335	20	24,514	40	—	—
9,854	70	11,750	—	g. Subvention de la Confédération	11,282	47	—	—	11,282	47	—	—
40,463	80	36,760	—	V, 83	40,785	42	71,266	15	—	—	30,480	73

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
XIII. Agriculture.												
E. Ecoles agricoles d'hiver.												
2. Ecole agricole d'hiver de Schwand-Münsingen:												
37,447	28	43,000	—	a. Enseignement	6,657	35	50,671	15	—	—	44,013	80
65	96	1,000	—	b. Expérimentations	—	—	339	91	—	—	339	91
16,363	67	15,400	—	c. Administration	1,584	30	20,200	89	—	—	18,616	59
24,858	31	24,150	—	d. Nourriture	33,872	14	70,065	66	—	—	36,193	52
15,913	48	10,000	—	e. Entretien	14,680	65	46,070	—	—	—	31,389	35
12,500	—	12,500	—	f. Loyer	—	—	12,500	—	—	—	12,500	—
1,713	—	1,800	—	g. Travaux des élèves	2,322	—	—	—	2,322	—	—	—
105,435	70	104,250	—	Roulement	59,116	44	199,847	61	—	—	140,731	17
6,619	90	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	14,115	—	6,641	75	7,473	25	—	—
26,156	—	25,500	—	i. Pensions	31,270	—	—	—	31,270	—	—	—
—	—	2,550	—	k. Bourses	—	—	1,600	—	—	—	1,600	—
16,313	56	20,500	—	l. Subvention de la Confédération . . .	20,243	22	—	—	20,243	22	—	—
69,586	04	60,800	—		124,744	66	208,089	36	—	—	83,344	70
11,377	95	2,000	—	m. Exploitation du domaine	105,463	48	80,791	96	24,671	52	—	—
58,208	09	58,800	—	V, 83	230,208	14	288,881	32	—	—	58,673	18
3. Ecole agricole d'hiver de Porrentruy:												
10,526	64	12,550	—	a. Enseignement	51	35	10,503	85	—	—	10,452	50
1,778	15	1,700	—	b. Administration	43	20	2,677	80	—	—	2,634	60
7,440	35	7,750	—	c. Nourriture	—	—	8,806	50	—	—	8,806	50
2,167	45	2,500	—	d. Entretien	—	—	2,849	70	—	—	2,849	70
21,912	59	24,500	—	Roulement	94	55	24,837	85	—	—	24,743	30
5,437	40	5,700	—	e. Pensions	5,975	—	—	—	5,975	—	—	—
150	—	300	—	f. Bourses	—	—	300	—	—	—	300	—
4,885	44	6,000	—	g. Subvention de la Confédération . . .	4,940	22	—	—	4,940	22	—	—
11,739	75	13,100	—	V, 84	11,009	77	25,137	85	—	—	14,128	08
1. Ecole agricole d'hiver de la Rütli . .												
40,463	80	36,760	—		40,785	42	71,266	15	—	—	30,480	73
58,208	09	58,800	—	2. Ecole agricole d'hiver de Schwand-Münsingen	230,208	14	288,881	32	—	—	58,673	18
11,739	75	13,100	—	3. Ecole agricole d'hiver de Porrentruy . .	11,009	77	25,137	85	—	—	14,128	08
110,411	64	108,660	—		282,003	33	385,285	32	—	—	103,281	99

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTÉ DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
XIII. Agriculture.													
F. Ecole ménagère de Schwand-Münsingen.													
9,940	58	10,100	—	a. Enseignement	845	70	11,300	37	—	—	10,454	67	—
1,358	70	900	—	b. Administration	—	—	962	60	—	—	962	60	—
10,747	80	11,832	—	c. Nourriture	—	—	12,954	—	—	—	12,954	—	—
3,450	—	3,050	—	d. Entretien	—	—	5,200	—	—	—	5,200	—	—
5,000	—	5,000	—	e. Loyer	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—	—
150	—	150	—	f. Travaux des élèves	150	—	—	—	150	—	—	—	—
30,347	08	30,732	—	Roulement	995	70	35,416	97	—	—	34,421	27	—
7,320	—	8,400	—	g. Pensions	10,950	—	150	—	10,800	—	—	—	—
—	—	780	—	h. Bourses	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5,232	—	5,072	—	i. Subvention de la Confédération	5,609	—	—	—	5,609	—	—	—	—
17,795	08	18,040	—	V, 85	17,554	70	35,566	97	—	—	18,012	27	—
G. Inspection des viandes.													
1,317	80	3,000	—	1. Cours d'instruction	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3,335	35	2,500	—	2. Frais divers	8	70	1,919	70	—	—	1,911	—	—
4,653	15	5,500	—	V, 88	8	70	1,919	70	—	—	1,911	—	—
A. Frais d'administration de la Direction													
27,429	56	28,225	—	B. Economie rurale	3,042	—	34,093	21	—	—	31,051	21	—
516,668	99	569,150	—	C. Ecole d'agriculture	661,327	92	1,207,010	62	—	—	545,682	70	—
38,735	15	49,015	—	D. Ecole de laiterie	365,699	70	393,800	38	—	—	28,100	68	—
25,121	88	35,330	—	E. Ecoles agricoles d'hiver	459,924	86	466,720	35	—	—	6,795	49	—
110,411	64	108,660	—	F. Ecole ménagère de Schwand-Münsingen	282,003	33	385,285	32	—	—	103,281	99	—
17,795	08	18,040	—	G. Inspection des viandes	17,554	70	35,566	97	—	—	18,012	27	—
4,653	15	5,500	—		8	70	1,919	70	—	—	1,911	—	—
740,815	45	813,920	—		1,789,561	21	2,524,396	55	—	—	734,835	34	—
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 79,084. 66													

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.													
COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
XIV. Economie forestière.													
A. Frais de l'administration centrale des forêts.													
7,251	50	7,630	—	1. Traitements des fonctionnaires . V, 90	1,393	50	9,020	—	—	—	7,626	50	
5,668	40	5,800	—	2. Traitements des employés . . V, 91	1,450	—	7,753	—	—	—	6,303	—	
4,116	15	4,100	—	3. Frais de bureau et de déplacement V, 95	23,792	—	28,886	—	—	—	5,094	—	
1,360	—	1,360	—	4. Loyers V, 96	185	—	1,545	—	—	—	1,360	—	
18,396	05	18,890	—		26,820	50	47,204	—	—	—	20,383	50	
B. Police forestière.													
1. Conservateurs des forêts:													
13,377	—	13,500	—	a. Traitements des conservateurs des forêts . V, 97	5,673	—	18,910	—	—	—	13,237	—	
1,181	30	1,200	—	b. Frais de bureau V, 99	—	—	1,467	20	—	—	1,467	20	
4,788	10	4,200	—	c. Frais de déplacement . . . V, 100	1,042	45	5,012	90	—	—	3,970	45	
625	—	625	—	d. Loyers V, 101	—	—	625	—	—	—	625	—	
2. Inspecteurs forestiers:													
67,840	25	68,863	—	a. Traitements des inspecteurs forestiers . . V, 102	29,246	22	97,456	95	—	—	68,210	73	
3,981	55	4,500	—	b. Frais de bureau V, 104	—	—	5,525	88	—	—	5,525	88	
20,501	10	19,000	—	c. Frais de déplacement . . . V, 107	5,415	30	26,559	80	—	—	21,144	50	
4,290	—	4,500	—	d. Loyers V, 108	—	—	6,300	—	—	—	6,300	—	
30,993	80	31,500	—	3. Gardes forestiers V, 109	5,786	40	37,295	10	—	—	31,508	70	
48,306	45	48,000	—	4. Quote-part de l'administration des forêts domaniales aux dépenses pour les inspecteurs forestiers V, 110	50,590	60	—	—	50,590	60	—	—	
99,271	65	99,888	—		97,753	97	199,152	83	—	—	101,398	86	
C. Encouragements à l'économie forestière.													
3,026	45	5,000	—	1. Allocations pour des plans d'aménagement et encouragement à la sylviculture V, 113	41,448	29	47,575	45	—	—	6,127	16	
50,000	—	50,000	—	2. Endiguements de torrents et reboisements V, 115	—	—	50,000	—	—	—	50,000	—	
53,026	45	55,000	—		41,448	29	97,575	45	—	—	56,127	16	
D. Protection des monuments naturels et des plantes sauvages.													
—	—	1,000	—	1. Subventions	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	1,000	—		—	—	—	—	—	—	—	—	
18,396	05	18,890	—	A. <i>Frais de l'administration centrale des forêts</i>	26,820	50	47,204	—	—	—	20,383	50	
99,271	65	99,888	—	B. <i>Police forestière</i>	97,753	97	199,152	83	—	—	101,398	86	
53,026	45	55,000	—	C. <i>Encouragements à l'économie forestière .</i>	41,448	29	97,575	45	—	—	56,127	16	
—	—	1,000	—	D. <i>Protection des monuments naturels et des plantes sauvages</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	
170,694	15	174,778	—		166,022	76	343,932	28	—	—	177,909	52	
Les dépenses excèdent le budget de fr. 3,131.52													

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
XV. Forêts domaniales.													
A. Produits principaux et produits intermédiaires.													
1,036,336	—	1,009,770	—	1. Produits principaux	V, 118	1,105,490	—	—	—	1,105,490	—	—	—
193,664	—	186,800	—	2. Produits intermédiaires	V, 118	204,680	—	—	—	205,680	—	—	—
1,230,000	—	1,196,570	—			1,310,170	—	—	—	1,310,170	—	—	—
B. Produits accessoires.													
91	10	500	—	1. Vente de souches	V, 119	35	50	—	—	35	50	—	—
1,355	60	800	—	2. Vente de tourbe etc.	V, 120	593	55	—	—	593	55	—	—
30,934	17	28,000	—	3. Droits de pacage et fermages, vente d'herbe et de laiche . . .	V, 122	35,702	50	349	21	35,353	29	—	—
32,380	87	29,300	—			36,331	55	349	21	35,982	34	—	—
C. Frais d'exploitation.													
13,789	61	25,000	—	1. Cultures forestières	V, 135	69,281	70	78,119	41	—	—	8,837	71
60,000	—	70,000	—	2. Chemins	V, 142	—	—	70,000	—	—	—	70,000	—
42,725	35	45,000	—	3. Frais de garde	V, 143	4,696	48	50,015	25	—	—	45,318	77
217,356	—	195,000	—	4. Frais de façonnage	V, 144	—	—	220,550	—	—	—	220,550	—
1,776	60	2,000	—	5. Frais d'abornement et de plans	V, 145	1,187	15	1,516	25	—	—	329	10
7,322	40	6,500	—	6. Frais des mises	V, 147	—	—	6,908	18	—	—	6,908	18
1,093	05	1,000	—	7. Frais judiciaires	V, 148	—	—	1,607	70	—	—	1,607	70
4,933	65	5,000	—	8. Endiguement de cours d'eau et travaux de consolidation de terrains éboulés .	V, 149	585	05	5,109	15	—	—	4,524	10
12,495	25	12,000	—	9. Entretien des bâtiments	V, 151	—	—	11,996	48	—	—	11,996	48
361,491	91	361,500	—			75,750	38	445,822	42	—	—	370,072	04
D. Charges.													
40,616	42	41,000	—	1. Impôts de l'Etat	V, 154	—	—	40,540	22	—	—	40,540	22
64,648	85	62,000	—	2. Impositions communales	V, 164	1,000	54	63,810	57	—	—	62,810	03
612	55	3,000	—	3. Bois pour endiguements	V, 170	—	—	125	40	—	—	125	40
312	—	—	—	(Bois délivré aux usagers et aux pauvres)									
106,189	82	106,000	—			1,000	54	104,476	19	—	—	103,475	65

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.													
COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
XV. Forêts domaniales.													
E. Frais d'administration.													
48,306	45	48,000	—	1. Quote-part de l'administration des forêts domaniales aux dépenses pour les inspecteurs forestiers . V, 171	—	—	50,590	60	—	—	50,590	60	
5,000	—	5,000	—	2. Caisse de secours des ouvriers forestiers, subvention V, 171	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—	
53,306	45	53,000	—		—	—	55,590	60	—	—	55,590	60	
A. Produits principaux et produits intermédiaires													
1,230,000	—	1,196,570	—	B. Produits accessoires	1,310,170	—	—	—	1,310,170	—	—	—	
32,380	87	29,300	—	C. Frais d'exploitation	36,331	55	349	21	35,982	34	—	—	
361,491	91	361,500	—	D. Charges	75,750	38	445,822	42	—	—	370,072	04	
106,189	82	106,000	—	E. Frais d'administration	1,000	54	104,476	19	—	—	103,475	65	
53,306	45	53,000	—		—	—	55,590	60	—	—	55,590	60	
741,392	69	705,370	—	Les recettes sont supérieures au budget de fr. 111,644. 05	1,423,252	47	606,238	42	817,014	05	—	—	
XVI. Domaines de l'Etat.													
A. Produit.													
265,704	83	265,000	—	1. Fermages des domaines civils . V, 174	300,108	51	39	75	300,068	76	—	—	
11,621	11	11,000	—	2. Fermages des domaines curiaux V, 176	11,616	90	40	—	11,576	90	—	—	
10,750	—	10,495	—	3. Loyers des églises V 178	10,495	—	—	—	10,495	—	—	—	
1,001,895	—	1,011,135	—	4. Loyers des bâtiments de l'administration V, 179	1,016,535	—	5,400	—	1,011,135	—	—	—	
151,070	—	151,070	—	5. Loyers des bâtiments militaires V, 178	151,070	—	—	—	151,070	—	—	—	
4,935	59	500	—	6. Vente de produits V, 180	1,862	35	1,459	35	403	—	—	—	
63	50	100	—	7. Recettes diverses V, 181	169	—	—	—	169	—	—	—	
1,446,040	03	1,449,300	—		1,491,856	76	6,939	10	1,484,917	66	—	—	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.													
COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
XVI. Domaines de l'Etat.													
B. Frais d'exploitation.													
5,000	—	5,000	—	1. Frais de cultures et d'améliorations	V, 182	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
189	60	500	—	2. Frais d'abornement et de plans	V, 183	—	—	65	80	—	—	65	80
115	20	500	—	3. Frais de surveillance	V, 184	—	—	38	70	—	—	38	70
1,031	05	2,000	—	4. Frais des ventes et amodiations	V, 185	—	—	1,601	68	—	—	1,601	68
52,582	76	52,000	—	5. Assurance contre l'incendie . . .	V, 187	44	75	45,775	98	—	—	45,731	23
58,918	61	60,000	—			44	75	52,482	16	—	—	52,437	41
C. Charges.													
19,276	67	25,000	—	1. Impôts de l'Etat	V, 191	177	42	24,616	48	—	—	24,439	06
24,496	85	23,000	—	2. Impositions communales	V, 196	6,462	32	29,267	62	—	—	22,805	30
1,484	25	2,000	—	3. Frais pour le service des eaux	V, 345	3,193	86	5,211	10	—	—	2,017	24
45,257	77	50,000	—			9,833	60	59,095	20	—	—	49,261	60
A. Produit													
1,446,040	03	1,449,300	—	B. Frais d'exploitation		44	75	52,482	16	—	—	52,437	41
58,918	61	60,000	—	C. Charges		9,833	60	59,095	20	—	—	49,261	60
45,257	77	50,000	—			1,501,735	11	118,516	46	1,383,218	65	—	—
1,341,863	65	1,339,300	—	Les recettes excèdent le budget de fr. 43,918. 65									

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
XVII. Caisse des domaines.												
55,481	92	54,300	—	A. Intérêts des créances V, 203	39,546	—	—	—	39,546	—	—	—
93,969	35	92,660	—	B. Intérêts des dettes V, 203	—	—	103,351	60	—	—	103,351	60
38,487	43	38,360	—		39,546	—	103,351	60	—	—	63,805	60
Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 25,445.60												
XVIII. Caisse hypothécaire.												
A. Produit.												
14,677,854	75	14,919,300	—	1. Intérêts des prêts hypothécaires	15,002,681	85	25,192	75	14,977,489	10	—	—
632,467	15	641,500	—	2. Intérêts des prêts aux communes	656,733	40	2,857	50	653,875	90	—	—
611,872	32	360,750	—	3. Intérêts des placements temporaires	553,553	97	30,422	55	523,131	42	—	—
26,163	10	16,000	—	4. Commissions	51,886	70	20,650	80	31,235	90	—	—
22,512	79	23,000	—	5. Loyer du bâtiment de l'établissement	31,179	80	5,166	70	26,013	10	—	—
1,378,245	65	1,364,900	—	6. ^a Intérêt de l'emprunt de 1897, fr. 45,497,000, 3 %	—	—	1,361,294	35	—	—	1,361,294	35
1,039,934	30	1,033,700	—	6. ^b Intérêt de l'emprunt de 1905, fr. 29,534,000, 3 1/2 %	—	—	1,031,565	75	—	—	1,031,565	75
400,000	—	400,000	—	6. ^c Intérêt de l'emprunt de 1911, fr. 10,000,000, 4 %	—	—	400,000	—	—	—	400,000	—
675,000	—	675,000	—	6. ^d Intérêt de l'emprunt de 1913, fr. 15,000,000, 4 1/2 %	—	—	675,000	—	—	—	675,000	—
950,000	—	950,000	—	6. ^e Intérêt de l'emprunt de 1915, fr. 20,000,000, 4 3/4 %	—	—	950,000	—	—	—	950,000	—
13,923	70	20,000	—	7. Frais de paiement des coupons et des obligations	—	—	12,935	97	—	—	12,935	97
155,000	—	155,000	—	8. Amortissement des frais des emprunts	—	—	155,000	—	—	—	155,000	—
5,895,550	60	6,003,000	—	9. Intérêts des dépôts contre bons de caisse	1,894	05	6,013,982	90	—	—	6,012,088	85
1,377,556	74	1,498,900	—	10. Intérêts des dépôts en compte courant	4,177	10	1,442,517	60	—	—	1,438,340	50
1,375,811	94	1,343,000	—	11. Intérêts des dépôts d'épargne	228	70	1,478,619	98	—	—	1,478,391	28
6,375	—	—	—	12. ^a Pertes	—	—	—	—	—	—	—	—
150,000	—	100,000	—	12. ^b Versement au fonds de réserve	—	—	166,796	—	—	—	166,796	—
347,387	50	358,050	—	13. Impôts	—	—	356,831	25	—	—	356,831	25
800,000	—	800,000	—	14. Intérêt du fonds capital	—	—	800,000	—	—	—	800,000	—
74,903	15	30,000	—	15. Frais de construction, amortissement	—	—	—	—	—	—	—	—
35,000	—	15,000	—	16. Frais d'ameublement, amortissement	—	—	11,477	—	—	—	11,477	—
—	—	—	—	17. Fonds publics, amortissement	—	—	32,879	15	—	—	32,879	15
1,296,181	53	1,214,000	—		16,302,335	57	14,973,190	25	1,329,145	32	—	—
B. Frais d'administration.												
14,209	90	16,000	—	1. Indemnités des organes administratifs	—	—	14,151	75	—	—	14,151	75
176,303	60	183,000	—	2. Traitements des fonctionnaires et des employés	—	—	208,918	20	—	—	208,918	20
20,000	—	20,000	—	3. Loyers	—	—	20,000	—	—	—	20,000	—
39,551	60	43,000	—	4. Frais de bureau	20,085	85	55,082	90	—	—	34,997	05
9,276	35	5,000	—	5. Frais judiciaires et de poursuites	17,402	85	8,725	80	8,677	05	—	—
240,788	75	257,000	—		37,488	70	306,878	65	—	—	269,389	95

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
XVIII. Caisse hypothécaire.												
800,000	—	800,000	—	C. Intérêt du fonds capital	800,000	—	—	—	800,000	—	—	—
800,000	—	800,000	—		800,000	—	—	—	800,000	—	—	—
1,296,181	53	1,214,000	—	A. Produit	16,302,335	57	14,973,190	25	1,329,145	32	—	—
240,788	75	257,000	—	B. Frais d'administration	37,488	70	306,878	65	—	—	269,389	95
800,000	—	800,000	—	C. Intérêt du fonds capital	800,000	—	—	—	800,000	—	—	—
1,855,392	78	1,757,000	—	V, 204	17,139,824	27	15,280,068	90	1,859,755	37	—	—
Les recettes sont supérieures au budget de fr. 102,755.37												
XIX. Banque cantonale.												
A. Produit de l'exercice.												
1,009,810	45	1,000,000	—	1. Produit du compte d'effets de change .	1,559,418	76	—	—	1,559,418	76	—	—
428,472	30	411,613	—	2. Intérêts :								
400,000	—	400,000	—	a. Intérêt de l'emprunt de 1899 de fr. 12,004,000, 3 1/2 %	—	—	394,946	—	—	—	394,946	—
1,545	11	3,387	—	b. Intérêt de l'emprunt de 1911 de fr. 10,000,000, 4 %	—	—	200,000	—	—	—	200,000	—
3,062,177	08	2,050,000	—	c. Frais de paiement des coupons et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—
1,153,211	71	1,000,000	—	d. Intérêts divers	15,535,348	31	11,899,216	11	3,636,132	20	—	—
306,591	67	300,000	—	3. Commissions et droits de garde	1,402,227	48	12,039	94	1,390,187	54	—	—
191,523	85	485,000	—	4. Impôts cantonaux et municipaux	—	—	333,207	24	—	—	333,207	24
1,001,777	06			5. Pertes	26,387	85	267,996	18	—	—	241,608	33
142,483	65	—	—	6. Amortissements	—	—	1,963,175	83	—	—	1,963,175	83
106,500	—	—	—	7. Bénéfice réalisé sur la vente d'effets publics	158,225	20	—	—	158,225	20	—	—
1,568,846	13	1,450,000	—	8. Versement au fonds de réserve spécial pour créances	—	—	20,000	—	—	—	20,000	—
1,362,426	77	1,000,000	—	9. Frais d'administration	—	—	1,789,881	65	—	—	1,789,881	65
					18,681,607	60	16,880,462	95	1,801,144	65	—	—
B. Emploi du produit.												
120,000	—	—	—	1. Versement au fonds de réserve ordinaire	—	—	320,000	—	—	—	320,000	—
2,426	77	—	—	2. Versement au fonds de réserve pour créances (Réserve pour intérêts compromis.)	—	—	231,144	65	—	—	231,144	65
240,000	—	—	—		—	—	551,144	65	—	—	551,144	65
362,426	77	—	—									
1,362,426	77	1,000,000	—	A. Produit de l'exercice	18,681,607	60	16,880,462	95	1,801,144	65	—	—
362,426	77	—	—	B. Emploi du produit	—	—	551,144	65	—	—	551,144	65
1,000,000	—	1,000,000	—	V, 204	18,681,607	60	17,431,607	60	1,250,000	—	—	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTÉ DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTÉ.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
XXI. Amendes et confiscations.													
A. Amendes.													
194,968	95	130,000	—	1. Amendes prononcées V, 236		220,051	60	100	—	219,951	60	—	—
21,663	65	30,000	—	2. Amendes commuées V, 239		—	—	21,468	70	—	—	21,468	70
7,461	05	6,500	—	3. Amendes prescrites V, 242		—	—	5,367	80	—	—	5,367	80
8,571	—	500	—	4. Amendes administratives . . V, 247		9,955	50	123	—	9,832	50	—	—
317	58	1,000	—	5. Part des amendes fédérales . V, 249		530	67	—	—	530	67	—	—
174,732	83	95,000	—			230,537	77	27,059	50	203,478	27	—	—
B. Emploi du produit des amendes.													
8,130	65	5,000	—	1. Frais de perception V, 253		—	80	8,456	15	—	—	8,456	35
2,808	35	3,000	—	2. Récompenses à des agents de police communaux et à des particuliers . V, 254		—	—	2,233	65	—	—	2,233	65
20,000	—	20,000	—	3. Contribution aux traitements du corps de la police V, 255		—	—	20,000	—	—	—	20,000	—
47,000	—	17,000	—	4. Subvention en faveur de la caisse des gendarmes invalides V, 255		—	—	17,000	—	—	—	17,000	—
38,753	15	23,000	—	5. Part des communes V, 256		—	—	38,753	15	—	—	38,753	15
38,753	15	23,000	—	6. Part du service sanitaire . . V, 256		—	—	38,753	15	—	—	38,753	15
19,738	65	4,000	—	7. Parts diverses d'amendes . . V, 362		—	—	16,763	15	—	—	16,763	15
446	12	—	—	8. Report à compte nouveau . . V, 263		79,512	26	141,032	08	—	—	61,519	82
174,732	83	95,000	—			79,513	06	282,991	33	—	—	203,478	27
C. Indemnités et confiscations.													
3,341	45	3,000	—	1. Indemnités V, 268		10,979	74	4,661	69	6,318	05	—	—
168	70	100	—	2. Confiscations V, 270		105	35	—	—	105	35	—	—
3,510	15	3,100	—			11,085	09	4,661	69	6,423	40	—	—
D. Recettes et dépenses diverses.													
174,732	83	95,000	—	A. Amendes		230,537	77	27,059	50	203,478	27	—	—
174,732	83	95,000	—	B. Emploi du produit des amendes		79,513	06	282,991	33	—	—	203,478	27
3,510	15	3,100	—	C. Indemnités et confiscations		11,085	09	4,661	69	6,423	40	—	—
3,510	15	3,100	—			321,135	92	314,712	52	6,423	40	—	—
Les recettes sont supérieures au budget de fr. 3,323. 40													

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.													
COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines.													
A. Chasse.													
91,575	75	76,000	—	1. Patentes de chasse	V, 272	107,076	60	72	—	107,004	60	—	—
17,750	—	15,500	—	2. Part des communes, 20 %	V, 273	—	—	19,700	—	—	—	19,700	—
18,962	80	22,100	—	3. Frais de surveillance et de perception	V, 275	400	—	20,756	—	—	—	20,356	—
607	40	2,500	—	4. Encouragements à la chasse	V, 276	174	—	357	50	—	—	183	50
3,318	12	3,230	—	5. Indemnité de la Confédération	V, 277	3,455	25	—	—	3,455	25	—	—
57,573	67	39,130	—			111,105	85	40,885	50	70,220	35	—	—
B. Pêche.													
19,508	55	20,000	—	1. Ferme de la pêche et patentes	V, 279	22,038	80	500	—	21,538	80	—	—
12,720	19	14,500	—	2. Frais de surveillance et de perception	V, 282	1,835	50	15,802	04	—	—	13,966	54
193	—	500	—	3. Encouragements à la pisciculture	V, 284	6,915	—	7,260	50	—	—	345	50
6,688	70	6,500	—	4. Indemnité de la Confédération	V, 284	7,274	—	—	—	7,274	—	—	—
1,414	30	1,000	—	5. Etablissement de pisciculture	V, 286	3,455	—	255	90	3,199	10	—	—
—	—	400	—	6. Frais de justice	V, 288	—	—	—	—	—	—	—	—
14,698	36	12,100	—			41,518	30	23,818	44	17,699	86	—	—
C. Mines.													
1,000	—	1,000	—	1. Traitement de l'inspecteur des mines	V, 289	—	—	1,350	—	—	—	1,350	—
3,181	68	2,500	—	2. Droits d'exploitation du minerai de fer	V, 290	5,232	29	—	—	5,232	29	—	—
270	87	200	—	3. Carrières :		13,843	92	—	—	13,843	92	—	—
33	58	800	—	a. Droits de concession	V, 291	4	—	124	07	—	—	120	07
576	55	500	—	b. Carrière de Stockern, exploitation	V, 292	—	—	180	90	—	—	180	90
1,909	58	2,000	—	4. Recherche de gisements miniers	V, 293	—	—	—	—	—	—	—	—
						19,080	21	1,654	97	17,425	24	—	—
57,573	67	39,130	—	A. Chasse		111,105	85	40,885	50	70,220	35	—	—
14,698	36	12,100	—	B. Pêche		41,518	30	23,818	44	17,699	86	—	—
1,909	58	2,000	—	C. Mines		19,080	21	1,654	97	17,425	24	—	—
74,181	61	53,230	—			171,704	36	66,358	91	105,345	45	—	—
Les recettes sont supérieures au budget de fr. 52,115.45													

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
XXV. Emoluments.												
A. Emoluments des secrétariats de préfecture, des greffes et des offices des poursuites et des faillites.												
977,150	85	500,000	—	1. Emoluments proportionnels des secrétariats de préfecture . . . VI, 9	1,121,634	23	—	—	1,121,634	23	—	—
187,759	05	160,000	—	2. Emoluments fixes des secrétariats de préfecture . . . VI, 32	409,400	—	237,873	70	171,526	30	—	—
568,957	—	400,000	—	3. Emoluments des greffes des tribunaux et des offices des poursuites et des faillites . . . VI, 55	489,262	35	4,008	90	485,253	45	—	—
1,390	50	1,500	—	4. Frais de perception . . . VI, 58	—	—	1,362	40	—	—	1,362	40
1,732,476	40	1,058,500	—		2,020,296	58	243,245	—	1,777,051	58	—	—
B. Chancellerie d'Etat.												
169,173	80	40,000	—	1. Emoluments, droits de patente et droits de naturalisation . . . VI, 61	167,795	—	668	—	167,127	—	—	—
169,173	80	40,000	—		167,795	—	668	—	167,127	—	—	—
C. Greffe de la Cour suprême.												
13,450	—	8,000	—	1. Cour suprême, émoluments en affaires civiles, émoluments de chancellerie et droits de patente VI, 63	14,100	—	—	—	14,100	—	—	—
760	—	600	—	2. Emoluments du Tribunal administratif . VI, 64	1,350	—	—	—	1,350	—	—	—
13,050	—	6,000	—	3. Emoluments du Tribunal de commerce VI, 64 (Emoluments en matière pénale, v. III ^b , G, 2.)	18,750	—	—	—	18,750	—	—	—
27,260	—	14,600	—		34,200	—	—	—	34,200	—	—	—
D. Justice et police.												
28,375	60	17,000	—	1. Emoluments des Directions de la justice et de la police . . . VI, 68	28,155	—	94	70	28,060	30	—	—
65,456	85	60,000	—	2. Patentes des colporteurs et émoluments en matière de police, des foires et marchés . . VI, 69	65,156	20	—	—	65,156	20	—	—
58,984	—	60,000	—	3. Patentes des commis-voyageurs . VI, 70	58,062	—	162	50	57,899	50	—	—
77,707	80	60,000	—	4. Permis de circulation pour vélocipèdes et automobiles . . . VI, 71	96,847	05	8,489	55	88,357	50	—	—
—	—	—	—	5. Emoluments du contrôle des cinématographes . VI, 71	6,000	—	93	85	5,906	15	—	—
230,524	25	197,000	—		254,220	25	8,840	60	245,379	65	—	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
XXV. Emoluments.												
E. Direction de l'intérieur.												
3,084	86	3,000	—	1. Droits de concession VI, 72	3,045	05	—	—	3,045	05	—	—
14,506	90	12,000	—	2. Emoluments et droits de patente VI, 73	14,731	40	103	—	14,628	40	—	—
14,560	—	3,000	—	3. Emoluments de la Chambre du commerce et de l'industrie . VI, 75	12,510	—	—	—	12,510	—	—	—
32,151	76	18,000	—		30,286	45	103	—	30,183	45	—	—
F. Direction des finances.												
150	—	100	—	1. Emoluments et patentes des dé- bitants de sel VI, 76	150	—	—	—	150	—	—	—
7,856	90	8,000	—	2. Emoluments de la commission can- tonale des recours VI, 78	11,510	—	243	71	11,266	29	—	—
8,006	90	8,100	—		11,660	—	243	71	11,416	29	—	—
A. Emoluments des secrétariats de préfec- ture, des greffes et des offices des pour- suites et des faillites												
1,732,476	40	1,058,500	—	B. Chancellerie d'Etat	2,020,296	58	243,245	—	1,777,051	58	—	—
169,173	80	40,000	—	C. Greffe de la Cour suprême	167,795	—	668	—	167,127	—	—	—
27,260	—	14,600	—	D. Justice et police	34,200	—	—	—	34,200	—	—	—
230,524	25	197,000	—	E. Direction de l'intérieur	254,220	25	8,840	60	245,379	65	—	—
32,151	76	18,000	—	F. Direction des finances	30,286	45	103	—	30,183	45	—	—
8,006	90	8,100	—		11,660	—	243	71	11,416	29	—	—
2,199,593	11	1,336,200	—	Les recettes excèdent le budget de fr. 929,157. 97	2,518,458	28	253,100	31	2,265,357	97	—	—
XXVI. Taxe des successions et donations.												
A. Produit.												
610,507	87	500,000	—	1. Taxe ordinaire VI, 80	863,210	07	3,104	28	860,105	79	—	—
61,234	26	50,000	—	2. Part des communes, 10 % . . VI, 81	165	93	86,317	25	—	—	86,151	32
6,943	26	2,000	—	3. Amendes VI, 81	1,653	45	—	—	1,653	45	—	—
556,216	87	452,000	—		865,029	45	89,421	53	775,607	92	—	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.												
COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
XXIX. Part du produit du monopole de l'alcool.												
970,852	50	900,000	—	1. Versement de la Confédération VI, 120	1,067,937	75	—	—	1,067,937	75	—	—
				2. Prélèvement p ^r les mesures propres à combattre l'alcoolisme :								
17,940	15	18,235	—	a. Direction de la police . . VI, 120	—	—	18,222	65	—	—	18,222	65
1,335	—	11,335	—	b. Direction de l'instruction publique VI, 120	—	—	11,335	—	—	—	11,335	—
36,200	—	36,200	—	c. Direction de l'assistance publique VI, 121	—	—	28,652	25	—	—	28,652	25
34,230	—	20,230	—	d. Direction de l'intérieur . . VI, 121	—	—	20,230	—	—	—	20,230	—
7,380	10	4,000	—	e. Fonds de réserve { versement . VI, 121 prélèvement	—	—	28,353	85	—	—	28,353	85
—	—	—	—		—	—	—	—	—	—	—	—
873,767	25	810,000	—		1,067,937	75	106,793	75	961,144	—	—	—
				Les recettes excèdent le budget de fr. 151,144. —								
XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse.												
60,000	—	50,000	—	1. Indemnité de 25 (30) ct. par cent francs de l'émission de billets de banque de la Banque cantonale VI, 122	50,000	—	—	—	50,000	—	—	—
322,938	50	355,232	—	2. Indemnité de 55 (50) ct. par tête de la population domiciliée . . VI, 123	355,232	35	—	—	355,232	35	—	—
382,938	50	405,232	—		405,232	35	—	—	405,232	35	—	—
				Les recettes excèdent le budget de fr. —. 35								

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
XXXI. Taxe militaire.												
A. Taxe militaire.												
1,677,552	75	758,000	—	1. Contribuables présents . . . VI, 125	1,898,565	30	35,178	60	1,863,386	70	—	—
252,425	40	80,000	—	2. Contribuables absents du pays VI, 130	236,089	55	—	—	236,089	55	—	—
25,982	15	5,000	—	3. Militaires astreints au payement de la taxe VI, 141	136,616	38	36,873	10	99,743	28	—	—
13,201	10	5,000	—	4. Arriéré VI, 118	67,702	50	80,919	—	—	—	13,216	50
971,379	59	419,000	—	5. Part de la Confédération, 50 % VI, 150	—	—	1,093,001	51	—	—	1,093,001	51
971,379	61	419,000	—		2,338,973	73	1,245,972	21	1,093,001	52	—	—
B. Frais de taxation et de perception.												
10,513	30	14,000	—	1. Traitements des employés . . VI, 151	—	—	13,400	—	—	—	13,400	—
5,559	80	6,000	—	2. Frais de taxation VI, 152	—	—	5,973	60	—	—	5,973	60
100,085	87	64,600	—	3. Frais de perception, d'impression et de poursuites VI, 157	714	95	102,974	25	—	—	102,259	30
2,000	—	2,000	—	4. Contribution au traitement du commissaire des guerres . . . VI, 160	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—
77,710	36	33,200	—	5. Part de la Confédération aux frais de perception VI, 161	87,440	12	—	—	87,440	12	—	—
40,448	61	53,400	—		88,155	07	124,347	85	—	—	36,192	78
A. Taxe militaire												
971,379	61	419,000	—	A. Taxe militaire	2,338,973	73	1,245,972	21	1,093,001	52	—	—
40,448	61	53,400	—	B. Frais de taxation et de perception . . .	88,155	07	124,347	85	—	—	36,192	78
930,931	—	365,600	—		2,427,128	80	1,370,320	06	1,056,808	74	—	—
Les recettes excèdent le budget de fr. 691,208. 74												

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
XXXII. Impôts directs.												
A. Impôt sur la fortune.												
1. Impôt foncier :												
2,637,093	86	2,525,000	—	a. dans l'ancienne partie du canton, 2,5 ‰ VI, 163	2,691,763	40	9,118	53	2,682,644	87	—	—
760,335	86	744,000	—	b. dans le Jura, 2,4 ‰ VI, 164	768,640	54	2,202	75	766,437	79	—	—
2. Impôt des capitaux garantis par hypothèques :												
2,079,061	04	2,050,000	—	a. dans l'ancienne partie du canton, 2,5 ‰ VI, 166	2,108,585	18	4,057	15	2,104,528	03	—	—
193,316	85	196,800	—	b. dans le Jura, 2,4 ‰ VI, 167	191,100	76	545	38	190,555	38	—	—
35,650	66	15,000	—	3. Recouvrement complémentaire. VI, 168	47,463	67	—	—	47,463	67	—	—
19,600	98	5,000	—	4. Amendes VI, 170	16,176	40	—	—	16,176	40	—	—
5,725,059	25	5,535,800	—		5,823,729	95	15,923	81	5,807,806	14	—	—
B. Impôt du revenu.												
1. Impôt du revenu de I ^{re} classe :												
3,771,768	43	2,740,000	—	a. dans l'ancienne partie du canton, 3,75 ‰ VI, 176	4,775,823	75	447,887	10	4,327,936	65	—	—
1,142,766	23	790,000	—	b. dans le Jura, 3,6 ‰ VI, 178	1,583,920	80	95,043	96	1,488,876	84	—	—
2. Impôt du revenu de II ^e classe :												
61,572	38	45,000	—	a. dans l'ancienne partie du canton, 5 ‰ VI, 182	67,125	—	1,343	46	65,781	54	—	—
10,857	41	8,600	—	b. dans le Jura, 4,8 ‰ VI, 183	11,078	40	795	91	10,282	49	—	—
3. Impôt du revenu de III ^e classe :												
1,286,742	27	1,125,000	—	a. dans l'ancienne partie du canton, 6,25 ‰ VI, 186	1,442,006	25	19,358	52	1,422,647	73	—	—
82,099	19	78,000	—	b. dans le Jura, 6 ‰ VI, 189	125,892	—	4,287	04	121,604	96	—	—
36,357	57	20,000	—	4. Recouvrement complémentaire. VI, 195	112,495	38	400	75	112,094	63	—	—
11,525	66	8,000	—	5. Amendes VI, 199	49,280	72	353	15	48,927	57	—	—
6,403,689	14	4,814,600	—		8,167,622	30	569,469	89	7,598,152	41	—	—
C. Frais de taxation et de perception.												
18,520	95	20,000	—	1. Commissions de l'impôt du re-	—	—	22,995	25	—	—	22,995	25
43,943	37	45,000	—	venu VI, 202	—	—	44,068	25	—	—	44,068	25
2. Commission cantonale des recours VI, 209												
3. Provisions de perception :												
118,876	48	112,316	—	a. pour l'impôt sur la fortune . VI, 213	—	—	119,678	15	—	—	119,678	15
199,353	88	143,598	—	b. pour l'impôt du revenu . . VI, 213	—	—	240,130	31	—	—	240,130	31
1,165	—	5,000	—	4. Frais de la revision de la loi sur	—	—	—	—	—	—	—	—
5,321	70	5,500	—	l'impôt VI, 214	—	—	1,717	70	—	—	1,717	70
30,967	28	40,000	—	5. Indemnités aux communes . . VI, 215	—	—	5,340	95	—	—	5,340	95
418,148	66	371,414	—	6. Frais divers de perception . . VI, 224	203	10	24,771	64	—	—	24,568	54
					203	10	458,702	25	—	—	458,499	15

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.													
COMPTE DE 1916.		BUDGET DE 1917.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
XXXII. Impôts directs.													
D. Frais d'administration.													
15,735	30	19,750	—	1. Traitements des fonctionnaires VI, 226	—	—	16,986	15	—	—	16,986	15	
44,514	30	46,100	—	2. Traitements des employés . . VI, 227	—	—	42,759	10	—	—	42,759	10	
6,830	90	10,000	—	3. Frais de bureau et de déplacement VI, 231	—	—	11,495	40	—	—	11,495	40	
2,005	—	2,005	—	4. Loyers VI, 232	—	—	2,005	—	—	—	2,005	—	
69,085	50	77,855	—		—	—	73,245	65	—	—	73,245	65	
5,725,059	25	5,535,800	—	A. Impôt sur la fortune	5,823,729	95	15,923	81	5,807,806	14	—	—	
6,403,689	14	4,814,600	—	B. Impôt du revenu	8,167,622	30	569,469	89	7,598,152	41	—	—	
418,148	66	371,414	—	C. Frais de taxation et de perception . . .	203	10	458,702	25	—	—	458,499	15	
69,085	50	77,855	—	D. Frais d'administration	—	—	73,245	65	—	—	73,245	65	
11,641,514	23	9,901,131	—		13,991,555	35	1,117,341	60	12,874,213	75	—	—	
Les recettes excèdent le budget de fr. 2,973,082. 75													
XXXIII. Imprévu.													
7,252	87	—	—	1. Successions en déshérence . . VI, 239	41,650	97	56	79	41,594	18	—	—	
15	—	—	—	2. Restitutions anonymes	—	—	—	—	—	—	—	—	
290,132	15	300,000	—	3. Allocations pour renchérissement de la vie VI, 244	82,008	90	1,421,978	50	—	—	1,339,969	60	
—	—	—	—	4. Augmentations de traitement suspendues VI, 245	1,800	—	93,797	95	—	—	91,997	95	
—	—	—	—	5. Bureau cantonal de l'alimentation VI, 246	1,334,995	58	1,641,091	90	—	—	306,096	32	
—	—	—	—	6. Divers VI, 248	40,000	—	—	—	40,000	—	—	—	
282,864	28	300,000	—		1,500,455	45	3,156,925	14	—	—	1,656,469	69	
Les dépenses excèdent le budget de fr. 1,356,469. 69													

SECONDE PARTIE.

COMPTE

DES

ÉLÉMENTS DE LA FORTUNE DE L'ÉTAT
(ACTIF ET PASSIF).

I. Compte du fonds capital.

II. Compte du fonds d'administration.

1917.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.							
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1916.				MOUVEMENT			
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.	Doit.		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	
I. Fonds capital.							
A. Forêts.							
16,588,110	--	—	—	Estimation cadastrale fr. 16,588,110. —.	Achats de forêts . . .	83,202	50
					Plus-value des ventes de forêts	2,090	—
					Vente de droits . . .	1,820	—
					Infériorités de prix d'achat	1,530	—
					Subventions fédérales pour		
					achats de terrain à reboiser	17,334	—
					Augmentation de l'évaluation des forêts	10,020	—
16,588,110	—	—	—	Total de l'actif. VII, 1	Total des augmentations.	115,996	50
B. Domaines.							
34,848,856	80	—	—	Estimation cadastrale fr. 44,848,856. 80. *)	Achats de domaines . .	116,394	—
				*) Domaines civils Fr. 39,587,728. 80	Plus-value des ventes de domaines	16,760	50
				Domaines curiaux » 5,261,128. —	Augmentation de l'évaluation des domaines	445,080	—
				Fr. 44,848,856. 80			
34,848,856	80	—	—	Total de l'actif. VII, 2	Total des augmentations.	578,234	50
C. Caisse des domaines.							
400,634	77	—	—	1. Créances pour ventes. VII, 4	Créances nouvelles:		
				Pour mémoire: 100 actions ordinaires	Ventes de forêts . . .	26,074	—
				de la compagnie du chemin de fer	Ventes de domaines . .	18,500	50
				des Alpes bernoises fr. 50,000. —.			
—	—	2,629,200	95	2. Dettes pour achats. VII, 4	Paiements p ^r des acquisitions	717,977	45
581,423	74	—	—	3. Caisse hypothécaire, compte courant. VII, 5	Recettes:		
					Créances rentrées . .	77,668	—
982,058	51	2,629,200	95	Total de l'actif et du passif.	Total des augmentations	840,219	95
1,647,142	44			Passif net.	Diminution nette (augmen-	155,022	—
					tation de la dette nette).		

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

DES CAPITAUX.

SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DECEMBRE 1917.

Avoir.			Rubriques du compte.	Doit.		Avoir.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
I. Fonds capital.							
A. Forêts.							
26,074	—	Ventes de forêts.	Estimation cadastrale fr. 16,640,470. —.	16,640,470	—	—	—
37,562	50	Excédents de prix d'achat.					
63,636	50	Total des diminutions.	Total de l'actif VII, 1	16,640,470	—	—	—
52,360	—	Augmentation nette.					
B. Domaines.							
18,500	50	Ventes de domaines.	Estimation cadastrale fr. 45,327,946.80. *)	35,327,946	80	—	—
63,204	—	Excédents de prix d'achat.	*) Domaines civils Fr. 40,039,948. 80				
16,920	—	Diminution de l'évaluation des domaines.	Domaines curiaux » 5,287,998. —				
520	—	Moins-value des ventes.	Fr. 45,327,946. 80				
99,144	50	Total des diminutions.	Total de l'actif VII, 2	35,327,946	80	—	—
479,090	—	Augmentation nette.					
C. Caisse des domaines.							
77,668	—	Créances rentrées.	1. Créances pour ventes . . VII, 4	367,541	27	—	—
			Pour mémoire: 100 actions ordinaires				
			de la compagnie du chemin de fer				
			des Alpes bernoises fr. 50,000. —.				
83,202	50	Dettes nouvelles:	2. Dettes pour achats . . VII, 4	—	—	2,110,820	—
116,394	—	Achats de forêts.					
		Achats de domaines.					
717,977	45	Dépenses:	3. Caisse hypothécaire, compte courant	—	—	58,885	71
		Paiements de dettes.	VII, 5				
995,241	95	Total des diminutions.	Total de l'actif et du passif . . .	367,541	27	2,169,705	71
			Passif net	1,802,164	44		

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.							
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DECEMBRE 1916.				MOUVEMENT			
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.		Doit.	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
				I. Fonds capital.			
				D. Caisse hypothécaire.)*			
20,000,000	—	—	—	1. Fonds capital de l'Etat. VII, 6	—	—	—
20,000,000	—	—	—	Total de l'actif.		—	—
				*) Situation et mouvement des capitaux de la Caisse.			
—	—	1,185,273	—	Fonds de réserve.	—	—	—
—	—	120,031,000	—	Emprunts.	Amortissement	824,000	—
—	—	134,069,715	—	Dépôts contre obligations et bons de caisse.	Remboursements	7,355,300	—
—	—	36,497,986	96	Dépôts d'épargne.	Palements	12,043,415	85
—	—	30,281,926	74	Dépôts en compte courant (y compris Caisse des domaines).	Remboursements	2,381,297	64
—	—	1,248,678	75	Coupons et obligations d'emprunts.	Coupons et obligations remboursés	4,706,416	62
490,766	72	—	—	Caisse.	Recettes	52,170,134	80
304,138,289	30	—	—	Prêts hypothécaires.	Nouveaux prêts	30,396,073	20
13,333,760	25	—	—	Prêts aux communes.	Nouveaux prêts	1,200,107	45
1,603,370	35	—	—	Valeurs.	Acquisitions de valeurs	1,476,539	15
14,905,144	92	951,857	75	Correspondants.	Dépôts	40,118,948	53
715,000	—	—	—	Frais des emprunts.	—	—	—
500,000	—	—	—	Immeubles.	Frais de transformation	31,179	80
1,577	60	—	—	Mobilier.	Achats	9,900	40
12,183,952	90	3,605,423	85	Intérêts arriérés et prorata d'intérêts.	Nouveaux intérêts et paiements d'intérêts	15,078,900	35
—	—	—	—	Profits et pertes.	Frais et versement du produit etc.	63,197,024	74
347,871,862	04	327,871,862	04	Total de l'actif et du passif.	Total des augmentations	230,989,238	53
—	—	20,000,000	—	Actif net (fonds capital).			

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

DES CAPITAUX.		SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1917.					
Avoir.		Rubriques du compte.		Doit.		Avoir.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
		I. Fonds capital.					
		D. Caisse hypothécaire.*)					
—	—	1. Fonds capital de l'Etat . VII, 6	20,000,000	—	—	—	—
—	—	Total de l'actif	20,000,000	—	—	—	—
		*) Situation et mouvement des capitaux de la Caisse.					
214,727	—	Versement.	Fonds de réserve	—	—	1,400,000	—
—	—	—	Emprunts	—	—	119,207,000	—
8,409,000	—	Nouveaux dépôts.	Dépôts contre obligations et bons de caisse	—	—	135,123,415	—
15,396,793	75	Nouveaux versements.	Dépôts d'épargne	—	—	39,851,364	85
4,019,491	44	Nouveaux dépôts.	Dépôts en compte courant	58,885	71	31,979,006	25
4,854,979	12	Obligations et coupons échus.	Coupons et obligations d'emprunt	—	—	1,397,241	25
52,164,270	68	Dépenses.	Caisse	496,630	84	—	—
22,612,152	30	Remboursements de prêts.	Prêts hypothécaires	311,922,210	20	—	—
964,545	80	Remboursements de prêts.	Prêts aux communes	13,569,321	90	—	—
33,574	50	Remboursements et ventes de valeurs.	Valeurs	3,046,335	—	—	—
43,131,093	35	Retraits.	Correspondants	11,794,151	65	853,009	30
155,000	—	Amortissement.	Frais des emprunts	560,000	—	—	—
31,179	80	Amortissement.	Immeubles	500,000	—	—	—
11,477	—	Amortissement.	Mobilier	1	—	—	—
15,793,929	05	Nouveaux intérêts et rentrées d'intérêts.	Intérêts arriérés et prorata d'intérêts	11,473,476	50	3,609,976	15
63,197,024	74	Produits etc.	Profits et pertes	—	—	—	—
230,989,238	53	Total des diminutions.	Total de l'actif et du passif	353,421,012	80	333,421,012	80
			Actif net (fonds capital)	20,000,000	—	20,000,000	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.									
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1916.						MOUVEMENT			
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.		Doit.			
fr.	ct.	fr.	ct.				fr.	ct.	
I. Fonds capital.									
E. Banque cantonale.*)									
20,000,000	—	—	—	1. Fonds capital de l'Etat.	VII, 6	Nouveau versement . .	10,000,000	—	—
20,000,000	—	—	—	Total de l'actif.		Total des augmentations	10,000,000	—	—
*) Situation et mouvement des capitaux de la Banque.									
—	—	1,080,000	—	Fonds de réserve			—	—	—
—	—	290,415	59	Réserve spéciale pour pertes évent. sur fonds publics.			—	—	—
—	—	689,306	58	Réserve spéciale pour créances.			—	—	—
—	—	22,004,000	—	Emprunts.			10,490,000	—	—
—	—	78,291,000	—	Bons de caisse.			10,682,000	—	—
—	—	950,000	—	Acceptations.			2,584,309	97	—
—	—	100,753,047	06	Comptes de dépôts.			1,032,346,220	47	—
—	—	74,021,197	50	Carnets d'épargne.			35,900,613	20	—
88,682,773	92	15,046,979	12	Correspondants.			2,764,626,541	38	—
36,897,776	85	36,897,709	35	Siège central et succursales.			573,843,993	36	—
2,964,714	13	—	—	Caisse.			519,608,020	23	—
25,762,825	23	—	—	Effets sur la Suisse.		Nouvelles créances et remboursements de dettes	973,901,160	84	—
1,471,847	10	—	—	Effets sur l'étranger.			63,544,036	62	—
2,327,518	75	—	—	Effets avec nantissement.			9,416,881	32	—
34,232,135	95	—	—	Fonds publics.			38,928,232	63	—
1,038,421	—	—	—	Coupons.			36,192,655	49	—
30,807,390	95	—	—	Comptes lombards.			36,333,707	47	—
89,960,076	15	13,923,325	60	Accrédités.			281,337,707	92	—
17,907,656	50	—	—	Prêts.			3,418,215	87	—
27,491,497	50	—	—	Créances hypothécaires.			4,293,731	86	—
6,208,498	94	—	—	Immeubles (incl. bâtiments de la banque).			1,231,188	99	—
1	—	—	—	Mobilier.			58,958	30	—
—	—	508,923	70	Dettes hypothécaires.			95,693	60	—
1,724,536	85	1,659,336	55	Intérêts arriérés, prorata d'intérêts et rées-compte des portefeuilles.			3,795,443	69	—
—	—	1,362,426	77	Compte de profits et pertes.			58,133,691	91	—
367,477,670	82	347,477,670	82	Total de l'actif et du passif.		Total des augmentations . . .	6,460,763,005	12	—
		20,000,000	—	Actif net (fonds capital).					

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

DES CAPITAUX.		SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1917.					
Avoir.		Rubriques du compte.		Doit.		Avoir.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
		I. Fonds capital.					
		E. Banque cantonale.*)					
—	—	1. Fonds capital de l'Etat . VII, 6		30,000,000	—	—	—
—	—	Total de l'actif		30,000,000	—	—	—
		*) Situation et mouvement des capitaux de la Banque.					
120,000	—	Fonds de réserve		—	—	1,200,000	—
—	—	Réserve spéciale pour pertes évent. sur fonds publics		—	—	290,415	59
22,426	77	Réserve spéciale pour créances		—	—	711,733	35
—	—	Emprunts		—	—	11,514,000	—
15,811,000	—	Bons de caisse		—	—	83,420,000	—
1,684,309	97	Acceptations		—	—	50,000	—
1,034,490,816	45	Comptes de dépôts		—	—	102,897,643	04
47,944,299	16	Carnets d'épargne		—	—	86,064,883	46
2,784,836,229	29	Correspondants		95,937,044	95	42,510,938	06
573,844,060	86	Siège central et succursales		35,876,512	11	35,876,512	11
519,072,243	41	Caisse		3,500,490	95	—	—
960,826,178	08	Effets sur la Suisse		38,837,807	99	—	—
63,850,759	07	Effets sur l'étranger		1,165,124	65	—	—
8,697,085	52	Effets avec nantissement		3,047,314	55	—	—
32,493,233	93	Fonds publics		40,667,134	65	—	—
36,593,528	54	Coupons		637,547	95	—	—
27,274,154	32	Comptes lombards		39,866,944	10	—	—
271,841,543	29	Accrédités		100,112,551	73	14,579,639	55
3,488,058	37	Prêts		17,837,814	—	—	—
4,082,852	91	Créances hypothécaires		27,702,376	45	—	—
1,235,867	97	Immeubles (incl. bâtiments de la banque)		6,203,819	96	—	—
58,958	30	Mobilier		1	—	—	—
139,177	65	Dettes hypothécaires		—	—	552,407	75
3,783,811	47	Intérêts arriérés, prorata d'intérêts et rées-compte des portefeuilles		1,899,602	55	1,822,770	03
58,572,409	79	Compte de profits et pertes		—	—	1,801,144	65
6,450,763,005	12	Total des diminutions.		413,292,087	59	383,292,087	59
		Actif net (fonds capital)				30,000,000	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1916.					MOUVEMENT			
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.	Doit.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
I. Fonds capital.								
F. Emprunts.								
—	—	39,995,000	—	1. Emprunt de 1895, fr. 39,995,000, 3 %.	Remboursement	693,000	—	
—	—	19,000,000	—	2. Emprunt de 1897, fr. 45,497,000, 3 % (Caisse hypothécaire.)				
—	—		—	3. Emprunt de 1899, fr. 12,004,000, 3 1/2 % (Banque cantonale.)	Remboursement	188,000	—	
—	—	7,785,920	—	4. Emprunt de 1900, fr. 19,000,000, 3 1/2 %.				
				5. Emprunt de 1905, fr. 29,534,000, 3 1/2 % (Caisse hypothécaire.)	Remboursement	152,500	—	
				6. Emprunt de 1906, fr. 20,000,000, 3 1/2 %.				
				Part du fonds capital fr. 7,785,920. —				
				Part de la Caisse de l'Etat (Voir H, Caisse de l'Etat) > 12,214,080. —				
				fr. 20,000,000. —				
				7. Emprunt de 1911, fr. 30,000,000, 4 % (Caisse hypothécaire, Banque cantonale, et H, Caisse de l'Etat.)				
				8. Emprunt de 1913, fr. 15,000,000, 4 1/2 % (Caisse hypothécaire.)				
				9. Emprunt de 1914, fr. 15,000,000, 4 1/4 % Voir H, Caisse de l'Etat.				
				10. Emprunt de 1915, fr. 15,000,000, 4 3/4 % Voir H, Caisse de l'Etat.				
				11. Emprunt de 1915, fr. 20,000,000, 4 3/4 % (Caisse hypothécaire.)				
—	—	66,780,920	—	Total du passif. VII, 7	Diminution de la dette . . .	1,033,500	—	
					Augmentation nette . . .	9,056,500	—	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.							
DES CAPITAUX.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1917.				
Avoir.			Rubriques du compte.	Doit.		Avoir.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
			I. Fonds capital.				
			F. Emprunts.				
—	—	—	1. Emprunt de 1895, fr. 39,302,000, 3 %.	—	—	39,302,000	—
			2. Emprunt de 1897, fr. 44,918,500, 3 % (Caisse hypothécaire.)				
			3. Emprunt de 1899, fr. 11,514,000, 3 1/2 % (Banque cantonale.)				
—	—	—	4. Emprunt de 1900, fr. 18,812,000, 3 1/2 %.	—	—	18,812,000	—
			5. Emprunt de 1905, fr. 29,288,500, 3 1/2 % (Caisse hypothécaire.)				
90,000	—	Report de l'emprunt de la Caisse de l'Etat.	6. Emprunt de 1906, fr. 19,847,500, 3 1/2 %.	—	—	7,723,420	—
			Part du fonds capital fr. 7,723,420. —				
			Part de la Caisse de l'Etat (Voir H, Caisse de l'Etat.) > 12,124,080. —				
			fr. 19,847,500. —				
10,000,000	—		7. Emprunt de 1911, fr. 30,000,000, 4 % (Caisse hypothécaire et H, Caisse de l'Etat.)	—	—	10,000,000	—
			8. Emprunt de 1913, fr. 15,000,000, 4 1/2 % (Caisse hypothécaire.)				
			9. Emprunt de 1914, fr. 15,000,000, 4 1/4 % Voir H, Caisse de l'Etat.				
			10. Emprunt de 1915, fr. 15,000,000, 4 3/4 % Voir H, Caisse de l'Etat.				
			11. Emprunt de 1915, fr. 20,000,000, 4 3/4 % (Caisse hypothécaire.)				
10,090,000	—	Augmentation de la dette.	Total du passif VII, 7	—	—	75,837,420	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.							
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1916.				MOUVEMENT			
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.		Doit.	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
I. Fonds capital.							
Ga. Capitaux de chemins de fer.							
160,000	—	—	—	1. Huttwil-Wohlhusen.	—	—	—
2,151,500	—	—	—	2. Hasle-Konolfingen-Thoune.	—	—	—
480,000	—	—	—	3. Spiez-Erlenbach.	—	—	—
3,155,000	—	—	—	4. Berne-Neuchâtel (Directe).	—	—	—
358,560	—	—	—	5. Berne-Muri-Worb.	—	—	—
350,000	—	—	—	6. Saignelégier-La Chaux-de-Fonds.	—	—	—
859,000	—	—	—	7. Porrentruy-Bonfol-frontière.	—	—	—
1,724,500	—	—	—	8. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe.	—	—	—
64,500	—	—	—	9. Fribourg-Morat-Anet.	—	—	—
3,120,000	—	—	—	10. Erlenbach-Zweisimmen.	—	—	—
500,000	—	—	—	11. Saignelégier-Glovelier, nouvelle compagnie.	—	—	—
807,200	—	—	—	12. Chemin de fer de la vallée de la Singine.	—	—	—
2,050,000	—	—	—	13. Montreux-Oberland bernois.	—	—	—
980,000	—	—	—	14. Berne-Schwarzenbourg.	—	—	—
19,480,000	—	—	—	15. Chemin de fer des Alpes bernoises.	—	—	—
1,185,000	—	—	—	16. Soleure-Montier.	—	—	—
504,000	—	—	—	17. Langenthal-Jura.	—	—	—
1,768,500	—	—	—	18. Ramsei-Sumiswald-Huttwil.	—	—	—
293,000	—	—	—	19. Berne-Zollikofen-Worblaufen.	—	—	—
500,000	—	—	—	20. Zweisimmen-Lenk.	—	—	—
880,000	—	—	—	21. Vallée de la Worblen.	—	—	—
259,200	—	—	—	22. Mâche-Montménéil.	—	—	—
195,000	—	—	—	23. Huttwil-Eriswil.	—	—	—
—	—	—	—	24. Tramelan-Tavannes.	—	—	—
41,824,960	—	—	—	Total de l'actif. VII, 8	Report du fonds d'adminis- tration de la Caisse d'Etat	90,000	—
					Total des augmentations	90,000	—
Gb. Fonds d'amortissement des chemins de fer.							
—	—	4,917,600	—	1. Compte courant. VII, 8	—	—	—
—	—	4,917,600	—		—	—	—
					Augmentation nette . .	1,033,500	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

DES CAPITAUX.				SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1917.			
Avoir.			Rubriques du compte.	Doit.		Avoir.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
			I. Fonds capital.				
			Ga. Capitaux de chemins de fer.				
—	—	—	1. Huttwil-Wohlhusen	160,000	—	—	—
—	—	—	2. Hasle-Konolfingen-Thoune . . .	2,151,500	—	—	—
—	—	—	3. Spiez-Erlenbach	480,000	—	—	—
—	—	—	4. Berne-Neuchâtel (Directe) . . .	3,155,000	—	—	—
—	—	—	5. Berne-Muri-Worb	358,560	—	—	—
—	—	—	6. Saignelégier-La Chaux-de-Fonds	350,000	—	—	—
—	—	—	7. Porrentruy-Bonfol-frontière . .	859,000	—	—	—
—	—	—	8. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	1,724,500	—	—	—
—	—	—	9. Fribourg-Morat-Anet	64,500	—	—	—
—	—	—	10. Erlenbach-Zweisimmen	3,120,000	—	—	—
—	—	—	11. Saignelégier-Glovelier, nouvelle compagnie	500,000	—	—	—
—	—	—	12. Chemin de fer de la vallée de la Singine	807,200	—	—	—
—	—	—	13. Montreux-Oberland bernois . . .	2,050,000	—	—	—
—	—	—	14. Berne-Schwarzenbourg	980,000	—	—	—
—	—	—	15. Chemin de fer des Alpes bernoises	19,480,000	—	—	—
—	—	—	16. Soleure-Moutier	1,185,000	—	—	—
—	—	—	17. Langenthal-Jura	504,000	—	—	—
—	—	—	18. Ramsei-Sumiswald-Huttwil . . .	1,768,500	—	—	—
—	—	—	19. Berne-Zollikofen-Worblaufen . .	293,000	—	—	—
—	—	—	20. Zweisimmen-Lenk	500,000	—	—	—
—	—	—	21. Vallée de la Worblen	880,000	—	—	—
—	—	—	22. Mâche-Montménil	259,200	—	—	—
—	—	—	23. Huttwil-Eriswil	195,000	—	—	—
—	—	—	24. Tramelan-Tavannes	90,000	—	—	—
—	—	—	Total de l'actif VII, 8	41,914,960	—	—	—
90,000	—	Augmentation nette.					
			Gb. Fonds d'amortissement des chemins de fer.				
1,033,500	—	Versement.	1. Compte courant VII, 8	—	—	5,951,100	—
1,033,500	—	Total des augmentations.		—	—	5,951,100	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.							
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1916.				MOUVEMENT			
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.	Doit.		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	
II. Fonds d'administration.							
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'État.							
A. Administrations spéciales.							
(Avances de la Caisse de l'Etat et dépôts à cette Caisse.)							
50,700	—	2,426	—	a. Administration générale. VII, 42	165,390	—	
38,600	—	—	—	b. Administration judiciaire. VII, 46	1,900	—	
5,222	70	1,543	32	c. Justice. VII, 106	48,462	57	
32,894	64	420,110	12	d. Police. VII, 105	490,943	85	
1,836,261	83	402,422	23	e. Administration militaire. VII, 136	1,321,183	30	
1,462,160	17	128,962	47	f. Instruction publique. VII, 169	1,286,346	35	
3,993	47	6,745	17	g. Assistance publique. VII, 180	187,559	44	
78,275	87	47,348	85	h,1. Economie publique. VII, 193	3,338,376	51	
2,384,241	49	22,951	81	h,2. Service sanitaire. VII, 193	1,385,804	80	
338,835	29	7,691	50	i. Travaux publics. VII, 224	160,244	90	
4,642,084	98	—	—	k. Chemins de fer. VII, 240	1,014,553	—	
7,978,352	83	3,220,052	61	l. Finances. VII, 427	23,787,037	12	
225,770	40	41,752	58	m. Agriculture. VII, 429	849,010	05	
409,013	55	1,178,537	85	n. Administration des forêts. VII, 430	3,521,019	79	
908	60	19,077	20	o. Intendance du timbre. VII, 354	208,673	40	
31,029	60	—	—	p. Affaires communales. VII, 355	10,000	—	
250,705	67	3,397,447	47	(q.) Intendance des impôts. (VII, 374)	13,540,891	42	
—	—	—	—	(r.) (VII, 374)			
				s. Bureau cantonal de l'alimentation. VII, 393	9,566,891	05	
19,769,051	09	8,897,069	18	Total de l'actif et du passif.	Total des augmentations .	60,884,287	55
		10,871,981	91	Actif net.			
B. Placements.							
6,654,912	86	—	—	1. Banque cantonale, dépôt. VII, 183	Dépôts	61,388,379	97
—	—	1,500,266	44	2. Caisse hypothécaire, compte courant. VII, 63	Remboursements	12,622,267	07
23,440,313	25	—	—	3. Valeurs. VII, 85	Achats et bénéfice sur titres remboursés	1,057,239	75
30,095,226	11	1,500,266	44	Total de l'actif et du passif.	Total des augmentations .	75,067,886	79
		28,594,959	67	Actif net.	Diminution nette	797,067	04

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.							
DES CAPITAUX.		SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1917.					
Avoir.		Rubriques du compte.	Doit.		Avoir.		
fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	
II. Fonds d'administration.							
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'État.							
A. Administrations spéciales.							
(Avances de la Caisse de l'Etat et dépôts à cette Caisse.)							
166,167	25	a. Administration générale VII, 42	50,700	—	3,203	25	
1,900	—	b. Administration judiciaire . VII, 46	38,600	—	—	—	
47,883	45	c. Justice VII, 106	5,099	—	840	50	
847,131	46	d. Police VII, 105	61,137	65	804,540	74	
2,120,229	—	e. Administration militaire VII, 136	886,755	83	251,961	93	
1,327,669	66	f. Instruction publique . VII, 169	1,417,439	93	125,565	54	
191,149	02	g. Assistance publique . . VII, 180	6,573	44	12,914	72	
3,330,524	38	h.1. Economie publique . . VII, 193	85,358	15	46,579	—	
1,412,144	56	h.2. Service sanitaire . . VII, 193	2,353,471	88	18,521	96	
361,064	65	i. Travaux publics . . . VII, 224	138,303	54	7,979	50	
254,520	38	k. Chemins de fer . . . VII, 240a	5,402,117	60	—	—	
23,321,802	89	l. Finances VII, 427	8,567,527	28	3,343,992	83	
955,005	15	m. Agriculture VII, 429	122,497	67	44,474	95	
3,594,624	80	n. Administration des forêts VII, 330	375,846	96	1,218,976	27	
212,343	80	o. Intendance du timbre . VII, 354	806	80	22,645	80	
—	—	p. Affaires communales . VII, 355	41,029	60	—	—	
12,797,343	03	{q.} Intendance des impôts { VII, 374	455,949	56	2,859,142	97	
9,566,891	05	{r.} VII, 374	—	—	—	—	
		s. Bureau cantonal de l'alimentation VII, 393	—	—	—	—	
60,508,394	53	Total de l'actif et du passif . . .	20,009,214	89	8,761,339	96	
375,893	02	Actif net	—	—	11,247,874	93	
B. Placements.							
63,933,337	—	1. Banque cantonale, dépôt VIII, 183	4,109,955	83	—	—	
11,921,766	83	2. Caisse hypothécaire, compte courant . VIII, 63	—	—	799,766	20	
9,850	—	3. Valeurs VIII, 85	24,487,703	—	—	—	
75,864,953	83	Total de l'actif et du passif . . .	28,597,658	83	799,766	20	
		Actif net	—	—	27,797,892	63	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1916.					MOUVEMENT			
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.	Doit.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
II. Fonds d'administration.								
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.								
<i>C. Administration courante.</i>								
3,962,700	40	—	—	1. Compte courant. VIII, 79 (Voir pages 9 et 98.)	Nouvelles avances: Excédent des dépenses de l'administration courante	2,071,516	13	
3,962,700	40	—	—	Total de l'actif.	Total des augmentations.	2,071,516	13	
<i>D. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts.</i>								
562,624	07	—	—	1. Avances cadastrales. VIII, 83	Nouvelles avances et rem- boursements de dépôts	96,109	02	
456,917	55	—	—	2. Etablissement d'assurance immobilière. VIII, 123		3,183,430	01	
—	—	—	—	3. Avances pour constructions nouvelles :		—	—	
732,856	54	—	—	a. Bâtiments. VIII, 131		—	—	
1,083,483	47	—	—	b. Routes. VIII, 131		—	—	
2,246,705	17	—	—	c. Travaux hydrauliques. VIII, 131		61,567	20	
59,769	87	94,839	61	4. Avances diverses. VIII, 187		112,821	93	
5,142,356	67	94,839	61	5. Reboisements. VIII, 186	Total des augmentations.	3,453,928	16	
		5,047,517	06	Total de l'actif et du passif.	Diminution nette	452,800	76	
<i>E. Dépôts à la Caisse de l'Etat.</i>								
—	—	127,392	57	1. Consignations judiciaires. IX, 36	Remboursements	212,567	58	
—	—	1,384	45	2. Consignations adminis- tratives. IX, 40		9,989	75	
—	—	877,787	87	3. Dépôts des offices de poursuites. IX, 91		1,321,485	30	
—	—	262,130	80	4. Caisse hypothécaire, dé- pôts pour prêts. IX, 217		8,403,653	30	
—	—	—	—	5. Fonds spéciaux, compte courant. IX, 397		1,484,909	96	
—	—	535,725	70	6. Dépôts divers. IX, 416		576,707	13	
—	—	1,804,421	39	Total du passif.	Total des diminutions des dépôts	12,009,313	02	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.							
DES CAPITAUX.				SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DECEMBRE 1917.			
Avoir.				Rubriques du compte.	Doit.		Avoir.
fr.	ct.				fr.	ct.	fr. ct.
				II. Fonds d'administration.			
				H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.			
				C. Administration courante.			
Remboursement d'avances:				1. Compte courant . . . VIII, 79 (Voir pages 9 et 99.)	5,034,216	53	— —
1,000,000	—	Amortissement.					
1,000,000	—	Total des diminutions.		Total de l'actif	5,034,216	53	— —
1,071,516	13	Augmentation nette.					
				D. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts.			
126,085	90	Remboursements d'avances et nouveaux dépôts.		1. Avances cadastrales . VIII, 83	532,647	19	— —
2,985,001	62			2. Etablissement d'assurance immobilière VIII, 123	655,345	94	— —
—	—			3. Avances pour constructions nouvelles:			
—	—			a. Bâtimens VIII, 131	—	—	— —
—	—			b. Routes VIII, 131	732,856	54	— —
642,234	97	Total des diminutions.		c. Travaux hydrauliques VIII, 131	1,083,483	47	— —
153,406	43			4. Avances diverses . . VIII, 187	1,666,037	40	— —
3,906,728	92			5. Reboisements . . . VIII, 186	75,934	36	151,588 60
				Total de l'actif et du passif . . .	4,746,304	90	151,588 60
				Actif net			4,594,716 30
				E. Dépôts à la Caisse de l'Etat.			
248,895	88	Nouveaux dépôts.		1. Consignations judiciaires IX, 36	—	—	163,720 87
18,624	15			2. Consignations adminis- IX, 40	—	—	10,018 85
1,059,445	29			tratives IX, 40	—	—	615,747 86
8,215,802	70			3. Dépôts des offices de poursuites IX, 91	—	—	74,280 20
1,484,909	96			4. Caisse hypothécaire, dépôts pour prêts IX, 217	—	—	— —
628,824	33			5. Fonds spéciaux, compte courant IX, 397	—	—	587,842 90
11,656,502	31	Total des augmentations des dépôts.		6. Dépôts divers . . . IX, 416	—	—	1,451,610 68
352,810	71	Diminution nette des dépôts.		Total du passif			

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.									
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DECEMBRE 1916.					MOUVEMENT				
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.		Doit.			
fr.	ct.	fr.	ct.				fr.	ct.	
II. Fonds d'administration.									
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.									
F. Emprunts.									
—	—	12,214,080	—	1. Emprunt de 1906, 3½ %.	IX, 482	Report à la part d'emprunt			
				(Voir aussi page 88.)		du fonds capital . . .	90,000	—	
—	—	10,000,000	—	2. Emprunt de 1911, 4 %.	IX, 482	—	—	—	
—	—	15,000,000	—	3. Emprunt de 1914, 4¼ %.	IX, 482	—	—	—	
—	—	15,000,000	—	4. Emprunt de 1915, 4¾ %.	IX, 482	—	—	—	
—	—	52,214,080	—	Total du passif.		Diminution de la dette .	90,000	—	
G. Caisse.									
771,093	78	134,926	84	1. Recettes de district.	IX, 464	Recettes de caisse . . .	37,465,465	13	
—	—	—	—	2. Caisse des décomptes.	IX, 464	Recettes par décompte .	216,509,796	85	
771,093	78	134,926	84	Total de l'actif et du passif.		Total des recettes . . .	253,975,261	98	
		636,166	94	Actif net.		Diminution nette . . .	754,308	10	
H. Restes (créances et dettes échues).									
5,980,978	55	438	97	a. Restes actifs (créances échues).		Nouveaux restes actifs (man-			
				IX, 474		dats de perception) . . .	253,921,156	34	
101,544	26	1,035,540	39	b. Restes passifs (dettes échues).		Palements de restes passifs			
				IX, 475		(dépenses)	254,729,570	08	
6,082,522	81	1,035,979	36	Total de l'actif et du passif.		Total des augmentations.	508,650,726	42	
		5,046,543	45	Actif net.					

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.							
DES CAPITAUX.				SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1917.			
Avoir.		Rubriques du compte.		Doit.		Avoir.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
			II. Fonds d'administration.				
			H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.				
			F. Emprunts.				
—	—	—	1. Emprunt de 1906, 3½ % IX, 482 (Voir aussi page 89.)	—	—	12,124,080	—
—	—	—	2. Emprunt de 1911, 4 % IX, 482	—	—	10,000,000	—
—	—	—	3. Emprunt de 1914, 4¼ % IX, 482	—	—	15,000,000	—
—	—	—	4. Emprunt de 1915, 4¾ % IX, 482	—	—	15,000,000	—
—	—	Augmentation de la dette.	Total du passif	—	—	52,124,080	—
90,000	—	Diminution nette de la dette.					
			G. Caisse.				
38,219,773	23	Dépenses de caisse.	1. Recettes de district . . IX, 464	354,706	11	472,847	27
216,509,796	85	Dépenses par décompte.	2. Caisse des décomptes . IX, 464	—	—	—	—
254,729,570	08	Total des dépenses.	Total de l'actif et du passif . . .	354,706	11	472,847	27
			Passif net	118,141	16		
			H. Restes (créances et dettes échues).				
253,975,261	98	Rentrée de restes actifs (recettes).	a. Restes actifs (créances échues) . IX, 474	5,926,663	94	230	—
254,561,508	40	Nouveaux restes passifs (mandats de paiement).	b. Restes passifs (dettes échues) . IX, 475	70,410	41	836,344	86
508,536,770	38	Total des diminutions.	Total de l'actif et du passif . . .	5,997,074	35	836,574	86
113,956	04	Augmentation nette.	Actif net			5,160,499	49

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.							
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1916.				MOUVEMENT			
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.	Doit.		
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
II. Fonds d'administration.							
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.							
19,769,051	09	8,897,069	18	A. Administrations spéciales. Page 92	Nouvelles créances et remboursements de dépôts	60,884,287	55
30,095,226	11	1,500,266	44	B. Placements. 92		75,067,886	79
3,962,700	40	—	—	C. Administration courante, compte cour ^t . 94		2,071,516	13
5,142,356	67	94,839	61	D. Avances à des œuvres d'utilité publique. 94		3,453,928	16
—	—	1,804,421	39	E. Dépôts à la Caisse de l'Etat. 94		12,009,313	02
—	—	52,214,080	—	F. Emprunts. 96		90,000	—
58,969,334	27	64,510,676	62			153,576,931	65
771,093	78	134,926	84	G. Caisse. 96	Recettes	253,975,261	98
5,980,978	55	438	97	H. a. Restes actifs. 96	Nouvelles créances . .	253,921,156	34
101,544	26	1,035,540	39	b. Restes passifs. 96	Dépenses	254,729,570	08
65,822,950	86	65,681,582	82	Total de l'actif et du passif.	Total des augmentations .	916,202,920	05
		141,368	04	Actif net.			
J. Compte de l'administration courante.							
—	—	3,962,700	40	1. Caisse de l'Etat, compte courant (Voir page 94). IX, 483	Amortissement	1,000,000	—
—	—	3,962,700	40	Total du passif.	Total des diminutions . .	1,000,000	—
					Augmentation nette. . .	1,071,516	13
K. Inventaire du mobilier.							
1,754,879	15	—	—	1. Inventaire de l'administration générale. IX, 484	Augmentation à l'inventaire	—	—
4,335,517	85	—	—	2. Inventaire des établissements de l'Etat. IX, 485		176,917	06
68,012	—	—	—	3. Inventaire du matériel de guerre. IX, 486		—	—
6,158,409	—	—	—	Total de l'actif.	Total des augmentations	176,917	06

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1917.

DES CAPITAUX.

SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1917.

Avoir.

Rubriques du compte.

Doit.

Avoir.

fr.

ct.

II. Fonds d'administration.

H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.

60,508,394 53
75,864,953 83
1,000,000 —
3,906,728 92
11,656,502 31

Nouveaux dépôts et rem-
boursements de créances.

A. Administrations spéciales . . . Page 93
B. Placements 93
C. Administration courante, compte cour^t 95
D. Avances à des œuvres d'utilité publique 95
E. Dépôts à la Caisse de l'Etat . . . 95
F. Emprunts 97

20,009,214 89 8,761,339 96
28,597,658 83 799,766 20
5,034,216 53 —
4,746,304 90 151,588 60
— — 1,451,610 68
— — 52,124,080 —

152,936,579 59

254,729,570 08

253,975,261 98

254,561,508 40

916,202,920 05

Dépenses.

Recettes.

Nouvelles dettes.

Total des diminutions.

G. Caisse 97

H. a. Restes actifs 97

b. Restes passifs 97

Total de l'actif et du passif . . .

Actif net

58,387,395 15 63,288,385 44

354,706 11 472,847 27

5,926,663 94 230 —

70,410 41 836,344 86

64,739,175 61 64,597,807 57

141,368 04

J. Compte de l'administration courante.

2,071,516 13

Excédent des dépenses de
l'administration courante.

2,071,516 13

Total des augmentations.

1. Caisse de l'Etat, compte courant
(Voir page 95) IX, 483

Total du passif

— — 5,034,216 53

— — 5,034,216 53

K. Inventaire du mobilier.

2,258 35

28,044 76

971 20

31,274 31

145,642 75

Diminution à l'inventaire.

Total des diminutions.

Augmentation nette.

1. Inventaire de l'administration générale . .
IX, 4842. Inventaire des établissements de l'Etat . .
IX, 485

3. Inventaire du matériel de guerre . IX, 486

Total de l'actif

1,752,620 80 — —

4,484,390 15 — —

67,040 80 — —

6,304,051 75 — —

APPENDICE.

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX

DU

CANTON DE BERNE

POUR

1917.

Les fonds spéciaux ne font pas partie de la fortune publique, mais comme ils sont administrés sous la surveillance de l'Etat, on doit leur faire place dans le compte rendu financier du canton. (Loi du 31 juillet 1872, art 33.)

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1918.

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1917.							
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DECEMBRE 1916.				MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.		
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
1,434,975	91	—	—	1. Caisse des indemnités pour les pertes de bétail. Caisse hypothécaire Fr. 1,434,975. 91	Intérêts Amendes Total des augmentations .	63,475 1,442 64,918	99 40 39
240,632	80	—	—	2. Caisse des certificats de santé pour les chevaux. Caisse hypothécaire Fr. 240,632. 80	Intérêts Produit des certificats . . Total des augmentations .	10,915 5,400 16,315	90 — 90
639,152	45	2,875	48	3 ^a . Institution Victoria. Domaine Fr. 277,250. — Mobilier » 85,578. — Caisse hypothécaire » 274,868. 61 Valeurs » 1,015. 85 Recettes arriérées » 439. 99 Actif Fr. 639,152. 45 Caisse, solde passif Fr. 2,875. 48 Passif Fr. 2,875. 48 Fr. 636,276. 97	Pensions Subventions Dons Intérêts Total des augmentations . Diminution nette . . .	26,493 3,000 440 15,236 45,170 7,577	60 — — 75 35 22
20,000	—	—	—	3 ^b . Fonds d'éducation de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 20,000. —	Intérêts Finances d'entrée . . . Quote-part des pensions . Subventions Total des augmentations .	900 300 930 2,440 4,570	— — — 30 30
2,334,761	16	2,875	48	A reporter		130,974	94

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1917.

DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1917.			
Dépenses.			Fonds spéciaux.	Actif.	Passif.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr. ct.
30,074	25	Police sanitaire du bétail.	1. Caisse des indemnités pour les pertes de bétail. Caisse hypothécaire Fr. 1,446,911. 62	1,446,911	62	— —
22,908	43	Indemnités p ^r pertes de bétail.				
—	—	Frais d'administration.				
52,982	68	Total des diminutions.				
11,935	71	Augmentation nette.				
73	45	Frais des certificats.	2. Caisse des certificats de santé pour les chevaux. Caisse hypothécaire Fr. 256,475. 25	256,475	25	— —
400	—	Indemnités pour pertes de chevaux.				
—	—	Frais d'administration.				
473	45	Total des diminutions.				
15,842	45	Augmentation nette.				
47,454	35	Frais de l'institution.	3^a. Institution Victoria. Domaine Fr. 277,250. — Inventaire » 88,765. — Caisse hypothécaire » 265,655. 54 Valeurs » 1,015. 85 Recettes arriérées » 217. 60 Actif Fr. 632,903. 99 Caisse, solde passif Fr. 3,978. 24 Dettes arriérées » 226. — Passif Fr. 4,204. 24 Fr. 628,699. 75	632,903	99	4,204 24
900	—	Part d'intérêts du fonds d'éducation.				
482	67	Part d'intérêts du fonds de secours.				
90	40	Part d'intérêts du fonds du jubilé.				
1,483	75	Part d'intérêts du fonds Elise Ebersold.				
2,312	80	Subvention au fonds d'éducation.				
13	95	Part d'intérêts du fonds de construction.				
9	65	Part d'intérêts du fonds d'harmonium.				
52,747	57	Total des diminutions.				
4,570	30	Subventions p ^r trousseaux et apprentissages.	3^b. Fonds d'éducation de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 20,000. —	20,000	—	— —
4,570	30	Total des diminutions.				
110,774	—		A reporter	2,356,290	86	4,204 24

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1917.							
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1916.				MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.		
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
2,334,761	16	2,875	48	Report		130,974	94
10,726	57	—	—	3 ^c . Fonds de secours de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 10,726. 57	Intérêts Dons Total des augmentations .	482 — 482	67 — 67
2,008	86	—	—	3 ^d . Fonds du jubilé de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 2,008. 86	Intérêts Dons Total des augmentations .	90 60 150	40 — 40
32,972	37	—	—	3 ^e . Fonds Elise Ebersold de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 32,972. 37	Intérêts Subventions Total des augmentations .	1,483 1,096 2,579	75 — 75
1,517	50	—	—	3 ^f . Fonds de garantie de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 1,517. 50	Suppléments de pensions . Intérêts Total des augmentations .	638 — 638	— — —
310	34	—	—	3 ^g . Fonds de construction de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 310. 34	Legs Intérêts Total des augmentations .	285 13 298	— 95 95
428	—	—	—	3 ^h . Fonds d'harmonium de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 428. —	Dons Intérêts Total des augmentations .	5 9 14	— 65 65
18,751	—	633	66	4. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Landorf. Caisse hypothécaire Fr. 18,751. — Solde passif > 633. 66 Fr. 18,117. 34	Intérêts Quote-part des pensions . Subventions Total des augmentations .	843 1,385 250 2,478	75 — — 75
27,596	08	—	—	5. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation d'Aarwangen. Caisse hypothécaire Fr. 27,250. 70 Solde actif > 345. 38 Fr. 27,596. 08	Intérêts Quote-part des pensions . Subventions Total des augmentations . Diminution nette . . .	1,226 1,405 260 2,891 100	25 — — 25 20
2,429,071	88	3,509	14	A reporter		140,509	36

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1917							
DE LA FORTUNE.				SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1917.			
Dépenses.				Fonds spéciaux.	Actif.	Passif.	
fr.	ct.				fr.	ct.	fr. ct.
110,774	—			Report	2,356,290	86	4,204 24
148	55	Secours à des élèves.		3 ^c . Fonds de secours de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 11,060. 69	11,060	69	— —
148	55	Total des diminutions.					
334	12	Augmentation nette.					
120	—	Prélèvement.		3 ^d . Fonds du jubilé de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 2,039. 26	2,039	26	— —
120	—	Total des diminutions.					
30	40	Augmentation nette.					
2,397	80	Frais d'instruction de quatre élèves.		3 ^e . Fonds Elise Ebersold de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 33,154. 32	33,154	32	— —
—	—	Frais divers.					
2,397	80	Total des diminutions.					
181	95	Augmentation nette.					
104	—	Prélèvement.		3 ^f . Fonds de garantie de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 2,051. 50	2,051	50	— —
104	—	Total des diminutions.					
534	—	Augmentation nette.					
1	60	Prélèvement.		3 ^g . Fonds de construction de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 607. 69	607	69	— —
1	60	Total des diminutions.					
297	35	Augmentation nette.					
—	—	—		3 ^h . Fonds d'harmonium de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 442. 65	442	65	— —
—	—	Total des diminutions.					
14	65	Augmentation nette.					
250	—	Bourses d'apprentissage.		4. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Landorf. Caisse hypothécaire Fr. 19,595. 25	19,595	25	1,316 11
2,066	95	Secours divers.		Solde passif > 1,316. 11			
2,316	95	Total des diminutions.		Fr. 18,279. 14			
161	80	Augmentation nette.					
820	—	Bourses d'apprentissage.		5. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation d'Aarwangen. Caisse hypothécaire Fr. 27,276. 95	27,495	88	— —
2,171	45	Secours divers.		Solde actif > 218. 93			
2,991	45	Total des diminutions.		Fr. 27,495. 88			
118,854	35			A reporter	2,452,738	10	5,520 35

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1917.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1916.					MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
2,429,071	88	3,509	14	Report		140,509	36	
20,457	83	—	—	6. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Cerlier. Caisse hypothécaire Fr. 20,457. 40 Solde actif > —. 43 Fr. 20,457. 83	Intérêts Quote-part des pensions . Subventions Total des augmentations .	920 1,205 — 2,125	60 — — 60	
12,294	95	—	—	7. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Bretièges. Caisse hypothécaire Fr. 12,209. 40 Solde actif > 85. 55 Fr. 12,294. 95	Intérêts Quote-part des pensions . Subventions Total des augmentations .	549 1,165 — 1,714	40 — — 40	
58,094	85	433	98	8. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Kehrsatz. Caisse hypothécaire Fr. 58,094. 85 Solde passif > 433. 98 Fr. 57,660. 87	Intérêts Quote-part des pensions . Subventions Total des augmentations . Diminution nette . . .	2,614 1,070 — 3,684 243	85 — — 85 96	
14,866	15	—	—	9. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Sonvilier. Caisse hypothécaire Fr. 14,060. 65 Solde actif > 805. 50 Fr. 14,866. 15	Intérêts Quote-part des pensions . Subventions Total des augmentations .	632 1,350 — 1,982	70 — — 70	
2,513	05	—	—	10. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Loveresse. Caisse hypothécaire Fr. 2,251. 20 Solde actif > 261. 85 Fr. 2,513. 05	Quote-part des pensions . Intérêts Total des augmentations .	375 101 476	— 40 40	
2,537,298	71	3,943	12	A reporter		150,493	31	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1917.

DE LA FORTUNE.		SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1917.					
Dépenses.		Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.		
fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	
118,854	35						
		Report	2,452,738	10	5,520	35	
— 1,205	— 65	Bourses d'apprentissage. Secours divers.	6. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Cerlier. Caisse hypothécaire Fr. 21,378. — Solde passif > —. 22 Fr. 21,377. 78	21,378	—	—	22
1,205 919	65 95	Total des diminutions. Augmentation nette.					
— 1,210	— 70	Bourses d'apprentissage. Secours divers.	7. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Bretièges. Caisse hypothécaire Fr. 12,758. 80 Solde actif > 39. 85 Fr. 12,798. 65	12,798	65	—	—
1,210 503	70 70	Total des diminutions. Augmentation nette.					
— 3,928	— 81	Bourses d'apprentissage. Secours divers.	8. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Kehrsatz. Caisse hypothécaire Fr. 58,209. 70 Solde passif > 792. 79 Fr. 57,416. 91	58,209	70	792	79
3,928	81	Total des diminutions.					
— 991	— 55	Bourses d'apprentissage. Secours divers.	9. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Sonvilier. Caisse hypothécaire Fr. 14,693. 35 Solde actif > 1,163. 95 Fr. 15,857. 30	15,857	30	—	—
991 991	55 15	Total des diminutions. Augmentation nette.					
177	40	Secours divers.	10. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Loveresse. Caisse hypothécaire Fr. 2,812. 05	2,812	05	—	—
177 299	40 —	Total des diminutions. Augmentation nette.					
126,368	46		A reporter	2,563,793	80	6,313	36

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1917.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1916.					MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
2,537,298	71	3,943	12	Report		150,493	31	
440,558	45	—	—	II. Caisse des invalides du corps de police. Caisse hypothécaire Fr. 440,558. 45	Intérêts Subvention de l'Etat . . Contributions des gendarmes Dons Recettes diverses Total des augmentations . Diminution nette . . .	18,304 17,000 37,719 — 100 73,124 64,842	85 — 40 — — 25 65	
854,711	20	—	—	12. Fonds du Mushafen. Caisse hypothécaire Fr. 854,711. 20	Intérêts Restitutions de bourses . Total des augmentations .	37,995 — 37,995	— — —	
150,384	50	—	—	13. Fonds du Schulseckel (fonds d'école). Caisse hypothécaire Fr. 150,384. 50	Intérêts Subvention du fonds du Mushafen Restitutions de bourses . Total des augmentations . Diminution nette . . .	6,574 — — 6,574 4,841	70 — — 70 15	
120,110	10	—	—	14. Fonds de l'école cantonale. Caisse hypothécaire Fr. 120,110. 10	Intérêts Total des augmentations .	5,404 5,404	95 95	
4,103,062	96	3,943	12	A reporter		273,592	21	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1917.							
DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1917.				
Dépenses.			Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
126,368	46		Report	2,563,793	80	6,313	36
134,170	75	Pensions.	II. Caisse des invalides du corps de police. Caisse hypothécaire Fr. 375,715. 80	375,715	80	—	—
35	—	Secours.					
3,633	25	Restitutions.					
127	90	Frais d'administration.					
137,966	90	Total des diminutions.					
29,149	50	Bourses.	12. Fonds du Mushafen. Caisse hypothécaire Fr. 861,651. 70	861,651	70	—	—
1,905	—	Subventions pour écolages.					
—	—	Subvention au fonds du Schulseckel.					
31,054	50	Total des diminutions.					
6,940	50	Augmentation nette.					
8,335	—	Bourses de voyage.	13. Fonds du Schulseckel (fonds d'école). Caisse hypothécaire Fr. 145,543. 35	145,543	35	—	—
1,750	—	Subventions pour voyages.					
1,320	—	Prix.					
10	85	Bourse Fædminger.					
11,415	85	Total des diminutions.					
2,702	45	Contribution aux bourses des écoles moyennes.	14. Fonds de l'école cantonale. Caisse hypothécaire Fr. 122,812. 60	122,812	60	—	—
2,702	45	Total des diminutions.					
2,702	50	Augmentation nette.					
309,508	16		A reporter	4,069,517	25	6,313	36

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1917.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1916.					MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
4,103,062	96	3,943	12	Report		273,592	21	
4,014	50	—	—	15. Fonds d'orgue de l'Université. Caisse hypothécaire Fr. 4,014. 50	Intérêts	180	60	
					Total des augmentations .	180	60	
58,809	55	—	—	16. Caisse des amendes militaires. Caisse hypothécaire Fr. 58,809. 55	Amendes militaires . . .	11,622	58	
					Intérêts	2,269	25	
					Total des augmentations .	13,891	83	
62,707	25	—	—	17. Fonds de l'institution des sourds-muets. Caisse hypothécaire Fr. 62,707. 25	Intérêts	2,821	85	
					Total des augmentations .	2,821	85	
75,529	57	—	—	18. Fonds de secours de l'institution de sourds-muets de Münchenbuchsee. Caisse hypothécaire Fr. 75,301. 70 Solde actif 227. 87 Fr. 75,529. 57	Intérêts	3,371	70	
					Finances d'admission . .	320	—	
					Total des augmentations .	3,691	70	
4,304,123	83	3,943	12	A reporter		294,178	19	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1917.

DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1917.			
Dépenses.			Fonds spéciaux.	Actif.	Passif.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr. ct.
309,508	16					
			Report	4,069,517	25	6,313 36
—	—	—				
—	—	Total des diminutions.	15. Fonds d'orgue de l'Université. Caisse hypothécaire Fr. 4,195. 10	4,195	10	— —
180	60	Augmentation nette.				
5,899	80	Fournitures à des recrues indigentes.	16. Caisse des amendes militaires.	64,001	58	— —
—	—	Subvention au fonds Winkelried.	Caisse hypothécaire Fr. 64,001. 58			
2,800	—	Traitement d'un employé de la Direction des affaires militaires.				
8,699	80	Total des diminutions.				
5,192	03	Augmentation nette.				
2,821	85	Contribution aux frais des établissements de sourds-muets.	17. Fonds de l'institution des sourds-muets.	62,707	25	— —
2,821	85	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 62,707. 25			
3,258	90	Secours.	18. Fonds de secours de l'institution de sourds-muets de Münchenbuchsee.	75,962	37	— —
			Caisse hypothécaire Fr. 75,873. 40			
			Solde actif > 88. 97			
			Fr. 75,962. 37			
3,258	90	Total des diminutions.				
432	80	Augmentation nette.				
324,288	71		A reporter	4,276,383	55	6,313 36

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1917.							
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1916.				MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.		
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
4,304,123	83	3,943	12	Report		294,178	19
62,280	70	—	—	19. Legs Müslin. Caisse hypothécaire Fr. 62,280. 70	Intérêts	2,796	20
					Total des augmentations .	2,796	20
18,505	87	—	—	20. Fonds de secours pour les indigentes de la Maternité. Caisse hypothécaire Fr. 17,801. 60 Solde actif 704. 27 Fr. 18,505. 87	Intérêts	827	20
					Dons	—	—
					Subventions	257	93
					Total des augmentations .	1,085	13
14,420	20	—	—	21. Fonds de secours en cas d'accidents des employés de la Maternité. Caisse hypothécaire Fr. 14,420. 20	Intérêts	670	30
					Subvention de la caisse de l'établissement	500	—
					Total des augmentations .	1,170	30
8,467	05	—	—	22. Médaille Haller. Caisse hypothécaire Fr. 8,467. 05	Intérêts	381	—
					Total des augmentations .	381	—
					Diminution nette . . .	55	45
9,555	—	—	—	23. Bourse Lücke. Caisse hypothécaire Fr. 9,555. —	Intérêts	430	—
					Total des augmentations .	430	—
4,417,352	65	3,943	12	A reporter		300,040	82

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1917.							
DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1917.				
Dépenses.			Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
324,288	71		Report	4,276,383	55	6,313	36
450	—	Prix.	19. Legs Müslin.	64,626	90	—	—
			Caisse hypothécaire Fr. 64,626. 90				
450	—	Total des diminutions.					
2,346	20	Augmentation nette.					
5	95	Secours à des accouchées.	20. Fonds de secours pour les indigentes de la Maternité.	19,585	05	—	—
			Caisse hypothécaire Fr. 19,328. 80				
			Solde actif > 256. 25				
			Fr. 19,585. 05				
5	95	Total des diminutions.					
1,079	18	Augmentation nette.					
—	—	—	21. Fonds de secours en cas d'accidents des employés de la Maternité.	15,590	50	—	—
			Caisse hypothécaire Fr. 15,590. 50				
—	—	Total des diminutions.					
1,170	30	Augmentation nette.					
436	45	Médailles.	22. Médaille Haller.	8,411	60	—	—
			Caisse hypothécaire Fr. 8,411. 60				
436	45	Total des diminutions.					
—	—	Bourses.	23. Bourse Lücke.	9,985	—	—	—
			Caisse hypothécaire Fr. 9,985. —				
—	—	Total des diminutions.					
430	—	Augmentation nette.					
325,181	11		A reporter	4,394,582	60	6,313	36

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1917.							
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1916.				MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.		
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
4,417,352	65	3,943	12	Report		300,040	82
7,822	95	—	—	24. Prix Lazarus. Caisse hypothécaire Fr. 7,822. 95	Intérêts	351	95
					Total des augmentations .	351	95
4,255	81	—	—	25. Fonds Guthnick. Caisse hypothécaire Fr. 4,000. — Solde de compte > 255. 81 Fr. 4,255. 81	Intérêts	180	—
					Total des augmentations .	180	—
37,921	70	—	—	26. Fonds Træchsel. Caisse hypothécaire Fr. 37,921. 70	Intérêts	1,695	75
					Total des augmentations .	1,695	75
25,560	05	—	—	27. Fonds Haller. Caisse hypothécaire Fr. 25,560. 05	Intérêts	1,150	20
					Total des augmentations .	1,150	20
—	—	2,381,875	25	28. Fonds pour l'extension du service public des aliénés. Avance de la Caisse de l'Etat . . Fr. 2,381,875. 25	Amortissement	280,000	—
					Total des augmentations .	280,000	—
4,492,913	16	2,385,818	37	A reporter		583,418	72

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1917

DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1917.			
Dépenses.			Fonds spéciaux.	Actif.	Passif.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr. ct.
325,181	11			4,394,582	60	6,313 36
			Report			
—	—	Prix.	24. Prix Lazarus.	8,174	90	— —
			Caisse hypothécaire Fr. 8,174. 90			
—	—	Total des diminutions.				
351	95	Augmentation nette.				
122	56	Entretien des herbiers.	25. Fonds Guthnick.	4,313	25	— —
			Caisse hypothécaire Fr. 4,000. —			
			Solde de compte » 313. 25			
			Fr. 4,313. 25			
122	56	Total des diminutions.				
57	44	Augmentation nette.				
371	60	Rentes viagères.	26. Fonds Træchsel.	39,245	85	— —
			Caisse hypothécaire Fr. 39,245. 85			
371	60	Total des diminutions.				
1,324	15	Augmentation nette.				
—	—	Bourse.	27. Fonds Haller.	26,710	25	— —
			Caisse hypothécaire Fr. 26,710. 25			
—	—	Total des diminutions.				
1,150	20	Augmentation nette.				
18,003	93	Hôpital de l'Île, frais de construction.	28. Fonds pour l'extension du service	—	—	2,353,207 43
57,768	85	Asile d'aliénés de Bellelay,	public des aliénés.			
		frais de construction.	Avance de la Caisse			
4,787	35	Asile d'aliénés de la Waldau,	de l'Etat Fr. 2,353,207. 43			
		frais de construction.				
26,571	55	Asile d'aliénés de Münsingen,				
		frais de construction.				
54,847	60	Asile d'aliénés de la Waldau,				
		frais d'ameublement.				
5,987	30	Frais de surveillance des travaux.				
83,365	60	Intérêts.				
251,332	18	Total des diminutions.				
28,667	82	Diminution nette de la dette.				
577,007	45		A reporter	4,473,026	85	2,359,520 79

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1917.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1916.					MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
4,492,913	16	2,385,818	37	Report		583,418	72	
2,498,691	82	10,307	50	29. Fonds de la Waldau.	Fermages	34,865	—	
				Immeubles . . Fr. 927,737. 92	Intérêts des capitaux . .	33,816	84	
				Inventaire . . > 783,857. 80	Legs et dons	—	—	
				Caisse hypothécaire > 748,545. 30	Augmentation à l'inventaire	82,405	—	
				Caisse de l'Etat > 17,835. 67				
				Créances hypothécaires > 2,861. 08				
				Créances courantes > 14,374. 80				
				Avances à des ma-				
				lades > 280. 91				
				Caisse, solde actif > 3,698. 34				
				Actif Fr. 2,498,691. 82				
				Dettes courantes Fr. 10,307. 50	Total des augmentations .	151,086	84	
				Passif Fr. 10,307. 50				
				Fr. 2,488,384. 32				
35,749	55	—	—	30. Legs Mühlemann.	Intérêts	1,608	70	
				Caisse hypothécaire Fr. 35,749. 55	Total des augmentations .	1,608	70	
563,447	50	—	—	31. Fondation Moser.	Intérêts	25,310	43	
				Caisse hypothécaire Fr. 461,197. 50				
				Fonds placés sur	Total des augmentations .	25,310	43	
				hypothèques . > 100,000. —				
				Intérêts arriérés . > 2,250. —	Intérêts	138	40	
				Fr. 563,447. 50	Total des augmentations .	138	40	
3,075	60	—	—	32. Legs Flügel.	Intérêts	627	91	
				Caisse hypothécaire Fr. 3,075. 60				
14,130	61	—	—	33. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés	Legs	—	—	
				de la Waldau.	Intérêts	627	91	
				Caisse hypothécaire Fr. 11,956. 70				
				Valeurs > 2,173. 91	Total des augmentations .	627	91	
				Fr. 14,130. 61				
75,401	40	—	—	34. Fonds de secours en cas d'accident	Subvention de la caisse de l'établissement	2,000	—	
				des employés de la Waldau.	Intérêts	3,475	50	
				Caisse hypothécaire Fr. 75,401. 40	Total des augmentations .	5,475	50	
7,683,409	64	2,396,125	87	A reporter		767,666	50	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1917.

DE LA FORTUNE.		SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1917.			
Dépenses.		Fonds spéciaux.	Actif.	Passif.	
fr.	ct.		fr.	ct.	fr. ct.
577,007	45				
32,685	—	Contribution aux frais de l'asile des aliénés.			
14	49	Impôts.			
			Report	4,473,026	85
		29. Fonds de la Waldau.	2,617,336	67	2,359,520
		Immeubles . . . Fr. 927,737. 92			10,565
		Inventaire . . . » 866,262. 80			—
		Caisse hypothécaire » 782,347. 65			
		Caisse de l'Etat » 14,452. 41			
		Créances hypothécaires » 2,861. 08			
		Créances courantes » 22,111. 70			
		Avances à des ma-			
		lades » 1,163. 22			
		Caisse, solde actif » 399. 89			
		Actif Fr. 2,617,336. 67			
		Dettes courantes Fr. 10,565. —			
		Passif Fr. 10,565. —			
		Fr. 2,606,771. 67			
32,699	49	Total des diminutions.			
118,387	35	Augmentation nette.			
—	—	—			
			30. Legs Mühlemann.	37,358	25
			Caisse hypothécaire Fr. 37,358. 25		—
					—
		Total des diminutions.			
1,608	70	Augmentation nette.			
478	13	Impôts.			
4,610	—	Subsides.			
			31. Fondation Moser.	583,669	80
			Caisse hypothécaire Fr. 481,419. 80		—
			Fonds placés sur		—
			hypothèques . . . » 100,000. —		—
			Intérêts arriérés . . » 2,250. —		—
			Fr. 583,669. 80		
5,088	13	Total des diminutions.			
20,222	30	Augmentation nette.			
—	—	—			
			32. Legs Flügel.	3,214	—
			Caisse hypothécaire Fr. 3,214. —		—
					—
		Total des diminutions.			
138	40	Augmentation nette.			
9	76	Impôts.			
			33. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de la Waldau.	14,748	76
			Caisse hypothécaire Fr. 12,574. 85		—
			Valeurs » 2,173. 91		—
			Fr. 14,748. 76		
9	76	Total des diminutions.			
618	15	Augmentation nette.			
—	—	—			
			34. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la Waldau.	80,876	90
			Caisse hypothécaire Fr. 80,876. 90		—
					—
		Total des diminutions.			
5,475	50	Augmentation nette.			
614,804	83		A reporter	7,810,231	23
					2,370,085
					79

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1917.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1916.					MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
7,683,409	64	2,396,125	87	Report		767,666	50	
69,525	60	—	—	35. Fonds de secours en cas d'accident des employés de l'asile d'aliénés de Münsingen. Caisse hypothécaire Fr. 69,525. 60	Subvention de la caisse de l'établissement Intérêts	2,000 3,055	— 10	
					Total des augmentations .	5,055	10	
50,278	05	350	—	36. Fonds de secours en cas d'accident des employés de l'asile d'aliénés de Bellelay. Caisse hypothécaire Fr. 50,278. 05 Solde passif 350. — Fr. 49,928. 05	Subvention de la caisse de l'établissement Intérêts	2,000 2,284	— 75	
					Total des augmentations .	4,284	75	
7,500	—	—	—	37. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de Münsingen. Caisse hypothécaire Fr. 7,500. —	Dons Intérêts	— 292	— 50	
					Total des augmentations .	292	50	
3,370	45	—	—	38. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de Bellelay. Caisse hypothécaire Fr. 3,370. 45	Dons Intérêts	— 134	— 80	
					Total des augmentations	134	80	
1,232	95	—	—	39. Fonds des cadeaux de Noël de l'asile d'aliénés de Bellelay. Caisse hypothécaire Fr. 1,232. 95	Dons Intérêts	— 49	— 25	
					Total des augmentations	49	25	
56,760	25	—	—	40. Fonds des bourses de la Faculté de théologie catholique chrétienne. Caisse hypothécaire Fr. 56,760. 25	Intérêts Dons	2,518 —	20 —	
					Total des augmentations .	2,518	20	
138,003	70	—	—	41. Fonds principal (Fonds Lenz-Heymann) de la Faculté de théologie catholique chrétienne. Caisse hypothécaire Fr. 138,003. 70	Intérêts Dons	6,153 —	90 —	
					Total des augmentations	6,153	90	
8,010,080	64	2,396,475	87	A reporter		786,155	—	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1917.							
DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1917.				
Dépenses.			Fonds spéciaux.	Actif.	Passif.		
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
614,804	83		Report	7,810,231	23	2,370,085	79
—	—	—					
—	—	Total des diminutions.	35. Fonds de secours en cas d'accident des employés de l'asile d'aliénés de Münsingen.	74,580	70	—	—
5,055	10	Augmentation nette.	Caisse hypothécaire Fr. 74,580. 70				
—	—	—					
—	—	Total des diminutions.	36. Fonds de secours en cas d'accident des employés de l'asile d'aliénés de Bellelay.	54,212	80	—	—
4,284	75	Augmentation nette.	Caisse hypothécaire Fr. 54,212. 80				
—	—	—					
292	50	Cadeaux pour les malades pauvres.	37. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de Münsingen.	7,500	—	—	—
292	50	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 7,500. —				
—	—	—					
134	80	Cadeaux de Noël.	38. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de Bellelay.	3,370	45	—	—
134	80	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 3,370. 45				
—	—	—					
49	25	Cadeaux de Noël.	39. Fonds des cadeaux de Noël de l'asile d'aliénés de Bellelay.	1,232	95	—	—
49	25	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 1,232. 95				
—	—	—					
2,500	—	Bourses.	40. Fonds des bourses de la Faculté de théologie catholique chrétienne.	56,778	45	—	—
2,500	—	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 56,778. 45				
18	20	Augmentation nette.					
—	—	—					
5,000	—	Contribution aux frais de la Faculté de théologie catholique.	41. Fonds principal (Fonds Lenz-Heymann) de la Faculté de théologie catholique chrétienne.	139,157	60	—	—
5,000	—	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 139,157. 60				
1,153	90	Augmentation nette.					
—	—	—					
622,781	38		A reporter	8,147,064	18	2,370,085	79

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1917.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1916.					MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
8,010,080	64	2,396,475	87	Report		786,155	—	
140,196	45	—	—	42. Fonds de bourses Lenz-Heymann. Caisse hypothécaire Fr. 140,196. 45	Intérêts	6,209	80	
					Total des augmentations	6,209	80	
1,200,000	—	—	—	43 ^a . Fonds de réserve de la Banque cantonale. Banque cantonale Fr. 1,200,000. —	Versement nouveau . .	320,000	—	
					Total des augmentations .	320,000	—	
1,222,148	94	—	—	43 ^b . Fonds spécial de réserve de la Banque cantonale. Banque cantonale Fr. 1,222,148. 94	Versement nouveau . .	251,144	65	
					Total des augmentations .	251,144	65	
1,185,273	—	—	—	44. Caisse hypothécaire, fonds de réserve. Caisse hypothécaire Fr. 1,185,273. —	Versement nouveau . .	214,727	—	
					Total des augmentations .	214,727	—	
644	95	—	—	45. Fonds de secours et de patronage. Caisse hypothécaire Fr. 644. 95	Intérêts	28	95	
					Total des augmentations .	28	95	
20,507	45	—	—	46. Dîme de l'alcool, réserve. Caisse hypothécaire Fr. 20,507. 45 Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation Fr. 40,000. —	Versement nouveau . .	29,924	60	
					Intérêts	845	—	
					Total des augmentations .	30,769	60	
871,916	01	—	—	47. Fonds d'endiguement pour la correction des eaux du Jura. Caisse hypothécaire Fr. 871,916. 01	Intérêts	39,236	19	
					Total des augmentations .	39,236	19	
12,650,767	44	2,396,475	87	A reporter		1,648,271	19	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1917							
DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1917.				
Dépenses.			Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
622,781	38						
			Report	8,147,064	18	2,370,085	79
5,940	—	Versement à l'institution F. L. Lenz pour la Suisse.	42. Fonds de bourses Lenz-Heymann. Caisse hypothécaire Fr. 140,466. 25	140,466	25	—	—
5,940	—	Total des diminutions.					
269	80	Augmentation nette.					
—	—	—					
			43 ^a . Fonds de réserve de la Banque cantonale. Banque cantonale Fr. 1,520,000. —	1,520,000	—	—	—
—	—	Total des diminutions.					
320,000	—	Augmentation nette.					
—	—	—					
			43 ^b . Fonds spécial de réserve de la Banque cantonale. Banque cantonale Fr. 1,473,293. 59	1,473,293	59	—	—
—	—	Total des diminutions.					
251,144	65	Augmentation nette.					
—	—	—					
			44. Caisse hypothécaire, fonds de réserve. Caisse hypothécaire Fr. 1,400,000. —	1,400,000	—	—	—
—	—	Total des diminutions.					
214,727	—	Augmentation nette.					
—	—	—					
			45. Fonds de secours et de patronage. Caisse hypothécaire Fr. 673. 90	673	90	—	—
—	—	Total des diminutions.					
28	95	Augmentation nette.					
20,680	—	Subventions pour la lutte contre l'alcoolisme.	46. Dîme de l'alcool, réserve. Caisse hypothécaire Fr. 30,597. 05 Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation Fr. 40,000. —	30,597	05	—	—
20,680	—	Total des diminutions.					
10,089	60	Augmentation nette.					
9,696	84	Entretien des canaux.	47. Fonds d'endiguement pour la correction des eaux du Jura. Caisse hypothécaire Fr. 901,455. 36	901,455	36	—	—
9,696	84	Total des diminutions.					
29,539	35	Augmentation nette.					
659,098	22		A reporter	13,613,550	33	2,370,085	79

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1917.									
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1916.					MODIFICATIONS				
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.				
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.		
12,650,767	44	2,396,475	87	Report		1,648,271	19		
6,369	35	—	—	48. Caisse de secours en cas d'accident et de maladie pour les ouvriers de la correction des eaux du Jura.	Contributions des ouvriers	121	55		
				Caisse hypothécaire Fr. 5,925. 65	Intérêts	282	60		
				Caisse d'épargne de Nidau > 440. 20					
				Caisse > 3. 50					
				Fr. 6,369. 35	Total des augmentations .	404	15		
9,148,235	31	472,029	11	49. Fonds de l'hôpital de l'île. *)	Intérêts des capitaux . .	179,703	33		
				a. <i>Fonds de l'hôpital.</i>	Fermages et loyers . .	14,856	40		
				Créances hypothécaires Fr. 4,564,368. 54	Legs et dons	1,200	—		
				Caisse hypothécaire > 165,721. 50	Subventions	3,793	25		
				Immeubles > 3,995,034. 85	Pharmacie de l'hôpital .	2,690	62		
				Inventaire > 381,398. 75					
				Pharmacie de l'hôpital > 29,346. 38					
				Créances courantes > 6,053. 80					
				Caisse, solde actif > 6,311. 49					
				Actif Fr. 9,148,235. 31					
				Fonds spéciaux Fr. 308,598. 72					
				Dépôts des malades > 2,594. 04					
				Dettes courantes > 10,836. 35					
				Dette hypothécaire > 150,000. —					
				Passif Fr. 472,029. 11					
				Fr. 8,676,206. 20					
					Total des augmentations .	202,243	60		
					Diminution nette . . .	194,436	85		
62,530	—	—	—	b. <i>Fonds des cures de bains.</i>	Intérêts	2,813	85		
				Fonds de l'hôpital Fr. 62,530. —	Legs et dons	—	—		
					Subventions	2,481	—		
					Total des augmentations .	5,294	85		
15,000	—	—	—	c. <i>Fonds Bitzius.</i>	Intérêts	675	—		
				Fonds de l'hôpital Fr. 15,000. —	Subventions	839	—		
					Total des augmentations .	1,514	—		
14,929	62	—	—	d. <i>Fonds des cadeaux de Noël.</i>	Intérêts	671	85		
				Fonds de l'hôpital Fr. 14,929. 62	Legs et dons	297	73		
					Total des augmentations .	969	58		
21,897,831	72	2,868,504	98	A reporter		1,858,697	37		

*) Compte de 1915.

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1917.							
DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1917.				
Dépenses.			Fonds spéciaux.	Actif.	Passif.		
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
659,098	22		Report	13,613,550	33	2,370,085	79
194	55	Secours et frais médicaux.	48. Caisse de secours en cas d'accident et de maladie pour les ouvriers de la correction des eaux du Jura. Caisse hypothécaire . Fr. 6,192. 30 Caisse d'épargne de Nidau > 382. 15 Caisse > 4. 50 Fr. 6,578. 95	6,578	95	—	—
194	55	Total des diminutions.					
209	60	Augmentation nette.					
359,855	75	Frais de l'hôpital.	49. Fonds de l'hôpital de l'île. *)	8,966,470	64	484,701	29
2,392	80	Charges.	a. Fonds de l'hôpital.				
13,537	75	Impôts.	Créances hypothécaires Fr. 4,489,069. 44				
5,894	15	Frais d'administration.	Immeubles . . . > 4,042,884. 75				
15,000	—	Amortissement sur les im- meubles.	Inventaire . . . > 384,574. 70				
			Pharmacie de l'hôpital > 36,220. 05				
			Créances courantes > 5,517. 20				
			Caisse, solde actif > 8,204. 50				
			Actif Fr. 8,966,470. 64				
			Fonds spéciaux Fr. 312,220. 55				
			Dépôts des malades > 3,522. 04				
			Dettes courantes > 80. 60				
			Dette hypothécaire > 150,000. —				
			Caisse hypothécaire Fr. 18,878. 10				
			Passif Fr. 484,701. 29				
			Fr. 8,481,769. 35				
396,680	45	Total des diminutions.					
5,294	85	Subventions pour des cures.	b. Fonds des cures de bains.	62,530	—	—	—
			Fonds de l'hôpital Fr. 62,530. —				
5,294	85	Total des diminutions.					
1,514	—	Subventions pour des cures.	c. Fonds Bitzius.	15,000	—	—	—
			Fonds de l'hôpital Fr. 15,000. —				
1,514	—	Total des diminutions.					
550	—	Cadeaux de Noël aux ma- lades de l'hôpital.	d. Fonds des cadeaux de Noël.	15,349	20	—	—
			Fonds de l'hôpital Fr. 15,349. 20				
550	—	Total des diminutions.					
419	58	Augmentation nette.					
1,063,332	07		A reporter	22,679,479	12	2,854,787	08

*) Compte de 1916.

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1917.							
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1916.				MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.		
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
21,897,831	72	2,868,504	98	Report		1,858,697	37
31,209	15	—	—	49. Fonds de l'hôpital de l'île. e. <i>Fonds Zeerleder.</i> Fonds de l'hôpital Fr. 31,209. 15	Intérêts	1,404	40
					Total des augmentations .	1,404	40
100,820	—	—	—	f. <i>Fonds des viatiques.</i> Fonds de l'hôpital Fr. 100,820. —	Intérêts	4,536	90
					Total des augmentations .	4,536	90
11,168	85	—	—	g. <i>Fonds Isenschmid.</i> Fonds de l'hôpital Fr. 11,168. 85	Intérêts	502	60
					Total des augmentations .	502	60
50,198	95	—	—	h. <i>Fonds Gibollet et Imhoof.</i> Fonds de l'hôpital Fr. 50,198. 95	Intérêts	2,258	95
					Subventions	2,646	—
					Total des augmentations .	4,904	95
22,742	15	—	—	i. <i>Fonds Sara.</i> Fonds de l'hôpital Fr. 22,742. 15	Intérêts	1,023	40
					Subventions	109	—
					Total des augmentations .	1,132	40
22,113,970	82	2,868,504	98	A reporter		1,871,178	62

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1917.							
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1916.				MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.		
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
22,113,970	82	2,868,504	98	Report		1,871,178	62
132,646	74	—	—	50. Fonds de secours en cas d'accident et de maladie des ouvriers de l'administration forestière. Caisse hypothécaire Fr. 132,646. 74	Contributions des ouvriers Intérêts Subvention de l'Etat . . Total des augmentations .	8,760 5,721 5,000 19,481	65 21 — 86
22,185	65	—	—	51. Fonds de bibliothèque Ruppenner. Caisse hypothécaire Fr. 22,185. 65	Intérêts Total des augmentations .	998 998	35 35
9,063	90	—	—	52. Fonds de secours de la maison disciplinaire de Trachselwald. Caisse hypothécaire Fr. 9,063. 90	Intérêts Total des augmentations .	407 409	95 95
65,857	75	—	—	53. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Witzwil. Caisse hypothécaire Fr. 65,857. 75	Intérêts Subvention de l'établissement . Total des augmentations .	3,088 3,000 6,088	55 — 55
22,343,724	86	2,868,504	98	A reporter		1,898,157	33

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1917.							
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1916.				MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.		
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
22,343,724	86	2,868,504	98	Report		1,898,157	33
602,911	05	—	—	54. Fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité. Caisse hypothécaire Fr. 602,911. 05 Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 6,000. —	Versement prélevé sur les crédits de l'assistance publique Intérêts	40,771 27,130	— 95
					Total des augmentations .	67,901	95
36,909	30	—	—	55. Fonds de bibliothèque Zehender. Caisse hypothécaire Fr. 36,909. 30	Intérêts	1,660	90
					Total des augmentations .	1,660	90
517,251	35	—	—	56. Fonds d'assurance du bétail. Caisse hypothécaire Fr. 517,251. 35	Intérêts Produit des certificats . .	24,272 63,150	50 —
					Total des augmentations .	87,422	50
6,157,429	10	—	—	57. Caisse d'assurance des instituteurs bernois. a. III ^e section. Caisse hypothécaire Fr. 6,157,429. 10	Subvention de l'Etat . . Cotisations des sociétaires, finances d'entrée et cotisations supplémentaires Intérêts	130,000 354,042 280,748	— 65 05
					Total des augmentations .	764,790	70
29,658,225	66	2,868,504	98	A reporter		2,819,933	38

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1917.							
DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1917.				
Dépenses.			Fonds spéciaux.	Actif.	Passif.		
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
1,091,276	37						
			Report	23,136,887	92	2,854,787	08
7,000	—	Subventions aux établissements ci-après:	54. Fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité.	612,093	—	—	—
3,000	—	Asile « Gottesgnad » à Langnau.	Caisse hypothécaire Fr. 612,093. —				
20,000	—	Maison d'éducation « Victoria » à Wabern.	Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 6,000. —				
4,000	—	Etablissement d'enfants faibles d'esprit « Sunneschyn ».					
2,400	—	Etablissement d'enfants faibles d'esprit « Weissenheim ».					
10,000	—	Hospice de Dettenbühl.					
10,000	—	Sanatoire d'enfants « Maison blanche » à Evilard.					
1,000	—	Hôpital de district d'Oberdiessbach.					
1,320	—	Hôpital de district de Belp.					
		Hôpital de district de Wattenwil.					
58,720	—	Total des diminutions.					
9,181	95	Augmentation nette.					
1,660	90	Entretien de la bibliothèque.	55. Fonds de bibliothèque Zehender.	36,909	30	—	—
			Caisse hypothécaire Fr. 36,909. 30				
1,660	90	Total des diminutions.					
5,216	75	Frais des certificats.	56. Fonds d'assurance du bétail.	517,251	35	—	—
82,205	75	Contribution à l'assurance du bétail.	Caisse hypothécaire Fr. 517,251. 35				
87,422	50	Total des diminutions.					
218,271	95	Pensions.	57. Caisse d'assurance des instituteurs bernois.	6,660,652	30	—	—
25,170	70	Indemnités et restitutions aux sociétaires sortis de la caisse.	a. III ^e section.				
18,124	85	Frais d'administration.	Caisse hypothécaire Fr. 6,660,652. 30				
261,567	50	Total des diminutions.					
503,223	20	Augmentation nette.					
1,500,647	27		A reporter	30,963,793	87	2,854,787	08

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1917.							
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DECEMBRE 1916.				MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.		
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
29,658,225	66	2,868,504	98	Report		2,819,933	38
				57. Caisse d'assurance des instituteurs bernois.			
282,989	40	—	—	b. II ^e section.	Primes	12,734	50
				Caisse hypothécaire Fr. 282,989. 40	Intérêts	941	—
					Total des augmentations .	13,675	50
—	—	—	—	c. I ^{re} section.	Subvention de la II ^e section	1,700	—
					Total des augmentations .	1,700	—
35,635	90	—	—	d. Fonds de secours.	Dons	565	60
				Caisse hypothécaire Fr. 35,635. 90	Intérêts	1,603	55
					Total des augmentations .	2,169	15
13,947	90	—	—	58. Fonds Edouard-Adolphe Stein.	Intérêts	627	60
				Caisse hypothécaire Fr. 13,947. 90	Total des augmentations .	627	60
158,720	65	—	—	59. Fonds Jean Aebi.	Intérêts	7,188	20
				Caisse hypothécaire Fr. 119,720. 65	Total des augmentations .	7,188	20
				Valeurs > 39,000. —			
				Fr. 158,720. 65			
2,473	15	—	—	60. Legs Volz.	Intérêts	111	25
				Caisse hypothécaire Fr. 2,473. 15	Total des augmentations .	111	25
136,560	46	—	—	61. Fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments.	Quote-part des redevances pour forces hydrauliques et émoluments de concessions	14,830	38
				Caisse hypothécaire Fr. 136,560. 46	Intérêts	6,145	14
					Total des augmentations .	20,975	52
30,288,553	12	2,868,504	98	A reporter		2,866,380	60

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1917

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1917							
DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1917.				
Dépenses.			Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
1,500,647	27		Report	30,963,793	87	2,854,787	08
			57. Caisse d'assurance des instituteurs bernois.				
5,500	—	Capitaux échus versés.	b. II ^e section.	289,464	90	—	—
1,700	—	Subvention à la I ^{re} section.	Caisse hypothécaire Fr. 289,464. 90				
7,200	—	Total des diminutions.					
6,475	50	Augmentation nette.					
1,700	—	Pensions.	c. I ^{re} section.	—	—	—	—
1,700	—	Total des diminutions.					
2,169	—	Secours.	d. Fonds de secours.	35,636	05	—	—
			Caisse hypothécaire Fr. 35,636. 05				
2,169	—	Total des diminutions.					
—	15	Augmentation nette.					
—	—	Prix.	58. Fonds Edouard-Adolphe Stein.	14,575	50	—	—
			Caisse hypothécaire Fr. 14,575. 50				
—	—	Total des diminutions.					
627	60	Augmentation nette.					
—	—	—	59. Fonds Jean Aebi.	165,908	85	—	—
—	—	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 126,908. 85				
7,188	20	Augmentation nette.	Valeurs > 39,000. —				
			Fr. 165,908. 85				
—	—	Prix.	60. Legs Volz.	2,584	40	—	—
—	—	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 2,584. 40				
111	25	Augmentation nette.					
—	—	—	61. Fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments.	157,535	98	—	—
			Caisse hypothécaire Fr. 157,535. 98				
—	—	Total des diminutions.					
20,975	52	Augmentation nette.					
1,511,716	27		A reporter	31,629,499	55	2,854,787	08

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1917.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DECEMBRE 1916.					MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
30,288,553	12	2,868,504	98	Report		2,866,380	60	
24,354	20	—	—	62. Fonds pour prévenir et combattre la tuberculose. Caisse hypothécaire Fr. 24,354. 20	Subvention de la Direction des affaires sanitaires . Intérêts	1,242 1,095	30 90	
					Total des augmentations .	2,338	20	
96,827	05	—	—	63. Legs Lory de l'asile d'aliénés de la Waldau. Caisse hypothécaire Fr. 96,827. 05	Intérêts	4,357	20	
					Total des augmentations .	4,357	20	
70,951	15	—	—	64. Fonds cantonal pour la lutte contre le phylloxéra. Caisse hypothécaire Fr. 70,951. 15	Subvention de l'Etat . . Contributions des propriétaires de vignes Intérêts	8,000 — 3,192	— — 75	
					Total des augmentations .	11,192	75	
38,540	40	—	—	65. Fonds du Technicum de Bienne. Valeurs Fr. 1,224. — Caisse hypothécaire » 37,316. 40 Fr. 38,540. 40	Intérêts	1,680	—	
					Total des augmentations . Diminution nette . . .	1,680 943	— 20	
46,798	—	—	—	66. Fonds bernois de patronage. Caisse hypothécaire Fr. 41,798. — Valeurs » 5,000. — Fr. 46,798. —	Subvention de la dîme de l'alcool Intérêts	4,170 2,226	— 70	
					Total des augmentations .	6,396	70	
11,764	15	—	—	67. Fondation du Lœtschberg. Caisse hypothécaire Fr. 6,764. 15 Valeurs » 5,000. — Fr. 11,764. 15	Intérêts	304	35	
					Total des augmentations .	304	35	
30,577,788	07	2,868,504	98	A reporter		2,892,649	80	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1917.							
DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1917.				
Dépenses.			Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
1,511,716	27		Report	31,629,499	55	2,854,787	08
—	—	—	62. Fonds pour prévenir et combattre la tuberculose. Caisse hypothécaire Fr. 26,692. 40	26,692	40	—	—
—	—	Total des diminutions.					
2,338	20	Augmentation nette.					
—	—	—	63. Legs Lory de l'asile d'aliénés de la Waldau. Caisse hypothécaire Fr. 101,184. 25	101,184	25	—	—
—	—	Total des diminutions.					
4,357	20	Augmentation nette.					
—	—	Subventions pour la reconstitution de vignes.	64. Fonds cantonal pour la lutte contre le phylloxéra. Caisse hypothécaire Fr. 82,143. 90	82,143	90	—	—
—	—	Total des diminutions.					
11,192	75	Augmentation nette.					
943	20	Perte sur valeurs.	65. Fonds du Technicum de Bienne. Caisse hypothécaire Fr. 37,597. 20	37,597	20	—	—
1,680	—	Versement au Technicum de Bienne.					
2,623	20	Total des diminutions.					
1,300	—	Secours.	66. Fonds bernois de patronage. Caisse hypothécaire Fr. 51,894. 70	51,894	70	—	—
1,300	—	Total des diminutions.					
5,096	70	Augmentation nette.					
—	—	—	67. Fondation du Lötschberg. Caisse hypothécaire Fr. 7,068. 50 Valeurs > 5,000. — Fr. 12,068. 50	12,068	50	—	—
—	—	Total des diminutions.					
304	35	Augmentation nette.					
1,515,639	47		A reporter	31,941,080	50	2,854,787	08

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1917.							
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1916.				MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.		
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
30,577,788	07	2,868,504	98	Report		2,892,649	80
80,538	40	—	—	68. Fondation Walther Munzinger.	Legs et dons	2,610	—
				Valeurs Fr. 20,900. —	Intérêts	3,532	75
				Caisse hypothécaire > 59,638. 40	Total des augmentations	6,142	75
				Fr. 80,538. 40			
116,054	10	—	—	69. Fonds pour la création d'une caisse de retraite et d'invalidité des fonctionnaires et employés de l'Etat.	Versement	—	—
				Caisse hypothécaire Fr. 116,054. 10	Intérêts	5,222	40
					Total des augmentations	5,222	40
232,881	10	—	—	70. Fonds Théodore Kocher de l'institut de recherches biologiques.	Intérêts	9,037	60
				Valeurs Fr. 192,000. —	Total des augmentations	9,037	60
				Caisse hypothécaire > 40,881. 10			
				Fr. 232,881. 10			
18,244	90	—	—	71. Fonds Dr. Spirig.	Intérêts	778	90
				Caisse hypothécaire Fr. 18,244. 90	Total des augmentations .	778	90
—	—	—	—	72. Caisse de retraite pour les maîtresses de couture du Canton de Berne.	Subvention de l'Etat . .	21,000	—
					Cotisations des sociétaires, finances d'entrée et cotisations supplémentaires	33,710	95
					Intérêts	1,120	28
					Total des augmentations .	55,831	23
—	—	—	—	73. Legs Dr. K. A. Lingner.	Intérêts	3,185	35
					Total des augmentations .	3,185	35
—	—	—	—	74. Fonds Hallwil de la Chancellerie d'Etat.	Legs	1,000	—
					Intérêts	22	60
					Total des augmentations .	1,022	60
31,025,506	57	2,868,504	98	Somme totale de l'actif et du passif .	Somme totale des augmentations	2,973,870	63
		28,157,001	59	Actif net.			

Le présent compte d'Etat pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 1917 est conforme aux comptes approuvés des administrations et des caissiers et aux registres du contrôle des finances.

BERNE, le 31 mai 1918.

Le contrôleur des finances,

E. Jung.

RAPPORT

CONCERNANT

LES COMPTES DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ÉTAT DE BERNE

PENDANT L'EXERCICE 1917.

Monsieur le directeur des finances,

La fortune nette du canton de Berne s'élevait à 62,253,341 fr. 41 le 1^{er} janvier 1917; pendant l'exercice écoulé, elle a diminué de 549,445 fr. 38 et ne s'élevait plus qu'à 61,703,895 fr. 62 le 31 décembre 1917.

Cette fortune nette se décompose ainsi qu'il suit:

Actif	fr. 215,294,145. 43
Passif	» 153,590,249. 81
Fortune nette, comme ci-dessus	fr. 61,703,895. 62

Contrairement aux rapports précédents, l'actif sus-mentionné ne comprend l'actif de la Caisse hypothé-

caire et celui de la Banque cantonale que quant aux versements de l'Etat et le passif de ces deux établissements a été éliminé. L'actif de ces deux établissements, en tant qu'il dépasse les versements de l'Etat, et leur passif ne sont mentionnés dans le compte qu'à titre de remarque, de sorte qu'ils ne font ressortir que les créances et les dettes de la Caisse de l'Etat.

Les créances ont augmenté de 9,068,800 fr. 26 et les dettes de 9,618,245 fr. 64. L'augmentation des premières concerne principalement les versements de l'Etat à la Banque cantonale; celle des secondes se rapporte presque exclusivement aux emprunts du fonds-capital, ces articles ayant augmenté chacun de 10,000,000 fr.

I. Compte de la fortune nette.

Pages 7 à 79.

A. Compte de profits et pertes.

La diminution sus-indiquée de la fortune nette, de 549,445 fr. 38, résulte des changements suivants:

Augmentations:

Administration courante, recettes	fr. 83,895,211. 80
Forêts:	
Plus-values de ventes	» 2,090. —
Infériorités de prix d'achat	» 1,530. —
Augmentations d'estimations	» 10,020. —
Subside fédéral pour l'achat de terrains de reboisement	» 17,334. —
Vente de droits	» 1,820. —
Domaines:	
Plus-values de ventes	» 16,760. 50
Relèvements de la valeur estimative	» 445,080. —

A reporter fr. 84,389,846. 30

Report fr. 84,389,846. 30

Amortissement d'emprunts:

Emprunt 3 % de 1895	» 693,000. —
Emprunt 3½ % de 1900	» 188,000. —
Emprunt 3½ % de 1906	» 152,500. —

Amortissement sur le solde du compte de l'administration courante

» 1,000,000. —

Inventaire du mobilier:

Augmentations	» 176,917. 06
-------------------------	---------------

Total des augmentations fr. 86,600,263. 36

Diminutions:

Administration courante, dépenses . fr. 85,966,727. 93

Forêts:

Excédents de prix d'achat	» 37,562. 50
-------------------------------------	--------------

Domaines:

Moins-values de ventes	» 520. —
----------------------------------	----------

A reporter fr. 86,004,810. 43

	Report	fr. 86,004,810. 43
Excédents de prix d'achat . . .	»	63,204. —
Réductions de la valeur estimative . . .	»	16,920. —
<i>Fonds d'amortissement des chemins de fer:</i>		
Versement	»	1,033,500. —
<i>Inventaire du mobilier:</i>		
Diminutions	»	31,274. 31
Total des diminutions	fr.	87,149,708. 74
<i>Diminution nette, comme ci-dessus</i>	fr.	549,445. 38

savoir:

<i>Diminution</i> résultant de l'excédent de dépenses de l'administration courante	fr.	2,071,516. 13
<i>Augmentation</i> résultant de rectifications faites en vertu de la loi du 31 juillet 1872	»	1,522,070. 75
<i>Diminution nette</i> de la fortune de l'Etat	fr.	549,445. 38

Les relèvements de la valeur estimative de domaines se rapportent à 20 objets, parmi lesquels le Palais de Justice figure pour 349,400 fr.

Les amortissements sur le solde de compte de l'administration courante ont été effectués au moyen de 500,000 fr. pris dans chacune des parts revenant au canton sur le produit de la perception de l'impôt de guerre et de l'impôt sur les bénéfices de guerre.

B. Comptes de l'administration courante.

Pages 9—79.

Les comptes de l'administration courante se présentent ainsi qu'il suit:

<i>Recettes</i>	fr. 83,895,211. 80
<i>Dépenses</i>	» 85,966,727. 93
<i>Excédent des dépenses</i>	fr. 2,071,516. 13
ou, si l'on ne considère que les recettes et dépenses nettes des différents services de l'administration:	
<i>Recettes</i>	fr. 27,774,490. 03
<i>Dépenses</i>	» 29,846,006. 16
<i>Excédent des dépenses</i>	fr. 2,071,516. 13

Le budget prévoyait:

<i>Recettes</i>	fr. 21,568,228. —
<i>Dépenses</i>	» 27,501,460. —
<i>Excédent des dépenses</i>	fr. 5,933,232. —

Par rapport au budget, les recettes et les dépenses accusent les unes et les autres une augmentation, savoir:

les <i>recettes</i> , de	fr. 6,206,262. 03
les <i>dépenses</i> , de	» 2,344,546. 16
ce qui donne un <i>résultat meilleur</i> que les prévisions de	fr. 3,861,715. 87

Les différences entre les recettes et dépenses effectives et celles qui étaient prévues au budget portent sur les chapitres suivants:

Recettes en plus:

XXXII. <i>Impôts directs</i>	fr.	2,973,082. 75
XXV. <i>Emoluments</i>	»	929,157. 97
XXXI. <i>Taxe militaire</i>	»	691,208. 74
XX. <i>Caisse de l'Etat</i>	»	366,429. 92
XXVI. <i>Taxe des successions et donations</i>	»	321,186. 93
XXIV. <i>Timbre</i>	»	285,660. 55
XIX. <i>Banque cantonale</i>	»	250,000. —
XXIX. <i>Part du produit du monopole de l'alcool</i>	»	151,144. —
XV. <i>Forêts domaniales</i>	»	111,644. 05
XXIII. <i>Caisse hypothécaire</i>	»	102,755. 37
XXII. <i>Régales de la chasse, de la pêche et des mines</i>	»	52,115. 45
XVI. <i>Domaines de l'Etat</i>	»	43,918. 65
XXVII. <i>Redevances pour forces hydrauliques</i>	»	12,740. 92
XXVIII. <i>Patentes d'auberge et permis de vente des spiritueux</i>	»	5,392. 03
XXI. <i>Amendes et confiscations</i>	»	3,323. 40
XXX. <i>Part du bénéfice de la Banque nationale</i>	»	— 35
Total des recettes en plus	fr.	6,299,761. 08

Recettes en moins:

XXIII. <i>Régie des sels</i>	fr.	93,499. 05
--	-----	-------------------

Dépenses en plus:

XXXIII. <i>Imprévu</i>	fr.	1,356,469. 69
IV. <i>Affaires militaires</i>	»	460,868. 74
VIII. <i>Assistance publique</i>	»	324,871. 11
XI. <i>Emprunts</i>	»	197,334. 80
IX ^b . <i>Service sanitaire</i>	»	169,616. 91
X. <i>Travaux publics et chemins de fer</i>	»	105,701. 95
XVII. <i>Caisse des domaines</i>	»	25,445. 60
I. <i>Administration générale</i>	»	12,877. 73
IX ^a . <i>Economie publique</i>	»	12,421. 31
XII. <i>Finances</i>	»	4,523. 50
VI. <i>Instruction publique</i>	»	8,755. 23
XIV. <i>Economie forestière</i>	»	3,131. 52
VII. <i>Affaires communales</i>	»	834. 90
Total des dépenses en plus	fr.	2,682,852. 99

Dépenses en moins:

III ^b . <i>Police</i>	fr.	173,796. 39
XIII. <i>Agriculture</i>	»	79,084. 66
II. <i>Administration judiciaire</i>	»	67,502. 27
V. <i>Cultes</i>	»	13,634. 55
III ^a . <i>Justice</i>	»	4,288. 96

Total des dépenses en moins fr. **338,306. 83**

<i>Recettes en plus</i>	fr. 6,299,761. 08
<i>Recettes en moins</i>	» 93,499. 05
	fr. 6,206,262. 03
<i>Dépenses en plus</i>	fr. 2,682,852. 99
<i>Dépenses en moins</i>	» 338,306. 83
	» 2,344,546. 16
<i>Résultat meilleur</i>	fr. 3,861,715. 87

Comparativement au compte de 1916, celui de 1917 accuse les différences suivantes:

Dépenses en plus:

XXXIII. <i>Imprévu</i>	fr.	1,373,605. 41
XI. <i>Emprunts</i>	»	303,179. 50
VIII. <i>Assistance publique</i>	»	223,382. 26
IX ^b . <i>Service sanitaire</i>	»	212,990. 55
VI. <i>Instruction publique</i>	»	144,909. 80
X. <i>Travaux publics et chemins de fer</i>	»	116,409. 53
XVII. <i>Caisse des domaines</i>	»	25,318. 17
IX ^a . <i>Economie publique</i>	»	22,100. 14
V. <i>Cultes</i>	»	10,476. 89
XII. <i>Finances</i>	»	7,425. 51
XIV. <i>Economie forestière</i>	»	7,215. 37
III ^b . <i>Police</i>	»	5,637. 01
VII. <i>Affaires communales</i>	»	240. —
Total des dépenses en plus	fr.	2,452,890. 14

Dépenses en moins:

II. <i>Administration judiciaire</i>	fr.	39,583. 83
IV. <i>Affaires militaires</i>	»	25,447. 50
I. <i>Administration générale</i>	»	11,789. 80
XIII. <i>Agriculture</i>	»	5,980. 11
III ^a . <i>Justice</i>	»	2,935. 27
Total des dépenses en moins	fr.	85,736. 51

Recettes en plus:

XXXII. <i>Impôts directs</i>	fr.	1,232,699. 52
XIX. <i>Banque cantonale</i>	»	250,000. —
XXVI. <i>Taxes des successions et donations</i>	»	217,536. 78
XXXI. <i>Taxe militaire</i>	»	125,877. 74
XXIX. <i>Part au produit du monopole de l'alcool</i>	»	87,376. 75
XV. <i>Forêts domaniales</i>	»	75,621. 36
XXV. <i>Emoluments</i>	»	65,764. 86
XXIV. <i>Timbre</i>	»	65,461. 95
XVI. <i>Domaines de l'Etat</i>	»	41,355. —
XX. <i>Caisse de l'Etat</i>	»	33,044. 29
XXII. <i>Régales de la chasse, de la pêche et des mines</i>	»	31,163. 84
XXX. <i>Part du bénéfice de la Banque nationale</i>	»	22,293. 85
XVIII. <i>Caisse hypothécaire</i>	»	4,362. 59
XXI. <i>Amendes et confiscations</i>	»	2,913. 25
XXVII. <i>Redevances pour forces hydrauliques</i>	»	441. 88
Total des recettes en plus	fr.	2,255,913. 66

Recettes en moins:

XXIII. <i>Régie des sels</i>	fr.	95,047. 37
XXVIII. <i>Patentes d'auberge et permis de vente des spiritueux</i>	»	1,665. 08
Total des recettes en moins	fr.	96,712. 45

Dépenses en plus . fr. 2,452,890. 14

Dépenses en moins » 85,736. 51

fr. 2,367,153. 63

Recettes en plus . fr. 2,255,913. 66

Recettes en moins » 96,712. 45

» 2,159,201. 21

Résultat moins bon qu'en 1916 . . fr. 207,952. 42

Le compte accuse une nouvelle augmentation de dépenses extraordinaires occasionnées par les circonstances actuelles. Le budget prévoyait un crédit de

300,000 fr. pour *allocations de renchérissement*; ensuite de la décision du Grand Conseil du 21 novembre 1917 complétant le décret du 30 mai 1917 concernant ces allocations, celles-ci ont atteint la somme de 1,339,969 fr. 60, soit 1,039,969 fr. 60 de plus que les prévisions budgétaires. A cette somme, il faut ajouter encore 91,997 fr. 95 d'*augmentations payées pour années de service* aux fonctionnaires et employés de l'Etat et aux membres du corps enseignant, augmentations dont le versement avait été *suspendu* en 1914 et 1915. A partir du 1^{er} juillet 1917, il faut en outre l'augmenter de 306,096 fr. 32, montant des *subsides pour la distribution de lait et de pain à prix réduit* et des frais de l'*office cantonal de l'alimentation*. Un surcroît de charge a aussi été occasionné par l'*assistance publique*, dont les comptes s'élèvent à 330,543 fr. 20 de plus que les prévisions budgétaires et à 218,178 fr. 78 de plus que l'année dernière. Le renchérissement de presque tous les articles de première nécessité n'a pas été sans influence sur le résultat du compte d'Etat. On le remarque surtout dans les comptes des institutions de l'Etat qui ne sont pas ou qui sont insuffisamment producteurs, par exemple dans les comptes des quatre *hôpitaux cantonaux* dont les dépenses pour l'année 1917 ont dépassé les crédits de 189,041 fr. 01 et pour l'année 1916 de 161,684 fr. 56.

Les rapports relatifs aux diverses branches de l'administration donnent des détails sur les différences entre le compte et le budget; un rapport spécial sera présenté au Grand Conseil sur les dépassements de crédit.

I. Administration générale.

Les frais du *Grand Conseil* sont de 12,957. fr. 55, ceux des *secrétariats de préfecture* de 13,525 fr. 70 inférieurs aux prévisions budgétaires. En revanche, le *crédit du gouvernement* accuse un dépassement de 24,531 fr. 49 résultant principalement de ce qu'il a été accordé des gratifications aux fonctionnaires et employés de l'administration ayant plus de 25 ans de service. La *Chancellerie d'Etat* a dépassé son crédit général de 9,394 fr. 61. Les deux *feuilles officielles* ont fait des recettes moins élevées, celle de l'ancien canton, de 6,042 fr. 60, celle du Jura, de 3,094 fr. 60. Le budget ne prévoyait aucun crédit pour la mise au courant du *Compte-rendu du Grand Conseil*, qui a coûté 1245 fr.

II. Administration judiciaire.

Les 67,502 fr. 27 de dépenses en moins se répartissent sur les diverses rubriques du compte de cette administration, sauf sur les frais de bureau du *Greffé de la Cour suprême* et du *Tribunal de commerce*, qui accusent les premiers 274 fr. 72 et les seconds 761 fr. 57 de dépenses en plus. Les *crédits pour frais de bureau des tribunaux de district*, des *greffes de tribunal*, des *assises* et des *offices de poursuites et de faillites* sont dépassés de 10,369 fr. 22 en tout. Ont en outre dépassé les prévisions budgétaires: les *frais de service, de chauffage et d'éclairage du Palais de Justice* de 4,200 fr.; les *indemnités de déplacement et les vacations des membres de la Cour d'assises* de 653 fr. 90 et les *indemnités des membres du Tribunal de commerce* de 4,072 fr. 80.

III^a. Justice.

Quatre rubriques du compte accusent des augmentations de dépenses d'un total de 2,980 fr. 26, dont une

somme de 2,735 fr. 60 concerne le *traitement du secrétaire*. Il a été réalisé une économie de 7,269 fr. 22 sur cinq autres rubriques.

III^b. Police.

Les dépenses ont été de 173,796 fr. 39 inférieures aux prévisions budgétaires. Cette diminution provient de ce que les crédits de 72,000 fr. destinés à la *maison de travail de St-Jean-Anet* et au *pénitencier de Witzwil* n'ont pas été entamés et de ce que la rubrique *frais de justice et de police* accuse 49,742 fr. 57 de recettes au lieu de 26,600 fr. de dépenses nettes prévues au budget. En outre les dépenses du *Corps de police* sont de 27,844 fr. 02 et celles du *pénitencier de Thorberg* de 10,415 fr. 50 inférieures aux prévisions. Les dépassements de crédits s'élèvent à la somme de 36,825 fr. 39; aucun crédit n'avait été prévu pour l'article de 717 fr. 25 figurant sous *grève, frais extraordinaires de police*. Les plus forts dépassements de crédit concernent les rubriques suivantes: *frais des prisons de la ville de Berne* 17,344 fr. 87, *maison disciplinaire de Trachselwald* 10,172 fr. 39 et *chambres de conciliation* 3,047 fr. 15.

IV. Affaires militaires.

Il a été dépensé 538,882 fr. 30 pour *secours aux familles de militaires*; le budget ne prévoyait que 10,000 fr. Les *frais de mobilisation* se sont élevés à 42,962 fr. tandis que le crédit ne dépassait pas 3,000 fr. Les *frais de bureau des commandants d'arrondissement* ont été de 2,208 fr. 52 supérieurs aux prévisions budgétaires. En compensation de ces augmentations de dépenses, on peut signaler outre quelques économies réalisées sur certaines rubriques, les diminutions de dépenses accusées par les articles suivants: *conservation et entretien du matériel de guerre* 40,258 fr. 27; produit de la *confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes* 60,749 fr. 25; plus-value du produit de la *vente du matériel de guerre cantonal* 1,033 fr. 05.

V. Cultes.

Le crédit des *frais d'administration de la Direction* a été dépassé de 105 fr. 19 et celui des *pensions de retraite* (église protestante) de 669 fr. 10. Au surplus les dépenses restent dans les limites des crédits ou leur sont inférieures.

VI. Instruction publique.

Les rubriques suivantes accusent des dépassements de crédit: *traitements des employés* (A. 2) 720 fr. 80; *frais de bureau* (A. 3) 1,688 fr. 74; *indemnités des commissions d'examen et des experts, frais de déplacement* 2,525 fr. 10; *traitements des employés de l'Université* 1,142 fr. 40; *policlinique, traitements* 1,523 fr. 10; *frais d'administration de l'Université* 17,124 fr. 96; *subventions de l'Etat aux gymnases et progymnases* 8,770 fr. 70; *subventions de l'Etat aux écoles secondaires* 29,641 fr. 20; *inspections* 666 fr. 65; *pensions de retraite à des maîtres d'écoles moyennes* 5,301 fr. 20; *subventions à des écoles primaires supérieures* 258 fr. 35; *remplacement d'instituteurs malades* 3,345 fr. 20; *enseignement de l'économie domestique* 9,696 fr. 05; *école normale allemande, section inférieure d'Hofwil* 6,630 fr. 57; *école normale de Porrentruy* 2,023 fr. 37; *école normale de Delémont*

3,392 fr. 91; *établissement de sourds-muets de Münchenbuchsée* 7,012 fr. Il n'y avait pas de crédit pour les *cours de perfectionnement* 666 fr. 65 et *pensions de retraite à des maîtres des écoles normales* 383 fr. 35. Tout ce surcroît de dépenses est compensé jusqu'à concurrence de 8,755 fr. 23 par des économies réalisées sur d'autres rubriques. Le compte de la *librairie scolaire* accusant aux *frais d'exploitation* un dépassement de crédit de 4,686 fr. 17, solde par 1,536 fr. 73 plus favorablement que ne le prévoyait le budget.

VII. Affaires communales.

Les dépenses en plus qu'accuse ce service, 834 fr. 90, portent sur les *frais de bureau*.

VIII. Assistance publique.

Dépassement des crédits accordés: les *frais d'administration de la direction*, de 4,341 fr. 77 et les *frais de bureau et de déplacement de l'inspecteur cantonal d'assistance et de son adjoint*, de 2,800 fr. 75. Les *frais d'assistance aux indigents*, ont été de 218,178 fr. 78 plus élevés que l'année précédente et de 330,543 fr. 20 supérieurs aux prévisions budgétaires. Cette première somme se répartit ainsi qu'il suit: subventions pour l'*assistance permanente* 84,091 fr. 01; subventions pour l'*assistance temporaire* 71,780 fr. 94; *assistance extérieure* 10,230 fr. 07; *subventions suivant les §§ 59 et 123 de la loi sur l'assistance publique* 52,076 fr. 76. Le solde de 42,771 fr. du crédit des *subventions extraordinaires aux communes* a été affecté au *fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité*. Les dépenses des *maisons cantonales d'éducation* sont restées dans les limites des crédits, sauf celles de la maison de *Loveresse* qui dépassent le crédit de 1,310 fr. 45. Il a été dépensé 28,652 fr. 25 pour les *mesures propres à combattre l'alcoolisme*; une somme de 58,720 fr. a été prélevée sur le *fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité* pour être distribuée à neuf institutions.

IX^a. Economie publique.

Les *frais de la Direction de l'intérieur* ont été de 1,489 fr. 55 plus élevés qu'on ne les avait prévus. Les *frais de bureau et d'impression du bureau de statistique* dépassent le budget de 592 fr. 75; ceux qui concernent les *statistiques relatives aux plantations, aux besoins de charbon et aux récoltes de céréales* ont occasionné une dépense extraordinaire de 9,094 fr. 70 pour laquelle aucun crédit n'avait été prévu. Il a été dépensé 2,033 fr. 70 de plus que les prévisions budgétaires pour l'*encouragement au commerce et à l'industrie en général*; il a été alloué au *conservatoire des arts et métiers* 2,325 fr. de plus que le subside prévu dans le budget. Par suite de l'augmentation du nombre des *employés de la chambre du commerce et de l'industrie* les *traitements* de ceux-ci ont dépassé les crédits de 1,211 fr. 75. Le crédit du *technicum de Berthoud* a été dépassé de 4,832 fr. 76 et celui du *technicum de Bienne* de 3,052 fr. 44.

IX^b. Service sanitaire.

Les frais occasionnés par les *mesures générales* de ce service dépassent le budget de 760 fr. 40. Une économie de 15,753 fr. 15 a été faite sur la rubrique *subventions aux hôpitaux de district*, la part revenant à

ces derniers sur le produit des amendes ayant été d'autant plus élevée. Les comptes des hôpitaux cantonaux accusent les dépassements de crédit suivants: *Maternité*, 30,659 fr. 34; *Asile d'aliénés de la Waldau* 82,752 fr. 34; *Asile d'aliénés de Münsingen* 43,483 fr. 80 et *Asile d'aliénés de Bellelay* 32,145 fr. 30, soit en tout 189,041 fr. 01. Le produit des *prix de pension* a été plus ou moins élevé que les prévisions budgétaires.

X. Travaux publics et chemins de fer.

Ce compte accuse 130,163 fr. 45 de dépenses en plus pour l'entretien des ponts et chaussées, savoir: *traitements des cantonniers* 15,528 fr. 45; *entretien des routes* 76,199 fr. 65; *travaux de réfection et digues* 38,435 fr. 35 et sous la rubrique *chemins de fer et navigation*, l'article *frais de bureau et de déplacement* 2,358 fr. 25. Ce dépassement total de crédit a été réduit à 105,701 fr. 95 par des économies réalisées sur le *produit de parties de routes désaffectées* 2,047 fr., *émoluments de concessions hydrauliques* 4,208 fr. 50 et de *concessions de chemins de fer et de navigation* 2,576 fr. 65. Les frais des constructions nouvelles imputés sur le *fonds des aliénés* s'élèvent à 95,115 fr. 05, tandis que le budget prévoyait un crédit de 100,000 fr. Les frais de *correction des eaux du Jura* ont été de 9,696 fr. 84, de sorte que le solde du produit de l'intérêt du *fonds des digues* par 29,539 fr. 35 est venu accroître ce fonds.

XI. Emprunts.

La caisse de l'Etat ayant repris le 1^{er} juillet 1917 la part de la Banque cantonale dans l'emprunt 4 % de 1911 par voie de compensation avec les 10,000,000 fr. d'augmentation d'avances de l'Etat à cette Banque, elle s'est chargée du service des intérêts de cette part d'emprunt dans le 2^e semestre de 1917 et elle a payé 200,000 fr. Cette augmentation a été largement compensée par les 250,000 fr. de plus-value du produit de la Banque cantonale.

XII. Finances.

Les *frais d'impression et de reliure* du contrôle cantonal des finances ont de nouveau augmenté en 1917 et dépassé le budget de 1,621 fr. 20. Il en est de même des frais du *service des chèques postaux* d'un usage toujours plus étendu; ils sont de 6,625 fr. 10 plus élevés que les prévisions budgétaires. Un troisième dépassement de crédit concerne la rubrique *frais de bureau des recettes de district*; il est de 839 fr. 90. Par des économies sur diverses rubriques le dépassement du crédit global a été réduit à 4,523 fr. 50.

XIII. Agriculture.

La diminution de dépenses de 79,084 fr. 66 est due en première ligne à ce que les frais de l'école d'agriculture de la Rütli ont été de 20,914 fr. 32 inférieurs à ce qui avait été prévu et ceux de l'école de laiterie de 28,534 fr. 51. Les *frais d'école* de ces deux établissements accusent cependant des augmentations: ceux de l'école d'agriculture 40,165 fr. 16 et ceux de l'école de laiterie 3,579 fr. 20; en revanche, la première de ces écoles a augmenté ses *recettes d'exploitation du domaine* de 51,094 fr. 92 et de la *cidrerie*, 9,984 fr. 56; la seconde a réalisé une plus-value de *recettes d'exploitation de la laiterie* de 32,113 fr. 71. Une autre économie

importante, 14,777 fr. 25, a été faite sur la rubrique *assurance du bétail*. Il y a dépassement de crédit aux rubriques suivantes: *traitements des employés* 2,304 fr. 55; *frais de bureau et de déplacement (A. 3)* 684 fr. 81; *encouragement en général* 2,252 fr. 73; *élève de l'espèce chevaline* 980 fr. 42; *assurance contre la grêle* 9,480 fr. 02 et *école agricole d'hiver de Porrentruy* 1,028 fr. 08.

XIV. Economie forestière.

Les crédits accordés pour les *traitements des employés* et pour les *frais de bureau et de déplacement* ont été insuffisants, le premier de 503 fr. et le second de 994 fr. Il en a été de même pour les *frais de bureau des conservateurs des forêts* et des *inspecteurs forestiers*, les frais des premiers ayant dépassé le budget de 267 fr. 20, ceux des seconds, de 1,025 fr. 88. Les *frais de déplacement des inspecteurs forestiers* ont été de 2,144 fr. 50 supérieurs aux prévisions budgétaires et les *loyers payés* par ces fonctionnaires, de 1,800 fr. Sous la rubrique *allocations pour les plans d'aménagement et encouragement à la sylviculture* les dépenses nettes ont surpassé le budget de 1,127 fr. 16. Ces dépassements de crédit sont dus en majeure partie à des dépenses extraordinaires; ceux qui concernent les loyers payés aux inspecteurs forestiers proviennent des augmentations d'indemnité versées à ces fonctionnaires.

XV. Forêts domaniales.

Le rendement des *produits principaux et produits intermédiaires* calculé d'après les données d'un plan d'aménagement décennal et d'après la moyenne de rendement d'une période décennale écoulée, a dépassé les prévisions de 113,600 fr. Les *produits accessoires* accusent aussi une plus-value de recettes de 6,682 fr. 34. En revanche, il y a augmentation de certains *frais d'exploitation*, comparativement au budget, savoir: *frais de garde* 318 fr. 77; *frais de façonnage* 25,550 fr.; *frais des mises* 408 fr. 18; *frais judiciaires* 607 fr. 70; les autres frais d'exploitation sont restés en dessous des prévisions budgétaires de 18,312 fr. 61. Parmi les *charges*, les impositions communales ont occasionné 810 fr. 03 de dépenses en plus. Le surcroît de dépenses de 2,590 fr. 60 pour la *quote-part de l'administration des forêts domaniales aux dépenses des inspecteurs forestiers* est compensé par une même somme aux recettes de la rubrique XIV B. 4.

XVI. Domaines de l'Etat.

Le *produit net* des domaines de l'Etat dépasse les prévisions du budget de 35,617 fr. 66 provenant principalement de *fermages des domaines civils*. Les *frais d'exploitation* sont restés de 7,562 fr. 59 et les *charges* de 738 fr. 40 inférieurs aux crédits.

XVII. Caisse des domaines.

Conformément aux modifications intervenues dans l'état de l'actif et du passif l'intérêt des créances est de 14,754 fr. inférieur au budget et l'intérêt des dettes de 10,691 fr. 60 supérieur.

XVIII. Caisse hypothécaire.

Après un *amortissement* de 32,879 fr. 15 sur des *titres*, le produit de la Caisse hypothécaire s'élève à

102,755 fr. 37 de plus que les prévisions du budget et à 4,362 fr. 59 de plus que l'année précédente. Il a été versé au *fonds de réserve* 66,796 fr. de plus qu'on avait prévu et 16,796 fr. de plus qu'en 1916. Les *frais d'administration* sont de 12,389 fr. 95 supérieurs aux prévisions.

XIX. Banque cantonale.

Après *amortissements* d'un montant de 1,963,175 fr. 83 et *versement* de 20,000 fr. dans la *réserve spéciale des créances*, le produit de l'exercice s'est élevé à 1,801,144 fr. 65. De ce produit, une somme de 320,000 fr. a été affectée au *fonds de réserve ordinaire* et une somme de 231,144 fr. 65 au *fonds de réserve spéciale pour créances*. La Caisse de l'Etat a donc reçu 1,250,000 fr., ce qui correspond à un intérêt de 5 % du capital versé par l'Etat à cet établissement, capital qui était de 20,000,000 fr. jusqu'au 30 juin et de 30,000,000 fr. depuis le 1^{er} juillet.

XX. Caisse de l'Etat.

Les *intérêts des créances* ont été supérieurs au budget de 303,705 fr. 07 et les *intérêts des dettes* lui ont été inférieurs de 32,724 fr. 85. Il en résulte que la Caisse de l'Etat a produit net 366,429 fr. 92 de plus que les prévisions. Les recettes en plus se répartissent sur les rubriques suivantes: *dépôts à la Banque cantonale* 3,397 fr. 43; *obligations* 12,788 fr. 50; *actions* 149,720 fr. 30; *administrations spéciales* 40,752 fr. 20; *œuvres d'utilité publique* 117,936 fr. 85; *intérêts de créances diverses et intérêts moratoires* 5,324 fr. 99 et *recettes diverses* 3,784 fr. 80. Les capitaux de chemin de fer ont produit 94,865 fr. de plus que les prévisions, savoir: actions du chemin de fer Berthoud-Thoune 43,130 fr. et actions du chemin de fer de la Vallée de la Gürbe 51,735 fr. Ce produit a été versé dans une réserve spéciale pour amortissements éventuels d'avances au chemin de fer des Alpes bernoises. Les *intérêts des dépôts des administrations spéciales* sont restés de 68,194 fr. 80 inférieurs au budget, tandis que les *intérêts des consignations judiciaires* et les *escomptes pour paiements au comptant* (vente de bois) l'ont dépassé ensemble de 40,184 fr. 85.

XXI. Amendes et confiscations.

Le *produit des amendes* qui avait été budgété à 95,000 fr. s'est élevé à la somme de 203,478 fr. 27. L'*emploi du produit des amendes* accuse le même nombre. La *part des communes* et la *part du service sanitaire* ont été l'une et l'autre supérieures de 15,753 fr. 15 aux prévisions budgétaires. Les *indemnités et confiscations* ont produit 6,423 fr. 40, alors que le budget ne prévoyait que 3,100 fr.

XXII. Récales de la chasse, de la pêche et des mines.

L'augmentation de recettes de 52,115 fr. 45 se répartit sur ces trois récales de la façon suivante: *chasse* 31,090 fr. 35; *pêche* 5,599 fr. 86; *mines* 15,425 fr. 24. La rubrique *droits de concession* comporte 13,670 fr. de droits pour l'exploitation de charbon à Gondiswil. La *part des communes* dans le produit des patentes de chasse a été de 4,200 fr. plus élevée que les prévisions, par suite de la plus-value du produit de ces patentes. Depuis le 1^{er} octobre 1917, le *traitement de l'inspec-*

teur des mines a occasionné une dépense de 350 fr. de plus, en raison de la plus grande activité de ce fonctionnaire.

XXIII. Régie des sels.

Le produit de la vente du sel a été de 93,499 fr. 05 inférieur aux prévisions budgétaires et de 95,047 fr. 37 inférieur à 1916. La vente du sel de cuisine, 10,688,450 kg., a bien été de 399,850 kg. plus élevée que l'année précédente, mais dès le 1^{er} septembre 1917 le prix d'achat a subi une nouvelle augmentation; en outre, le prix des sacs et les frais de transport ont aussi augmenté. Les *frais d'exploitation* sont de 6,143 fr. 28 inférieurs et les *frais d'administration* de 428 fr. 55 supérieurs à ce qu'avait prévu le budget.

XXIV. Timbre.

Les *droits de timbre* ont produit 65,461 fr. 95 de plus qu'en 1916 et 285,660 fr. 55 de plus qu'il n'avait été supputé. De pair avec cette plus-value, les *commissions des débiteurs* ont excédé les crédits de 5,305 fr. 65 et les *frais de bureau* de 410 fr. 70.

XXV. Emoluments.

Le produit des émoluments a aussi augmenté de 65,764 fr. 86 comparativement à l'année précédente et de 929,157 fr. 97 comparativement au budget, augmentation à laquelle participent toutes les rubriques, sauf les *permis de circulation pour vélocipèdes et automobiles*. Les *émoluments de contrôle des cinématographes*, prélevés pour la première fois, ont rapporté 5,906 fr. 15. Les *émoluments proportionnels des secrétariats de préfecture* ont produit 144,483 fr. 38 de plus, les *émoluments fixes* de ces bureaux 16,232 fr. 75 de moins et les *émoluments des greffes des tribunaux et des offices des poursuites et des faillites* 83,703 fr. 55 de moins que l'année précédente.

XXVI. Taxe des successions et des donations.

Cette taxe a été de 217,536 fr. 78 plus élevée qu'en 1916 et de 321,186 fr. 93 supérieure aux prévisions budgétaires.

XXVII. Redevances pour forces hydrauliques.

Le produit est à peu près le même qu'en 1916 et excède le budget de 12,740 fr. 92.

XXVIII. Patentes d'auberges et permis de vente des spiritueux.

Le produit de ces patentes est de 5,392 fr. 03 supérieur aux prévisions, mais inférieur de 1,665 fr. 08 au produit de l'année précédente.

XXIX. Part du produit du monopole de l'alcool.

Le *versement de la Confédération* a dépassé le budget de 167,937 fr. 75 et donne un produit net de 151,144 fr. de plus que les prévisions budgétaires. Pour les *mesures propres à combattre l'alcoolisme* on disposait de 106,793 fr. 75. De cette somme, il a été dépensé 78,439 fr. 90 et le solde a été versé dans la *réserve de la dîme de l'alcool*. Le montant du versement

de la Confédération n'étant connu que tard dans l'année suivante, on ne peut disposer complètement de cette part pendant l'exercice, d'où la nécessité de reporter le solde non utilisé dans la réserve de la dîme de l'alcool pour être distribué l'année suivante. Ce fonds de réserve (fonds spécial n° 46 ci-après) s'élevait à 20,507 fr. 45 le 1^{er} janvier 1917; dans le cours de l'année, il a été prélevé une somme de 20,680 fr. sur ce fonds dont l'état au 31 décembre 1917 accusait 30,597 fr. 05.

XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse.

Cette part a été exactement égale au chiffre prévu dans le budget.

XXXI. Taxe militaire.

Le budget ne prévoyait que la perception simple de cette taxe, tandis qu'elle a été perçue doublement. La part qui revient au canton sur cette taxe a dépassé le budget de 691,208 fr. 74 et le produit de 1916, de 125,877 fr. 74. Les *frais de taxation et de perception* sont restés de 17,207 fr. 22 inférieurs à ce qui avait été budgeté.

XXXII. Impôts directs.

Les impôts directs ont produit 1,232,699 fr. 52 de plus que l'année précédente. Cette plus-value sur 1916 se répartit ainsi qu'il suit:

Impôt des fortunes:

Impôt foncier	fr. 51,652. 94
Impôt des capitaux	» 22,705. 52
Recouvrement complémentaire et amendes	» 8,388. 43

Impôt du revenu:

1 ^{re} classe	fr. 902,278. 83
2 ^e classe	» 3,634. 24
3 ^e classe	» 175,411. 23
Recouvrement complémentaire et amendes	» 113,138. 97

Les *frais de taxation et de perception* ont augmenté de 40,350 fr. 49, soit principalement les *provisions de perception* et les *frais d'administration* qui ont excédé le budget de 4,160 fr. 15. Comparativement au budget, il y a une plus-value de recettes de 2,973,082 fr. 75. Ont excédé le budget les rubriques suivantes: *commission de l'impôt du revenu* 2,995 fr. 25; *provisions de perception* (par suite de la plus-value des recettes) 103,894 fr. 46 et *frais de bureau et de déplacement* 1,495 fr. 40; les *frais divers de perception* sont de 15,431 fr. 46 inférieurs au budget.

XXXIII. Imprévu.

Les dépenses imprévues dépassent les prévisions budgétaires de 1,356,469 fr. 69. Les *successions en desherérence* dévolues à l'Etat se sont élevées à 41,650 fr. 97, dont 56 fr. 79 ont été restitués. Les *allocations de ren-*

chérissement au personnel de l'Etat étaient budgétées à 300,000 fr.; ensuite de revision des dispositions y relatives, elles se sont élevées à 1,421,978 fr. 50 et, déduction faite des restitutions et des reports, à 1,339,969 fr. 60 net. La somme de 1,421,978 fr. 50 se répartit ainsi qu'il suit:

Administration centrale	fr. 147,236. 40
Administration des districts	» 162,535. 80
Etablissements de l'Etat	» 133,353. 50
Ouvriers des établissements militaires	» 68,461. 75
Ecclésiastiques	» 116,783. 15
Gendarmes	» 157,313. 90
Cantonniers	» 291,632. 35
Garde-chasse, garde-pêche, garde-chefs	» 14,948. 75
Corps enseignant	» 329,712. 90

Total fr. 1,421,978. 50

Il a été payé 93,797 fr. 95, sans qu'il ait été prévu de crédit, pour les *augmentations en raison des années de service* qui avaient été *suspendues*. Les dépenses nettes de 306,096 fr. 32 portées en compte dans ce chapitre sous la rubrique *office cantonal de l'alimentation* et pour lesquelles aucun crédit n'avait été prévu, se décomposent ainsi qu'il suit:

	Recettes	Dépenses
Bénéfice sur marchandises	fr. 96,034. 25	
Frais de service:		
Traitements	1,536. 30	fr. 44,904. 10
Frais d'impression	4. 50	» 32,999. 90
Ports	»	» 2,843. 75
Frais de bureau	»	» 14,541. —
Frais de déplacement	»	» 740. 50
Intérêts	489. 18	
Divers	15. 35	» 4,373. 65
Bonifications:		
Lait	» 511,754. —	» 634,297. —
Pain	» 725,162. —	» 906,392. —
	fr. 1,334,995. 58	fr. 1,641,091. 90
Dépenses nettes	» 306,096. 32	
	fr. 1,641,091. 90	fr. 1,641,091. 90

Les dépenses nettes se décomposent donc ainsi qu'il suit:

Frais d'exploitation	fr. 98,357. 57
Subsides de l'Etat:	
pour lait	» 122,543. —
pour pain	» 181,230. —
	fr. 402,130. 57
Bénéfice sur marchandises	» 96,034. 25
Dépenses nettes comme ci-dessus	fr. 306,096. 32

L'office cantonal de l'alimentation a mis pour 8,268,239 fr. de marchandises dans le commerce et son chiffre d'affaires comporte 35,753,970 fr. 03, dont 9,566,891 fr. 05 avec la Caisse de l'Etat.

II. Compte des éléments de la fortune.

Pages 4 et 5 et 81 à 99.

La fortune nette de l'Etat, qui s'élève à 61,703,895.62 fr. selon le compte ci-dessus, se décompose comme il suit:

<i>Actif:</i>	
<i>Forêts</i>	fr. 16,640,470. —
<i>Domaines</i>	» 35,327,946. 80
<i>Caisse des domaines</i>	» 367,541. 27
<i>Caisse hypothécaire</i>	» 20,000,000. —
<i>Banque cantonale</i>	» 30,000,000. —
<i>Capitaux de chemins de fer:</i>	
Fonds capital	» 41,914,960. —
Caisse de l'Etat	» 15,543,037. 63
Caisse de l'Etat	» 49,196,137. 98
<i>Inventaire du mobilier</i>	» 6,304,051. 75
Total de l'actif	fr. 215,294,145. 43
<i>Passif:</i>	
<i>Caisse des domaines</i>	fr. 2,169,705. 71
<i>Emprunts:</i>	
Fonds capital	» 75,837,420. —
Caisse de l'Etat	» 52,124,080. —
<i>Fonds d'amortissement des chemins de fer</i>	» 5,951,100. —
<i>Caisse de l'Etat</i>	» 12,473,727. 57
<i>Administration courante, solde de compte</i>	» 5,034,216. 53
Total du passif	fr. 153,590,249. 81
Fortune nette, comme ci-dessus	fr. 61,703,895. 62

Le mouvement de l'actif et du passif atteint les sommes suivantes:

<i>Doit:</i>	
Augmentations de l'actif et diminutions du passif	fr. 930,037,788. 06
<i>Avoir:</i>	
Diminutions de l'actif et augmentations du passif	» 930,587,233. 44
Diminution nette de la fortune	fr. 549,445. 38

I. Fonds capital.

Au 31 décembre 1917, ce fonds atteint net	fr. 60,292,692. 36
Le 1 ^{er} janvier 1917, il s'élevait à	» 59,916,264. 36
Il a donc augmenté de	fr. 376,428. —

Cette augmentation nette résulte des changements suivants:

<i>Augmentations:</i>	
Plus-value de ventes de forêts	fr. 2,090. —
Infériorités de prix d'achat de forêts	» 1,530. —
Augmentation de l'évaluation de forêts	» 10,020. —
A reporter	fr. 13,640. —

Report	fr. 13,640. —
Subsides fédéraux pour l'achat de terrains destinés au boisement	» 17,334. —
Ventes de droits	» 1,820. —
Plus-value de ventes de domaines	» 16,760. 50
Augmentation de l'évaluation de domaines	» 445,080. —
Amortissements d'emprunts de l'Etat	» 1,033,500. —
Total des augmentations	fr. 1,528,134. 50

<i>Diminutions:</i>	
Excédents de prix d'achat de forêts	fr. 37,562. 50
Excédents de prix d'achat de domaines	» 63,204. —
Moins-value de prix de vente de domaines	» 520. —
Réduction de l'évaluation de domaines	» 16,920. —
Versement au fonds d'amortissement des chemins de fer	» 1,033,500. —
Total des diminutions	fr. 1,151,706. 50
Augmentation nette, comme ci-dessus	fr. 376,428. —

Le fonds capital se compose des éléments suivants:

<i>Actif:</i>	
<i>Forêts</i>	fr. 16,640,470. —
<i>Domaines</i>	» 35,327,946. 80
<i>Caisse des domaines</i>	» 367,541. 27
<i>Caisse hypothécaire</i>	» 20,000,000. —
<i>Banque cantonale</i>	» 30,000,000. —
<i>Capitaux de chemins de fer</i>	» 41,914,960. —
Total de l'actif	fr. 144,250,918. 07
<i>Passif:</i>	
<i>Caisse des domaines</i>	fr. 2,169,705. 71
<i>Emprunts</i>	» 75,837,420. —
<i>Fonds d'amortissement des chemins de fer</i>	» 5,951,100. —
Total du passif	fr. 83,958,225. 71
Fortune nette, comme ci-dessus	fr. 60,292,692. 36

L'actif a augmenté de 10,006,932 fr. 76 et le passif de 9,630,504 fr. 76. Le versement de l'Etat à la Banque cantonale a augmenté de 10,000,000 fr. contre reprise par la Caisse de l'Etat de la part de cette Banque, d'un même montant, dans l'emprunt 4% de 1911.

A. Forêts.

La valeur des forêts a augmenté de l'estimation cadastrale des nouveaux achats, 47,170 fr. et des rectifications d'estimation, 10,020 fr., soit en tout de 57,190 fr. En revanche, elle a diminué de l'estimation cadastrale des ventes, soit de 4,830 fr. Leur valeur s'élevait au 31 décembre 1917 à 16,640,470 fr.

B. Domaines.

La valeur des domaines a augmenté, par des rectifications, de 428,160 fr. (445,080 fr. moins 16,920 fr.)

et par des achats, de 53,190 fr. (116,394 fr. moins 63,204 fr.), soit en tout de 481,350 fr. Par suite de ventes, elle a diminué de 2,260 fr. (19,020 fr. 50 moins 16,760 fr. 50). A la fin de l'année la valeur des domaines était de 45,327,946 fr. 80, mais après une réduction de 10,000,000 fr. elle ne figure dans les comptes de l'Etat que pour une somme de 35,327,946 fr. 80.

C. Caisse des domaines.

La dette nette des domaines a augmenté de 155,022 fr., savoir:

Augmentations:

Achats de forêts	fr.	83,202. 50
Achats de domaines	»	116,394. —
Total des augmentations	fr.	199,596. 50

Diminutions:

Ventes de forêts	fr.	26,074. —
Ventes de domaines	»	18,500. 50
Total des diminutions	fr.	44,574. 50

Augmentation nette, comme ci-dessus fr. 155,022. —

La dette nette se décompose ainsi qu'il suit:

Actif:

Créances de prix de vente	fr.	367,541. 27
-------------------------------------	-----	-------------

Passif:

Dettes de prix d'achat	fr.	2,110,820. —
Caisse hypothécaire, compte-courant	»	58,885. 71
Total du passif	fr.	2,169,705. 71
Dette nette	fr.	1,802,164. 44

D. Caisse hypothécaire.

Le fonds capital de la Caisse hypothécaire, d'un montant de 20,000,000 fr. est resté le même. En revanche, l'actif et le passif ont augmenté l'un et l'autre de 5,549,150 fr. 76. L'augmentation de l'actif et la diminution du passif comportent en tout 230,989,238 fr. 53. La diminution de l'actif et l'augmentation du passif accusent le même chiffre.

E. Banque cantonale.

Dans le courant de l'année 1917, le fonds capital de la Banque cantonale a augmenté de 10,000,000 fr. et à la fin de l'année il atteignait la somme de 30,000,000 fr. L'actif et le passif ont augmenté de 45,814,416 fr. 77. Le mouvement total de la Banque cantonale a été de 6,460,763,005 fr. 12.

F. Emprunts.

L'amortissement de l'emprunt 3½ % de 1906 a commencé en 1917 par une somme de 152,500 fr. Il a été en outre amorti 693,000 fr. sur l'emprunt de 1895 et 188,000 fr. sur celui de 1900. Par la reprise de la part de 10,000,000 fr. de la Banque cantonale à l'emprunt 4 % de 1911, la dette-emprunts du fonds capital a augmenté de 10,000,000 fr. et en outre de 90,000 fr. par un report de l'emprunt de la Caisse de l'Etat.

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1918.

A la fin de l'année, la dette-emprunts globale de l'Etat s'élevait à 127,961,500 fr., savoir:

Emprunt 3 % de 1895	fr.	39,302,000. —
» 3½ % de 1900	»	18,812,000. —
» 3½ % de 1906	»	19,847,500. —
» 4 % de 1911	»	20,000,000. —
» 4¼ % de 1914	»	15,000,000. —
» 4¾ % de 1915	»	15,000,000. —
Total	fr.	127,961,500. —

auxquels participent

le fonds capital pour	fr.	75,837,420. —
la Caisse de l'Etat pour	»	52,124,080. —

G. Capitaux de chemins de fer.

Les capitaux de chemins de fer du fonds capital ont augmenté de 90,000 fr., montant de la subvention versée pour l'électrification de la ligne Tramelan-Tavannes. Au 31 décembre 1917, ils s'élevaient à 41,914,960 fr. et, y compris les autres fonds engagés par l'Etat dans des entreprises de chemins de fer, à 57,457,997 fr. 63, conformément à l'état ci-après:

Capitaux du fonds capital:

Huttwil-Wolhouse	fr.	160,000. —
Hasle-Konolfingen-Thoune	»	2,151,500. —
Spiez-Erlenbach	»	480,000. —
Berne-Neuchâtel (Directe)	»	3,155,000. —
Berne-Muri-Worb	»	358,560. —
Saignelégier-La Chaux-de-Fonds	»	350,000. —
Porrentruy-Bonfol-frontière	»	859,000. —
Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	»	1,724,500. —
Fribourg-Morat-Anet	»	64,500. —
Erlenbach-Zweisimmen	»	3,120,000. —
Saignelégier-Glovelier (nouvelle compagnie)	»	500,000. —
Chemin de fer de la vallée de la Singine	»	807,200. —
Montreux-Oberland bernois	»	2,050,000. —
Berne-Schwarzenbourg	»	980,000. —
Chemin de fer des Alpes bernoises:		
Section Spiez-Frutigen	»	1,980,000. —
» Frutigen-Brigue	»	17,500,000. —
Soleure-Moutier	»	1,185,000. —
Langenthal-Jura	»	504,000. —
Ramsei-Sumiswald-Huttwil	»	1,768,500. —
Berne-Zollikofen-Worblaufen	»	293,000. —
Zweisimmen-Lenk	»	500,000. —
Chemin de fer de la vallée de la Worblen	»	880,000. —
Mâche-Montménil	»	259,200. —
Huttwil-Eriswil	»	195,000. —
Tramelan-Tavannes	»	90,000. —
Total	fr.	41,914,960. —

Capitaux appartenant à la caisse de l'Etat:

Subventions:

Soleure-Berne	1,103,750. —
Tramelan-Breuleux-Noirmont	745,685. —
Soleure-Niederbipp	240,000. —
Bienne-Tœuffelen-Anet	1,006,500. —
A reporter	3,095,935. —
Total	fr. 41,914,960. —

Report	3,095,935. —	fr. 41,914,960. —
Langenthal-Melchnau	454,000. —	
Herzogenbuchsee- Wangen-Wiedlisbach	4,615. —	
Steffisbourg-Thoune-Interlaken	32,000. —	
Haute-Argovie-Seeland	35,000. —	
Lac de Brienz	218,517.20	
		» 3,840,067.20

Avances:

Porrentruy-Bonfol	166,000. —	
Chemin de fer de la vallée de la Singine	125,184. —	
Berne-Neuchâtel	1,000,000. —	
Langenthal-Jura	148,000. —	
Gléresse-Prêles	60,000. —	
Chemin de fer des Alpes bernoises, garantie d'intérêts	4,859,744.63	
		» 6,358,928.63

Valeurs:

Chemins de fer de l'Oberland bernois	81,080. —	
Chemin de fer des Alpes bernoises, actions privilégiées	3,638,194.40	
Spiez-Erlenbach	313,190. —	
Ligne de l'Emmenthal	790,000. —	
Langenthal-Huttwil	400,000. —	
Tramelan-Tavannes	50,000. —	
Saignelégier-la Chaux-de-Fonds	200. —	
Berthoud-Thoune	3,250. —	
Chemin de fer électrique Louèche-les-Bains	5,000. —	
Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	261. —	
		» 5,281,175.40
Etudes de projets		» 62,866.40

Total fr. 57,457,997.63

Au 1 ^{er} janvier 1917, les capitaux de chemins de fer s'élevaient à	» 55,387,905.41
Ils ont donc augmenté de	fr. 2,070,092.22

Cette augmentation se décompose comme il suit:

Augmentations:

Soleure-Berne, subvention	fr. 220,700. —
Haute-Argovie-Seeland, subvention	» 35,000. —
Soleure-Niederbipp, subvention	» 80,000. —
Lac de Brienz, subvention	» 314,053. —
Bienne-Täuffelen-Anet, subvention	» 201,300. —
Langenthal-Melchnau, subvention	» 113,500. —
Tramelan-Tavannes, subvention	» 18,000. —
Steffisbourg-Thoune-Interlaken, subvention	» 32,000. —
Chemin de fer des Alpes bernoises, garantie d'intérêts et intérêts dus	» 1,217,558.60
Spiez-Erlenbach, achat d'actions	» 2,240. —
Chemin de fer de la vallée de la Gürbe, achat d'une action	» 261. —
Total des augmentations	fr. 2,234,612.60

Diminutions:

Bern - Muri - Worb, remboursement d'avance	fr. 20,000. —
Lac de Brienz, part des communes et de compagnies de chemins de fer	» 95,535.80
Etudes de projets, remboursement	» 125. —
Etudes de projets, amortissement de l'avance concernant la voie normale Soleure-Berne	» 48,859.58
Total des diminutions	fr. 164,520.38

Augmentation nette, comme ci-dessus fr. 2,070,092.22

A la fin de l'année 1917, les engagements de l'Etat pour subventions votées, mais non encore versées, étaient les suivants:

Tramelan-Les Breuleux-Le Noirmont	fr. 61,315. —
Herzogenbuchsee - Wangen - Wiedlisbach	» 440,855. —
Haute-Argovie-Seeland	» 2,198,500. —
Soleure-Wiedlisbach-Niederbipp	» 160,000. —
Langenthal-Melchnau	» 109,500. —
Montménil-Büren	» 140,000. —
Steffisbourg-Thoune-Interlaken	» 128,000. —
Total	fr. 3,238,170. —

G^b. Fonds d'amortissement des capitaux de chemin de fer.

En 1917 ce fonds a été crédité de 1,033,500 fr. et à la fin de l'exercice, il s'élevait à 5,951,100 fr.

II. Fonds d'administration.

Le 1 ^{er} janvier, le fonds d'administration comportait	fr. 2,337,076.64
le 31 décembre il n'était plus que de	» 1,411,203.26
il a donc diminué de	fr. 925,873.38

Cette diminution provient des modifications suivantes:

Augmentation du reliquat du compte de l'administration courante	fr. 1,071,516.13
Augmentation de l'inventaire du mobilier	» 145,642.75
Diminution nette, comme ci-dessus	fr. 925,873.38

Au 31 décembre, le fonds d'administration accusait:

Actif:

Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat	fr. 64,739,175.61
Inventaire du mobilier	» 6,304,051.75
Total de l'actif	fr. 71,043,227.36

Passif:

Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat	fr. 64,597,807.57
Reliquat du compte de l'administration courante	» 5,034,216.53
Total du passif	fr. 69,632,024.10

Fonds d'administration net, comme ci-dessus	fr. 1,411,203.26
---	------------------

H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.

Le fonds de roulement de la Caisse de l'Etat, qui au début de l'année était de 141,368 fr. 04, n'a pas subi de modifications; il accuse en 1917 le mouvement suivant :

Doit (augmentations):

Avances, placements et dépôts . . .	fr.	153,486,931. 65
Emprunt, reports	»	90,000. —
Recettes et compensations	»	253,975,261. 98
Nouveaux restes actifs	»	253,921,156. 34
Restes passifs payés	»	254,729,570. 08
Augmentation totale	fr.	<u>916,202,920. 05</u>

Avoir (diminutions):

Avances, placements et dépôts . . .	fr.	152,936,579. 59
Dépenses et compensations	»	254,729,570. 08
Restes actifs encaissés	»	253,975,261. 98
Nouveaux restes passifs	»	254,561,508. 40
Diminution totale	fr.	<u>916,202,920. 05</u>

Ce fonds se décompose ainsi qu'il suit :

Actif:*Avances*:

Administrations spéciales . . .	fr.	20,009,214. 89
Administration courante	»	5,034,216. 53
Œuvres d'utilité publique	»	4,746,304. 90
Placements	»	28,597,658. 83
Caisses, soldes actifs	»	354,706. 11
Restes actifs, mandats de perception non encaissés	»	5,926,663. 94
Paiements au compte de 1918	»	70,410. 41
Total	fr.	<u>64,739,175. 61</u>

Passif:*Dépôts*:

Administrations spéciales	fr.	8,761,339. 96
Caisse hypothécaire	»	799,766. 20
Œuvres d'utilité publique	»	151,588. 60
Consignations	»	1,451,610. 68
Emprunts	»	52,124,080. —
Caisses, soldes passifs	»	472,847. 27
Restes actifs, recettes au compte de 1918	»	230. —
Restes passifs, mandats de paiement non réglés	»	836,344. 86
Total	fr.	<u>64,597,807. 57</u>

A. Administrations spéciales.

Les nouvelles avances et les remboursements de dépôts aux administrations ont atteint 60,884,287 fr. 55; les remboursements d'avances et les nouveaux dépôts des administrations se sont élevés à 60,508,394 fr. 53. Le mouvement de l'office cantonal de l'alimentation avec la Caisse de l'Etat par 9,566,891 fr. 05 est compris dans cette somme. Les avances aux administrations ont augmenté de 240,163 fr. 80; les dépôts de ces administrations ont diminué de 135,729 fr. 22. A la fin de l'année les avances et dépôts se présentaient ainsi qu'il suit:

Avances:*Administration générale*:

Secrétaires de préfecture, timbres-émolument	fr.	50,500. —
Archiviste cantonal, menus frais	»	200. —

Administration judiciaire:

Greffiers, timbres-émolument	»	19,800. —
Préposés aux poursuites et aux faillites, timbres-émolument	»	18,800. —

Justice:

Contestations en matière de responsabilité civile, avances pour frais	»	3,458. 65
Répertoires pour les notaires, provision	»	1,640. 35

Police:

Pénitenciers, comptes courants	»	57,497. 02
Affaires litigieuses, frais	»	1,391. 45
Bureau des patentes, timbres	»	2,000. —
Commission de patronage	»	249. 18

Affaires militaires:

Commissariat cantonal des guerres, caisse	»	30,000. —
Confection d'habillements militaires, fonds de roulement	»	838,306. 25
Administration de l'arsenal, fonds de roulement	»	7,399. 62
Frais de mobilisation	»	6,501. 36
Chaussures à des militaires nécessiteux	»	4,548. 60

Instruction publique:

Etablissements d'instruction, compte courant	»	8,484. 71
Hôpital vétérinaire, compte courant	»	24,611. 43
Librairie de l'Etat, compte courant	»	192,641. —
Remplacement d'instituteurs astreints au service militaire	»	8,927. 20
Atlas scolaire suisse	»	37,500. —
Construction de maisons d'école, avances	»	446,698. 94
Subvention fédérale en faveur de l'école primaire, subvention de 1917	»	387,526. 20
Instituts cliniques, constructions, quote-part des frais	»	255,290. 45
Relief Simon, achat	»	32,560. —
Musée historique bernois, avance pour l'achat de la collection Forrer, à Strasbourg	»	23,200. —

Assistance publique:

Maisons d'éducation, compte courant	»	6,573. 44
---	---	-----------

Economie publique:

Ecoles techniques, compte courant	»	7,547. 95
Ecoles professionnelles et industrielles, avances	»	23,790. —
Crise de l'industrie horlogère, avances	»	34,390. —
Tissage domestique du Hasli, avance	»	2,100. —
Industrie de la dentelle au fuseau de la vallée de Lauterbrunnen, avance	»	10,000. —
Office fiduciaire pour l'industrie hôtelière	»	1,030. 20
Industrie du jouet de l'Oberland	»	4,000. —
Industrie des copeaux dans la vallée de Frutigen	»	2,500. —

Service sanitaire:

Asiles d'aliénés, compte courant	»	264. 45
Extension du service des aliénés	»	2,353,207. 43

A reporter fr. 4,905,135. 88

	Report fr.	4,905,135. 88
<i>Travaux publics:</i>		
Assurance ouvrière contre les accidents	»	5,556. 68
Triangulation du IV ^e ordre	»	103,255. 71
Palais de justice, annexe, mobilier	»	17,027. —
Rapports concernant des usines hydrauliques	»	420. —
Service des eaux de Schwand-Münsingen	»	11,000. —
Domaine Hunziken, monte-foin . . .	»	1,044. 15
<i>Chemins de fer:</i>		
Subventions	»	3,840,067. 20
Avances à six compagnies	»	1,499,184. —
Etudes de projets	»	62,866. 40
<i>Finances:</i>		
Frais d'emprunt	»	584,679. 70
Avances pour dépenses	»	4,640. —
Avances pour affaires litigieuses . .	»	400. —
Chemin de fer des Alpes bernoises, avance au compte de la garantie d'intérêts	»	4,859,744. 63
Régie du sel, fonds de roulement	»	400,000. —
Avances pour timbres-émoluments	»	14,946. 90
Banque nationale suisse, part du produit de 1917	»	405,232. 35
Régie fédérale de l'alcool, solde de la part du produit de 1917	»	614,937. 75
Musée historique, avance	»	21,990. 55
Succession Otz, New-York	»	3,450. —
Pré de la cure de Belp, amélioration de terrain	»	4,816. 25
Distillerie de Witzwil, compte courant	»	3,229. 90
Commune de Bienne, avance pour l'arsenal de Boujean	»	350,000. —
Domaine de Bellelay, amélioration	»	24,378. 98
Dépôt pour les coupons d'emprunts frappés d'interdiction de payer	»	2,415. —
Schlosswil, drainage	»	12,888. —
Steffisbourg, domaine curial, drainage	»	1,868. 10
Impôt de guerre des sociétés anonymes et des sociétés coopératives, arriéré	»	654,481. 57
Intérêts de titres	»	603,427. 60
<i>Agriculture:</i>		
Etablissements agricoles, compte courant	»	30,518. 39
Culture de la vigne, mesures de secours	»	44,084. 28
Avances aux communes du Seeland	»	47,895. —
<i>Forêts:</i>		
Nouveau compte d'exploitation (1918)	»	235,210. 03
Forêts domaniales, compte courant	»	104,980. 48
Avance pour timbres-émolument	»	18,145. 20
Plans d'aménagement	»	11,185. 55
Assurance contre les accidents . .	»	1,325. 70
Société suisse pour la recherche du charbon	»	5,000. —
<i>Intendance du timbre:</i>		
Commission des recours en matière d'impôt	»	806. 80
<i>Affaires communales:</i>		
Indemnité à la commune de Develier	»	41,029. 60
A reporter	fr.	19,553,265. 33

	Report fr.	19,553,265. 33
<i>Intendance des impôts:</i>		
Impôt fédéral de guerre, frais . . .	»	242,156. 91
» » » » escomptes	»	213,430. 15
Impôts sur les bénéfices de guerre, frais	»	362. 50
Total	fr.	20,009,214. 89
Les avances faites à la Direction des travaux publics et à la Direction de l'agriculture pour <i>travaux de chômage</i> s'élevant à 502,067 fr. 50 en 1917, y compris les dépenses, ont été complètement amorties.		
<i>Dépôts.</i>		
<i>Administration générale:</i>		
Chancellerie d'Etat, compte courant	fr.	3,203. 25
<i>Justice:</i>		
Successions à l'étranger	»	840. 50
<i>Police:</i>		
Pénitenciers, comptes courants . .	»	662,008. 66
Part d'amendes	»	141,032. 08
Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées . .	»	1,500. —
<i>Affaires militaires:</i>		
Réserve pour aménagement de magasins et d'ateliers	»	56,476. 58
Commissariat fédéral des guerres	»	26. 60
Secours à des familles de militaires	»	195,458. 75
<i>Instruction publique:</i>		
Etablissements d'instruction, compte courant	»	10,483. 59
Diverses communes	»	115,081. 95
<i>Assistance publique:</i>		
Maisons d'éducation, compte courant .	»	8,811. 60
Subventions à des Suisses nécessiteux à l'étranger	»	4,103. 12
<i>Economie publique:</i>		
Réserve pour la création d'un asile de buveurs dans le Jura . . .	»	40,000. —
Diverses sociétés (subventions imputées sur la dîme de l'alcool)	»	6,579. —
<i>Service sanitaire:</i>		
Hôpitaux, compte courant	»	18,521. 96
<i>Travaux publics:</i>		
Cautionnements	»	7,979. 50
<i>Finances:</i>		
Emprunts de l'Etat, amortissement	»	899,618. 75
Emprunts de l'Etat, intérêts . . .	»	1,681,873. 75
Régie du sel, compte courant . . .	»	217,038. 38
Magasin des sels de Berne	»	7,841. 25
Réserve pour l'amortissement des avances au chemin-de-fer des Alpes bernoises	»	94,865. —
Bureau des chèques postaux de Berne	»	203,122. 49
Banque cantonale, compte spécial	»	115,799. 83
Taxe des automobiles et des motocycles	»	91,023. 60
Legs Lory, fonds de roulement . .	»	32,809. 78
<i>Agriculture:</i>		
Etablissements agricoles, comptes courants	»	13,569. 15
Restitutions de primes en 1917 . .	»	21,640. 10
Commerce du bétail, émoluments	»	9,265. 70
A reporter	fr.	4,660,574. 92

	Report	fr. 4,660,574. 92
Forêts:		
Forêts domaniales, compte courant	»	706,312. 37
Nouveau compte d'exploitation (1918)	»	506,362. 65
Propriété de la Heimwehfluh, fermages	»	3,600. —
Office central du bois de chauffage	»	2,701. 25
Intendance du timbre:		
Timbres-fisc et timbres-émolument	»	22,645. 80
Intendance de l'impôt:		
Impôt de guerre	»	2,628,461. 38
Réserve pour impôts à éliminer	»	160,000. —
Impôts sur les bénéfices de guerre	»	70,681. 59
Total		<u>fr. 8,761,339. 96</u>

Il a été prélevé une somme de 757,175 fr. 75 sur le compte courant des forêts domaniales pour l'amortissement des travaux de chômage et des avances pour constructions.

B. Placements.

Les placements comportaient le	
1 ^{er} janvier	fr. 28,594,959. 67
ils ont diminué de	» 797,067. 04
le 31 décembre 1917, ils s'élevaient à	<u>fr. 27,797,892. 63</u>

L'état des placements est le suivant:

Banque cantonale, dépôt	fr. 4,109,955. 83
Valeurs	» 24,487,703. —
	<u>fr. 28,597,658. 83</u>

A déduire: Caisse hypothécaire, compte-courant.	» 799,766. 20
Etat net comme ci-dessus	<u>fr. 27,797,892. 63</u>

A la Banque cantonale, il a été versé 61,388,379 fr. 97 et retiré 63,933,337 fr. La Caisse hypothécaire a déposé à la Caisse de l'Etat 11,921,766 fr. 83 et elle a retiré 12,622,267 fr. 07. Par suite de remboursements, les valeurs ont diminué de 9,850 fr.

Dans le cours de l'année, il a été acquis les titres suivants:

3 % Canton de Berne, 1895, valeur nominale 180,000 fr.	fr. 128,205. —
3 1/2 % Canton de Berne, 1906, valeur nominale 423,000 fr.	» 310,164. 75
3 1/2 % Canton de Berne, 1900, valeur nominale 151,500 fr.	» 113,056. 90
Actions du chemin de fer Spiez-Erlenbach, valeur nominale 4,000 fr.	» 2,240. —
Actions du chemin de fer de la vallée de la Gürbe, valeur nominale 500 fr.	» 261. —
Société coopérative suisse pour l'exploitation de la tourbe, parts sociales	» 10,000. —
Salines suisses du Rhin, actions	» 70,000. —
Office central des charbons S. A., actions	» 402,200. —
Titres divers provenant de succession en deshérence	» 20,862. 10

Les actions de l'Office central du charbon S. A. ont dû être prises pour la livraison du charbon aux établissements de l'Etat.

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1918.

Etat des valeurs au 31 décembre 1917:

Obligations :	Intérêt % fr.	Valeur nominale fr.	%	Estimation fr.
Rente fédérale, 1900 .	4	30,000	98	29,400.—
Chemins de fer fédé- raux, 1900	3½	20,000	90	18,000.—
Chemins de fer fédé- raux, 1902	3½	587,000	96	563,520.—
Canton de Berne, 1895	3	579,500	69 ₇₃	404,127.25
Canton de Berne, 1900	3½	151,500	74 ₈₂	113,056.90
Canton de Berne, 1906	3½	430,500	73 ₈₂	315,641.25
Caisse hypothécaire, 1897	3	307,000	67 ₇₉	208,140.70
Caisse hypothécaire, 1905	3½	10,000	74 ₈₄	7,484.40
Canton de Fribourg, 1892	3	174,000	75	130,500.—
Chemins de fer de l'Ober- land bernois, 1895 .	3½	73,000	84	61,320.—
Commune de Cernier, 1894	3¾	56,000	90	50,400.—
Société du crématoire de Berne	4	10,000	91	9,100.—
Cédule E. Waser-Sytz, Zurich	4	315,000	100	315,000.—
Obligation pour vente de terrain	4	19,700	100	19,700.—
Actions :	Valeur nominale fr.	Par titre fr.		Estimation fr.
Chemin de fer des Alpes bernoises, actions pri- vilégiées	4,701,000	386.96		3,638,194.40
Chemin de fer Spiez- Erlenbach	356,500	439.25		313,190.—
Chemins de fer de l'Oberland bernois .	19,000	520.—		19,760.—
Chemin de fer de l'Em- menthal, actions pri- vilégiées	390,000	500.—		390,000.—
Chemin de fer de l'Em- menthal, subvention	400,000	500.—		400,000.—
Chemin de fer Langen- thal-Huttwil	400,000	500.—		400,000.—
Chemin de fer Trame- lan-Tavannes	150,000	66.66		50,000.—
Chemin de fer Saignelé- gier-La Chaux-de-Fonds	2,000	20.—		200.—
Chemin de fer Ber- thoud-Thoune	5,000	325.—		3,250.—
Forces motrices bernoises	13,355,000	502.07		13,410,200.—
Banque nationale suisse	3,555,500	495.—		1,742,195.—
Chemin de fer électrique Louèche-les-Bains . .	5,000	250.—		5,000.—
Sucrerie d'Aarberg . .	500,000	500.—		500,000.—
Salines suisses du Rhin	405,000	1086.—		440,000.—
Soudière suisse à Zur- zach	503,000	1000.—		503,000.—
Chemin de fer de la Vallée de la Gürbe . .	500	261.—		261.—
Société coopérative suisse pour l'exploita- tion de la tourbe . . .	10,000	5000.—		10,000.—
Centrale des charbons S. A.	402,200	500.—		402,200.—
Titres divers				14,862.10
		Total		24,487,703.—

Les estimations sont restées les mêmes qu'en 1916 et représentent les prix d'achat moyens.

C. Administration courante.

Du fait de l'excédent de dépenses de l'administration courante les avances de la Caisse de l'Etat à cette administration ont augmenté de 2,071,516 fr. 13; en revanche, elles ont diminué de 1,000,000 fr. par suite d'amortissement effectué au moyen d'une partie du produit de la part du canton à l'impôt de guerre et à l'impôt sur les bénéfices de guerre. L'avance a donc augmenté nette de **1,071,516 fr. 13**; le 31 décembre 1917, elle était de **5,034,216 fr. 53**.

D. Oeuvres d'utilité publique.

L'avance à l'établissement d'assurance immobilière a augmenté de 198,428 fr. 39. En revanche, les avances cadastrales ont diminué de 29,976 fr. 88 et les avances diverses de 580,667 fr. 77. Il a été payé 61,567 fr. 20 sur le compte de ces dernières et remboursé 642,234 fr. 97 par voie d'amortissement. Le dépôt pour reboisement a augmenté de 40,584 fr. 50. Les avances pour constructions de routes et travaux hydrauliques sont restées les mêmes.

E. Dépôts à la Caisse de l'Etat.

Les dépôts à la Caisse de l'Etat ont diminué de **352,810 fr. 71**. Les versements accusent 11,656,502 fr. 31, les retraits 12,009,313 fr. 02 et les dépôts, le 31 décembre 1917, **1,451,610 fr. 68**.

F. Emprunts.

La dette-emprunt de la Caisse de l'Etat a diminué de **90,000 fr.** par suite du report sur celle du fonds capital; à la fin de l'année, elle s'élève à **52,124,080 fr.** Ledit report en compense un du même montant effectué des capitaux de chemins de fer de la Caisse de l'Etat sur ceux du fonds capital.

G. Caisse.

Les encaissements des recettes de district s'élèvent à 37,465,465 fr. 13 et les paiements à 38,219,773 fr. 23. Il faut ajouter à cela les recettes et les dépenses par compensation (paiements de tiers à tiers pour le compte de la Caisse de l'Etat, ainsi que les décomptes réciproques des administrations), d'un montant de 216,509,796 fr. 85, de sorte que le mouvement de caisse total atteint 253,975,261 fr. 98 aux recettes et 254,729,570 fr. 08 aux dépenses.

H. Restes.**a. Restes actifs.**

Les recettes mandatées en 1917 par les divers services se décomposent comme il suit:

	Pages	
A. Forêts	83	fr. 63,636. 50
B. Domaines	83	» 99,144. 50
C. Caisse des domaines	83	» 995,241. 95
F. Emprunts	89	» 10,090,000. —
G b. Fonds d'amortissement des chemins de fer	91	» 1,033,500. —
A reporter	fr.	12,281,522. 95

	Report	fr.	12,281,522. 95
H. Caisse de l'Etat (A—E)	99	»	152,936,579. 59
J. Solde du compte de l'administration courante	99	»	2,071,516. 13
K. Inventaire du mobilier	99	»	31,274. 31
L. Profits et pertes	8	»	86,600,263. 36
Total des nouveaux restes actifs	fr.		259,921,156. 34
Restes actifs au 1 ^{er} janvier	fr.		5,980,978. 55
Total des créances à recouvrer	fr.		253,902,134. 89

Ont été réglés par des recettes en 1916 pour 1917	fr.	438. 97
en 1917	fr.	253,975,261. 98
dont p ^r 1918 »		230. —
	»	253,975,031. 98

Total fr. **253,975,470. 95**

Restes non réglés au 31 décembre fr. **5,926,663. 94**

b. Restes passifs.

Les dépenses mandatées pendant l'année se décomposent comme il suit:

	Pages	
A. Forêts	82	fr. 115,996. 50
B. Domaines	82	» 578,234. 50
C. Caisse des domaines	82	» 840,219. 95
E. Banque cantonale	86	» 10,000,000. —
F. Emprunts	88	» 1,033,500. —
G ^a . Capitaux de chemins de fer	90	» 90,000. —
H. Caisse de l'Etat (A—F)	98	» 153,576,931. 65
J. Solde du compte de l'administration courante	98	» 1,000,000. —
K. Inventaire du mobilier	98	» 176,917. 06
L. Profits et pertes	8	» 87,149,708. 74

Total des nouveaux restes passifs fr. **254,561,508. 40**
Restes passifs au 1^{er} janvier » 1,035,540. 39

Total des dettes à payer fr. **255,597,048. 79**

Ont été réglés par des paiements en 1916 pour	fr.	101,544. 26
en 1917	fr.	254,729,570. 08
dont p ^r 1918 »		70,410. 41
	»	254,659,159. 67

Total fr. **254,760,703. 93**

Restes non réglés au 31 décembre fr. **836,344. 86**

J. Solde du compte de l'administration courante.

La dette de l'administration courante a augmenté de l'excédent de dépenses de cette administration, soit de 2,071,516 fr. 13; en revanche, elle a été réduite de 1,000,000 fr. par amortissement. Elle a donc augmenté nette de 1,071,516 fr. 13 et elle s'élève à la fin de l'année à **5,034,216 fr. 53**. (Voir H. C. ci-dessus.)

K. Inventaire du mobilier.

L'inventaire du mobilier a augmenté de 176,917 fr. 06 et il a diminué d'autre part de 31,274 fr. 31. Les augmentations concernent exclusivement les établissements de l'Etat; les diminutions se rapportent en majeure partie à eux. Le 31 décembre 1917, l'inventaire du mobilier avait une estimation totale de **6,304,051 fr. 75**.

III. Bilan.

Pages 4 et 5.

Le bilan contient une récapitulation du compte des éléments de la fortune et du compte de la fortune nette. Il établit la concordance de ces comptes ainsi qu'il suit:

<i>a. Balance des opérations.</i>	
<i>Doit:</i>	
Augmentations des éléments de la fortune	fr. 930,037,788.06
Diminutions de la fortune nette	» 87,149,798.74
Total	fr. 1,017,187,496.80
<i>Avoir:</i>	
Diminutions des éléments de la fortune	fr. 930,587,233.44
A reporter	fr. 930,587,233.44

Report	fr. 930,587,233.44
Augmentations de la fortune nette	» 86,600,263.36
Total, comme ci-dessus	fr. 1,017,187,496.89

<i>b. Balance de sortie.</i>	
<i>Doit:</i>	
Total de l'actif	fr. 215,294,145.43
<i>Avoir:</i>	
Total du passif	fr. 153,590,249.81
Fortune nette	» 61,703,895.62
Total, comme ci-dessus	fr. 215,294,145.43

IV. Fonds spéciaux.

Pages 97 à 135.

Il a été créé trois nouveaux fonds spéciaux dans le courant de l'année: la *Caisse de retraite pour les maîtresses de couture*, le *legs du Dr K. A. Lingner* et le *fonds Hallwil de la Chancellerie d'Etat*. En outre, le *fonds de réserve de la Caisse hypothécaire* fait son apparition pour être traité de la même façon que le fonds de réserve de la Banque cantonale. La fortune de tous les fonds spéciaux a augmenté de fr. 1,453,840.93 et atteignait le 31 décembre 1917 la somme de fr. 29,610,842.52. Les augmentations principales concernent les fonds suivants:

<i>Caisse d'assurance des instituteurs, III^e section</i>	fr. 503,223.20
<i>Banque cantonale, fonds de réserve ordinaire</i>	» 320,000.—
<i>Banque cantonale, réserve spéciale</i>	» 251,144.65
<i>Caisse hypothécaire, fonds de réserve</i>	» 214,727.—
<i>Fonds de la Waldau</i>	» 118,387.35
<i>Fonds des digues de la correction des eaux du Jura</i>	» 29,539.35

Accusent en revanche une diminution:

<i>Fonds de l'hôpital de l'Ile</i>	fr. 194,436.85
<i>Caisse des invalides du corps de police</i>	» 64,842.65
<i>Institution Victoria</i>	» 7,577.22
<i>Fonds d'école (Schulseckel)</i>	» 4,841.15
<i>Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Kehrsatz</i>	» 143.96
<i>Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation d'Aarwangen</i>	» 100.20
<i>Médaille Haller</i>	» 55.45

L'avance de la Caisse de l'Etat pour l'extension du service des aliénés a diminué de 28,667 fr. 82.

Les titres compris dans le *legs du Dr K. A. Lingner* n'ont été mentionnés provisoirement que pour mémoire, vu les fluctuations des cours des valeurs allemandes.

Monsieur le directeur des finances,

Le soussigné vous prie de proposer au Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil l'approbation du présent compte de l'Etat de Berne pour l'année 1917.

Berne, le 22 juin 1918.

Le contrôleur des finances,
E. Jung.

Rapport et propositions

de la

Commission d'économie publique

concernant

le rapport sur l'administration de l'Etat, le compte d'Etat et les crédits supplémentaires

pour l'année 1917.

(Août 1918.)

La Commission d'économie publique a désigné, pour examiner le rapport sur l'administration de l'Etat, le compte d'Etat et les demandes de crédits supplémentaires, les sous-commissions suivantes:

- | | |
|---|------------------------------|
| I. Présidence du gouvernement: | MM. Brand et Nyffeler. |
| II. Justice: | » Mühlemann et Brand. |
| III. Police: | » Walther et Girod. |
| IV. Affaires militaires: | » Nyffeler et Gnægi. |
| V. Cultes: | » Ingold et Siegenthaler. |
| VI. Instruction publique: | » Mühlemann et Schneeberger. |
| VII. Affaires communales: | » Schneeberger et Girod. |
| VIII. Assistance publique: | » Girod et Walther. |
| IX. Intérieur: | » Nyffeler et Schneeberger. |
| X. Travaux publics et chemins de fer: | » Gnægi et Mühlemann. |
| XI. Affaires sanitaires: | » Ingold et Walther. |
| XII. Finances: | » Brand et Gnægi. |
| XIII. Agriculture: | » Siegenthaler et Ingold. |
| XIV. Forêts: | » Gnægi et Ingold. |
| XV. Compte d'Etat et crédits supplémentaires: | » Siegenthaler et Nyffeler. |

Présidence du Gouvernement.

L'exécution des nombreux actes législatifs d'ordre économique rendus par la Confédération du fait que la guerre se poursuit, a causé au canton et aux communes une grande besogne et de fortes dépenses. Les mesures dont il s'agit sont aussi nécessaires que justifiées, en tant qu'elles ont pour objet de sauvegarder notre indépendance, d'assurer la juste répartition des denrées alimentaires et de préserver de la détresse une grande partie de la population. Avec le Conseil-exécutif, la commission d'économie publique est convaincue que les temps les plus difficiles demeurent encore à passer pour le pays et que les difficultés n'en pourront être surmontées que par la solidarité et l'appui mutuel de toutes les catégories de citoyens.

Un de ceux qui savaient le mieux montrer, dans notre seconde langue nationale, la nécessité impérieuse de cette union de tous, M. le conseiller d'Etat Albert Locher, a été enlevé inopinément à notre canton le 7 novembre 1917. Membre du gouvernement et chef de la Direction de l'intérieur pendant presque six ans, le défunt avait présidé au cours des derniers mois de sa carrière la délégation économique instituée par le Conseil-exécutif, dans laquelle il déploya une précieuse

activité. C'était un représentant bien caractéristique de notre beau Jura, qu'il aimait d'ailleurs passionnément, travaillant avec autant d'intelligence que de succès à sa prospérité et s'efforçant de le rapprocher toujours davantage des autres régions du pays. La grande aménité d'Albert Locher, son obligeance à l'égard de tous ceux qui avaient recours à son aide, son travail dévoué pour le bien public et son ardent amour de la patrie lui assurent le souvenir fidèle et reconnaissant de tout le peuple bernois.

A la seule votation cantonale qui a eu lieu en 1917, celle du 9 décembre, la nouvelle loi sur l'organisation communale a été adoptée par 44,888 voix contre 10,148. Ce beau résultat a donné raison à ceux qui, contrairement à des opinions par trop timorées, ne cessaient de dire qu'une réforme reconnue nécessaire depuis longtemps devait être poursuivie énergiquement et être menée à chef en dépit des difficultés de la situation résultant de la guerre.

Les votations fédérales effectuées pendant l'année ont montré à nouveau, dans plus d'un arrondissement, la nécessité de modifier les prescriptions réglant le mode de procéder aux élections. Les irrégularités et illégalités de toute espèce se sont en outre répétées d'une manière si marquée, dans la dernière votation cantonale, qu'on ne peut plus différer de remanier à fond tout notre régime électoral.

La commission d'économie publique exprime au surplus le vœu qu'on travaille énergiquement à la réforme générale de l'administration de l'Etat, réforme qui n'est encore toujours qu'en préparation. Quelque peu mise de côté en raison de la discussion et de l'achèvement du nouveau code de procédure civile, l'affaire devient maintenant urgente, en particulier en ce qui concerne l'administration judiciaire, et elle doit absolument être liquidée si l'on veut que la procédure civile réformée donne ce qu'on en attend et permette effectivement de rendre la justice à la fois rapidement et avec un minimum de frais. Sans méconnaître en aucune façon que les temps extraordinaires où l'on se trouve ont imposé à l'Etat de nouvelles tâches et nécessité la création de rouages administratifs de caractère temporaire (Bureau cantonal de l'alimentation, Office du combustible, etc.), il n'en faut pas moins dire que ces circonstances n'empêchent nullement de procéder dans un avenir très prochain à une refonte radicale de tout notre appareil administratif.

Avec celle du gouvernement, la besogne de la Chancellerie d'Etat a de nouveau augmenté en 1917. Ce surcroît de charge s'est manifesté d'une manière d'autant plus sensible que M. le chancelier d'Etat Rudolf a, cette année aussi, été au service militaire pendant plusieurs mois. Ses fonctions ont été assumées par son suppléant légal, M. l'archiviste cantonal Kurz, qui a néanmoins continué d'administrer les archives et dont le travail entendu et dévoué mérite un remerciement ici. La commission d'économie publique exprime le vœu que l'on mette sans plus tarder à la disposition des archives de l'Etat des locaux suffisants et appropriés pour loger les nombreux documents et pièces de tout genre dont elles ont la garde, et que ces locaux soient aménagés d'une manière conforme à leur destination.

Justice.

Discuté en première lecture par le Grand Conseil au cours de 1917, le projet de nouveau code de procédure civile a été délibéré en seconde lecture au printemps de 1918 et a été accepté par le peuple à la votation du 7 juillet. On compte que les décrets prévus dans ce code relativement au régime disciplinaire des avocats et au tarif du barreau, décrets dont le projet est déjà établi, pourront être soumis prochainement au Grand Conseil. Il faudrait également régler une bonne fois la question soulevée, lors de la discussion du susdit code, au sujet des changements à apporter dans l'administration des districts, ainsi qu'introduire dans l'administration de l'Etat les simplifications que réclame la motion de MM. Dürrenmatt et consorts.

En revanche, la commission d'économie publique peut consentir à ce que la réforme de la procédure pénale, pour laquelle il existe déjà un projet, soit ajournée jusqu'à ce que le code pénal fédéral ait été mis en vigueur.

Le vœu exprimé l'an dernier par notre commission relativement à une publication mieux appropriée des circulaires les plus importantes des autorités centrales, a été réalisé en ce sens que les circulaires lancées en 1917 concernant la case fixe du registre foncier et le droit de disposer des pâturages divisés en droits d'alpage seront insérées au Bulletin des lois.

Pour ce qui est de la tenue du registre foncier, il faut insister pour que les travaux préliminaires de l'introduction du registre foncier cantonal, en ce qui concerne les gages immobiliers, dans les neuf districts encore en souffrance, soient poussés activement et qu'il ne se produise aucun retard dans la vérification des travaux à laquelle l'inspectorat cantonal doit procéder.

Avec la Direction de la justice, notre commission est d'avis que le tarif des émoluments fixes des secrétariats de préfecture, du 31 août 1898, doit être révisé du fait de l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure civile, et nous recommandons dès lors de modifier et compléter ce tarif ainsi qu'il convient.

Nous estimons en outre que le tarif en matière pénale, et particulièrement les dispositions concernant les indemnités dues aux témoins, doivent également être révisés et qu'il y a lieu de faire droit aux demandes y relatives ainsi qu'à celle concernant le relèvement des jetons de présence des jurés.

Dans sa circulaire du 27 juin 1917, la Direction de la justice a relevé, avec raison, qu'aux termes de l'art. 26, paragr. 1, de la loi introductive du code civil suisse, l'autorité tutélaire est tenue d'exercer la surveillance de tous les enfants mis en pension ou en entretien dans la commune, à moins qu'elle n'incombe déjà à une autre autorité locale. Avec ladite circulaire, on a remis aux communes un règlement-type concernant le service en question. Il faut espérer que, grâce à l'intervention de la Direction de la justice, les communes organiseront désormais d'une manière rationnelle la surveillance qui leur incombe.

La Chambre d'arrangements de l'industrie hôtelière instituée par l'ordonnance du Conseil-exécutif

du 15 décembre 1915 paraît avoir bien rempli, en 1917 également, son rôle souvent ingrat. Il est vrai qu'elle a eu moins à faire que les années précédentes. Il faut cependant constater avec regret que l'industrie hôtelière de l'Oberland souffre toujours plus de ce que la guerre se poursuit, la ruine menaçant des entreprises qui étaient réputées sûres et solides auparavant. La charge que représentent les intérêts des grosses sommes improductives reposant dans les hôtels devient véritablement écrasante et les ordonnances de circonstance rendues par le pouvoir fédéral n'apportent pas les allègements nécessaires. Aussi est-il tout à fait urgent que le canton lui-même se mette sans plus tarder à l'œuvre d'assainissement qui peut seule prévenir une débâcle. Notre commission recommande au gouvernement de vouer toute son attention à l'affaire et de présenter sans délai des propositions appropriées.

Police.

La commission d'économie publique prend acte du décès de M. Rupp, chef de bureau de la Direction de la police pendant 40 ans, et joint ses remerciements à ceux de ses supérieurs pour le travail fécond accompli par ce fonctionnaire au service de l'Etat.

Le travail de cette Direction devient toujours plus intense du fait même de la situation géographique du canton. Ce n'est pas à tort que l'on dit que notre pays est la plaque tournante de l'Europe; aussi n'est-il non plus pas étonnant que toute espèce de gens s'y donnent rendez-vous. Cette immigration, qui n'est pas toujours composée d'individus recommandables, risque d'avoir des conséquences fâcheuses, qui se remarqueront les unes plus tard seulement, les autres maintenant déjà. La Direction de la police devra veiller à ce que tous les indésirables soient soumis à un contrôle très sévère et à une surveillance continuelle et spéciale. Nous comprenons que sa tâche, dans ce domaine, est très délicate et qu'il faut agir avec beaucoup de prudence. Mais il n'en reste pas moins acquis qu'un laisser-aller peut amener des surprises; or, comme on le sait « mieux vaut prévenir que guérir ». La catégorie de personnes dont nous venons de parler, ne mérite au reste aucun égard.

Les efforts que l'on fait pour l'éducation et l'amélioration des jeunes gens détenus dans les pénitenciers et les maisons de discipline, valent d'être continués et menés à chef.

La *maison de travail* des femmes à Hindelbank paraît devoir retenir tout spécialement l'attention de notre commission. D'abord, du fait que cet établissement est trop petit, puisqu'il manque de place et de cellules. Cette situation n'est pas normale et nous devons dire que la question devrait être résolue sans retard. Il ne paraît pas régulier, par exemple, — chose qui a été blâmée déjà à répétées fois — que l'on interne des jeunes filles de moins de 20 ans dans un établissement en compagnie de condamnées âgées, qui ne peuvent qu'exercer une mauvaise influence sur de jeunes personnes d'avance trop faibles pour lutter avec fruit contre les mauvais penchants. Actuellement, l'établissement abrite 4 internées de moins de 20 ans; 11 de 20 à 25 ans; 12 de 25 à 30 ans; 21 de 30 à 40 ans; 20 de 40 à 50 ans et 10 de plus

de 50 ans. De ce nombre total de 78 détenues, 56 accusaient une bonne instruction, 21 une instruction défectueuse et 1 une instruction tout à fait mauvaise. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et autorisent à dire que les jeunes filles de moins de 20 ans doivent pouvoir être classées dans la catégorie des détenues accusant une bonne instruction et, par suite, être susceptibles d'amélioration. Depuis des années on fait tout ce qui est possible pour la jeunesse et les principes qu'on lui inculque ne peuvent se perdre tout à fait; il reste nécessairement un levain qui paraît pouvoir être mis à profit pour le relèvement.

Une même observation peut être faite quant à la catégorie des détenues placées dans la *maison de correction* du susdit établissement; 2 d'entre elles avaient moins de 20 ans. Nous admettons bien que l'autorité judiciaire qui a prononcé le jugement a déjà tenu compte de tous les facteurs permettant une application mesurée de la loi. Néanmoins, des jeunes filles ne devraient pas être placées en compagnie de détenues âgées et perverses, qui ne feront qu'aggraver les vices de leur caractère et leur conduite.

Les établissements auxquels sont rattachés un domaine agricole d'une certaine importance marquent un développement et une prospérité inconnus jusqu'ici. Ils ont contribué pour une large part à la subsistance du pays. Là où l'on pourrait faire davantage encore, il faudra travailler énergiquement à améliorer la production.

Le rapport de la Direction de la police concernant l'établissement de Trachselwald mentionne que la conduite laisse à désirer parmi les internés et que l'on a dû sévir rigoureusement à l'encontre de quelques-uns. L'âge des détenus — 3 de 15 ans, 8 de 16 ans, 14 de 17 ans, 8 de 19 ans — nous fait dire que la direction de l'établissement devrait pouvoir établir des catégories complètement distinctes l'une de l'autre, c'est-à-dire d'un côté ce qui est susceptible d'amélioration et de l'autre ce qui ne l'est pas, et les traiter différemment. Il est possible que le bon exemple aiderait à modifier les caractères difficiles.

Les naturalisations sont toujours très nombreuses et nous devons reconnaître que certaines communes en font véritablement un commerce, leur permettant de se créer un fonds dont les personnes habitant la localité sont seules à profiter. Il nous paraît que la Direction de la police devrait déjà maintenant et autant qu'il est possible, faire application ici des principes qui sont à la base de la nouvelle loi sur l'organisation communale.

Affaires militaires.

Le rapport de la Direction — lequel, soit dit en passant se distingue par une saine brièveté et une concision toute militaire — ne donne lieu à aucune remarque importante. Nous en relevons cependant les points suivants:

1° *Secours aux familles de militaires.* Les secours aux familles tombant dans le besoin par suite de l'appel de leur chef sous les drapeaux, ont pris une importance et une étendue telles qu'il nous paraît que le Grand Conseil doit s'en occuper lui aussi et exercer à leur endroit l'influence qui lui revient. Comme on le sait, l'allocation des secours dont il s'agit est réglée

par des prescriptions fédérales, de sorte que le législateur cantonal ne peut intervenir directement. En revanche ce dernier a bien le droit et le devoir de signaler les déficiences qu'il constate, puisque le canton supporte le quart des frais. Or, l'expérience a montré que les secours tels qu'ils sont fixés dans la circulaire du Département militaire fédéral du 22 juin 1917 n'ont pas suffi, le plus souvent, à compenser la perte de gain subie par les familles des mobilisés et à garantir celles-ci de la misère. Cela a été le cas notamment des petites familles, dont les dépenses de logement, par exemple, sont les mêmes que pour les grandes familles mais qui ne touchent qu'une indemnité notablement moindre, puisqu'elle se calcule selon le nombre de têtes. Dans ces conditions et même avec les nouveaux taux applicables aux secours à partir du 1^{er} avril 1918, la perte de gain ne saurait toujours être compensée dans la mesure voulue pour que les familles soient effectivement à l'abri de la gêne. Il en est de même dans les cas où les secours sont encore calculés selon les salaires payés avant la guerre.

Une circonstance qui a eu des effets particulièrement fâcheux en 1917, est que les secours sont fixés à un taux plus bas pour les localités rurales ou demi-rurales que pour les villes. Aujourd'hui que presque tous les articles indispensables à l'existence sont rationnés et que les prix en sont généralement les mêmes à la campagne qu'à la ville, faire une différence entre les secours selon le caractère de l'endroit qu'ils habitent constitue tout simplement une grande rigueur.

Aussi la commission d'économie publique propose-t-elle à titre de postulat d'inviter le Conseil-exécutif à intervenir auprès de la Confédération pour

- a) que dans certains cas les taux maxima des secours militaires puissent être dépassés, et
- b) qu'on soit plus large en ce qui concerne la prise en considération de conditions citadines ou semi-urbaines et qu'à cet égard, notamment, on applique un meilleur régime que jusqu'ici aux localités et communes industrielles voisines de villes.

2° *Confection des effets militaires.* Selon le chapitre IV du rapport de la Direction, le travail des ateliers occupés à la confection s'est trouvé notablement réduit par diverses mesures de la Confédération. Il ressort en outre d'actes législatifs édictés depuis, qu'il se produira de nouvelles réductions encore ou tout au moins que l'autorité fédérale les envisage. C'est ainsi qu'aux termes d'une circulaire du Département militaire c'est désormais le service technique de ce département qui achètera ou procurera les matières premières et articles manufacturés nécessaires pour la confection de l'équipement personnel. Il faut se demander quelle attitude le canton doit prendre à l'égard de ces innovations. Y a-t-il lieu, pour lui, de ne plus concourir à la confection de l'équipement personnel, c'est-à-dire de céder à la Confédération une branche importante de l'administration militaire, ou vaut-il mieux s'en tenir à l'état de choses qui a existé jusqu'ici, en vertu des dispositions de la loi? Nous prions le gouvernement de se prononcer sur cette question et de faire ce qui lui paraîtra convenable.

3° *Gestion.* L'administration militaire a exécuté un travail énorme en 1917. Le registre des affaires du secrétariat accuse pas moins de 31,533 numéros, et celui du commissariat des guerres 20,604, chiffres qui ne comprennent d'ailleurs pas une quantité d'avis concernant le contrôle, pour ce qui est du secrétariat, ni le service de l'équipement et des remises d'effets, quant au commissariat.

La gestion entendue et en tout point rationnelle de l'administration militaire mérite ici une mention élogieuse.

Cultes.

Si, au commencement de son rapport, le directeur des cultes dit que l'année 1917 n'a pas présenté pour son dicastère des objets d'importance générale et attribue cela à ce que les temps demeurent troublés, on ne saurait se défendre de penser qu'effectivement des affaires pendantes depuis longtemps déjà, qui intéressent fortement les finances de l'Etat, doivent toujours encore être reléguées à l'arrière-plan parce que la liquidation n'en est pas d'une absolue nécessité. Il faut reconnaître d'emblée qu'il y a des problèmes plus importants à résoudre dans d'autres domaines de l'Etat; cependant on ne peut admettre à la longue qu'on écarte encore et toujours des vœux légitimes et fondés concernant la création de nouvelles places d'ecclésiastiques. C'est avec satisfaction que nous constatons qu'on va établir à Berne une nouvelle paroisse, faisant ainsi droit à une demande vieille de plusieurs années et bien justifiée si l'on considère le travail considérable qui incombe aux pasteurs de la capitale. Mais il est d'autres demandes du même ordre, intéressant les unes l'ancien canton et les autres le Jura, qu'il y aurait également lieu d'accueillir favorablement sans plus tarder, vu les conditions des paroisses dont il s'agit et l'accroissement de la population; car il est arrivé que des ecclésiastiques aient réellement succombé sous le poids de leur tâche. C'est d'ailleurs aussi avec satisfaction que nous constatons qu'en ces temps difficiles entre tous la considération dont jouissent nos Eglises nationales s'est accrue et que la population recourt davantage aux services de celles-ci.

La motion Wæber concernant l'amélioration des traitements des ecclésiastiques bernois, adoptée à l'unanimité par le Synode protestant, trouve bon accueil également auprès de nous. Il est incontestable, en effet, que d'une manière générale notre clergé est rétribué d'une manière bien modeste et, disons-le ouvertement, insuffisante, surtout si l'on considère les grandes exigences que, dans tout le canton, on pose au pasteur ou au curé en matière de charité. Les allocations pour renchérissement de la vie accordées par décrets des 30 mai et 21 novembre 1917 ont constitué des améliorations de traitement que méritaient bien nos ecclésiastiques.

Quant à savoir si l'amélioration des traitements des ecclésiastiques doit se faire conjointement avec celle des traitements des autres fonctionnaires et employés de l'Etat, c'est une question qui demeure ouverte pour le moment, car il y a lieu d'avoir égard aux pensions de retraite; des considérations d'ordre politique entrent au surplus aussi en ligne de compte ici.

La commission d'économie publique prend acte avec satisfaction de la manière de voir du Conseil synodal et de la Direction des cultes à l'égard du cantonnement de troupes dans les églises et des exercices militaires ordonnés les jours de grande fête religieuse. Elle appuiera toujours les réclamations qu'il serait nécessaire de faire contre pareils empiètements des autorités militaires.

Il est intéressant de constater que jusqu'ici l'électorat des femmes en matière ecclésiastique prévu par l'art. 102 de la nouvelle loi sur l'organisation communale n'a été introduit que dans une seule paroisse, celle de Longeau. Cela paraît prouver que les milieux féminins, qui fréquentent le plus l'église, n'attachent pas encore grande importance au droit de vote en affaires paroissiales.

La levée de l'interdiction des processions et autres cérémonies religieuses sur la voie publique, telle que la statue l'art. 103 de la loi précitée, n'a donné lieu à aucun inconvénient dans le Jura. Selon les informations reçues, les processions qui se sont faites n'ont pas été troublées.

Instruction publique.

Il y a quelque chose de frappant dans la disproportion qui existe entre le nombre des nouveaux instituteurs et institutrices brevetés au printemps de 1917, soit 172, et celui des maîtres sortis de l'enseignement primaire, qui est de 91. Le nombre des classes primaires n'ayant augmenté que de 4, il y aurait eu pendant l'exercice 77 instituteurs ou institutrices de trop. Dans ces conditions, qui résultent d'une part du faible accroissement du nombre des postes de maître et d'autre part de ce que les jeunes institutrices ne peuvent plus s'en aller à l'étranger à cause de la guerre, on ne peut qu'approuver la réduction apportée au nombre des nouveaux élèves reçus par les écoles normales de l'Etat. Il semble d'ailleurs que les demandes d'admission se soient faites moins nombreuses.

Le développement des écoles complémentaires de filles est un fait réjouissant. Il s'agit pour le moment d'établir un programme d'enseignement et un règlement-type. L'art. 82 de la loi sur l'instruction primaire fournit la base légale nécessaire pour introduire lesdites écoles à titre obligatoire. C'est toutefois aux communes à édicter les règlements voulus, qui sont au surplus soumis à l'approbation du Conseil-exécutif, l'Etat supportant la moitié des frais pour traitements du personnel enseignant. Il faudra bien, avec le temps, édicter de nouvelles prescriptions sur toute la question de l'enseignement ménager dans son ensemble, en quoi il y a lieu de réglementer aussi la formation des institutrices froebeliennes. Il n'existe en effet à l'heure actuelle aucune disposition légale concernant ces dernières, en faveur desquelles il faudrait cependant pouvoir recourir à l'aide pécuniaire de l'Etat.

La proposition de la Direction de l'instruction publique concernant le transfert à Thouné de l'école normale d'institutrices d'Hindelbank a été approuvée au printemps de 1918 par le Gouvernement et le Grand Conseil. Il faut néanmoins attendre des temps meilleurs pour la mettre à exécution et on s'est arrêté à une solution provisoire consistant à loger l'institution dont il s'agit dans un bâtiment approprié de

Thouné, d'un loyer de 6700 fr. par an. Il s'agira maintenant de présenter un rapport quant à la destination ultérieure des bâtiments devenus vacants à Hindelbank.

Affaires communales.

Du fait de l'adoption de la nouvelle loi sur l'organisation communale, et de son entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 1918, la Direction des affaires communales a maintenant la tâche d'élaborer pas moins de cinq décrets et de quatre ordonnances, à l'intention du Grand Conseil, soit du Conseil-exécutif. Le travail est en cours; il est nécessaire de le pousser activement, puisque la loi ne pourra être appliquée dans son intégralité qu'une fois rendus les décrets et ordonnances en question.

Deux de ces décrets ont au surplus déjà été soumis au Grand Conseil, qui a nommé les commissions voulues: celui sur le pouvoir répressif des communes et celui sur l'imposition des forces hydrauliques.

Deux autres — ceux concernant la police locale et l'indigénat communal — existent en projet. Il seront soumis d'abord à des commissions extraparlamentaires, mode de procéder qu'il faut qualifier d'heureux si l'on considère la difficulté que présente la réglementation des objets susmentionnés.

Le cinquième décret, relatif à l'administration financière des communes et aux comptes communaux, n'est pas encore en œuvre.

En revanche, les quatre ordonnances sont établies et le Conseil-exécutif en est saisi. Ce sont

- 1^o celle sur le registre des votants,
- 2^o celle sur les archives communales,
- 3^o celle concernant la répartition de l'impôt entre communes, et
- 4^o celle sur les règlements communaux.

Conjointement avec cette dernière ordonnance, on a établi un règlement communal normal destiné à servir de type aux communes et qui leur facilitera la tâche.

Comme on le sait, toutes les communes (municipalités, bourgeoises, paroisses et sections de commune) doivent, aux termes de la loi, reviser leurs règlements dans les trois ans de l'entrée en vigueur de celle-ci, soit pour le 1^{er} janvier 1921 au plus tard. Les nouveaux règlements doivent être soumis à la sanction du gouvernement, après que la Direction des affaires communales en aura constaté la légalité. Avec le surcroît de travail que cause la surveillance du fait des changements intervenus, cet examen représente une besogne énorme, à laquelle les deux fonctionnaires de la Direction des affaires communales ne sauraient suffire. On ne peut donc qu'appuyer la demande de la Direction tendante à augmenter le nombre de son personnel.

Il y a eu en matière communale à peu près le même nombre de plaintes que ces dernières années, celles en affaires de domicile accusant cependant un chiffre un peu moins élevé.

Il n'y a rien d'inquiétant dans le fait que, vu les circonstances actuelles, vingt communes ont dû être autorisées à attaquer leur capital pour faire face aux besoins de l'administration courante, la somme totale de ces prélèvements ne représentant que 90,713 fr., soit environ 4500 fr. dans chaque cas. Bien des

dépenses incombant en ce moment aux communes cesseront une fois la paix revenue.

La comptabilité laisse paraître-il encore à désirer dans de nombreuses communes, soit que les receveurs s'y connaissent trop peu soit qu'ils se montrent négligents ou que le temps leur manque. Dans les petites communes, par exemple, on a de la peine à trouver des gens qualifiés pour remplir le poste en question et dans les grandes il peut aussi se produire des manquements. C'est pourquoi la Direction des affaires communales se propose d'organiser occasionnellement des cours à l'usage des receveurs. Si louable que soit cette intention, elle ne saurait néanmoins suffire à améliorer la situation; il faut, en plus, que les communes rétribuent leurs fonctionnaires d'une manière répondant à la responsabilité et aux difficultés de leur tâche.

Dans son rapport, la Direction des affaires communales exprime sa satisfaction particulière du travail des secrétaires communaux, qui ont pour la plupart à pourvoir au rationnement des denrées alimentaires et à l'exécution des mesures extraordinaires de toute espèce provoquées par la situation résultant de la guerre. La commission d'économie publique se joint en cela à la Direction et exprime le vœu que les communes — toujours moins nombreuses il est vrai — qui rétribuent insuffisamment leur secrétaire, donnent à leur propre satisfaction une forme tangible.

Assistance publique.

Les temps extraordinaires que nous traversons rendent certainement pénible et difficile le service de l'assistance. Pénible, du fait que l'assistance cause un surcroît de travail considérable au personnel. Difficile, parce que le crédit affecté à la Direction devrait être beaucoup plus élevé pour permettre de répondre à toutes les exigences.

La tâche de chef de la Direction n'est pas des plus honorifiques; elle procure en revanche une grande satisfaction intérieure. Il faut certainement avoir beaucoup de patience et de bonté pour s'occuper pendant toute une année de miséreux toujours mécontents de leur sort, toujours disposés à récriminer contre les mesures prises pour leur assurer et leur faciliter l'existence.

Le total de la dépense pour le dernier exercice se monte à 3,753,306 fr. 64. Comparativement à l'exercice précédent il y a une augmentation de 222,043 fr. 09. Cette augmentation se comprend, si l'on considère que depuis une année le prix de tout ce qui est nécessaire à l'homme a subi un renchérissement assez sensible. L'augmentation des dépenses se fait au surplus sentir sur toutes les branches de l'administration, même sur les établissements auxquels est rattaché un domaine rural, dont l'exploitation leur assure pourtant certains avantages résultant du travail des internés.

En 1917, 16,140 personnes étaient inscrites sur les états de l'assistance des communes et bénéficiaient des secours, tandis que l'année précédente il y en avait 16,272. Nous constatons donc une diminution de 132 personnes.

L'assistance extérieure, telle qu'elle trouve son application aujourd'hui, paraît défectueuse, en dépit des sommes importantes et toujours grandissantes qu'elle

absorbe et du travail considérable qu'elle donne aux autorités. La dépense totale dans ce domaine accuse un chiffre de 1,039,235 fr. 12, avec une augmentation de 60,911 fr. 96 sur l'exercice précédent. Il s'agit ici de secours accordés à distance. Ce n'est que rarement que l'administration intéressée peut prendre contact directement avec les personnes qui réclament son aide. Elle ne peut pas se rendre compte de la véritable situation par elle-même et ne saurait non plus exercer par ses propres moyens un contrôle efficace sur l'emploi des secours.

L'acceptation, par le peuple, de la loi portant adhésion du canton de Berne au concordat concernant l'assistance au lieu de domicile aura comme conséquence une diminution des frais de secours; on peut dire que plus il y aura de cantons adhérents, moins nous aurons de dépenses, les citoyens bernois habitant d'autres cantons étant beaucoup plus nombreux que les Confédérés résidant chez nous. De décennie en décennie, le nombre des Suisses qui habitent un autre canton que celui de leur origine augmente. En 1850, ils faisaient le 7 % de la population totale; en 1860 le 9 %; en 1870 le 11 %; en 1880 le 13 %; en 1888 le 15 %; en 1900 le 18 % et en 1910 le 20 %.

Nous devons reconnaître que le travail des inspecteurs se complique aussi du fait de l'aggravation des conditions de la vie. Cependant on ne peut pas se passer de ces fonctionnaires, qui, des visites qu'ils font auprès des personnes secourues, rapportent des renseignements d'un grand intérêt. Un examen et des négociations sur place sont absolument indispensables dans tous les cas présentant des difficultés, ainsi que dans ceux concernant des familles chargées d'enfants, ces derniers se trouvant doublement compromis, selon les circonstances, au point de vue physique et moral. A cette occasion il y aurait lieu de voir si la nomination d'une inspectrice, poste dont la commission d'économie publique parlait déjà dans son rapport de 1916, ne devrait pas s'effectuer dès maintenant

Intérieur.

La commission d'économie publique a elle aussi le devoir de rappeler ici le souvenir de M. le conseiller d'Etat Albert Locher, trop tôt enlevé à cette Direction de l'intérieur qu'il présidait depuis plus de cinq ans. C'est avec reconnaissance que nous garderons la mémoire de cet homme d'un caractère noble et aimable, chef modèle et bon patriote.

Le chapitre de l'économie publique appelle les remarques suivantes :

La Direction de l'intérieur n'a élaboré aucun projet de loi en 1917, chose due à ce que son chef a été malade assez longtemps. En revanche, elle a établi neuf ordonnances.

Le décret sur le service de défense contre le feu est pendant devant le Grand Conseil, car il vient d'être traité par la commission. Il pourra être mis en délibération dans la session de septembre.

La loi portant introduction de l'assurance obligatoire contre la maladie est en œuvre. Le Grand Conseil en sera saisi dans sa session de septembre, au plus tard dans celle de novembre.

Une nouvelle loi concernant le commerce et l'industrie, établie sur une autre base que le projet repoussé par le peuple en mai 1914, est en préparation,

et il en est de même d'une revision de la loi sur les auberges.

Les ordonnances et décisions de l'autorité fédérale se sont en général suivies trop rapidement. La tâche des cantons aurait été plus facile si plusieurs de ces actes législatifs avaient été mieux préparés; il eût notamment été bon, dans maints cas, de faire appel au concours de gens de la partie.

Il a fallu instituer hâtivement le Bureau cantonal de l'alimentation. Rien d'étonnant, dès lors, à ce que tout n'ait pas marché d'emblée d'une façon irréprochable. Aujourd'hui, en revanche, la gestion dudit bureau est satisfaisante sur toute la ligne.

A notre avis, on aurait dû agir plus énergiquement et plus vite à l'égard des accapareurs. Il n'est toutefois pas facile de mettre la main sur les coupables.

C'est une idée heureuse, de la part du gouvernement, que d'établir des entrepôts destinés à recevoir des pommes de terre, des fruits secs et le cas échéant aussi du combustible pour les temps encore plus critiques qui pourraient être réservés à la population.

Il n'y a non plus rien à redire au fait que des particuliers constituent des réserves de fruits et légumes secs, qui ne seraient pas de garde à l'état naturel.

Des efforts très méritoires ont été faits pour se procurer de grandes quantités de maïs comestible. Dans la répartition de cette denrée, il convient de tenir compte avant tout des conditions locales.

Le maïs fourrager devrait être réparti selon le nombre effectif de pièces de bétail d'une région, et non pas selon le chiffre de la population.

Nous allons au devant de temps très critiques en ce qui concerne l'approvisionnement en lait. La sécheresse a obligé, cet été, de donner déjà beaucoup de foin aux animaux; d'autre part on ne peut se procurer suffisamment de provendes. Il faudra donc réduire considérablement les troupeaux au commencement de l'hiver prochain et cela aura des conséquences qui apparaissent à chacun. Il serait bon, dès lors, de pourvoir les entrepôts susmentionnés aussi d'une certaine quantité de conserves de lait — lait condensé, etc.

Les accapareurs et autres individus de cet acabit semblent s'attaquer maintenant aussi à ces articles si nécessaires que sont devenus les sacs. Il sera bon que la Direction de l'intérieur voue la plus grande attention à la chose et que des prescriptions fédérales soient rendues à temps pour prévenir les manœuvres spéculatives.

On ne devrait plus laisser sortir du canton aucune espèce de denrées alimentaires, sauf celles dont l'exportation est d'impérieuse nécessité.

Commerce et industrie. La chambre cantonale du commerce et de l'industrie a joué son rôle d'une manière irréprochable; elle pourrait néanmoins faire davantage encore si elle disposait d'un personnel suffisant. Il y a ici un défaut auquel il importerait de remédier.

Il n'est pas juste que les commissions d'apprentissage ne soient point rétribuées de leur travail. Les membres — tant patrons qu'ouvriers — en sont fréquemment obligés d'abandonner leurs occupations pour accomplir leur devoir. Une indemnité modérée serait donc toute indiquée.

Les rapports que les commissions des écoles complémentaires professionnelles doivent présenter sont trop compliqués, de même que tout l'inspection; le

travail matériel fourni n'est aucunement proportionné à sa valeur effective et il faut absolument instituer un autre régime à cet égard.

En ce qui concerne les écoles techniques cantonales, il y a lieu de trancher une bonne fois la question de savoir s'il faut annexer au technicum de Bienne une section des ponts et chaussées. Jusqu'ici, le technicum de Berthoud a compris comme spécialités l'architecture, les ponts et chaussées et l'électricité, tandis que celui de Bienne a une école d'horlogerie et une des postes et chemins de fer. Il est nécessaire, dans ces conditions, de décider en principe si l'on continuera dans les deux établissements de spécialiser comme on l'a fait jusqu'ici, ou si l'on veut les développer et compléter chacun pour soi.

Il serait recommandable de transférer à l'Etat le Conservatoire cantonal des arts et métiers. On pourrait lui confier de belles tâches nouvelles, en même temps qu'en faire un office central pour diverses industries.

Exécution de la loi sur la protection des ouvrières. Cette loi, peu claire dans plusieurs de ses dispositions, a besoin d'être révisée sans tarder. La question de savoir si les magasins doivent être inscrits sur la liste communale est encore pendante devant le Conseil exécutif.

En ce qui concerne les auberges, il est posé en principe qu'à l'avenir il ne devra être ouvert de nouveaux établissements que dans les localités où cela constitue une pressante nécessité. En revanche, on ne devrait pas réduire les droits de patente en général. Pour l'Oberland, d'autre part, il faudra faire une exception.

Le Bureau cantonal de statistique a dû se consacrer presque exclusivement aux recensements et enquêtes en matière d'approvisionnement du pays en denrées alimentaires; il a rendu de bons services à cet égard. Il serait toutefois désirable que les éléments des statistiques fussent rassemblés avec plus de soin que cela ne se pratique en certains endroits.

Travaux publics et chemins de fer.

Vu la hausse générale des prix, qui affecte aussi les constructions de toute espèce, il faut reconnaître, avec la Direction des travaux publics, que les crédits alloués ne permettaient pas de faire les dépenses nécessaires, particulièrement pour l'entretien des routes, et que ces crédits doivent être augmentés. La réorganisation des arrondissements de voirie et l'amélioration des traitements des cantonniers qui devra nécessairement l'accompagner et qui est d'ailleurs urgente, sont à nos yeux dans l'intérêt même d'un meilleur entretien de nos chaussées et c'est pourquoi nous recommandons de les réaliser enfin.

Il n'a été décidé ou subventionné aucune nouvelle construction de route en 1917. Les demandes présentées les années précédentes dans ce domaine devront sans doute, d'entente avec les intéressés, être renvoyées à des temps meilleurs. Tel est aussi le cas de la construction de la route de la rive gauche du lac de Brienz, que la commission d'économie publique recommandait dans son rapport de 1916, bien qu'il faille reconnaître que le village d'Iseltwald, qui pâtit gravement de ce que la navigation à vapeur dudit

lac a été remplacée par un simple service de bateau à moteur avec Bœnigen, mériterait d'avoir une meilleure voie de communication par terre. Mais les autorités fédérales ne paraissent pas disposées, elles non plus, à s'occuper de la construction de pareille route.

En ce qui concerne les constructions hydrauliques, le crédit de 210,000 fr. prévu au budget paraît également trop faible eu égard au grand nombre des travaux décidés, la correction de l'Emme absorbant à elle seule déjà une forte partie de cette somme.

Nous attendons le projet que la Direction des travaux publics a déclaré vouloir soumettre concernant l'élargissement et l'abaissement du fond du canal Nidau-Büren, travail destiné à remédier aux défauts que présente la correction des eaux du Jura.

Le régime des forces et concessions hydrauliques est maintenant réglé en partie par la loi fédérale du 22 décembre 1916, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1918. Notre législation cantonale sur la matière paraît toutefois pouvoir être mise facilement en harmonie avec les prescriptions fédérales, par voie de simple ordonnance, la mise à exécution de ces dernières ne présentant pas d'innovations essentielles pour notre canton. Par précaution, les actes législatifs à rendre sur la matière ont été réservés dans toutes les concessions hydrauliques octroyées jusqu'ici.

Dans le domaine topographique et cadastral, on attend encore, quant à l'établissement du programme cantonal des levées, les nouvelles prescriptions que doit édicter la Confédération. C'est avec une vive satisfaction qu'on peut prendre acte des efforts tendant à encourager les réunions parcellaires, dont les avantages au point de vue de la culture n'ont pas besoin d'être démontrés si l'on considère, par exemple, le morcellement d'une commune telle que Chenevez, commune dans laquelle le remaniement des biens-fonds est en œuvre.

Pour nos chemins de fer, et surtout les lignes subventionnées, la question de l'électrification est au premier plan et elle est devenue à proprement parler urgente par suite de la disette de charbon et des prix très élevés de ce combustible. Vu le danger d'un arrêt partiel de l'exploitation, il est très désirable que l'électrification soit poussée par tous les moyens possibles. On peut bien, en cela, compter sur l'aide de la Confédération; pour ce qui est du canton, il s'agirait de créer les bases légales nécessaires à la transformation dont il s'agit, c'est-à-dire de reviser la loi de 1912 sur le subventionnement des chemins de fer, ce qui devrait être entrepris sans plus tarder.

Affaires sanitaires.

Dans tous les rapports de gestion de la Direction des affaires sanitaires de ces dernières années on trouve des remarques concernant les efforts déployés afin d'améliorer l'alimentation en eau, surtout en ce qui concerne le Jura. On ne peut, à cet égard, se défendre de l'impression qu'il y a bien des résistances à surmonter dans ce domaine. Nous savons dès lors gré à la Direction de ne pas se lasser, en dépit des difficultés de toute espèce, et ne manquerons pas, pour ce qui nous concerne, de l'appuyer énergiquement.

Par circulaire aux préfets et aux communes, de septembre 1915, les autorités avaient été rendues ins-

tamment attentives à ce qu'il y avait lieu de vouer une surveillance toute particulière aux captages de sources et conduites d'eau à boire, principalement en ce qui concerne les distributions publiques et les ouvrages s'y rattachant. Cette surveillance est nécessaire surtout à l'égard des captages situés dans le voisinage d'habitations dans des terrains insuffisamment protégés et clôturés et qui sont par suite exposés à un danger continu d'infection. Ladite circulaire exige des autorités que dans chaque commune il soit procédé à un contrôle régulier et que les résultats en soient consignés dans un registre à ce destiné. Vu la haute importance de cette affaire ainsi que la grande responsabilité des autorités entrant en ligne de compte, tant inférieures que supérieures, l'intervention de la Direction des affaires sanitaires doit être qualifiée de tout à fait opportune. Il est vrai que le rapport ne renseigne pas sur le point de savoir comment les communes satisfont aux obligations que leur impose la circulaire susmentionnée. Un examen des registres de contrôle serait sans doute intéressant à maint endroit.

L'année 1917 a été marquée d'une grave épidémie de fièvre typhoïde dans la commune de Farnern, district de Wangen. La maladie est imputable au souille-ment des eaux de la distribution installée par la commune il n'y a pas encore très longtemps; cela a été établi par les analyses qu'effectuèrent les organes de l'armée (section d'hygiène du service sanitaire). Il est heureux que la population de Farnern soit convaincue, elle aussi, que le captage et la conduite d'amenée de ses eaux ne sont pas irréprochables. Selon des renseignements pris chez des citoyens connaissant bien les conditions locales, il est probable que l'infection de l'eau est due à des infiltrations dans le pâturage dit « Stierenweide », qui se trouve directement au-dessus des captages et où le bétail mis en estivage a été atteint, il y a deux ans, de la « dysenterie rouge », affection qui présente chez les animaux les mêmes symptômes que la fièvre typhoïde chez l'homme. On comprend, dans ces conditions, que la population de Farnern attribue aux infiltrations en question l'épidémie dont elle a été frappée.

C'est aussi avec satisfaction et remerciements que la commission d'économie publique prend acte du secours rapide et efficace porté à la commune de Farnern par les organes sanitaires de l'armée. Il faut de même exprimer une chaleureuse reconnaissance aux directeurs des hôpitaux de Langenthal et Niederbipp, qui admirent dans leurs établissements tous les typhiques, sauf une vieille femme que son état ne permettait d'y transporter, et qui leur assurèrent le traitement approprié (Langenthal 44 malades, Niederbipp 12); l'hôpital de Niederbipp soigna également un certain nombre de pupilles de la maison d'éducation d'Oberbipp qui étaient suspects de la fièvre typhoïde pour avoir bu de l'eau à Farnern. Si l'on n'a eu à déplorer que 6 morts seulement, c'est grâce à la coopération du service sanitaire de l'armée et des deux hôpitaux susmentionnés.

Du chapitre du rapport de la Direction des affaires sanitaires se rapportant à la lutte contre la tuberculose, il appert que des 541 décès causés par cette maladie 403 seulement ont été déclarés aux autorités communales par les médecins. Il y a bien longtemps déjà qu'on se plaint du peu d'empressement que, pour divers motifs, les médecins mettent à faire les déclai-

rations prescrites. Pourtant, l'intérêt de la santé publique exige qu'on n'admette en cela aucune excuse comme celle des égards dus aux malades ou à leurs familles ou encore celle de la répugnance des médecins pour les écritures administratives en quelque sorte. Il faut, dans un autre ordre d'idées, se demander si les petites subventions allouées à quelques sociétés ou institutions du pays sont un moyen vraiment efficace de combattre la tuberculose. Une enquête approfondie concernant l'augmentation, la répartition et l'emploi des moyens disponibles pour l'avenir nous paraîtrait en tout cas utile.

Fait réjouissant, en 1917 toute une série d'hôpitaux de district ont de nouveau reçu des subventions appréciables en faveur d'agrandissements ou de constructions nouvelles. Ces établissements, pour la plupart très bien dirigés et desservis, se montrent de plus en plus un bienfait pour nos populations. C'est pour l'Etat une belle tâche que de concourir à leur œuvre utile entre toutes et de permettre particulièrement aux malades pauvres de recevoir les soins voulus. Les nouveaux hôpitaux qui s'édifient dans les districts d'Aarberg et de Laupen peuvent d'avance compter sur l'aide effective de l'Etat.

Comme les rapports particuliers de la Maternité, des asiles d'aliénés et de l'hôpital de l'Ile n'étaient pas encore publiés au moment où la commission d'économie publique a examiné celui de la Direction des affaires sanitaires, nous devons nous abstenir, cette fois-ci, de parler de ces institutions.

Vu la grande importance de l'eau d'alimentation au point de vue de la santé publique ainsi qu'en raison des expériences recueillies dans diverses parties du canton, notre commission formule le postulat suivant: « Le Conseil-exécutif est invité à présenter un rapport sur le point de savoir s'il ne conviendrait pas que l'Etat engage un homme du métier aux fins de surveiller les captages de sources et distributions d'eau existants et de donner son avis sur les nouveaux projets d'installation d'eau d'alimentation. »

Finances.

L'an dernier, la commission d'économie publique a formulé un postulat tendant à ce qu'un rapport et des propositions soient présentés concernant les mesures propres à couvrir le déficit de l'administration et à rétablir l'équilibre dans les finances de l'Etat. Donnant suite à ce postulat — que le gouvernement avait salué avec satisfaction et que le Grand Conseil avait adopté à l'unanimité — la Direction des finances a présenté en novembre 1917 un rapport intéressant et circonstancié concernant la situation financière de l'Etat, rapport qui, approuvé par le Conseil-exécutif le 18 janvier 1918, a été transmis au Grand Conseil.

Vu les déficits du compte d'Etat, lesquels faisaient environ 960,000 fr. déjà avant la guerre et ont augmenté depuis de quelque deux millions en moyenne par année, il paraît nécessaire de profiter de l'examen du rapport de gestion pour se prononcer en principe à l'égard de la solution du problème financier de notre canton. Nous partirons, à cet égard, des chiffres qui suivent:

A fin 1913, la dette de l'administration courante à la Caisse de l'Etat était de . . fr. 959,538. 52

Elle s'est accrue des déficits du		
compte d'Etat de l'année 1914, de	>	2,051,336. 76
» » 1915, »	>	1,765,964. 24
» » 1916, »	>	1,863,563. 71
» » 1917, »	>	2,071,516. 13

Total à fin 1917 . . . fr. 8,711,919. 36

Sur cette somme ont été couverts:

en 1916, par imputation de la part du canton à l'impôt fédéral de guerre . . . fr. 2,000,000. —

par emploi de la réserve pour déficits constituée dès l'année 1899 . . > 677,702. 83

en 1917, par imputation d'un demi-million sur chacune des parts du canton à l'impôt de guerre et à celui des bénéfices de guerre . . > 1,000,000. — > 3,677,702. 83

Il y avait donc à fin 1917 un solde passif de l'administration courante de fr. 5,034,216. 53

A cette somme viendra s'ajouter pour l'année 1918 un déficit dépassant de beaucoup le découvert moyen des quatre dernières années. Les réserves que l'Etat possède dans ses parts au produit de l'impôt fédéral de guerre et l'impôt des bénéfices de guerre ne suffisent pas de beaucoup, avec les recettes ordinaires du trésor, à combler les déficits du compte d'Etat et à satisfaire aux nouvelles charges urgentes à assumer par le canton. Pour ce qui est de se procurer l'argent nécessaire par un emprunt, c'est là une voie à laquelle il ne faut pas recourir tant que les forces économiques de la génération actuelle autorisent la levée de nouveaux impôts au profit de l'Etat et, par là, de la communauté. Or, cette condition se trouve remplie, comme le prouve nettement l'augmentation considérable du rendement des impôts directs. C'est pourquoi la commission d'économie publique fait sienne en principe la manière de voir exprimée dans le rapport susmentionné relativement au rétablissement de l'équilibre financier de l'Etat, estimant d'ailleurs que les recettes en plus déclarées possibles dans ce rapport doivent effectivement être réalisées, non pas toutes à la fois, mais à la suite l'une de l'autre dans un rang que l'on déterminera en tenant compte de tous les facteurs entrant en jeu. Il s'agit là des objets suivants:

Revision de la loi sur la taxe des successions et donations. Entreprise en 1917, cette revision se fait non pas seulement dans le sens d'une élévation des taxes prévues jusqu'ici, mais aussi, et avec raison, dans celui de l'imposition des successions directes.

Augmentation du prix du sel. Cette augmentation est devenue une impérieuse nécessité en raison du fait qu'au lieu de rapporter à l'Etat plus de 900,000 fr., comme autrefois, la régie du sel est devenue un service directement déficitaire, à cause du relèvement des prix d'achat et de la hausse de tous les autres

frais. Dans le nouveau projet de loi sur la matière, lequel devrait être élaboré immédiatement, il y aurait lieu de dire qu'à l'avenir le prix du sel sera arrêté par le Grand Conseil.

Relèvement des droits de mutation. Ces droits, très bas chez nous comparativement à ce qu'ils sont dans d'autres cantons, peuvent être à peu près doublés sans aucun inconvénient pour le marché immobilier. Le relèvement en est justifié en raison de la plus grande sécurité que présente le nouveau registre foncier, ainsi que des grands sacrifices que l'établissement de ce dernier a nécessités et nécessitera encore à l'avenir.

Revision des estimations cadastrales. Voici deux ans que cette revision aurait dû avoir lieu, la dernière revision générale datant de l'année 1906. On pouvait de bonne foi être d'avis, ci-devant, que vu la profonde dépression économique régnant dans l'Oberland et l'incertitude où l'on se prouve quant à la valeur des immeubles après la guerre, il y avait lieu de différer jusqu'à la paix la nouvelle taxation de nos biens-fonds. En revanche, les constatations journalières que l'on peut faire concernant les différences parfois énormes existant entre la valeur vénale et l'estimation cadastrale, ainsi que l'augmentation notable et générale des valeurs immobilières par suite de la dépréciation de l'argent et de la hausse des frais de construction, engagent à procéder ces prochains mois à une revision globale des estimations. Celle-ci ne devra cependant pas se faire d'une manière schématique; il faudra au contraire, dans le nouveau décret sur la matière, introduire des dispositions en faveur des régions et industries frappées par la crise actuelle.

Outre la mise à profit plus serrée et mieux conditionnée des quatre sources de revenu susmentionnées, chose que nous recommandons vivement, nous proposons de recourir à un nouveau moyen d'augmenter les revenus de l'Etat, celui d'un *impôt des bénéfices forestiers*. Introduire pareille taxe se justifie entièrement si l'on considère que les propriétaires de forêts ont pu tirer un parti spécial des conjonctures résultant de la guerre et qu'ils l'ont effectivement fait. Les estimations forestières sont bien inférieures à la valeur réelle; depuis des dizaines d'années, les propriétaires ne paient qu'un impôt foncier bien modique. D'autre part, les prix du bois ont considérablement augmenté, par suite de la forte demande de l'étranger. Aussi les propriétaires de forêts ont-ils réalisé de belles recettes, qui n'ont cependant été frappées par l'impôt que dans quelques rares cas.

Un second postulat formulé par la commission d'économie publique dans son rapport de l'an dernier tendait à ce que le Conseil-exécutif présentât un rapport et des propositions sur la création d'un organe spécial de contrôle destiné à exercer une surveillance continue sur les institutions et entreprises auxquelles le fisc est intéressé. Ce postulat n'a pas encore été réalisé, mais on a effectué à divers égards des recherches dont les résultats seront utiles pour le bon règlement de l'affaire.

Nos deux banques d'Etat ont eu un rendement satisfaisant en 1917. La Banque cantonale a servi un intérêt du 5 % pour son fonds capital et, en outre, a opéré d'importants amortissements et mises en réserve. La Caisse hypothécaire a pu de son côté, après avoir servi un intérêt du 4 % pour son capital de dotation,

verser dans la caisse de l'Etat un produit net de 1,059,755 fr. 37, en quoi il faut cependant considérer que ce versement aurait été notablement moindre si ledit établissement n'était exempté de l'impôt de l'Etat. Le fonds capital des deux banques a, pendant l'exercice, été porté de 20 millions à 30 millions, cela à compter du 1^{er} juillet 1917 quant à la Banque cantonale, du 1^{er} janvier 1918 quant à la Caisse hypothécaire, et en ce sens que l'Etat a repris à sa charge le service de l'intérêt et de l'amortissement de sommes correspondantes sur l'emprunt à 4 % de 1911.

Il faut relever avec satisfaction que la Direction des finances et l'administration de la Caisse hypothécaire ont, dans l'intérêt public bien entendu, voué toute leur attention à la question des lettres de gage. Le problème est étudié à l'heure actuelle également par les autorités fédérales et on peut compter qu'il sera de même éclairci par la discussion qui doit en avoir lieu dans l'assemblée de la Société des juristes suisses de septembre prochain.

La hausse imprévue des prix du charbon a rendu encore plus mauvaise que l'on ne le pensait l'an dernier la situation des chemins de fer subventionnés par l'Etat. Il faudra dépenser de grosses sommes pour l'électrification de ces lignes, ce qui portera leur capital d'établissement à un chiffre tel qu'on ne pourra plus compter, pour l'avenir immédiat, sur un intérêt des actions même en ce qui concerne les lignes qui en servaient un jusqu'ici ou étaient sur le point de le faire.

Y compris les intérêts, les avances faites par l'Etat au chemin de fer des Alpes bernoises en raison de la garantie d'intérêts assumée par lui, ont augmenté en 1917 de 1,217,558 fr. 60; à la fin de l'exercice, elles faisaient un total de 4,859,744 fr. 63.

Une tâche de grande portée financière mais à laquelle l'Etat ne saurait se soustraire plus longtemps, est l'augmentation générale des traitements de nos fonctionnaires, employés et ouvriers. Il est indispensable que dès le 1^{er} janvier 1919 le personnel cantonal de toutes les catégories touche des traitements lui permettant de satisfaire aux exigences extraordinairement plus grandes de l'existence. Cette nécessité et urgence d'une amélioration des traitements a été reconnue à plus d'une reprise déjà; il s'agit maintenant, vu la situation précaire dans laquelle se trouve le personnel de l'Etat, de passer une bonne fois à des actes.

Se fondant sur les considérations qui précèdent, la commission d'économie publique présente relativement au rapport de la Direction des finances les deux

postulats

suivants:

Le Conseil-exécutif est invité:

1° en vue d'assurer à l'Etat l'augmentation de recettes dont il a un besoin urgent et qui est dans l'intérêt général bien entendu, à soumettre au Grand Conseil prochainement, outre la nouvelle loi sur la taxe des successions et donations déjà en délibération, les projets prévus dans le rapport de gestion de la Direction des finances;

2° à présenter de même au Grand Conseil, pour être traitées et liquidées dans la prochaine session de septembre, des propositions concernant l'octroi, au personnel de l'Etat, de traitements suffisants et répondant aux conditions économiques.

Agriculture.

En 1917, comme aujourd'hui encore malheureusement, l'agriculture s'est ressentie des effets de la guerre et des mesures dictées par celle-ci. L'importation des denrées alimentaires de l'étranger s'est faite à la fois toujours moindre et toujours plus difficile, aggravant ainsi continuellement le souci de notre pain quotidien. Nous n'en sommes plus aux simples restrictions et aux renoncements d'ordre secondaire: le spectre de la faim commence à hanter plus d'un foyer et risque d'y jeter le désespoir avec toutes ses fatales conséquences. Il s'agit de parer à ce danger d'ordre général. Pour cela, nous avons besoin non seulement de toutes nos forces, mais aussi de tout notre bon sens, afin de discerner entre les mesures utiles et celles qui ne le sont pas. Si l'inquiétude du lendemain nous étreint, ce n'est ni en enfonçant fenêtres et portes, ni en vitupérant contre nos concitoyens, que nous nous tirerons d'affaire. Le seul moyen, ici, est de s'aider mutuellement, de tirer du sol tout ce qu'il peut donner, de seconder unanimement nos autorités dans la tâche pleine de responsabilité qu'elles ont à l'intérieur et à l'extérieur pour maintenir notre vie économique, d'aider les faibles et de donner du pain à ceux qui en manquent.

Que les autorités tant fédérales que cantonales fassent tout leur possible pour assurer une juste répartition des denrées alimentaires, est chose prouvée par l'extension apportée au rationnement en 1917 et, soit dit par anticipation, aussi en 1918. Aux cartes de denrées qui existaient jusqu'alors sont venues s'ajouter celles de pain, de graisse, de fromage et de lait. Ces deux dernières sont bien propres à nous faire saisir tout le sérieux de la situation, car dans ce même pays où, il y a quatre ans, les énormes quantités de lait et de fromage produites obligeaient d'adjurer la population de consommer le plus possible de ces denrées, aujourd'hui on en est réduit à rationner celles-ci, et encore dans une mesure qui paraît bien difficile à accepter tant à l'entendement qu'à l'estomac! C'est en ressentant dans nos propres personnes les effets de l'insuffisance ou de la cessation des importations étrangères que nous comprenons toute l'importance de notre production agricole indigène. Il est assez triste qu'il ait fallu une guerre plongeant la moitié de la terre dans le malheur et menant l'Europe au bord de la ruine, pour rappeler au bon souvenir du peuple suisse son agriculture, d'ailleurs au simple point de vue des affaires. Aujourd'hui, nous vivons essentiellement des fruits de toute espèce que produit notre sol. Faire rendre le plus possible à cette bonne glèbe du pays doit dès lors être la première de nos préoccupations, que nous soyons producteurs ou consommateurs et de telle ou telle nuance politique.

La production agricole peut et doit être développée par une politique des prix rationnelle et mûrement étudiée à tous égards, assurant au travail de la terre une juste rémunération, condition indispensable du maintien de l'ardeur à ce même travail. Le producteur doit au surplus voir ses efforts récompensés aussi en ce qui concerne le rationnement des denrées alimentaires. S'il n'obtient pas les rations de faveur qui lui reviennent légitimement, il devra abandonner au gendarme le soin des cultures. Mais si

avec pareil système, qu'il s'agisse de pommes de terre, de lait, de fromage ou de viande, le paysan voit son état périliter, le citadin, lui, mourra de faim.

Il faut également que les autorités assurent la production rurale suivant un plan déterminé, tendant à obtenir un maximum d'effet et à produire en première ligne des denrées — céréales, pommes de terre, légumes — fournissant directement à l'homme une grande quantité de substance nutritive. Cela exige des moyens et mesures de contrainte concernant à la fois la production même et la répartition des denrées. A l'honneur de l'agriculture suisse en général et du paysan bernois en particulier, on peut dire que la classe rurale n'a pas manqué de saisir le sérieux de la situation et a fait tout son possible pour produire et satisfaire aux multiples exigences qui lui étaient posées. Il faut rappeler spécialement à cet égard qu'aux termes de l'arrêté du Conseil fédéral du 3 septembre 1917 le canton de Berne devait cultiver 10,500 hectares de céréales d'automne de plus qu'en 1916; cela faisait une augmentation de pas moins du 50 %. Par suite de l'époque avancée et d'autres circonstances encore, il ne fut pas possible d'appliquer partout une mesure aussi incisive que celle-là; par compensation, on sema ou planta davantage de céréales du printemps et de pommes de terre. Imposer à notre canton une nouvelle extension des cultures ne saurait en revanche avoir lieu, car il en résulterait une notable régression de la production du lait et de la viande.

La culture des pommes de terre a donné de très beaux résultats chez nous. Par les soins des institutions prévues dans l'ordonnance cantonale du 17 mars 1917, il a été procuré, au printemps, les quantités suivantes de semences: 243 wagons à l'intérieur du canton, non compris les livraisons faites dans les communes mêmes, 700 wagons à la Confédération.

La grande pénurie de foin du printemps 1917 ne s'effacera sans doute pas de sitôt des mémoires. Nous devons une vive reconnaissance au directeur de l'agriculture pour le travail considérable qu'il a eu à trouver le foin nécessaire et à procéder à la répartition des stocks. Il faut de même l'approuver d'avoir rappelé à temps aux propriétaires de bétail, l'automne dernier, la nécessité de régler l'importance de leurs troupeaux sur celle de leurs provisions de foin. L'extension donnée à la culture des céréales et des plantes sarclées se traduira l'hiver prochain par une nouvelle réduction du cheptel bernois, d'où une baisse de la production laitière. Les provendes, qui sont le meilleur moyen de maintenir cette production pendant l'hivernage, manquent en effet dans une grande mesure. Il faut donc vouer une attention redoublée à nos fourrages naturels. En particulier, le bétail que nous devons livrer en vertu de conventions internationales devrait être exporté suffisamment tôt pour ne pas consommer inutilement un précieux fourrage. Viande chère et exportation du bétail sont deux choses qui ne riment guère ensemble, c'est vrai. Il faut toutefois considérer que l'on n'exporte que du bétail reproducteur et que les vaches laitières restent au pays. L'exportation dont il s'agit et celle des produits laitiers sont au surplus indispensables pour assurer à notre industrie, par voie de compensation, les matières premières sans lesquelles des quantités d'ouvriers seraient

réduits au chômage; elles nous procurent en outre des engrais étrangers dont nous avons absolument besoin pour augmenter notre production agricole. L'affaire a ses bons et ses mauvais côtés, comme on le voit; et c'est chose difficile, pour les autorités, que de trouver une solution satisfaisante.

Quelques mots, encore, des concours de bétail: Nous avons dans notre canton deux modes de primes: celui des primes individuelles et celui des primes de groupes de reproducteurs. Introduit il y a quelques années, ce dernier a provoqué la constitution d'environ 150 syndicats d'élevage, qui ont amélioré d'une manière visible, sur de larges bases, la valeur du troupeau bernois au double point de vue de l'élève et de l'utilisation. On constate cependant, ces derniers temps, un fléchissement dans l'intérêt marqué aux concours par tel ou tel syndicat. Pourquoi ce phénomène éminemment fâcheux? La cause en réside certainement, en première ligne, dans le manque d'une prime d'encouragement suffisante, qui ne contrebalance plus assez les difficultés résultant du délai de garde et de diverses prescriptions d'un autre ordre concernant les animaux primés, prescriptions devant nécessairement être édictées si l'on veut que les primes déploient tous leurs effets. Personne n'entend plus se lier les mains pour une prime de 2 à 2 fr. 50 par sujet, chiffre actuel, mais préfère pouvoir disposer à son gré de ses reproducteurs. Vu les possibilités de vente qu'il y aura pour nos animaux une fois la guerre finie, nous ne saurions assister indifférents à un fait tel que celui-là; nous devons bien plutôt prendre à temps les mesures nécessaires pour y parer. En 1914 le crédit pour primes au bétail, qui était alors de 155,000 fr., fut abaissé à son minimum légal de 125,000 fr. Les propriétaires acceptèrent cette réduction, comptant d'ailleurs que le crédit ne tarderait pas d'être reporté à son ancien chiffre. Or, si les circonstances actuelles ne permettent guère de réaliser entièrement cet espoir, il nous paraît qu'on pourrait en revanche rendre au crédit la moitié des 30,000 fr. qui en avaient été supprimés, soit 15,000 fr., de sorte qu'il serait désormais de 140,000 fr. Lesdits 15,000 fr. devraient être incorporés au crédit particulier des primes pour groupes de bétail des syndicats.

L'enseignement agricole et ménager doivent, eux aussi, être négligés moins que jamais aujourd'hui. Mettons nos jeunes filles, tant pauvres que riches, en mesure de se perfectionner dans leur rôle de ménagère. Mais quant à l'enseignement agricole, veillons à ce qu'en puissent bénéficier non seulement les fils de paysans, mais aussi les valets. Il faut au surplus espérer que, dès que les circonstances le permettront, on créera dans notre canton une quatrième école d'agriculture, pour liquider ainsi un postulat présenté il y a quelque temps déjà.

Il s'agit aussi pour nous, à l'heure actuelle, de vouer notre attention à ces véritables colonies indigènes que sont les entreprises d'améliorations foncières. On a déjà beaucoup fait ici, mais le gros de la tâche reste à exécuter. A la fin de l'exercice, les projets d'amélioration n'étaient pas moins de trente, représentant un devis total de 6 millions de francs.

La plupart de ces projets sont maintenant exécutés ou en voie d'exécution. Or, il faut compter que les devis y relatifs seront dépassés. L'argent que l'on met dans les améliorations foncières, c'est-à-dire celui que

l'on dépense pour augmenter la production agricole du pays, est toutefois de l'argent bien placé.

La commission d'économie publique formule les *postulats* suivants en ce qui concerne la gestion de la Direction de l'agriculture:

a) Le crédit pour les concours de bétail bovin sera élevé de 15,000 fr., étant entendu que cette augmentation sera affectée entièrement aux concours de groupes;

b) le Conseil-exécutif est invité à présenter un rapport et des propositions sur le point de savoir comment les améliorations foncières pourraient être encouragées davantage encore et comment on trouvera les fonds nécessaires au paiement des subventions cantonales en leur faveur.

Forêts.

Ici aussi, les temps extraordinaires que l'on traverse se manifestent par un fort surcroît de besogne. Des ordonnances fédérales et cantonales ont assuré l'approvisionnement du pays en bois de feu et en bois de papier et réglé conformément aux circonstances nouvelles le commerce du bois. Il faut reconnaître que les mesures prises dans ce domaine ont été assez bonnes. On n'a pas entendu de plaintes concernant des défauts de l'approvisionnement en bois de feu, et cela aussi témoigne d'une organisation bien comprise. Les prix maxima arrêtés pour le bois de feu peuvent être qualifiés de modérés; nous espérons néanmoins que, dans l'intérêt de la communauté, on se gardera autant que possible de les augmenter pour l'année 1918.

En dépit d'un accroissement considérable des dépenses, l'administration forestière a eu un résultat financier satisfaisant pour l'Etat. On court il est vrai le risque de voir certaines forêts exploitées d'une manière excessive; les autorités ne manqueront toutefois pas de vouer l'attention qu'il convient à cette question.

On se plaint de dommages causés aux forêts par le gibier et le pacage. Il faudra ici aussi prendre les mesures nécessaires, dans l'intérêt de notre économie forestière. Il y aurait lieu, de même, de pousser activement l'exécution des travaux de reboisement et d'endigement reconnus utiles.

Nous prions d'autre part la Direction des forêts d'intervenir pour que les communes et les corporations rétribuent leur personnel forestier d'une façon qui soit en harmonie avec les conditions actuelles, ce qui n'est pas encore le cas en divers endroits. La qualité de ce personnel ne pourrait qu'y gagner.

La chasse ni la pêche ne donnent lieu à des remarques spéciales. On peut se borner à relever que la nouvelle loi sur la chasse a été rejetée bien qu'issue d'une initiative populaire; cela prouve que dans ce domaine aussi il est difficile d'innover.

Les mines voient leur importance augmenter du fait des prix élevés du charbon et des importations insuffisantes. Les recherches et sondages pratiqués en divers endroits du pays ont toute l'attention des autorités de l'Etat. Celui-ci participe financièrement aux entreprises industrielles qui s'occupent de la recherche de gisements houillers dans le Jura et de l'exploitation

de lignite à Gondiswil; ce faisant, il s'est assuré dans ces entreprises l'influence qu'exigeait l'intérêt public.

Dans les milieux du personnel forestier de l'Etat on demande la revision de certaines dispositions organiques concernant l'administration forestière. Les inspecteurs forestiers réclament une réforme de l'exploitation forestière et une extension de leurs compétences. Ces aspirations méritent l'appui des autorités supérieures. La commission d'économie publique demande ici, à titre de *postulat*, que le Conseil-exécutif présente le moment venu sur la question un rapport et des propositions au Grand Conseil.

Compte d'Etat.

Comme de coutume le compte d'Etat a été examiné par une délégation de deux membres de la commission. Cet examen, qui a consisté en un certain nombre de pointages et de comparaisons, a fait constater la concordance entre le compte imprimé et les registres des visas ainsi qu'entre ces écritures et les pièces justificatives.

La tenue des registres et l'ordre dans les recueils de pièces justificatives sont irréprochables.

La fortune nette de l'Etat accusait:

au 1 ^{re} janvier 1917	fr. 62,253,341. —
au 31 décembre 1917	» 61,703,895. 62
Diminution	<u>fr. 549,445. 38</u>

Cette diminution provient des changements suivants:

Augmentations:

Rectifications selon la loi du 31 juillet 1872	
Plus-values de ventes de forêts . . .	fr. 2,090. —
Plus-values de ventes de domaines . .	» 16,240. 50
Relèvement de l'estimation de forêts .	» 10,020. —
Relèvement de l'estimation de domaines	» 428,160. —
Subventions fédérales pour achat de terrains de reboisement	» 17,344. —
Vente de droits	» 1,820. —
Remboursement d'emprunts	» 1,033,500. —
Amortissement sur le solde de compte de l'administration courante . . .	» 1,000,000. —
Augmentation de l'inventaire de l'administration	» 145,642. 75
Total des augmentations	<u>fr. 2,654,807. 25</u>

Diminutions:

Déficit de l'administration courante	fr. 2,071,516. 13
Excédents de prix d'achat de forêts	» 36,032. 50
Excédents de prix d'achat de domaines	» 63,204. —
Versement au fonds d'amortissement des chemins de fer	» 1,033,500. —
Total des diminutions	<u>fr. 3,204,252. 63</u>
Diminution nette, comme ci-dessus	<u>fr. 549,445. 38</u>

Le compte de l'administration courante présente un déficit de fr. 2,071,516. 13 ce qui fait, comparativement aux prévisions budgétaires, un résultat meilleur de . . . fr. 3,861,715. 87

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1918.

Comparativement au budget les recettes, de 27,774,490 fr. 03, et les dépenses, de 29,846,006 fr. 16, accusent une plus-value de 6,206,262 fr. 03 et 2,344,546 fr. 16.

Les fonds spéciaux qui ne rentrent pas dans la fortune de l'Etat présentent un actif net

au 1 ^{er} janvier 1917, de	fr. 28,157,001. 59
au 31 décembre 1917, de	» 29,610,842. 52

Ce qui donne une augmentation

nette de	<u>fr. 1,453,840. 93</u>
--------------------	--------------------------

Il a été créé trois nouveaux fonds de ce genre au cours de l'année, avec un actif total de 55,648 fr. 95.

Avec ses deux millions de déficit de l'administration courante et ses 500,000 fr. de diminution de fortune, le compte de l'Etat de 1918 présente un tableau sérieux. Pour ce qui est de la diminution de fortune, on peut dire, peut-être, qu'elle existe plus au point de vue des chiffres qu'en réalité. Vu les prix actuels du bois et des terres, les forêts et domaines cantonaux ont en effet augmenté de valeur. Il ne faut pas oublier, en revanche, que les conditions où l'on se trouve exigeraient une réduction des valeurs ferroviaires; c'est en tout cas avec raison que l'on a versé 1,033,500 fr. dans le fonds d'amortissement des chemins de fer, qui se trouve atteindre maintenant 5,951,000 fr.

Les déficits de l'administration courante doivent être combattus par tous les moyens disponibles. Il faut appuyer énergiquement la volonté manifestée à cet égard par la Direction des finances, et cela tant en ce qui concerne les économies à réaliser que pour ce qui est particulièrement d'une meilleure mise à contribution des sources actuelles de revenus et de la création de nouvelles sources. A une époque où, comme aujourd'hui, il faut recourir de plus en plus à l'Etat pour remédier aux effets de la guerre — renchérissement général de la vie et dénuement — il importe de lui fournir les moyens voulus. Si les œuvres de secours exigent les fortes sommes que l'on sait, nous ne saurions vouloir nous tirer d'affaire en disant que n'ayant rien nous ne pouvons rien donner non plus; il faut au contraire que le Grand Conseil et le souverain, le peuple bernois, pourvoient au nécessaire. Or, pour notre part, nous sommes d'avis que les valeurs dont on puisse tirer de nouvelles ressources pour l'Etat existent dans notre canton et espérons que le peuple aidera à en tirer parti.

En ce qui concerne les recettes de l'administration courante, on peut constater avec satisfaction qu'en 1917 les impôts directs ont dépassé de plus d'un million le produit de 1916 et de presque trois millions celui que prévoyait le budget. Nous admettons que cette progression se maintiendra et que malgré les allègements accordés aux petits contribuables la nouvelle loi sur l'impôt vaudra elle aussi au fisc une plus-value de recettes.

La régate des sels se trouve maintenant dans une situation qui ne saurait durer, en ce sens que l'Etat paie le sel notablement plus cher qu'il ne le vend. Il faudra donc soumettre à nouveau au peuple, et cela sans tarder, la question de l'augmentation du prix de ladite denrée.

Parmi les dépenses, la rubrique « Imprévu » accuse une somme de passé 1½ million, contre 300,000 fr. selon le budget et le compte de 1916. Cet écart considérable résulte du versement d'allocations pour renchérissement de la vie au personnel de l'Etat et du remboursement d'augmentations pour années de service suspendues antérieurement.

Comme il ressort des considérations qui précèdent, les temps actuels posent des exigences extraordinaires à la bourse de l'Etat. Les autorités et le peuple ont l'impérieux devoir de regarder vers l'avenir, afin de conserver au canton non seulement une population saine, mais aussi un Etat fort et à la hauteur de sa tâche.

Proposition :

Plaise au Grand Conseil approuver le compte d'Etat de 1917, sauf erreurs ou omissions.

Crédits supplémentaires.

Les dépassements de crédits se groupent en trois catégories :

Dans la première sont compris ceux qui ont été causés par l'exécution de décisions du Grand Conseil ou qu'il a approuvés en accordant les fonds nécessaires. Ces postes se montent à 1,514,623 fr. 32. Ils figurent déjà dans le compte d'Etat, et doivent être réputés liquidés de par l'approbation de celui-ci.

Les dépassements de crédit de la deuxième catégorie, qui font la somme respectable de 1,349,635 fr. 29, sont également ou bien prévus par des prescriptions légales, décisions du Grand Conseil, tarifs ou accords, ou bien déterminés par des facteurs qui ne dépendent pas des différents services administratifs. Il n'y a donc pas lieu de les motiver spécialement, eux non plus.

Dans la troisième catégorie, enfin, rentrent les autres dépassements, qui reposent en partie seulement

sur des prescriptions légales et dont la justification a donc besoin d'être établie, contrairement à ceux des deux premières catégories. Aussi la Direction des finances, dans son rapport, les a-t-elle motivés d'une manière détaillée. La commission d'économie publique n'a d'ailleurs pas de remarque particulière à faire les concernant; ils sont, au surplus, en rapport avec les conditions économiques actuelles.

Vu ce qui précède, la commission d'économie publique fait la

proposition

suivante :

Plaise au Grand Conseil approuver, pour être portés au compte de l'exercice 1917 :

1. Les dépassements de crédits se rapportant à des dépenses nécessitées, aussi bien en ce qui concerne l'époque où elles doivent être faites que le chiffre qu'elles peuvent atteindre, par des prescriptions légales, par des tarifs ou des conventions (catégorie II), et montant à	fr. 1,349,635. 29
2. Les dépassements de crédits correspondant à des dépenses pour lesquelles les conditions précitées font totalement ou partiellement défaut (catégorie III), au montant de	» 557,058. 76
Total	<u>fr. 1,906,694. 05</u>

Berne, le 16 août 1918.

Au nom de la commission d'économie publique :

Le président,
Ernest Brand.

Dépassements de crédits pour 1917.

Rapport et propositions de la Direction des finances

au Conseil-exécutif,

pour être transmis au Grand Conseil.

(Juillet 1918.)

La Direction des finances présente au Conseil-exécutif le rapport suivant en vue d'obtenir les crédits supplémentaires qui sont nécessaires pour couvrir les dépassements survenus au cours de l'année 1917.

Ces dépassements — ceux de moins de 100 fr. sont laissés de côté — se divisent en trois catégories:

I. Les dépassements de crédits qui ont été causés par l'exécution de décisions spéciales du Grand Conseil ou qu'il a approuvés et qui doivent dès lors être réputés liquidés.

II. Les dépassements se rapportant à des dépenses prévues par des dispositions légales, par des tarifs ou des conventions et qui n'ont en conséquence besoin d'aucune justification spéciale.

III. Les autres dépassements.

I.

Dans la première catégorie rentrent les dépassements suivants:

X. E. 2. a. *Entretien des routes* . . . fr. 76,199. 65

Par décision du 28 mai 1917, le Grand Conseil a autorisé la Direction des travaux publics à employer pour l'amélioration des routes du Jura en 1917, le solde du crédit voté le 1^{er} novembre 1916, solde se montant à 23,793 fr. 65. En même temps, il a autorisé un dépassement de crédit de 60,000 fr. à la même fin.

XXXIII. 3. *Allocations de renchérissement* . . . fr. 1,039,969. 60
Décret du 30 mai 1917 et arrêté du Grand Conseil du 21 novembre 1917.

XXXIII. 4. *Augmentations ordinaires suspendues* . . . fr. 91,997. 75
Arrêté du Grand Conseil du 21 novembre 1917.

XXXIII. 5. *Bureau cantonal de l'alimentation* . . . fr. 306,096. 32
Arrêté du Grand Conseil du 31 mai 1917 allouant un crédit de 500,000 fr.

La somme susindiquée de 306,096 fr. 32 se décompose de la manière suivante:

Frais de service du Bureau cantonal de l'alimentation	fr. 98,357. 57
Subventions de l'Etat:	
pour du pain	» 181,230. —
pour du lait	» 122,543. —
	fr. 402,130. 57
Bénéfice sur marchandises	» 96,034. 25
Dépenses nettes	fr. 306,096. 32

II.

A la deuxième catégorie appartiennent les dépassements de crédits se rapportant à des dépenses prévues, aussi bien en ce qui concerne l'époque où elles doivent être faites que le chiffre qu'elles peuvent atteindre, par la loi, par des tarifs ou des conventions, d'une part, et déterminées par des facteurs qui ne dépendent ni des diverses administrations ni du Conseil-exécutif, d'autre part. Ces dépassements de crédits sont les suivants:

II. Administration judiciaire.

K. 3. *Indemnités des membres du Tribunal de commerce* fr. 4,072. 80

IV. Affaires militaires.

J. 3. *Secours aux familles de militaires* fr. 528,882. 30

VI. Instruction publique.

C. 2. *Subventions de l'Etat aux gymnases et progymnases* fr. 8,770. 70
C. 3. *Subventions de l'Etat aux écoles secondaires* » 29,641. 20
D. 4. *Subventions aux écoles primaires supérieures* » 258. 35
D. 14. *Remplacements d'instituteurs malades* » 3,345. 20
A reporter fr. 574,970. 55

Report fr. 574,970. 55

VIII. Assistance publique.

C. 1 a.	Subventions pour l'assistance permanente	fr.	80,971. 83
C. 1. b.	Subventions pour l'assistance temporaire	>	157,150. 78
C. 2. a.	Secours hors du canton	>	2,292. 03
C. 2. b.	Subventions suivant les art. 59 et 123 de la loi sur l'assistance publique	>	90,128. 56

X. Travaux publics et chemins de fer.

H. b.	Versement au fonds de secours en cas de dommages et de dangers imminents causés par les éléments	fr.	467. 60
-------	--	-----	---------

XI. Emprunts.

A. 2. d.	Emprunt de 1911, fr. 30,000,000. —, 4 %	fr.	200,000. —
----------	---	-----	------------

XV. Forêts domaniales.

D. 2.	Impositions communales	fr.	810. 03
-------	----------------------------------	-----	---------

XVII. Caisse des domaines.

B.	Intérêts des dettes	fr.	10,691. 60
----	-------------------------------	-----	------------

XX. Caisse de l'Etat.

B. 1. b.	Consignations judiciaires	fr.	24,768. 27
B. 1. c.	Dépôts divers	>	4,923. 93
B. 2.	Escomptes pour paiements au comptant	>	10,492. 65

XXII. Récales de la chasse, de la pêche et des mines.

A. 2.	Part des communes	fr.	4,200. —
-------	-----------------------------	-----	----------

XXIII. Régie des sels.

B. 5.	Escomptes pour paiements au comptant	fr.	837. 11
-------	--	-----	---------

XXIV. Timbre.

B. 2.	Provisions des débiteurs	fr.	5,305. 65
-------	------------------------------------	-----	-----------

XXVI. Taxe des successions et donations.

A. 2.	Part des communes, 10 %	fr.	36,151. 32
B. 1.	Commissions des percepteurs	>	2,556. 84

XXVII. Redevances pour forces hydrauliques.

A. 2.	Part du fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments, 10 %	fr.	1,362. 78
-------	---	-----	-----------

XXXI. Taxe militaire.

B. 3.	Frais de perception, d'impression et de poursuites	fr.	37,659. 30
-------	--	-----	------------

XXXII. Impôts directs.

C. 3. a.	Provisions de perception pour l'impôt sur la fortune	fr.	7,362. 15
----------	--	-----	-----------

A reporter fr. 1,253,102. 98

Report fr. 1,253,102. 98

C. 3. b.	Provisions de perception pour l'impôt du revenu	>	96,532. 31
Total			fr. 1,349,635. 29

III.

La troisième catégorie comprend les dépassements de crédits dont la justification a besoin d'être établie. Toutefois la plus grande partie de ces dépenses sont-elles aussi motivées et déterminées par des dispositions légales.

I. Administration générale.

C. 1—4.	Crédit du Conseil-exécutif	fr.	24,531. 49
E. 2.	Traitements des employés	>	763. 10
E. 4.	Frais d'impression	>	6,153. 58
E. 5.	Service de l'hôtel de ville	>	2,717. 60
F. 4.	Frais d'impression du bulletin des séances et du bulletin des lois	>	8,705. 60
G. 3.	Frais d'impression du bulletin des séances et du bulletin des lois	>	2,036. 10
G. 4.	Mise à jour du compte-rendu du Grand Conseil	>	1,245. —
H. 4.	Frais de bureau	>	131. 05
J. 4.	Frais de bureau	>	1,226. 85
Total			fr. 47,510. 37

Ad C. 1—4. Le Conseil-exécutif a alloué des gratifications aux fonctionnaires et employés de l'Etat ayant 25 années de service et plus. Il s'ensuivit une dépense extraordinaire de fr. 21,000. —. Le reste du dépassement représente la subvention versée au théâtre de la ville de Berne, de 8000 fr.

Ad E. 2. La dépense en plus a été causée par une indemnité pour travail supplémentaire et une augmentation de traitement accordée après coup à l'aide du préposé aux imprimés; d'autre part, la maladie d'un employé a nécessité le remplacement de celui-ci.

Ad E. 4. Le dépassement est imputable aux frais de l'élection fédérale des jurés, ainsi que de la votation populaire sur la loi fédérale concernant l'impôt du timbre et sur la loi communale. Cette dernière a absorbé à elle seule une somme de 13,044 fr. 75. Une partie de la dépense en plus provient aussi du renchérissement du papier, allant jusqu'à 150 %.

Ad E. 5. Il s'agit ici essentiellement d'un effet de la hausse générale des prix, surtout de ceux du combustible.

Ad F. 4. et G. 3. Les deux dépassements sont causés, par les prix du papier et l'augmentation des frais d'imprimerie.

Ad G. 4. Le Conseil-exécutif a autorisé la Chancellerie d'Etat à recourir à un auxiliaire pour la mise au point du Compte-rendu du Grand Conseil. La somme payée de ce chef se monte à 1245 fr.

Ad H. 4. Le crédit annuel des frais de bureau de la préfecture de Berne a dû être élevé provisoirement de 100 fr. pour 1917, afin de pouvoir effectuer des paiements restés en souffrance. Le chauffage et la lumière des préfectures de Berne et Bienne, ont d'autre part exigé 535 fr. de plus qu'il n'était prévu.

Ad J. 4. Ce crédit est grevé d'une dépense extraordinaire de 1640 fr. 25 pour honoraires et débours d'un expert du registre foncier.

II. Administration judiciaire.

B. 4.	<i>Service, chauffage et éclairage du Palais de justice</i>	fr. 4,200. —
C. 4.	<i>Frais de bureau des tribunaux de district</i>	» 6,191. 60
D. 4.	<i>Frais de bureau des greffiers de tribunal</i>	» 252. 78
F. 2.	<i>Frais de déplacement et d'entretien de la Cour d'assises</i>	» 653. 90
F. 4.	<i>Frais de bureau</i>	» 455. 81
G. 6.	<i>Frais de bureau des offices des poursuites</i>	» 3,468. 03
Total		fr. 15,222. 12

Ad B. 4. Les dépenses prévues en 1916 pour l'agrandissement du Palais de justice ont été de beaucoup dépassées, de telle sorte qu'une bonne partie de ces dépenses ont dû être reportées en 1917. Le renchérissement notable du combustible et du matériel employé pour l'entretien du bâtiment font également une bonne partie des dépenses en plus.

Ad C. 4. Le crédit a été dépassé par suite des dépenses extraordinaires suivantes:

Acquisition et reliure de volumes de la Revue des juristes bernois des années 1912 à 1916, constitution d'un recueil officiel des arrêts du Tribunal fédéral, à l'intention des fonctionnaires	fr. 1,313. 45
Augmentation de l'indemnité des frais de bureau du Tribunal V de Berne	» 100. —
Remboursement d'excédents passifs de divers comptes de frais de bureau	» 175. 25
Vacations et indemnités de déplacement pour remplacement de présidents de tribunal au service militaire	» 535. 35
Indemnité pour emploi d'une machine à écrire	» 75. —

Les frais de chauffage et éclairage des préfectures de Berne et Bienne ont dépassé les prévisions de 3946 fr.

Ad D. 4. Il a été imputé sur ce crédit une somme de 1026 fr. 60 pour l'acquisition et la reliure de volumes de la Revue des juristes bernois, ainsi que pour la confection du recueil officiel des arrêts du Tribunal fédéral. La dépense en plus est cependant compensée, sauf 252 fr. 78, par des économies réalisées sur d'autres articles.

Ad F. 2. Le dépassement résulte de l'augmentation du tarif des C. F. F.

Ad F. 4. Le solde à payer par 269 fr. 50 sur le prix d'une machine à écrire achetée en 1916, a été acquitté. Les frais de chauffage et d'éclairage des préfectures de Berne et Bienne ont causé une dépense en plus de 474 fr. 70.

Ad G. 6. Ce dépassement est imputable au règlement de divers comptes de frais de bureau restés en souffrance. En outre, les frais de chauffage et d'éclairage des préfectures de Berne et Bienne ont été plus grands qu'on ne l'avait supputé.

III.^a Justice.

A. 1.	<i>Traitement du secrétaire</i>	fr. 2,735. 60
D. 2.	<i>Examens</i>	» 109. 40
Total		fr. 2,845. —

Ad A. 1. La longue maladie du secrétaire de la Direction de la justice a nécessité la suppléance de ce fonctionnaire.

Ad D. 2. Le dépassement a été causé par les frais très élevés payés pour la pension et la chambre des candidats venant du dehors. Une partie du dépassement est due à l'augmentation des frais de chemin de fer à rembourser aux apprentis.

III.^b Police.

A. 1.	<i>Traitements des fonctionnaires</i>	fr. 1,957. —
A. 2.	<i>Traitements des employés</i>	» 269. —
A. 3.	<i>Frais de bureau</i>	» 1,783. 63
C. 3.	<i>Habillement</i>	» 2,123. 40
D. 1. a.	<i>Nourriture des prisonniers</i>	» 11,495. 53
D. 1. b.	<i>Frais divers d'entretien</i>	» 5,849. 34
E. 4.	<i>Maison disciplinaire de Trachselwald</i>	» 10,172. 39
G. 7.	<i>Chambres de conciliation</i>	» 3,047. 15
G. 8.	<i>Grèves, frais extraordinaires de police</i>	» 717. 25
Total		fr. 37,414. 69

Ad A. 1. Le dépassement de crédit concerne le traitement de l'inspecteur des cinématographes entré en fonction le 5 juillet 1917. Ce traitement n'avait pas été prévu.

Ad A. 2. La Direction de la police s'est adjoint un nouveau commis, de III^e classe. Les dépenses en plus correspondent au prorata du traitement.

Ad A. 3. Les frais en plus proviennent du renchérissement des articles de bureau et du combustible.

Ad C. 3. Le prix des uniformes a augmenté depuis l'établissement du budget, ce qui a occasionné le dépassement.

Ad D. 1. a. Les motifs du dépassement sont imputables à l'augmentation des prix du pain et du lait, et de l'indemnité aux geôliers pour fourniture de la soupe. D'autre part, la subsistance des prisonniers malades se trouvant dans les hôpitaux et asiles d'aliénés a exigé 1,800 fr. de plus qu'en 1916. Enfin, une note de 1916, du montant de 5,323 fr. 14, a été mandatée en 1917.

Ad D. 1. b. Les frais de combustible ont été d'environ 3,900 fr. plus élevés que ceux de 1916. En outre, la rubrique a été grevée de 1,523 fr. 15 pour quote-part à des frais de chauffage et d'éclairage. Le reste de la dépense en plus se répartit entre divers articles de première nécessité.

Ad E. 4. Sans l'augmentation de l'inventaire, de 5,873 fr. 95, pour laquelle on n'avait rien prévu, le dépassement de crédit se monte à 4,298 fr. 44. Les frais de l'enseignement et les cultes accusent un dépassement de 332 fr. 44, ceux pour la nourriture de 10,334 fr. 61, et ceux pour l'entretien, un de 6,202 fr. 80. A cela s'ajoute que le produit des industries est demeuré inférieur de 814 fr. 78 au chiffre prévu et de 4,367 fr. 03 au rendement de 1916. Le produit de l'agriculture, quoique dépassant les prévisions, de 3,150 fr. 87 est resté inférieur, de 5,836 fr. 97, à celui de 1916. Le traitement de l'instituteur actuel avait été d'autre part compté trop bas. Le dépassement pour la nourriture et l'entretien provient de la situation économique, ainsi que de dépenses extraordinaires pour réparation du bâtiment faisant 2,747 fr. 75. Le produit en moins des industries

a été causé par le transfert à Anet d'une partie des élèves, la menuiserie étant d'un autre côté demeurée inactive pendant ce temps. L'achat d'un taureau-reproducteur a eu un fâcheux effet sur le produit de l'agriculture, car cet achat a eu de mauvais résultats qui se sont traduits par une moins-value de 1,400 fr. De plus, 3,160 fr. 65 provenant de la vente des céréales ont été portés au compte de l'année 1918. Le rendement de cette dernière s'améliorera d'autant, de sorte que on peut s'attendre à ce que le compte de l'établissement de 1918 sera plus favorable qu'en 1917.

Ad G. 7. Les frais de ce chapitre ne peuvent être déterminés exactement d'avance, car ils dépendent exclusivement du nombre des cas soumis aux chambres de conciliation, nombre qui, en 1917, a été plus grand qu'on ne l'avait prévu.

Ad G. 8. Les frais ont été occasionnés par les grèves de Deisswil, Langnau, Worb, Oberbourg et Langenthal.

IV. Affaires militaires.

A. 5. <i>Mobilisation, frais des préparatifs</i>	fr. 39,962. —
E. 2. <i>Frais de bureau des commandants d'arrondissement</i>	> 2,208. 52
Total	<u>fr. 42,170. 52</u>

Ad A. 5. La dépense en plus a été causée par les nombreuses mobilisations et démobilisations, et concerne essentiellement la rétribution du personnel auxiliaire, comme c'était d'ailleurs le cas l'année passée.

Ad E. 2. Ce dépassement est imputable aux augmentations de traitement, prévues par la loi, accordées aux employés des bureaux de Berne et Bienne, de 900 fr., augmentations qui n'avaient pas été inscrites au budget, ensuite au traitement d'un apprenti à Delémont, d'un montant de 600 fr., et enfin à l'augmentation de loyer des bureaux de Bienne, de 758 fr. 30 pour 1917.

V. Cultes.

A. 1. <i>Frais de bureau</i>	fr. 105. 19
B. 5. <i>Pensions de retraite</i>	> 669. 10
Total	<u>fr. 774. 29</u>

Ad A. 1. Les dépenses en plus ont été occasionnées par le renchérissement considérable du papier, des frais d'impression et aussi du combustible.

Ad B. 5. Il s'agit ici de l'octroi de nouvelles pensions de retraite.

VI. Instruction publique.

A. 2. <i>Traitements des employés</i>	fr. 720. 80
A. 3. <i>Frais de bureau</i>	> 1,688. 74
A. 5. <i>Indemnités des commissions d'examen et des experts, frais de déplacement</i>	> 2,525. 10
B. 4. <i>Traitements des employés</i>	> 1,142. 40
B. 4 a. <i>Policlinique, traitements</i>	> 1,523. 10
B. 5. <i>Frais d'administration</i>	> 17,124. 96
C. 4. <i>Inspections</i>	> 666. 65
A reporter	<u>fr. 25,391. 75</u>

	Report	fr. 25,391. 75
C. 5. <i>Pensions de retraite à des maîtres d'écoles moyennes</i>	>	5,301. 20
C. 9. <i>Ecoles complémentaires</i>	>	666. 65
D. 16. <i>Subventions aux établissements spéciaux pour l'éducation des enfants sourds-muets, aveugles, etc.</i>	>	112. 50
D. 17. <i>Enseignement de l'économie domestique</i>	>	9,696. 05
E. 1. A. <i>Section inférieure de l'Ecole normale, à Hofwil</i>	>	6,630. 57
E. 2. <i>Ecole normale de Porrentruy</i>	>	2,023. 37
E. 4. <i>Ecole normale de Delémont</i>	>	3,392. 91
E. 5 a. <i>Pensions</i>	>	383. 35
F. 1. <i>Etablissement de sourds-muets de Münchenbuchsee</i>	>	7,012. —
Total		<u>fr. 60,610. 35</u>

Ad A. 2. Il s'agit ici du remplacement de deux employés qui étaient au service militaire.

Ad A. 3. Le dépassement est imputable à l'achat d'une machine à écrire, pour 799 fr. 50, d'une armoire, pour 218 fr., et au renchérissement du matériel de bureau.

Ad A. 5. Les séances supplémentaires des différentes commissions sont la cause du dépassement. Par exemple, la commission allemande s'étant réunie à Delémont avec la commission française, il s'ensuivit une dépense en plus de 400 fr. pour vacations et indemnités de déplacement. Les examens de maturité ayant été beaucoup plus fréquentés que ces années dernières, et ayant dû être dédoublés, il s'ensuivit de même un surcroît de frais de 750 fr. Le reste provient de l'achat d'imprimés.

Ad B. 4. Les circonstances suivantes ont fait dépasser le crédit: suppléance de deux concierges, 504 fr.; création d'une place de préparateur, 133 fr. 35, modification du service de conciergerie à l'Ecole vétérinaire, 166 fr. 35, augmentation de l'indemnité due à l'aide-concierge de l'Institut physiologique, 200 fr., assurance en cas d'accident, 122 fr. 95.

Ad B. 4 a. Les dépenses en plus sont imputables à la création d'un poste de garde-malade (apprentie) et à plusieurs remplacements pour cause de service militaire ou de maladie.

Ad B. 5. L'augmentation des prix du combustible et du gaz, la suppression de l'escompte de 10 % qui jusqu'ici avait été accordé sur le gaz à l'Etat, ainsi que le renchérissement de divers matériaux, ont donné lieu au dépassement.

Ad C. 4. Par décision du Conseil-exécutif, l'indemnité de déplacement de l'inspecteur allemand a été augmentée de 1000 fr. à partir du 1^{er} mai 1917.

Ad C. 5. Sept nouvelles pensions ont été accordées, accusant une dépense de 9,567 fr. 15, qui n'avait pas été prévue; en revanche 4 pensions ont cessé de courir, d'où une économie de 4,265 fr. 95.

Ad C. 9. Le Conseil-exécutif a accordé à l'inspecteur des écoles secondaires de langue allemande un crédit de 1000 fr. pour des cours complémentaires donnés aux maîtres secondaires. Il y a ainsi une dépense de 666 fr. 65 pour 1917.

Ad D. 16. La dépense en plus est due à ce qu'un rapport scolaire ayant été présenté tardivement, une subvention due pour l'exercice 1915/1916, n'a été payée qu'en 1917.

Ad D. 17. Il s'agit là du développement de l'enseignement ménager, développement qui a dépassé toutes les prévisions. La dépense est du reste déterminée par des prescriptions légales.

Ad E. 1 A. Les pensions rapportèrent 3,150 fr. de moins qu'il n'était prévu. Le reste du dépassement concerne les rubriques: *Administration, Nourriture et Entretien*, où les dépenses en plus sont la conséquence de la hausse des salaires, ainsi que du renchérissement des vivres et d'autres articles de première nécessité.

Ad E. 2. Ce dépassement de crédit est plus que compensé par l'augmentation de l'inventaire, de 4,094 fr. Les frais de la nourriture ont dépassé le crédit de 2,555 fr. 79 par suite du renchérissement, l'élévation des bourses par le Conseil-exécutif ayant de son côté entraîné une dépense en plus de 585 fr.

Ad E. 4. L'Ecole normale, durant l'année 1916, avait dépensé pour des heures supplémentaires la somme de 1,280 fr. et pour l'amélioration de traitements 152 fr. 50, dépenses qui n'avaient pas été prévues. Les frais de *nourriture* accusent de même une dépense en plus de 1,715 fr. 81 et ceux d'*entretien*, une de 1,441 fr. 10. Dans cette dernière somme sont il est vrai compris 437 fr. 65 pour des réparations extraordinaires, et 650 fr. 90 pour des soins médicaux. Enfin, les pensions ont rapporté 270 fr. de moins qu'il n'avait été admis.

Ad E. 5 a. Dans le courant de l'année, un maître de l'Ecole normale a été pensionné, d'où une dépense de 383 fr. 35, qui n'avait pas été prévue, car il n'y avait aucune pension lors de l'établissement du budget.

Ad F. 1. Ensuite de l'augmentation des prix, les frais de *nourriture* accusent une dépense en plus de 6,486 fr. 45, et ceux d'*entretien* une de 3,992 fr. 40, ces derniers principalement à cause du renchérissement de l'habillement, du blanchissage et du combustible. L'*administration*, d'autre part, a exigé 215 fr. 95 de plus. Par contre les rubriques *Industries, Agriculture et Pensions* ont rapporté ensemble une somme de 3,432 fr. 19 supérieure aux prévisions, et une économie de 265 fr. 81 a été faite quant à l'*instruction*.

VII. Affaires communales.

A. 3. *Frais de bureau* fr. 834. 90

Il s'agit ici des dépenses occasionnées par des rapports ainsi que par le renchérissement du combustible et des articles de bureau.

VIII. Assistance publique.

A. 2. *Traitements des employés* . . . fr. 2,732. 85
A. 3. *Frais de bureau* » 1,608. 92
B. 2 b. *Frais de bureau et de déplacement* » 2,800. 75
F. 7. *Maison d'éducation de Loveresse* . » 1,310. 45
Total fr. 8,452. 97

Ad A. 2. Il s'agit ici de la rétribution d'un employé auxiliaire, rendu nécessaire par le surcroît de travail en 1917.

Ad A. 3. Ce dépassement a été causé par la hausse des prix du papier, du matériel de bureau et des frais d'impression.

Ad B. 2. b. Des déplacements supplémentaires et l'augmentation du coût des billets de chemin de fer ont causé la dépense en plus.

Ad F. 7. Le dépassement est plus que compensé par l'augmentation de l'inventaire, de 1,914 fr. La *nourriture* a grevé le budget d'une dépense en plus de 2,562 fr. 25. D'un autre côté, l'*agriculture* et les *pensions* ont rendu 2,696 fr. 85 et 840 fr. 50 de plus que les prévisions.

IX^a. Economie publique.

A. 3.	<i>Frais de bureau</i>	fr.	1,489. 55
B. 3.	<i>Frais de bureau et d'impression</i>	»	592. 75
B. 5.	<i>Statistique des cultures</i>	»	1,196. 60
B. 6.	<i>Approvisionnement en charbons, enquête</i>	»	7,679. 10
B. 7.	<i>Récolte des céréales, enquête</i>	»	219. —
C. 1.	<i>Encouragement au commerce et à l'industrie en général</i>	»	2,033. 70
C. 4.	<i>Conservatoire des arts et métiers</i>	»	2,325. —
C. 5. d.	<i>Traitement des employés</i>	»	1,211. 75
D.	<i>Technicum de Berthoud</i>	»	4,832. 76
E.	<i>Technicum de Bienne</i>	»	3,052. 44
G. 1. d.	<i>Articles chimiques, écrits, éclairage, etc.</i>	»	1,115. 92
G. 2. b.	<i>Frais de déplacement</i>	»	1,130. 73
	Total	fr.	26,879. 30

Ad A. 3. Le crédit a été grevé d'une manière extraordinaire par les mesures économiques que nécessite la situation actuelle; les frais d'impression, notamment, ont été importants.

Ad B. 3. Les dépenses en plus ont été causées par le transfert dans un nouveau bureau.

Ad B. 5, 6 et 7. Les frais de ces trois articles ont été causés par les travaux de statistique qu'il a fallu faire en vertu de divers arrêtés du Conseil fédéral. Dans le chiffre 6 sont compris les frais de la commission cantonale du charbon et de son bureau.

Ad C. 1. Les dépenses en plus ont été causées par des subventions extraordinaires à l'industrie des copeaux de bois et à la Société pour l'amélioration de l'industrie hôtelière dans l'Oberland bernois.

Ad C. 4. Ce dépassement est imputable à une subvention destinée à couvrir le déficit du compte de l'établissement pour 1916, se montant à 1,075 fr., et à une subvention extraordinaire de l'Etat pour allocations de renchérissement au personnel, 1,250 fr.

Ad C. 5. d. On a dû engager un aide pour le secrétariat de Bienne de la Chambre du commerce et pourvoir au remplacement d'un employé qui était au service militaire.

Ad D. et E. Les dépassements concernent uniquement les allocations pour renchérissement de la vie payées au corps enseignant et au personnel. Ces dernières allocations ont été portées directement au compte des deux établissements.

Ad G. 1. d. Les dépenses en plus sont dues au renchérissement des produits chimiques et du combustible.

Ad G. 2. b. Le contrôle des moulins (farine entière) et l'augmentation des frais de déplacement résultant de celle des tarifs ferroviaires, ont occasionné le dépassement.

IX^b. Service sanitaire.

B. 1.	<i>Frais généraux</i>	fr.	760. 40
C.	<i>Maternité</i>	»	30,659. 57
E.	<i>Asile d'aliénés de la Waldau</i>	»	82,752. 34
F.	<i>Asile d'aliénés de Münsingen</i>	»	43,483. 80
G.	<i>Asile d'aliénés de Bellelay</i>	»	32,145. 30
Total			fr. 189,801. 41

Ad B. 1. La subvention fédérale pour les analyses bactériologiques de matières diphtériques ayant été réduite, l'Etat a dû prendre à sa charge la dépense correspondante.

Ad C. Il s'est produit ici les dépenses en plus suivantes: *administration* 858 fr. 75, *nourriture* 21,138 fr. 53, *entretien* 23,944 fr. 92, *Policlinique gynécologique* 285 fr. 30, et *augmentation de l'inventaire* 8,042 fr. 35. Le dépassement de crédit pour l'*administration* est imputable essentiellement à l'augmentation des tarifs téléphoniques, postaux et de transport. Les dépenses en plus pour la *nourriture* sont la conséquence du renchérissement des denrées alimentaires; celles pour l'*entretien* proviennent, de même, de la hausse du prix du combustible, des articles de lessiverie, des médicaments et du matériel de pansement. On ne prévoyait rien pour l'*augmentation de l'inventaire*. Aux dépenses en plus, il y a lieu d'opposer une plus-value sur les *pensions* de 21,597 fr. 50.

Ad E. Les frais de *nourriture* dépassent les prévisions de 110,261 fr. 86, et ceux d'*entretien*, de 35,203 fr. 97. Le renchérissement de la vie en est cause. Les *industries* ont accusé une plus-value de 9,899 fr. 10 et l'*agriculture*, une de 49,730 fr. 31, en sorte que les résultats de l'exploitation, avec les économies réalisées, quant à l'*administration*, l'*enseignement* et le *culte*, accusent une dépense en plus de 75,647 fr. 14. Dans l'*augmentation de l'inventaire* de 82,405 fr. est comprise pour 54,847 fr. 60, la *contribution du fonds des aliénés* à l'achat de matériel agricole pour le domaine de la Maison rouge, l'augmentation provenant de l'exploitation de l'établissement fait ainsi 27,557 fr. 40. On ne prévoyait rien pour cet article. Par contre, les *pensions* ont rapporté la somme de 20,452 fr. 20 en plus.

Ad F. Le dépassement est plus que compensé par une *augmentation de l'inventaire* de 55,650 fr. 70. Les divergences d'avec le budget sont en partie considérables. C'est ainsi que les frais de *nourriture* ont été dépassés de 97,046 fr. 75, et ceux d'*entretien* de 16,463 fr. 95, ont en revanche produit plus qu'il n'était prévu: les *industries*, 17,541 fr. 80, l'*exploitation agricole*, 79,265 fr. 15, et les *pensions*, 24,765 fr. 90.

Ad G. Le dépassement est compensé pour 27,604 fr. par une *augmentation de l'inventaire*. Il y a d'autre part une dépense en plus de 26,747 fr. 33 pour la *nourriture*, et de 17,497 fr. 52, pour l'*entretien*. Ont en revanche produit plus qu'il n'était prévu: les *industries* 30,256 fr. 98, l'*agriculture* 30,256 fr. 98, et les *pensions* 1,968 fr. 60.

X. Travaux publics et chemins de fer.

E. 1.	<i>Traitements des cantonniers</i>	fr.	15,528. 45
E. 3.	<i>Travaux de réfection et digues</i>	»	38,435. 35
K. 5.	<i>Frais de la police de la navigation</i>	»	2,358. 25
Total			fr. 56,322. 05

Ad E. 1. La dépense en plus porte presque exclusivement sur des frais de remplacement de cantonniers, notamment pour cause de service militaire. Il a aussi été accordé des traitements plus élevés à de nouveaux cantonniers.

Ad E. 3. Par suite du mauvais temps ayant sévi durant presque tout l'été 1917 dans le canton, il s'est produit des frais de réfection beaucoup plus élevés que les prévisions.

Ad K. 5. Les dépenses en plus concernent le contrôle des barques des lacs de Brienz et Thoune, de l'Aar, de la Singine et d'autres petites rivières. Ce contrôle a été exercé par les 6 garde-pêche de l'Etat, en lieu et place de l'inspecteur intercantonal, et a entraîné une dépense pour frais de déplacement de 1,206 fr. 95 et de 1,247 fr. pour indemnités journalières.

XII. Finances.

B. 4.	<i>Frais d'impression et de reliure</i>	fr.	1,621. 20
B. 5.	<i>Frais du service des chèques postaux</i>	»	6,625. 10
C. 2.	<i>Frais de bureau</i>	»	839. 90
Total			fr. 9,086. 20

Ad B. 4. Ce dépassement est dû au renchérissement du papier ainsi qu'à l'augmentation des frais d'impression et de reliure.

Ad B. 5. Les frais dont il s'agit ici et qui sont constitués par les taxes à payer à la poste, dépendent des paiements faits par chèques postaux, dont le nombre va en augmentant.

Ad C. 2. Les dépenses en plus ont été occasionnées par l'examen de la gestion de l'ancien receveur de district Arthur Ruetsch, à Laufen.

XIII. Agriculture.

A. 2.	<i>Traitements des employés</i>	fr.	2,304. 55
A. 3.	<i>Frais de bureau et de déplacement</i>	»	684. 81
B. 1. a.	<i>Encouragements en général</i>	»	2,252. 73
B. 4.	<i>Encouragement de l'élevage du cheval</i>	»	980. 42
B. 7.	<i>Assurance contre la grêle</i>	»	9,480. 02
E. 3.	<i>Ecole d'agriculture de Porrentruy</i>	»	1,028. 08
Total			fr. 16,730. 61

Ad A. 2. Le dépassement concerne l'engagement de personnel auxiliaire, nécessité par l'augmentation de la besogne du fait de la guerre.

Ad A. 3. Cette dépense en plus est également en corrélation avec les nombreuses mesures économiques de circonstance, prises par la Direction de l'agriculture. La quantité de matériel de bureau employée a été naturellement plus grande, et ces achats ont encore été rendus plus onéreux par la hausse des prix.

Ad B. 1. a. La rubrique est grevée d'une somme de 6,958 fr. 78 pour frais des mesures extraordinaires prises pour augmenter la production agricole. Autrement on aurait réalisé une économie.

Ad B. 4. Le dépassement a différentes causes: l'augmentation des indemnités dues au personnel auxiliaire sur les places de concours, les frais d'impression concernant les concours, les inspections extraor-

dinaires de juments poulinières en vue de les libérer du service à l'armée.

Ad B. 7. Conséquence de l'extention des cultures en pommes de terre et en céréales, le nombre des assurés a monté en 1917 de 15 895 à 17 139.

Ad E. 3. Le dépassement porte sur les rubriques *administration, nourriture et entretien*. Pour l'administration, il concerne les honoraires du caissier et les indemnités dues à la commission de surveillance. Quant à la nourriture le dépassement est imputable à l'accroissement du nombre des élèves, tandis que pour l'entretien il s'agit d'acquisitions qui n'étaient pas prévues. *L'enseignement* accuse une économie de 2,097 fr. 50, mais la subvention fédérale a été de 1,059 fr. 78 inférieure aux prévisions budgétaires.

XIV. Economie forestière.

A. 2.	<i>Traitements des employés</i>	fr.	503. —
A. 3.	<i>Frais de bureau et de déplacement</i>	»	994. —
B. 1. b.	<i>Frais de bureau</i>	»	267. 20
B. 2. b.	<i>Frais de bureau</i>	»	1,025. 88
B. 2. c.	<i>Frais de déplacement</i>	»	2,144. 50
B. 2. d.	<i>Loyers</i>	»	1,800. —
C. 1.	<i>Subventions pour des plans d'aménagement et encouragements à l'économie forestière en général</i>	»	1,127. 16
Total			fr. 7,861. 74

Ad A. 2. Cette dépense en plus a été occasionnée par l'engagement d'un employé auxiliaire, nécessité par le surcroît de travail résultant des mesures à prendre par suite de la guerre.

Ad A. 3. Le dépassement est un effet du renchérissement du matériel de toute espèce et du travail effectué en dehors du bureau, un employé ayant souvent été au service militaire.

Ad B. 1. b. Il s'agit essentiellement ici du renchérissement du combustible.

Ad B. 2. b. Les dépenses en plus ont été occasionnées par l'achat de trois machines à écrire. Une partie résulte aussi de frais pour poste et téléphone.

Ad B. 2. c. Ce dépassement résulte de l'accroissement du nombre des déplacements, ce dernier étant lui-même motivé par une extension de l'exploitation forestière (permis de coupe).

Ad B. 2. d. L'indemnité due aux 17 inspecteurs d'arrondissement, qui fournissent eux-mêmes leur bureau a été élevée en moyenne à 300 fr. Le compte est ainsi grevé d'une dépense en plus de 1,800 fr.

Ad C. 1. Les dépenses en plus ont été causées par l'organisation d'un cours pour sous-inspecteurs forestiers et par la confection de copies de plans d'aménagement.

XV. Forêts domaniales.

C. 3.	<i>Frais de garde</i>	fr.	318. 77
C. 4.	<i>Frais de façonnage</i>	»	25,550. —

A reporter fr. 25,868. 77

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1918.

	Report	fr. 25,868. 77
C. 6.	<i>Frais des mises</i>	» 408. 18
C. 7.	<i>Frais judiciaires</i>	» 607. 70
Total		fr. 26,884. 65

Ad C. 3. La subvention fédérale, pour laquelle on avait admis 5,000 fr., est demeurée de 303 fr. 52 inférieure à cette somme.

Ad C. 4. Le dépassement est imputable à l'augmentation des salaires, comme aussi à l'élévation de la quotité disponible.

Ad C. 6. L'élévation de la quotité disponible et l'accroissement du nombre des mises ont influé sur les dépenses.

Ad C. 7. En 1917 se sont terminés plusieurs procès judiciaires pendants, pour lesquels le crédit était de 607 fr. 70 trop faible.

XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines.

C. 1.	<i>Traitement de l'inspecteur des mines</i>	fr.	350. —
-------	---	-----	--------

Par suite de l'activité toujours grandissante de l'inspecteur des mines, le traitement de ce dernier a été porté à partir du 1^{er} octobre 1917 à 200 fr. par mois. Précédemment il était de 250 fr. par trimestre.

XXIII. Régie des sels.

B. 6.	<i>Frais divers d'exploitation</i>	fr.	1,700. 54
C. 2.	<i>Frais de bureau</i>	»	705. 70
Total			fr. 2,406. 24

Ad B. 6. Le dépassement concerne le port de sacs vides.

Ad C. 2. Ces dépassements sont en rapport avec l'augmentation des ports et des émoluments de chèques postaux. Une partie en est imputable à l'achat de matériel.

XXIV. Timbre.

C. 3.	<i>Frais de bureau</i>	fr.	410. 70
-------	------------------------	-----	---------

Ces dépenses en plus se rapportent aux prix du papier, aux frais d'impression et aux taxes postales.

XXXII. Impôts directs.

C. 1.	<i>Commission de l'impôt du revenu</i>	fr.	2,995. 25
D. 3.	<i>Frais de bureau et de déplacement</i>	»	1,495. 40
Total			fr. 4,490. 65

Ad C. 1. Le grand nombre des affaires à liquider par la commission centrale de l'impôt a eu pour conséquence une augmentation du nombre des séances. Les vacations et indemnités de déplacement de cette commission se montent à 10,684. 85, contre 6,994 fr. 25 en 1916.

Ad D. 3. Le surcroît de travail a nécessité l'engagement d'un personnel auxiliaire, dont la rétribution figure dans cette rubrique pour 4,052 fr.

Récapitulation.

I. Administration générale . . .	fr. 47,510. 37
II. Administration judiciaire . . .	> 15,222. 12
III. ^a Justice	> 2,845. —
III. ^b Police	> 37,414. 69
IV. Affaires militaires	> 42,170. 52
V. Cultes	> 774. 29
VI. Instruction publique	> 60,610. 35
VII. Affaires communales	> 834. 90
VIII. Assistance publique	> 8,452. 97
IX. ^a Economie publique	> 26,879. 30
IX. ^b Affaires sanitaires	> 189,801. 41
X. Travaux publics	> 56,322. 05
XII. Finances	> 9,086. 20
XIII. Agriculture	> 16,730. 61
XIV. Economie forestière	> 7,861. 74
XV. Forêts domaniales	> 26,884. 65
XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines	> 350. —
XXIII. Régie des sels	> 2,406. 24
XXIV. Timbre	> 410. 70
XXXII. Impôts directs	> 4,490. 65
Total	fr. 557,058. 76

Sur le vu du rapport qui précède, la Direction des finances demande au Conseil-exécutif qu'il lui plaise proposer au Grand Conseil d'approuver les dépassements ci-après des crédits du budget de 1917, en accordant les suppléments de crédit voulus, à porter au compte dudit exercice:

- 1° les dépassements de crédits se rapportant à des dépenses nécessitées, aussi bien en ce qui concerne l'époque où elles doivent être faites que le chiffre qu'elles

peuvent atteindre, par des prescriptions légales, par des tarifs ou des conventions, et montant à . fr. 1,349,635. 29

2° les dépassements de crédits correspondant à des dépenses pour lesquelles les conditions précitées font totalement ou partiellement défaut, au montant de > 557,058. 76

Total fr. 1,906,694. 05

Berne, le 30 juillet 1918.

Le directeur des finances,
Scheurer.

Approuvé par le Conseil-exécutif et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 27 août 1918.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le vice-président,
D^r C. Moser.

Le suppléant du chancelier,
G. Kurz.

Propositions de la commission
du 14 septembre 1918.

Revision du règlement du Grand Conseil.

Le Grand Conseil du canton de Berne

modifie

les art. 3, 65, 68 et 69 de son règlement du 20 février 1907 ainsi qu'il suit:

I.

ART. 3. Le premier jour des sessions et les lundis, la séance commence à deux heures de l'après-midi, et les autres jours à huit heures du matin. Il ne peut être tenu des séances de relevée ou du soir que sur décision particulière du Grand Conseil.

Ouverture
et durée des
séances.

Les séances du matin durent au moins quatre heures.

ART. 65. Les membres du Grand Conseil reçoivent un jeton de présence de 15 fr. par séance lorsqu'il n'y en a qu'une par jour, et de 10 fr. par séance lorsqu'il y en a deux.

Indemnités
de présence
et de route.

Il leur est alloué une indemnité de route de 50 centimes par kilomètre, retour compris, pour les parcours pouvant être faits en chemin de fer, et de 70 centimes pour ceux qui ne peuvent s'effectuer de cette façon. Lorsque la session ne dure qu'un jour, ou qu'un député prend part à une seule séance, cette indemnité est réduite à 30 ct., soit 50 ct. par kilomètre. Les députés qui ne résident pas à plus de cinq kilomètres de la capitale n'ont droit à aucune indemnité de route.

Lorsqu'une session embrasse deux semaines, les députés qui ont au moins cinq journées de présence, ou qui ont assisté à toutes les séances quand il y en a eu pendant moins de cinq jours, touchent une double indemnité de route.

Lorsque la session dure trois semaines, les députés qui ont au moins neuf jours de présence, ou qui ont assisté à toutes les séances quand il y en a eu pendant moins de neuf jours, ont droit à une triple indemnité de route.

ART. 68. Le président du Grand Conseil touche pour chaque jour de séance où il dirige les délibérations une indemnité de 25 fr., lorsqu'il n'y a qu'une

Indemnité
du président.

séance, et de 30 fr. lorsqu'il y en a deux, son jeton de député compris.

En cas d'empêchement du président, la disposition ci-dessus s'applique à son remplaçant.

Indemnité
des
scrutateurs.

ART. 69. Les scrutateurs, soit leurs remplaçants s'ils sont empêchés, reçoivent par jour où ils exercent leur charge une indemnité de 20 fr. lorsqu'il n'y a qu'une séance, et de 25 fr. lorsqu'il y en a deux, leur jeton de député compris.

II.

La présente décision déploie immédiatement ses effets.

Berne, le 14 septembre 1918.

Au nom de la commission

Le président,
Ernest Brand.

Rapport de la Direction des finances

au

Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

concernant

la réforme des traitements du personnel de l'Etat.

(Septembre 1918.)

On sait suffisamment de quelle façon et dans quelle mesure la guerre a provoqué le renchérissement de la vie pour que nous puissions nous dispenser d'insister là-dessus. Il convient de noter, toutefois, que ceux qui souffrent le plus de ce renchérissement sont les fonctionnaires de l'Etat. La plupart des gens qui travaillent pour leur propre compte peuvent faire supporter à leurs clients, en tout ou en partie, le surcroît de dépenses résultant de la cherté de la vie. Une grande partie du personnel des entreprises privées a, de son côté, bénéficié d'une augmentation de traitement par suite des conditions favorables du marché. Les salaires de ce personnel peuvent plus facilement et plus rapidement être mis en rapport avec les conditions de l'existence que ce n'est le cas pour ceux du personnel d'une administration publique.

Les règles qui déterminent les traitements des fonctionnaires publics sont en effet beaucoup plus rigides que celles qui sont applicables dans les entreprises privées. C'est pourquoi il est beaucoup plus difficile de modifier les traitements desdits fonctionnaires que ceux des employés de ces dernières entreprises. Cela est vrai aussi bien dans les cas où il y a lieu d'augmenter les traitements que dans ceux où il conviendrait de les ré-

duire. Or, c'est précisément cette circonstance qui s'oppose à ce que l'on mette les traitements en rapport avec un renchérissement temporaire du prix de la vie. Pareille constatation ne suffit toutefois pas à améliorer la situation du personnel des administrations publiques. Quand la détresse est à la porte, ce ne sont pas des considérations théoriques qui peuvent sortir d'embarras.

Les administrations publiques se sont vues obligées, d'une manière tout à fait générale, d'accorder à leurs employés des suppléments de traitement pour renchérissement de la vie. Ce fut le cas également de la nôtre. C'est ainsi qu'en 1916 déjà l'Etat a versé des allocations à ses fonctionnaires et employés. Pour 1917, les allocations ont été notablement augmentées et elles ont été versées à un nombre de fonctionnaires beaucoup plus grand (décret du 30 mai 1917 et arrêté du Grand Conseil du 21 novembre 1917). Pour 1918 elles ont encore été augmentées considérablement et il faudra derechef accorder, cette année, une allocation supplémentaire.

Le tableau ci-après indique l'importance des allocations versées:

Les allocations, y compris le supplément de 1917, ont été pour:

Les personnes mariées				Les célibataires		Le corps enseignant	Total de la dépense
avec traitement				avec traitement			
1916.	jusqu'à 2400	3200	4000	jusqu'à 3200			
a) alloc. p ^r la famille	125	100	—	a) allocation personnelle	—		
b) alloc. p ^r enfants .	30	30	30	b) all. p ^r charges de fam.	50—150	80,000	290,132. 50
au-dessus de							
1917.	jusqu'à 2400	3200	3200	jusqu'à 3200 4000			
a) alloc. p ^r la famille	550	450	350	a) allocation personnelle	300 100		
b) alloc. p ^r enfants .	50	50	50	b) all. p ^r charges de fam.	50—150	330,000	1,039,969. 60
au-dessus de				jusqu'à 4000 au-dessus de 4000			
1918.	jusqu'à 4000	6000	6000				
a) alloc. p ^r la famille	800	700	600	a) allocation personnelle	500 400		probabl.
b) alloc. p ^r enfants .	100	100	100	b) all. p ^r charges de fam.	50—300	500,000	2,625,000. —

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1918.

Pour 1918, il y aura lieu, ainsi que nous l'avons déjà dit, d'accorder une allocation supplémentaire; à cela s'ajouteront les allocations prévues en faveur des maîtres d'école par la loi actuellement en délibération. La dépense totale atteindra une somme qui ne sera pas loin de 6 millions de francs.

Avant la guerre, déjà, le personnel de l'Etat avait sollicité une nouvelle réglementation des traitements. Nous renvoyons à cet égard à la requête de mai 1914 de l'Association des fonctionnaires et employés de l'Etat et de l'Association des fonctionnaires de district. On avait commencé les recherches et entrepris les calculs concernant la portée financière qu'aurait pour l'Etat la réforme des traitements, lorsque la guerre vint brusquement mettre fin à ces travaux. Les fonctionnaires eux-mêmes comprirent qu'il ne pouvait plus être question de réaliser la réforme poursuivie et c'est pourquoi ils retirèrent provisoirement leur requête. Mais par la suite et en raison du renchérissement constant de la vie résultant de la guerre, le personnel de l'Etat changea d'opinion au sujet de la question dont il s'agit. Dans un mémoire daté du 5 août 1916, les deux susdites associations demandèrent à nouveau que la réforme se fit et, depuis, cette demande fut renouvelée nombre de fois. Jusqu'à ce jour, néanmoins, les autorités de l'Etat ont estimé que le moment n'était pas favorable pour opérer définitivement la revision des traitements; elles ont donc donné la préférence au système des allocations pour cherté de la vie.

Il est incontestable que ce dernier système offre des avantages sérieux au regard d'une réforme définitive des traitements. Un nouveau décret sur ces derniers serait destiné à rester en vigueur pendant nombre d'années. Il doit être établi sur des bases solides et répondre aux conditions de l'existence de l'époque pendant laquelle il fera règle. Or, ces bases n'existent pas aujourd'hui et l'on ignore encore quelles seront exactement les conditions de la vie ces prochaines années. Personne ne sait ce que demain nous réserve. En accomplissant la réforme, on ne peut pas tenir compte — en tout cas pas suffisamment — des conditions du moment, tandis qu'avec le système des allocations on peut précisément tenir compte constamment de ces conditions. Avec ledit système, on peut tenir compte également de la situation personnelle des fonctionnaires (état-civil, nombre des enfants, charges de famille, etc.), ce qui n'est pas le cas dans une réforme des traitements.

La requête des fonctionnaires de l'année 1916 demandait pour l'année 1918 une augmentation des traitements du 20 au 30 %. La dépense totale pour les traitements étant d'environ 10 millions de francs, cela aurait occasionné un surcroît de dépenses de 3 millions environ. Or, ainsi que nous l'avons dit déjà, les allocations versées pour l'année 1918 atteindront une somme de près de 6 millions de francs, soit du double.

Il faut bien reconnaître, d'autre part, qu'une nouvelle réglementation des traitements aurait aussi de grands avantages: le fonctionnaire saurait d'avance ce qui lui revient, quel est le revenu sur lequel il peut compter. Les autorités et l'administration seraient déchargées du gros travail que représentent la fixation périodique des allocations et l'exécution des arrêts y relatifs, attendu qu'une réforme nécessiterait l'élaboration d'un seul acte législatif, dont la mise à exécution n'occasionnerait pas un surcroît de travail considérable après la première année d'application.

Les fonctionnaires allèguent que les allocations sont

insuffisantes parce que les traitements eux-mêmes ne sont pas assez élevés.

Les désavantages du système des allocations se font sentir naturellement d'autant plus que la guerre se prolonge et que l'incertitude de la situation dure plus longtemps. Il n'est malheureusement pas encore possible, aujourd'hui, de prévoir quand la guerre finira. On comprend dès lors que le personnel de l'Etat insiste toujours davantage pour obtenir une nouvelle fixation des traitements. Il ne faut pas oublier, non plus, que nombre de cantons et de communes, notamment la commune de Berne, — dont les conditions exercent sur celles de notre administration une influence directe — ont augmenté dernièrement les traitements de leurs fonctionnaires ou employés ou sont en train de le faire.

Il n'est pas inutile d'indiquer brièvement ici quelles sont les principales revendications que formulent depuis quelques années les Associations des fonctionnaires relativement à la réforme des traitements.

Dans leur requête du mois de mai 1914 les fonctionnaires demandaient une augmentation générale des traitements de 20 % au moins; en outre, ils demandaient que les allocations pour années de service fussent versées tous les trois ans, au lieu de quatre, et que le maximum fût donc obtenu au bout de douze ans déjà au lieu de seize. Il était prévu en outre que le cinquième de l'amélioration du traitement serait affecté à la création d'une caisse de retraite pour les fonctionnaires de l'Etat et d'une caisse de secours pour leurs veuves et leurs orphelins.

Dans leur requête du 5 août 1916 les mêmes Associations sollicitaient des allocations pour cherté de la vie calculées selon le montant des traitements (il s'agissait donc là, au fond, d'une réforme provisoire de ceux-ci); elles demandaient que les allocations fussent du 30 % pour les traitements allant jusqu'à 2800 fr. et du 20 au 30 % pour les traitements supérieurs. Pour le surplus le mémoire de 1916 renouvelait les demandes de celui de 1914. Dans un mémoire daté du 10 août 1916 l'Association des gendarmes formulait de son côté des demandes analogues (relèvement du 20 au 30 %).

Dans les mémoires et projets qu'elles ont présentés dans le courant de cette année, l'Association des fonctionnaires et employés et celle des fonctionnaires de district n'ont pas seulement demandé une augmentation du tant pour cent des traitements; elles ont au contraire déterminé le montant même de la rétribution de la plupart des fonctionnaires de l'Etat. Les augmentations qu'elles sollicitent sont de beaucoup plus importantes que celles dont il était question dans les mémoires précédents; elles représentent en partie une augmentation du 100 % et même plus. Les projets dont il s'agit ayant été envoyés à tous les membres du Grand Conseil, nous nous dispenserons de les examiner ici de plus près. Il y a toutefois lieu de faire remarquer qu'ils ne prévoient pas seulement une augmentation générale des traitements, mais encore des allocations de renchérissement qui devraient être versées d'office, c'est-à-dire sans qu'il soit besoin d'une nouvelle décision du Grand Conseil. Il est en outre prévu des allocations de 100 fr. par enfant pour les années 1918 et 1919, et, enfin, la création d'une caisse de retraite.

Quoiqu'en principe nous reconnaissions le bien-fondé des revendications des fonctionnaires en ce qui concerne la réforme des traitements, nous ne cacherons pas que cette réforme nous cause certaines craintes, particulièrement dans les circonstances actuelles. Vu le change-

ment constant des conditions du jour — changement qui se reflète clairement aussi dans les mémoires des fonctionnaires — il est très difficile de trouver une solution quelque peu satisfaisante. Même si l'on y parvenait, il serait à craindre que la solution ne satisfît plus au bout de peu de temps.

Nous estimons qu'il n'est pas possible, ainsi que le proposent les fonctionnaires, de mettre effectivement les traitements en rapport avec le coût de la vie et de leur faire subir les changements dictés par celui-ci. Cela pour la raison qu'on manquerait de base solide et que, en raison de leur nature, on ne peut pas faire subir aux traitements des changements constants.

En ce qui concerne les conséquences qu'aurait pour les finances de l'Etat la réforme dont il s'agit, nous nous bornerons à constater ce qui suit:

Les autorités de l'Etat ont accordé aux fonctionnaires des allocations de cherté de la vie pour leur permettre de faire face au renchérissement de toutes choses et dans l'espoir que ce dernier ne serait que passager. Cet espoir était justifié et nous estimons aujourd'hui encore qu'il n'est pas vain. Si on ne peut encore prévoir la fin de la guerre, on peut toujours espérer néanmoins qu'elle ne se fera plus attendre très longtemps. Nous croyons de même qu'une fois la paix revenue, les prix de nombreux articles et denrées baisseront assez rapidement. C'est pourquoi nous inclinons toujours à croire que c'est le système des allocations qui permet le mieux de faire face au renchérissement de la vie tel qu'il est provoqué par la guerre.

Une nouvelle réglementation des traitements entraînera pour l'Etat un gros surcroît *permanent* de dépenses. Si les allocations représentaient aussi une dépense considérable, il ne faut pas oublier qu'elles n'étaient que passagères. Il faudra donc tenir compte de ce fait dans la question des voies et moyens de trouver l'argent nécessaire.

On ne peut encore dire maintenant à combien se monterait le surcroît de dépense qu'occasionnerait la réforme des traitements; on ne peut même faire aucune estimation à cet égard, attendu qu'on ne sait pas encore selon quels principes la réforme se fera et quelle extension elle prendra. Ce qu'on peut dire avec certitude, en revanche, c'est que la dépense en plus permanente se montera à plusieurs millions de francs, dépense pour laquelle les ressources font encore défaut. Il est naturel qu'une dépense de cette importance compromettra gravement l'équilibre des finances de l'Etat, si l'on ne fournit pas en même temps à ce dernier les moyens d'y subvenir. Depuis plusieurs années les comptes de l'Etat bouclent par de gros déficits; il n'est pas possible de laisser ceux-ci prendre de plus grandes proportions encore, si l'on ne veut pas compromettre à jamais les finances publiques.

Malgré toutes les craintes que nous devons formuler contre une réforme des traitements dans ces circonstances, nous ne croyons cependant pas que cette réforme puisse être différée plus longtemps. La situation du personnel de l'Etat est telle qu'il est nécessaire de lui venir en aide promptement et efficacement. Il faut d'ailleurs songer aussi à l'intérêt de l'Etat. Celui-ci risque toujours plus de voir ses meilleurs fonctionnaires le quitter ou de ne pas pouvoir recruter des fonctionnaires qualifiés, ceux-ci trouvant en dehors de son administration des situations mieux rétribuées. Il pourrait à la fin en résulter des inconvénients graves non seulement pour l'administration de l'Etat, mais aussi pour les citoyens.

Nous concluons donc à ce que les autorités supérieures nous donnent l'ordre formel de préparer de nouvelles prescriptions sur les traitements, moyennant qu'on procure en même temps à l'Etat les ressources nécessaires pour couvrir la dépense qu'entraînera la réforme.

Nous présentons en conséquence le

projet d'arrêté

ci-après:

Réforme des traitements. — Vu le rapport de la Direction des finances, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de décider ce qui suit:

- 1° Le Conseil-exécutif est chargé de présenter sans délai des propositions concernant la réforme des traitements du personnel de l'Etat, dans le sens d'une augmentation de ceux-ci conforme aux temps actuels. Les nouvelles prescriptions devront être applicables pour l'année 1919 déjà.
- 2° Le Conseil-exécutif soumettra en même temps au Grand Conseil des propositions sur la façon de couvrir le surcroît de dépenses qui résultera de cette réforme des traitements.

Berne, le 23 septembre 1918.

Le directeur des finances,
Scheurer.

Approuvé et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 30 septembre 1918.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,
Simonin.

Le chancelier,
Rudolf.

RAPPORT

au

Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

concernant

l'introduction de la traction électrique sur les lignes bernoises exploitées à la vapeur.

(Août 1918.)

Jusqu'à ces derniers temps, nous pouvions admettre que les grandes tâches dévolues à l'Etat de Berne en matière de chemins de fer étaient accomplies pour le principal et que l'on n'aurait plus de grosses dépenses à faire à cet égard. Ceci était d'autant plus désirable que les finances cantonales se trouvent déjà fortement grevées du fait des importants capitaux qui reposent improductifs dans les lignes subventionnées ainsi que des avances à faire chaque année par suite de la garantie d'intérêts assumée en faveur du chemin de fer du Lötschberg. Les événements, toutefois, ont démenti cet espoir, car voici maintenant que se pose impérieusement la question de savoir s'il n'y a pas lieu de transformer en vue de la traction électrique toutes les lignes subventionnées par l'Etat ou les communes bernoises.

La même question a été examinée il y a une douzaine d'années déjà et elle a fait l'objet, en décembre 1907 et mars 1909, d'un rapport dans lequel l'ingénieur L. Thormann, à Berne, exposait d'une manière détaillée les avantages de la traction électrique. Ces avantages sont tellement manifestes, dans les conjonctures où nous sommes, qu'il n'y a pas besoin de s'y étendre. Au point de vue pécuniaire, le rapport susmentionné concluait dans un sens nullement défavorable; pour certaines lignes, en effet, il y avait une diminution des dépenses, tandis que le surcroît de frais supputé quant aux autres était plus que compensé par les avantages du nouveau mode d'exploitation. Néanmoins, les résultats prévus n'étaient pas tels que l'on ne pût se demander s'il valait bien la peine d'entreprendre le grand travail et de consentir les gros sacrifices qu'exigeait la transformation considérée.

Il y avait d'autant plus lieu d'être prudent, que la sûreté de la traction électrique était plus ou moins discutée dans les milieux intéressés. L'expert Thormann, par exemple, rejetait le système appliqué depuis des années sur la ligne Berthoud—Thoune. Quant à celui qu'il proposait — le système du courant alternatif monophasé — on ne disposait pas encore, dans notre pays, d'expériences suffisantes. Sans doute, on allait l'employer pour le chemin de fer des Alpes bernoises, mais là aussi on se heurtait, pour le moment, à des difficultés. Aplanir celles-ci et assurer le percement du tunnel du Lötschberg occupaient d'ailleurs tellement les personnes du métier, que l'on ne poussa pas davantage l'étude de l'électrification des lignes à vapeur alors en exploitation.

Depuis, en revanche, les conditions ont changé du tout au tout. La valeur de la traction électrique s'est manifestée brillamment au Lötschberg, et cela tant en ce qui concerne le principe même que pour ce qui est des installations. Plus notre approvisionnement en charbon se fit difficile, et plus aussi les avantages de cette traction s'affirmèrent. A cela vint s'ajouter l'exemple des Chemins de fer fédéraux, qui après de longues études préparatoires se décidèrent eux aussi pour le nouveau système.

Vu cette tournure prise par la question de l'électrification, la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises reprit ses anciennes études et chargea à nouveau l'ingénieur Thormann de lui fournir un rapport concernant l'introduction de la traction électrique sur les tronçons Spiez—Interlaken, Spiez—Erlenbach et Erlenbach—Zweisimmen; en même temps, elle fit examiner la question et exécuter les travaux préparatoires par ses

propres techniciens. La Compagnie du chemin de fer de l'Emmenthal décida, de son côté, d'électrifier la ligne Langnau—Hasle—Rüegsau.

De diverses régions du canton, les autorités centrales reçurent des mémoires concernant l'introduction de la traction électrique. Il en parvint un, en particulier, de toutes les communes du district d'Interlaken, qui savent naturellement ce que valent les avantages dont jouissent maintenant les riverains de la ligne Scherzligen—Spiez—Brigue. La compagnie de la ligne de la Singine présentait également pareil mémoire, dans lequel elle exposait que, vu la hausse continue des prix de la houille, il lui serait désormais impossible de maintenir son exploitation par ses propres moyens.

L'affaire fut de même soulevée au sein du Grand Conseil par suite d'une motion Michel et consorts du 5 mars 1918, relative à l'électrification de la ligne Spiez—Interlaken—Bönigen, motion que ladite autorité prit en considération le 21 du même mois et au sujet de laquelle le représentant du gouvernement déclara que ce dernier vouerait toute son attention à l'affaire et était prêt à en hâter la solution par tous les moyens en son pouvoir.

Lorsque, par la suite, les pourparlers concernant le nouvel arrangement commercial avec l'Allemagne et la situation économique générale firent prévoir avec une quasi-certitude que les conditions deviendraient encore plus mauvaises pour les chemins de fer à vapeur, le Conseil-exécutif, sur un rapport de la Direction des chemins de fer du 2 mai 1918, donna à cette dernière, le 16 du même mois, le mandat suivant: «La Direction des chemins de fer est chargée de préparer l'introduction de la traction électrique sur les lignes auxquelles le canton de Berne est intéressé pécuniairement, et de présenter à bref délai au Conseil-exécutif des propositions à cet égard».

Déférant à ce mandat, la Direction des chemins de fer examina toute l'affaire conjointement avec la Direction des finances. Elle se mit également en rapport tant avec la Société des Forces motrices bernoises qu'avec la compagnie du chemin de fer du Lötschberg et recueillit les études déjà existantes sur la matière. Là-dessus, la situation fut discutée en plusieurs séances avec le concours de M. l'ingénieur Thormann et l'on aboutit à des résultats qui peuvent se résumer brièvement ainsi qu'il suit:

1° La situation actuelle.

La convention fixant le prix du charbon allemand jusqu'à fin 1918 est conclue. Elle montre combien étaient fondées les craintes auxquelles cet arrangement avait donné lieu. Depuis le 15 mai dernier, la tonne de charbon revient à 260 fr. franco Berne, tandis qu'avant le 1^{er} avril le prix était de 115 fr. et avant la guerre de 40 fr. Les charges imposées aux chemins de fer à vapeur deviennent donc telles qu'elles ne peuvent plus être compensées par les relèvements de tarifs déjà introduits ni par ceux qui le seront encore à l'avenir. C'est pourquoi il est tout à fait possible que les lignes à fortes pentes et à trafic relativement faible ne puissent plus être exploitées dans un avenir rapproché.

C'est dire à quel point l'électrification de notre réseau ferré est devenue une urgente nécessité. Cette urgence, qui représente une difficulté de plus à vaincre,

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1918.

résulte de ce qu'il faut craindre qu'on ne puisse plus se procurer tout ce qui est nécessaire pour la traction électrique: force motrice, cuivre, isolateurs, locomotives, etc. Mais si même on réussissait à s'assurer tout cela, encore doit-on se demander à quel prix et si le canton est en état de le payer.

Le problème à résoudre est donc de se procurer l'énergie électrique, le matériel et l'argent. Qu'il soit des plus difficiles, et que les fonds nécessaires, notamment, ne puissent être trouvés qu'en y mettant tous nos efforts, sont choses qu'il faut dire avec une netteté ne laissant place à aucune surprise; et à cette constatation vient se joindre d'emblée la question de savoir si, à une époque imposant déjà d'aussi lourdes charges à l'Etat, aux communes et aux particuliers, nous voulons entreprendre une œuvre extrêmement difficile ou si, au contraire, nous ne ferions pas mieux de la remettre à des temps plus propices.

2° La nécessité d'électrifier nos lignes.

Comme on le sait, ce ne sont pas des raisons d'ordre financier qui ont engagé le peuple bernois et ses autorités à développer le réseau ferroviaire cantonal; ce fut bien plutôt l'idée de doter le canton et ses diverses régions de moyens de communications satisfaisant aux exigences modernes. Aussi n'est-ce point à un fort rendement des lignes que l'on attacha le plus d'importance, mais à leurs bons effets sur l'économie générale. Et c'est ainsi qu'à l'heure actuelle nos entreprises de chemins de fer ne sont pas précisément prospères au point de vue financier: les unes ne servent depuis longtemps qu'un modeste dividende, d'autres arrivent tout juste à payer l'intérêt de leurs dettes et à constituer de petites réserves, et d'autres encore sont aux prises avec des difficultés et se voient obligées de recourir à l'aide d'autrui.

La situation de toutes ces lignes n'a fait qu'empirer depuis qu'a éclaté la guerre. Il nous suffira à cet égard, de mentionner l'appel sous les drapeaux d'une partie de leur personnel, le renchérissement continu de tous les matériaux et surtout le surcroît de dépenses pour traitements et salaires et pour combustible.

Les comptes de l'exercice 1917 montrent déjà que la plupart des compagnies ne peuvent plus équilibrer leurs recettes et dépenses. Les taxes ont été élevées, le nombre des trains diminué; mais l'augmentation des frais est si considérable que satisfaire aux seuls engagements courants est devenu ou bien directement impossible, ou bien extrêmement difficile pour les entreprises.

D'ailleurs, de nouvelles dépenses sont prochaines; nous ne mentionnerons ici que les allocations pour renchérissement de la vie à accorder au personnel. Si à cela vient encore s'ajouter le surcroît de charge résultant des prix actuels du charbon ou d'une hausse de ceux-ci, il faut s'attendre à voir plusieurs de nos chemins de fer suspendre leur exploitation faute d'argent. C'est cette crainte qui, ainsi qu'il est dit plus haut, a amené la compagnie de la ligne de la Singine à présenter son mémoire au gouvernement; et elle existe tout autant pour la ligne Erlenbach-Zweisimmen, la ligne Berne-Schwarzenbourg et à peu près toutes leurs semblables.

Nous ne saurions cependant laisser les choses en venir à une extrémité aussi grave que la cessation du service ferroviaire. Toute notre économie publique se

ressent déjà assez fortement de la situation provoquée par la guerre. La réduction répétée des horaires, notamment, entrave de la façon la plus sensible notre commerce. S'il fallait maintenant arrêter complètement l'exploitation de nos lignes, tout notre trafic en général se trouverait placé dans des conditions bien différentes de ce qu'elles ont été jusqu'ici et qui mettraient notre économie nationale dans l'impossibilité de se développer, car elle dépend étroitement d'une exploitation suffisante des chemins de fer. L'arrêt de cette dernière signifierait une véritable paralysie du trafic pour des régions étendues de notre canton. Qu'on se représente seulement ici, ce que cela serait pour notre approvisionnement en denrées alimentaires; à toutes les difficultés auxquelles il se heurte viendrait s'en ajouter une bien plus grave encore, que nos populations — surtout celles des villes et des centres industriels — ne pourraient plus supporter.

Si toutefois nous voulons empêcher pareil arrêt de la vie du pays — et nous le devons — il ne nous reste rien d'autre à faire que de venir en aide aux lignes dont l'exploitation est menacée.

Or, en laissant l'exploitation telle qu'elle s'est faite jusqu'ici, ce secours de la communauté ne pourrait revêtir qu'une forme: celle de subventions en faveur de frais de service des entreprises, subventions dont personne ne saurait dire quelle charge elles représenteraient et pendant combien de temps il faudrait les consentir.

Mais, dans ces conditions, il paraît préférable de ne pas engager les fonds de la communauté dans des allocations pour lesquelles il n'existerait aucune contre-valeur durable, et de les affecter plutôt à des améliorations dont l'avenir bénéficiera autant que le présent. Il faut considérer au surplus, qu'on ne pourra établir un trafic vraiment normal, actuellement et pour un temps relativement long, que sur les lignes à traction électrique. La preuve en est fournie à suffisance par les conditions où l'on se trouve en ce moment; il n'y a qu'à comparer l'horaire des chemins de fer électriques avec celui des chemins de fer à vapeur et à voir comment le trafic s'en va aux premiers, parfois par les chemins les plus détournés et sans égard aux frais ni aux pertes de temps. Il ressort clairement de ces circonstances, du moins à notre avis, que le service ferroviaire tel qu'il peut tant bien que mal s'effectuer aujourd'hui ne saurait suffire à satisfaire aux besoins du trafic et qu'il faut donc l'améliorer d'une manière propre à assurer notre vie économique tant privée que publique.

C'est pourquoi nous arrivons à la conclusion qu'en dépit des difficultés de toute espèce l'électrification de nos lignes exploitées à la vapeur doit être entreprise pour peu qu'il soit possible de la mener à chef.

3° L'étendue de la tâche et la manière de l'accomplir.

La longueur des lignes à transformer pour l'introduction de la traction électrique est considérable, puisqu'elle fait environ 350 km, les lignes présentant d'ailleurs entre elles de grandes différences au double point de vue de la construction et de l'exploitation.

Il va de soi que la transformation ne peut être entreprise en bloc, mais qu'elle doit au contraire se faire par échelons.

Si l'on prend en considération les usines propres à fournir l'électricité nécessaire à la traction, on

peut ranger les susdites lignes en quatre groupes, savoir:

- | | | |
|-----------------------|--------|---|
| Groupe de Spiez . . | lignes | Spiez—Interlaken—Bœnigen
Spiez—Erlenbach
Erlenbach—Zweisimmen |
| Groupe de Berne . . | lignes | de la Gürbe
Berne—Schwarzenbourg
Berne—Neuchâtel
de la Singine |
| Groupe de l'Emmenthal | lignes | de l'Emmenthal
Berthoud—Thoune
Soleure—Moutier
Ramsei—Sumiswald—Huttwil
Langenthal—Huttwil
Huttwil—Eriswil
Huttwil—Wolhusen |
| Groupe du Jura . . | lignes | Saignelégier—Glovelier
Saignelégier—La Chaux-de-Fonds
Porrentruy—Bonfol |

Nous proposons, quant aux travaux d'électrification, de commencer par les deux premiers de ces groupes, ceux de Spiez et de Berne. Il faut se régler en première ligne, ici, sur l'importance et la distribution de l'énergie électrique dont on dispose. Comme on le verra plus loin, les installations et forces encore disponibles existant à Spiez et à Kandergrund suffisent pour l'exploitation de ces groupes, mais non pour celle des deux autres. C'est donc bien par Spiez et Berne qu'il faut débiter. Cela se recommande également du fait que très prochainement la ligne qui relie l'Oberland à Berne via Münsingen sera exploitée à l'électricité. Le tronçon intermédiaire Spiez—Interlaken devrait être électrifié lui aussi immédiatement, et de même celui de Spiez—Zweisimmen. Cela fait, toutes les vallées oberlandaises aboutissant à Spiez, sauf celle de l'Oberhasli, se trouveraient desservies par des lignes électriques, les chemins de fer de l'Oberland et la ligne Montreux—Oberland venant se souder aux nouveaux points terminus d'Interlaken et de Zweisimmen. A l'exemple de ce que les Chemins de fer fédéraux ont fait pour le tronçon Berne—Münsingen, il faudrait également électrifier la ligne de la Gürbe, puis celle de Berne—Schwarzenbourg à cause de la grande consommation de charbon qu'exigent ses fortes pentes. La transformation de la ligne Berne—Neuchâtel s'impose tout autant; il faudra ici, il est vrai, des locomotives plus puissantes, dont le type n'est pas encore arrêté, mais pour le moment on pourra se contenter des machines prévues pour les autres tronçons. Avec la ligne Berne—Neuchâtel, enfin, il est nécessaire d'électrifier celle de la Singine, qui, contrairement à la première, exigera des machines de moindre puissance, dont le type demeure également à déterminer.

Une fois électrifiés les groupes de Spiez et de Berne, on pourra passer à ceux de l'Emmenthal et du Jura. A l'heure actuelle, la compagnie du chemin de fer de l'Emmenthal transforme son tronçon supérieur selon le système de la ligne Berthoud—Thoune. Cette dernière est en effet déjà exploitée à l'électricité, bien qu'avec un type d'agencement différent de celui du Lœtschberg et de celui qu'ont adopté les Chemins de fer fédéraux. Il est probable qu'avec le temps le système prévu, celui du courant alternatif monophasé, sera appliqué égale-

ment à la ligne Berthoud—Thoune; pour le moment, cependant, les installations en usage jusqu'ici peuvent suffire.

Commencer l'électrification par les deux premiers groupes de ligne se recommande aussi parce que c'est des régions desservies par ces lignes que sont parvenues les demandes les plus instantes et que c'est là-bas que les travaux préparatoires sont le plus avancés. En outre, la communauté d'exploitation du chemin de fer des Alpes bernoises et du chemin de fer Berne—Neuchâtel dispose — de par les travaux du Lœtschberg — du personnel technique, de l'expérience et de l'outillage nécessaires.

4° La force motrice.

Relativement à la fourniture de l'énergie électrique, nous en sommes réduits, du moins pour l'essentiel, aux Forces motrices bernoises. Des recherches faites, il résulte que l'énergie nécessaire aux groupes de Spiez et de Berne peut être fournie jusqu'à nouvel ordre par les usines de Spiez et Kandergrund, soit avec les machines déjà existantes, soit à l'aide de nouvelles génératrices monophasées.

Pour ce qui est de la fourniture d'autre énergie encore, il faut créer de nouvelles usines, à l'égard de quoi celle de Mühleberg entre seule en ligne de compte pour le présent et l'avenir immédiat. Cette usine sera prête en automne 1920, mais devra encore être pourvue de machines monophasées — ce qui est possible et déjà prévu et est d'autant plus nécessaire que la force fournie par Spiez et Kandergrund suffira tout juste, personne, d'autre part, ne pouvant dire si d'ici à un an il ne faudra pas disposer par ailleurs de cette force, vu les besoins toujours croissants d'énergie électrique qui se manifestent partout en Suisse. Le dernier mot en cette matière appartenant aujourd'hui au Conseil fédéral, le canton de Berne ne pourra pas, le cas échéant, empêcher que ses excédents d'électricité soient employés à d'autres fins qu'à faire marcher des chemins de fer.

Une chose est sûre, en revanche, c'est que si l'on veut établir de nouvelles machines dans les usines de Spiez, Kandergrund et Mühleberg il faut s'y décider sans délai. Les livraisons prennent maintenant énormément de temps et on n'a aucune garantie quant aux termes. S'il faut que les machines soient prêtes à marcher dans deux ans, il est nécessaire de les commander immédiatement.

5° Le matériel.

Comme il est dit plus haut on pourra mettre à profit, pour l'introduction de la traction électrique, les expériences recueillies au Lœtschberg ainsi que les décisions prises depuis par les Chemins de fer fédéraux. Aujourd'hui, une quantité de questions se trouvent résolues qui, dans d'autres circonstances, auraient exigé beaucoup de temps et d'argent. C'est grâce à cela que les plans des tronçons Spiez—Interlaken, Spiez—Erlenbach, Erlenbach—Zweisimmen, ligne de la Gürbe et ligne Berne—Schwarzenbourg sont déjà achevés ou près de l'être.

Vu les différences de construction des lignes à transformer, il importait de trouver un type de locomotive

qui, tout en étant assez puissant, ne nécessitât pas le renforcement de la voie ou d'autres travaux encore. Les experts croient avoir réalisé pareil type dans une locomotive pesant environ 72 tonnes et pouvant remorquer

sur une pente de 25 ‰, à 35 km à l'heure, une charge de 200 tonnes

» » » » 22 ‰, » 35 » » » » » 220 »

» » » » 15 ‰, » 35 » » » » » 330 » ,

tandis que les machines actuelles peuvent remorquer

sur une pente de 25 ‰, à 18–20 km à l'heure, une charge de 175 tonnes

» » » » 15 ‰, » 18–20 » » » » » 285 »

La puissance du nouveau type électrique est donc plus grande que celle des locomotives à vapeur en usage jusqu'ici et suffira pendant longtemps aux besoins du trafic, même si ce dernier augmentait sensiblement par rapport à ce qu'il était avant la guerre. Pour la ligne Berne—Neuchâtel, toutefois, il faudra des machines plus lourdes, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer.

On examine aussi s'il ne conviendrait pas de se procurer des voitures automotrices. La ligne du Lœtschberg en a qui rendent de bons services. Pour les autres lignes des groupes de Spiez et de Berne, excepté celles de Berne—Neuchâtel et de la Singine, elles seraient cependant trop lourdes. C'est pourquoi on étudie s'il ne serait pas possible de trouver un type de voiture ou de petite locomotive pouvant déployer la puissance nécessaire sans être d'un poids excessif. C'est là, toutefois, un point qui peut être laissé de côté pour le moment.

Si donc les questions concernant le système à adopter et son application ne présentent plus de difficultés particulières aujourd'hui, il n'en est malheureusement pas de même quant à la façon de s'assurer le matériel. Celui-ci, en effet, nous ne pouvons en majeure partie le trouver qu'à l'étranger. Mais on sait à quelles difficultés se heurte l'importation des denrées mêmes les plus nécessaires à notre existence et le peu de garantie qu'on a en ce qui concerne les délais de livraison; or, tel est aussi le cas de presque tout ce qu'il faut pour la traction électrique — cuivre, fil de fer, isolateurs, fer, acier, tôle, etc.

Néanmoins, les experts sont d'avis qu'on peut encore se procurer ce matériel à l'heure actuelle, bien qu'à fort prix et à la condition de passer immédiatement les commandes; encore les délais de livraison seront-ils tels qu'à grand-peine seulement on arrivera à être prêt en temps utile.

Le cuivre doit être acheté en Amérique, les isolateurs et le fil de fer en Allemagne, de même que la majeure partie des matières premières pour les locomotives. La Suisse ne peut fournir que l'aluminium et les poteaux de bois pour les conduites électriques.

Pour ce qui est des locomotives, on s'est abouché avec les trois maisons qui avaient fourni les machines du Chemin de fer des Alpes bernoises: la Fabrique de locomotives de Winterthur, la Fabrique de machines d'Oerlikon et la Société anonyme Brown, Boveri et Co., à Baden.

D'après ces pourparlers il serait possible, sauf circonstances imprévues, de se procurer d'ici à un an et demi ou deux ans un nombre suffisant de machines pour introduire graduellement la traction électrique tout au moins sur les lignes des groupes de Spiez et de Berne, dès que ces lignes auront été pourvues des installations appropriées. Pour ces deux groupes, 14 locomotives feraient l'affaire au début.

Mais quant à ce matériel également, les experts s'accordent à dire que si l'on veut le recevoir à temps, et même si l'on veut être sûr de se le procurer, les commandes doivent avoir lieu sans plus tarder.

6° Les fonds nécessaires.

La dépense à faire pour l'électrification de nos lignes se ressent, elle aussi, des effets que la guerre exerce et exercera toujours plus sur les prix. Tandis que pour le Lœtschberg l'équipement électrique, y compris les locomotives, a coûté 67,304 fr. par kilomètre, pour les lignes à transformer aujourd'hui il est devisé 120,000 à 170,000 fr., somme égale ou même supérieure à ce qu'ont coûté les chemins de fer à vapeur. Les locomotives du Lœtschberg, de 106 tonnes, sont revenues à 180,000—210,000 fr.; les machines à se procurer coûteront en revanche 645,000 fr., pour un poids de 72,5 tonnes seulement.

Les prix, d'ailleurs, montent continuellement. C'est ainsi que les locomotives commandées il y a quelques mois par les Chemins de fer fédéraux aux maisons entrant en ligne de compte pour nous ne coûtaient encore que 7 fr. 69 par kilogramme, tandis que maintenant on compte déjà 9 fr., les experts s'accordant ici également à dire que la hausse se poursuivra et que les devis établis actuellement ne seront exacts qu'à la condition de passer marché le plus tôt possible.

Mais prendre une décision n'est pas facile, si l'on considère les sommes énormes qui sont en jeu. Les groupes de Spiez et de Berne représentant une longueur totale de 156 km, on arrive, en admettant un coût moyen de 150,000 fr. au kilomètre, à une dépense de 24 millions de francs. Et si l'on tient compte également des groupes de l'Emmenthal et du Jura, c'est quelque 50 millions qu'il s'agit de trouver.

Il est clair que dans les circonstances actuelles une dépense de cette importance ne saurait être décidée que sous l'empire d'une absolue nécessité et que les moyens qu'elle exige ne pourront être fournis que par l'application de toutes les forces dont on dispose. A ce dernier égard entrent en ligne de compte d'abord les diverses compagnies que cela concerne, puis le canton, les régions intéressées et, enfin, la Confédération.

a) Prestations des compagnies.

Comme nous l'avons relevé au commencement du présent rapport, les compagnies dont il s'agit d'électrifier les lignes accusent des conditions pécuniaires fort diverses. Leur contribution aux frais de la transformation sera dès lors très inégale aussi. Tandis que les unes pourront subvenir presque entièrement aux frais — telle la compagnie du chemin de fer de l'Emmenthal, qui a entrepris de son propre mouvement l'électrification de sa ligne — d'autres en revanche ne pourront rien ou presque rien fournir.

Toutes les compagnies cependant, abstraction faite de leur situation financière momentanée, espèrent qu'au point de vue pécuniaire aussi les avantages de la traction électrique seront assez grands pour que les économies réalisées dans l'exploitation suffisent à compenser la dépense entièrement ou en tout cas pour le principal. Les calculs faits ont donné des résultats vraiment réjouissants, qui, si l'incertitude des circonstances

commande de ne pas s'y fier d'une manière absolue, prouvent néanmoins que dans les conditions actuelles la traction électrique est notablement meilleur marché que la traction à vapeur.

La cause de cette différence réside dans la hausse énorme des prix du charbon. Par tonne, ces prix ont en effet accusé les chiffres suivants au cours de ces cinq dernières années:

	Pris à la mine	Franco Berne
Année 1913	fr. 24.30	fr. 40. —
» 1915	» 24.65	» 40.50
Été 1917, jusqu'au 1 ^{er} juillet	» 64.75	» 80. —
après le 1 ^{er} juillet	» 94.75	» 115. —
Avril et jusqu'au 15 mai 1918	» 102.75	» 125. —
Dès le 15 mai 1918	» 218.40	» 260. —

Comment ces fluctuations influent sur les comptes des entreprises, est chose que montre le tableau suivant, qui donne les dépenses de l'exercice 1913 selon les prix d'alors et selon ceux d'aujourd'hui:

	Dépenses effectives de 1913	Dépenses selon les prix actuels du charbon
Ligne Spiez—Erlenbach . . .	37,615	243,000
» Erlenbach—Zweisimmen	88,145	556,000
» de la Gürbe	110,677	736,000
» Berne—Schwarzenbourg	56,296	352,000
» Berne—Neuchâtel . . .	203,910	1,330,000

D'après l'horaire effectif de 1917, les frais de combustible — en regard desquels nous indiquons également les autres dépenses et le total des recettes d'exploitation, afin d'illustrer la situation des lignes — accusent les chiffres ci-après:

	Frais de charbon en 1917	Frais sur la base des prix actuels	Autres dépenses d'exploitation en 1917	Recettes de 1917
L. S. E.	28,645	159,000	146,000	298,152
L. E. Z.	56,694	281,000	234,000	393,983
L. de la Gürbe	196,838	675,000	494,000	823,574
L. B. S.	85,070	304,000	184,000	357,213
L. B. N.	271,768	835,000	765,000	1,398,884

Voici d'autre part les chiffres déterminés par M. l'ingénieur Thormann dans son rapport de 1909 en ce qui concerne les frais de courant électrique:

Ligne Spiez—Erlenbach	fr. 16,000
Ligne Erlenbach—Zweisimmen . . .	» 36,800
Ligne de la Gürbe	» 72,000
Ligne Berne—Schwarzenbourg . . .	» 24,000
Ligne Berne—Neuchâtel	» 120,000

Nul, il est vrai, ne sait aujourd'hui si les prix du charbon resteront longtemps encore ou même toujours au niveau actuel. Mais quand bien même ils baisseraient comme on peut l'espérer, on ne saurait compter, de l'avis unanime des hommes de la partie, les voir revenir de sitôt aux anciens chiffres.

D'un autre côté on ne saurait non plus tabler sur les mêmes chiffres qu'en 1909 pour ce qui est du coût de l'énergie électrique et des frais généraux du nouveau mode de traction. Cependant, bien qu'en admettant une hausse très considérable on arrive à une sensible différence en faveur des lignes électriques. A cela s'ajoute l'avantage que présente la possibilité d'augmenter notablement le nombre des trains comparativement à l'horaire des lignes à vapeur, augmentation qui, à son tour, exercera nécessairement un effet favorable sur le rendement ainsi que le prouvent les expériences faites aujourd'hui

par celles des lignes du Mittelland, tant normales qu'à voie étroite, qui sont exploitées à l'électricité.

Les éléments d'appréciation que fournissent ces lignes sont à vrai dire trop peu sûrs, à notre avis, pour servir de base à des calculs bien exacts. Certaines entreprises accusent de bons résultats, tandis que d'autres sont en moins favorable posture. Pour toutes, cependant, on constate nettement qu'en dépit d'un service plus intense les dépenses en courant électrique sont inférieures aux frais de charbon des chemins de fer à vapeur. On peut en tout cas dire qu'il y a certainement une différence nullement négligable en faveur du nouveau mode de traction, laquelle permettra, avec le temps, d'amortir les capitaux engagés dans l'électrification. Il ne faut pas laisser de considérer, non plus, que les dépenses faites pour les nouvelles installations créeront des contre-valeurs durables, tandis qu'avec la traction à vapeur le charbon consommé ne laisse point de contre-valeur.

Au surplus, déjà avant la guerre, les frais nets de l'exploitation électrique, abstraction faite de l'intérêt et de l'amortissement des capitaux d'établissement, étaient moindres que ceux de la traction à vapeur. En 1913, par exemple, les frais de matériel employé et d'entretien du matériel roulant ont été, par kilomètre-tonne, les suivants :

	Traction électrique	Traction à vapeur
Ligne du Lœtschberg . . .	0,390 ct.	0,467 ct.
» Berthoud-Thoune . . .	0,389 »	—
» de la Gürbe	—	0,55 »
» Berne—Schwarzenbourg . .	—	0,90 »
» de l'Emmenthal	—	0,432 »

b) Prestations du canton et des régions intéressées.

Il y a peu de temps encore, nous étions d'avis que les dépenses de l'Etat en faveur de chemins de fer ne devaient plus s'accroître. En effet, à fin 1917 les capitaux engagés dans pareilles entreprises faisaient pas moins de 57,457,997 fr. 63, à quoi il faut ajouter les 1,680,000 fr. à payer chaque année en raison de la garantie d'intérêts assumée par le canton pour l'emprunt du Chemin de fer des Alpes bernoises, ainsi que les nouvelles avances à accorder le cas échéant à d'autres compagnies. Comme on le voit, notre budget est déjà extrêmement grevé au bénéfice du réseau bernois.

Mais nous voici devant une véritable nécessité, et de même que sous la pression des circonstances nous avons pris des mesures d'une grande portée financière auxquelles personne n'eût songé en temps normal, ainsi sommes-nous maintenant obligés, pour le bien du pays, d'accepter de nouvelles charges.

La base légale nécessaire à cet égard est constituée par l'art. 8 de la loi sur les chemins de fer du 7 juillet 1912, disposition qui porte :

« Pour la transformation en ligne électrique d'une ligne en exploitation dont la traction est à vapeur, le Grand Conseil peut accorder une prise d'actions s'élevant :

a) en ce qui concerne les lignes à voie normale, au 40 % des frais afférents à la partie située sur territoire bernois, sans pouvoir toutefois dépasser 16,000 fr. par kilomètre;

b) en ce qui concerne les lignes à voie étroite, au 40 % également des frais afférents à la partie située sur territoire bernois, sans pouvoir toutefois dépasser 10,000 fr. par kilomètre. »

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1918.

Si l'on admet une dépense moyenne de 150,000 fr. par km. pour l'électrification, la subvention de l'Etat ferait ainsi, calculée à 16,000 fr., un peu plus du 10 %.

C'est là une prestation qu'on peut également exiger des régions intéressées, pour lesquelles les avantages de la transformation sont tellement manifestes qu'une subvention proportionnée va de soi.

Quant à savoir quelle forme donner à cette contribution, est chose qui reste à examiner. En premier lieu, en tout cas, il s'agira de souscrire de nouvelles actions.

Si l'on admet pour le canton une participation du 10 %, chiffre indiqué ci-dessus, on arrive à une subvention totale de 5 millions, somme qui, au 6 %, grèverait l'administration courante d'une dépense annuelle de 300,000 fr., maximum de ce que l'Etat peut faire au cas particulier.

c) Concours de la Confédération.

Vu la haute importance que le maintien de l'exploitation de l'ensemble du réseau ferroviaire présente pour le pays tout entier, on doit naturellement penser à réclamer l'aide de la Confédération. Cette aide, à laquelle il a été fait appel à diverses reprises, peut actuellement être considérée comme assurée, à en conclure des déclarations faites par le Conseil fédéral au sein du Conseil national relativement à la motion Will ainsi que des renseignements fournis depuis par le chef du Département des chemins de fer au Conseil-exécutif et aux délégués des compagnies intéressées.

On est toutefois encore dans l'incertitude quant à l'étendue et au genre de la participation fédérale. Jusqu'ici, on a le plus souvent donné à entendre qu'elle serait constituée par des prêts à faible intérêt qu'une loi fédérale mettrait au bénéfice d'un droit de gage de 1^{er} rang, passant donc avant tous les gages précédemment constitués. Comme taux de l'intérêt, il a été question du 3 % et, comme étendue de la prestation, de la moitié du capital nécessaire pour l'électrification. Il n'y a là cependant rien de définitif, de sorte qu'on ne peut pas encore tabler sur des chiffres fermes.

Ce qu'on peut retenir, en revanche, c'est que la Confédération prêtera son concours; c'est là un grand allègement quant au programme financier, en même temps qu'un facteur très encourageant pour l'œuvre en soi.

7° Les mesures à prendre.

Les compagnies de chemin de fer intéressées au cas particulier sont des sociétés anonymes de droit privé. Elles prennent leurs décisions en propre sur la base de la loi et de leurs statuts. L'Etat y participe en ce sens que ses actions lui donnent un certain nombre de délégués au conseil d'administration et qu'il a droit de vote dans les assemblées générales. En outre, il lui est loisible de se prononcer sur des questions déterminées lorsqu'on lui demande des subventions.

Tout cela s'appliquant aussi à la question de l'électrification, telle qu'elle nous occupe présentement, on pourrait dire que c'est aux diverses compagnies qu'il appartient de prendre les décisions voulues et de pourvoir à leur mise à exécution. L'Etat n'aurait alors à examiner l'affaire, comme lorsqu'il s'est agi de construire les lignes visées, qu'une fois qu'elle lui serait soumise à fin d'approbation des plans et de subven-

tionnement. Il pourrait en résulter que les autorités cantonales, particulièrement le Grand Conseil, ne fussent pas même consultées, savoir dans le cas où les compagnies seraient à même — comme celle du chemin de fer de l'Emmenthal — d'assurer l'électrification par leurs propres moyens; et dans les autres cas le Grand Conseil n'aurait son mot à dire qu'au moment de voter une subvention.

Si l'on voulait traiter l'affaire de cette façon, l'Etat n'aurait pas, à l'heure actuelle, à prendre une décision sur la question de l'électrification dans son ensemble.

Mais ce même Etat a de gros intérêts dans la plupart des compagnies dont il s'agit, et comme principal actionnaire il a le droit et le devoir de se prononcer sur la transformation en cause. Attendre que les compagnies présentent leurs demandes de subvention serait, en fait, renoncer à exercer son influence et renoncer aussi à faire débattre dans son ensemble un problème de première importance et à en amener la solution selon des principes uniformes. La tâche, cependant, ne peut être menée à bien que moyennant pareille uniformité. Cela ne fait aucun doute à nos yeux, pour des raisons à la fois d'ordre technique et d'ordre financier.

En ce qui concerne les chemins de fer à vapeur on pouvait encore, à la rigueur, laisser les compagnies se constituer et s'organiser comme elles l'entendaient. Là aussi, néanmoins, l'observation de règles uniformes aurait présenté de grands avantages — comme l'expérience le montre toujours plus, mais trop tard malheureusement. Quant à l'exploitation électrique, en revanche, pareille diversité est inadmissible. Maintenant déjà, les efforts des autorités de l'Etat tendent à ce que les lignes à voie étroite soient soumises à un régime uniforme. On sait combien cela est difficile, en dépit d'une nécessité absolue; chaque ligne a sa propre direction, dont les conceptions varient d'entreprise à entreprise, de sorte qu'il est bien difficile d'obvier aux divergences de toute espèce que l'on peut constater. Les effets de cet état de choses se manifestent dès aujourd'hui et s'accuseront encore avec le temps si les rapports des divers réseaux à voie étroite deviennent plus étroits. L'augmentation de puissance qui résulte en soi de pareille collaboration plus intime des entreprises ne peut être mise à profit entièrement, ou ne peut même pas du tout l'être, du fait des multiples différences d'ordre technique qui existent actuellement.

Tous ces inconvénients se feraient encore plus sensibles si l'on ne pouvait les éviter en ce qui concerne les lignes qu'il s'agit maintenant d'électrifier. Ces dernières ne peuvent en effet tirer que d'une seule et même source le courant qu'il leur faut; d'une manière générale, aussi, elles devront avoir les mêmes locomotives et le même matériel. Le groupe du Jura mis à part, elles forment un tout. Dès lors, elles peuvent se seconder l'une l'autre et il est tout indiqué qu'elles le fassent. Mais pour que ce soit effectivement possible quant à l'exploitation, il faut faire le nécessaire déjà quant à la construction et à l'agencement. Autrement dit, les mesures propres à assurer un travail homogène s'imposent dès aujourd'hui.

Il en est de même, au surplus, quant au matériel qu'exige le nouveau mode de traction. Car il est absolument impossible que chaque compagnie se procure ce matériel à son propre compte; cela prendrait tant de travail, de temps et d'argent que les frais d'établisse-

ment constitueraient pendant de longues années pour les diverses entreprises une charge extrêmement lourde.

Ces considérations s'appliquent également à la question financière. Il ne saurait nous être indifférent que les diverses compagnies réussissent ou non à se procurer l'argent nécessaire à l'électrification, ni que cet argent leur soit fourni à des conditions variant de cas en cas. A cet égard comme aux autres, il faut procéder suivant un plan uniforme, faisant règle pour toutes les mesures à prendre.

Comme on le voit, de par les conditions mêmes de l'affaire il est non seulement désirable mais aussi nécessaire que l'électrification dans son ensemble soit entreprise et surveillée par un seul et même organe. Celui-ci ne peut toutefois être qu'un organe de l'Etat ou relevant de ce dernier. Or, la Direction des chemins de fer est toute indiquée en l'occurrence. Son organisation ne lui permet pas, il est vrai, de se charger des travaux difficiles et étendus de l'électrification. Il faudra donc créer un bureau spécial, qui exécute ces travaux sous la surveillance de la Direction. Ainsi, la tâche ne sera pas abandonnée aux diverses compagnies de chemin de fer, mais sera préparée et menée à chef — naturellement avec le concours des compagnies — par le susdit bureau spécial. Pareil mode de procéder présente seul la garantie que l'uniformité indispensable sera effectivement réalisée dans toutes les parties de l'œuvre.

Mais pour instituer un tel régime, il faut une base légale, qui ne peut être fournie que par une décision de principe de l'autorité compétente, c'est-à-dire du Grand Conseil. En prenant cette décision, celui-ci liquidera du même coup la question de savoir si l'on entreprendra effectivement les travaux ou non. Le principe se trouvera donc fixé avant que les compagnies se soient prononcées définitivement de leur côté et sans que cela touche en rien au droit et au devoir de l'Etat d'accorder pour chacune des lignes une subvention sur le vu de projets détaillés.

Quant au montant même des subventions cantonales, c'est la loi du 7 juillet 1912 qui fait règle. Comme il a été dit plus haut, elle prévoit pour le cas de l'électrification un maximum de 16,000 fr. par kilomètre, chiffre que le Grand Conseil ne saurait dépasser dans les conditions actuelles.

C'est d'ailleurs aussi sur ledit chiffre que se fondent les travaux préparatoires ordonnés jusqu'ici par le Conseil-exécutif. Dans un sens, cependant, ce dernier a dû déroger au mode ordinaire de traiter les affaires, et cela en ce qui concerne l'achat du matériel. Les experts consultés ayant été unanimes à dire que l'électrification dépend en première ligne de savoir si le matériel peut être fourni à temps, et ayant vivement recommandé d'agir avec célérité, faute de quoi toute l'affaire risquerait d'être compromise, le Conseil-exécutif a donné son consentement à ce que le matériel nécessaire pour l'électrification des groupes de Spiez et de Berne fût commandé immédiatement. Il s'agit ici des locomotives, du cuivre, des isolateurs et du fil de fer. Les frais sont de 9,030,000 fr. quant aux locomotives (14 machines à 645,000 fr.) et de 1,340,000 fr. pour le reste du matériel. Les commandes se sont faites en ce sens que pour les locomotives elles l'ont été au nom des compagnies intéressées, et pour l'autre matériel au nom de la Direction des chemins de fer. Quant à savoir comment les frais se répartiront entre les com-

pagnies, c'est chose qui ne pourra être réglée sûrement que lorsque les plans et calculs définitifs seront établis; cette répartition pourra d'ailleurs s'effectuer sans grande difficulté.

Pour autant que l'Etat ait des paiements à faire du chef des commandes, il est évidemment entendu qu'ils seront imputés sur les subventions à allouer, dont ils seront donc défalqués le moment venu. Si pour quelque raison l'électrification devait ne pas avoir lieu, les fonds dépensés ne seraient néanmoins pas perdus, le matériel commandé conservant sa valeur quelles que soient les circonstances et pouvant être revendu aisément sans perte, de l'avis des experts.

concernant la manière d'accomplir la tâche sus-mentionnée et les prestations à assumer à cet égard par l'Etat.

Berne, le 10 août 1918.

Le directeur des finances,
Scheurer.

Le directeur des chemins de fer,
d'Erlach.

Nous fondant sur les considérations qui précèdent, nous avons l'honneur de présenter au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil, les

propositions

suivantes:

Le Grand Conseil, prenant acte du rapport du Conseil-exécutif,

- 1° approuve l'introduction de la traction électrique sur les lignes bernoises à vapeur subventionnées par l'Etat et charge le Conseil-exécutif de prendre les mesures nécessaires à cet effet;
- 2° charge de même le Conseil-exécutif de présenter le plus tôt possible un rapport et des propositions

Approuvé par le Conseil-exécutif et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 16 septembre 1918.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,
Simonin.

Le suppléant du chancelier,
G. Kurz.

Arrêté

complétant

**le décret du 13 mars 1918 qui porte octroi d'allocations
pour renchérissement de la vie.**

1° Aux fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat qui avaient droit jusqu'ici à l'allocation intégrale prévue dans les articles 1^{er}, 2 et 3, paragr. 1, du décret du 13 mars 1918, il sera versé l'allocation supplémentaire suivante:

- a) aux gens mariés et aux célibataires 500 fr.;
- b) aux gens mariés ayant des enfants en-dessous de dix-huit ans: 50 % de l'allocation actuelle pour enfants, soit donc normalement 50 fr. par enfant en-dessous de dix-huit ans.

2° Les fonctionnaires, employés et ouvriers qui avaient droit jusqu'ici à une allocation réduite selon les articles 3, paragr. 2, 4, 5 et 6, paragr. 2, du décret précité, toucheront une allocation supplémentaire qui sera fixée par le Conseil-exécutif dans les limites indiquées sous n° 1 ci-dessus.

3° Les allocations seront fixées, conformément au décret susmentionné, selon les conditions des intéressés faisant règle pour le quatrième trimestre.

4° Y ont droit, ceux qui seront au service de l'Etat le 1^{er} novembre 1918; ceux qui sont entrés au service de l'Etat dans le courant de cette année ont droit à une portion de l'allocation correspondante à leur temps de service.

5° L'art. 11 du décret du 13 mars 1918 est modifié ainsi qu'il suit:

Aux ecclésiastiques, professeurs, instituteurs tant primaires que secondaires et gendarmes pensionnés par l'Etat ou par la caisse d'assurance des instituteurs ou la caisse de retraite du corps de police, de même qu'aux veuves et orphelins pensionnés d'instituteurs et de gendarmes, il est accordé une allocation de 100 à 300 fr., laquelle pourra être portée à 400 fr. au plus dans les cas exceptionnels. Il sera alloué aux maîtresses de couture retraitées une allocation de 50 à 100 fr.

6° Les allocations se calculeront, pour autant que le présent arrêté n'en dispose pas autrement, conformément aux prescriptions du décret du 13 mars 1918.

Texte adopté en première lecture par le Grand Conseil
le 8 juillet 1918.

Amendements communs de la commission et du
Conseil-exécutif

du 23/25 septembre 1918.

LOI

portant

octroi d'allocations pour renchérissement de la vie au corps enseignant.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décète:

ARTICLE PREMIER. Il sera versé pour l'année 1918 des allocations de renchérissement de la vie par suite de la guerre aux maîtres et maîtresses d'écoles communales. Le Grand Conseil est autorisé à décréter l'octroi de pareilles allocations, dans les limites fixées par la présente loi, également pour les années suivantes aussi longtemps que les conditions le justifieront.

ART. 2. Les allocations sont fixées, par an, ainsi qu'il suit:

a) pour les instituteurs mariés

avec traitement allant jusqu'à 4000 fr. inclusive-
ment, 800 fr., plus 100 fr. par enfant;

avec traitement allant jusqu'à 6000 fr. inclusive-
ment, 700 fr., plus 100 fr. par enfant;

avec traitement excédant 6000 fr., 600 fr., plus
100 fr. par enfant.

N'entrent en ligne de compte, en ce qui concerne les enfants, que ceux âgés de moins de dix-huit ans et dont l'entretien est effectivement à la charge de l'ayant droit. Les autres membres de la famille de celui-ci qui ne peuvent subvenir à leur entretien et dont il a la charge sont assimilés à ces enfants;

b) pour les instituteurs veufs ou divorcés, le même montant que pour les instituteurs mariés, s'ils ont ménage en propre;

c) pour les institutrices et pour les instituteurs non mariés

avec traitement allant jusqu'à 4000 fr. inclusive-
ment, 500 fr.,

avec traitement excédant 4000 fr., 400 fr.,
l'allocation pouvant au surplus être augmentée de 50 à 300 fr. pour les personnes non mariées qui justifient avoir à leur charge d'une manière permanente quelqu'un de leur famille.

d) Les institutrices veuves ou divorcées ont également droit à l'allocation pour enfants prévue sous lettre a ci-dessus.

Dans la détermination du traitement, entre aussi en ligne de compte le revenu que l'intéressé tire d'occupations accessoires, s'il s'agit là d'une partie notable de son gain.

ART. 3. Sur leur demande, il pourra être accordé une allocation d'au maximum la moitié de celles qui

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1918.

Nouveau tirage

du 1^{er} octobre.

... jusqu'à 4000 fr. inclusivement, 1300 fr., plus 150 fr.
par enfant;

... jusqu'à 6000 fr. inclusivement, 1200 fr., plus 150 fr.
par enfant;

... excédant 6000 fr., 1100 fr., plus 150 fr. par en-
fant.

... les instituteurs et les institutrices veufs ou divor-
cés, ...

... jusqu'à 4000 fr. inclusivement, 1000 fr.,

... excédant 4000 fr., 900 fr.

Supprimer ce paragraphe.

sont fixées ci-dessus aux maîtres et maîtresses d'écoles privées subventionnées par l'Etat.

ART. 4. En règle générale, les allocations sont supportées à parts égales par l'Etat et la commune, réserve faite de l'art. 8 de la présente loi.

Les allocations accordées au corps enseignant depuis le 1^{er} janvier 1916 sous forme de relèvements de traitement ou d'augmentations pour années de service, sont réputées allocations pour renchérissement de la vie aux termes de la présente loi et, comme telles, seront imputées sur les allocations dues conformément à l'art. 2 ci-dessus. N'entrent pas en ligne de compte, en revanche, les augmentations pour années de service décidées avant l'année 1916 qui sont venues à échéance postérieurement.

ART. 5. Les allocations pour renchérissement de la vie accordées par les communes avant l'entrée en vigueur de la présente loi ne peuvent être abaissées.

ART. 6. Les maîtresses de couture qui n'occupent pas aussi un poste d'institutrice primaire, de même que les maîtresses d'école ménagère enseignant dans une école publique, ont droit pour chaque classe qu'elles desservent à une allocation d'au moins 80 fr., dont 40 fr. à la charge de l'Etat et le reste à celle de la commune.

ART. 7. Les frais du remplacement de maîtres qui font du service militaire actif sont supportés à parts égales par l'Etat, la commune et le corps enseignant. La présente disposition déploie ses effets dès le 1^{er} octobre 1918.

ART. 8. Afin de faciliter aux communes lourdement grevées et à facultés contributives restreintes l'octroi des allocations prescrites par la présente loi, il sera inscrit chaque année au budget un crédit de 150,000 fr. pour le versement de subventions extraordinaires de l'Etat aux dites communes.

ART. 9. Le crédit de 500,000 fr. ouvert au Conseil-exécutif pour le versement d'allocations provisoires au corps enseignant, conformément à l'art. 10 du décret du 13 mars 1918 portant octroi d'allocations pour renchérissement de la vie par suite de la guerre au personnel de l'Etat, sera imputé sur les prestations incombant à l'Etat aux termes de la présente loi.

ART. 10. La présente loi entrera en vigueur dès qu'elle aura été acceptée par le peuple.

Le Conseil-exécutif pourvoira à son exécution. Seront en général applicables par analogie, à cet égard, les dispositions du décret du 13 mars 1918 précité. En cas de doute concernant l'applicabilité de la présente loi ou au sujet du montant d'une allocation, le Conseil-exécutif décide.

Berne, le 8 juillet 1918.

Au nom du Grand Conseil:

Le président,

Dr Boinay.

Le chancelier,

Rudolf.

Amendements.

... conformément à l'art. 2 ci-dessus. *Il est néanmoins loisible aux communes de renoncer entièrement ou partiellement à cette déduction pour ce qui concerne leur quote-part.* N'entrent pas en ligne de compte, les augmentations ...

... d'au moins 120 fr., dont 60 fr. à la charge ...

... un crédit de 250,000 fr., la première fois pour l'année 1918, pour le versement ...

Berne, le 23/25 septembre 1918.

Au nom de la commission:

Le président,

Jenny.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

Simonin.

Le chancelier,

Rudolf.

Recours en grâce.

(Septembre 1918.)

1° Bangerter, Ernest, tenancier de l'auberge de l'Ours à Wengi, a été condamné par le juge de police de Büren, le 24 mai 1918, pour **contravention à la loi sur les auberges et le commerce des boissons alcooliques**, à une amende de 50 fr. et à 6 fr. 60 de frais. Bangerter s'est rendu coupable du délit ci-dessus par le fait qu'ayant repris l'auberge de sa mère, il a omis de faire transférer la patente à son nom. Bangerter affirme qu'il croyait pouvoir attendre le renouvellement de la patente afin d'opérer le transfert; du reste, dit-il, le gendarme lui-même l'avait renseigné dans ce sens, ce que cet agent reconnaît d'ailleurs. Le conseil communal de Wengi et le préfet de Büren appuient le recours. La Direction de l'intérieur déclare accepter, vu les circonstances, la proposition du préfet, qui est d'abaisser l'amende à 25 fr. Suivant le dossier, on doit aussi prendre en considération que le requérant a cru de bonne foi pouvoir attendre jusqu'au renouvellement de la patente avant de se faire transférer celle-ci. Il est aussi à remarquer que le juge aurait infligé une amende plus faible si la loi le lui avait permis. Vu ces motifs, le Conseil-exécutif propose de réduire l'amende à la moitié.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de l'amende à la moitié: 25 fr.*

2° Keller, Rosa, née Zürcher, femme de Christian-Jacob, d'Oberthal, née en 1875, domiciliée à Schüpbachschachen près de Signau, a été condamnée le 28 décembre 1917 par le juge au correctionnel de Konolfingen, pour **recel en cas de vol**, à 20 jours d'emprionnement, jugement qui a été confirmé le 17 avril 1918 par la première chambre pénale de la Cour suprême. — La femme Keller s'est rendue coupable du dit délit en célant des vols commis par son enfant Rosa, non susceptible de condamnation pénale, vols dont elle retirait le profit et qui avaient eu pour objet de la viande fumée, de l'argent, une montre et différentes pièces de lingerie, toutes choses enlevées à des voisins. D'après

les circonstances, il ne peut être admis que la mère ignorât l'origine de ce que lui rapportait son enfant. Comme elle avait gravement failli à ses devoirs en encourageant en quelque sorte la fillette à voler, et comme, au surplus, sa réputation n'était guère bonne, le juge prononça une peine sévère. La femme Keller demande maintenant la remise totale ou partielle de la peine. Elle allègue que si elle doit subir celle-ci intégralement son ménage sera complètement délaissé, car elle n'a personne pour la remplacer; son mari se verrait alors forcé de rester à la maison et risquerait fort de perdre sa place. Le conseil communal de Signau et le préfet se prononcent pour la remise partielle de la peine. Ce dernier propose en outre de mettre dame Keller au bénéfice du sursis, avec temps d'essai de 4 ans. Cette mesure serait, sans doute, la plus favorable pour la famille. On ne peut cependant la prendre, attendu que d'après la loi concernant le sursis à l'exécution des peines le juge seul est compétent à cet égard. Au cas particulier, d'ailleurs, on ne saurait recommander le sursis, ni l'une ni l'autre des autorités judiciaires qui ont prononcé n'ayant jugé la femme Keller digne de ce bienfait. Cette personne a en effet gravement manqué à ses devoirs de mère en encourageant les vols de son enfant. Ceci demande une sanction. Considérant, d'autre part, la situation de la famille, il apparaît juste de faire grâce de la moitié de la peine. Dix jours de détention feront réfléchir la femme Keller sur ses devoirs de mère. Le Conseil-exécutif propose donc d'abaisser la peine à la moitié.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de la peine à 10 jours.*

3° Steiner, Rodolphe-Walther, de Signau, né en 1893, domicilié à Berne, a été condamné le 28 juin 1917 par le juge au correctionnel de Berne, pour **vol**, à 3 mois de détention correctionnelle, commués en 45 jours de détention cellulaire. Comme c'était la première condamnation qu'il encourait, le prénommé fut mis au bénéfice du sursis, avec temps d'essai de

trois ans. Mais déjà le 3 janvier 1918 il fut de nouveau condamné, par le même juge, à trois mois de détention dans une maison de correction, pour tentative de vol. Cette fois-ci la peine ne fut pas commuée, et en outre, le 23 avril 1918, le sursis susmentionné fut révoqué. Steiner a donc maintenant deux peines à purger. — Cet individu s'est rendu coupable de vol en s'emparant de déchets d'or et de deux montures de lunettes, également en or, chez un opticien de la ville de Berne, où il travaillait comme garçon de peine. Sur ses prières instantes, il fut rengagé par son ancien patron. Bientôt, cependant, il abusa de cette confiance d'une façon indigne: Un soir, après la fermeture, on le surprit au magasin alors qu'il s'emparait, dans un tiroir, de lorgnons de grande valeur. Steiner chercha à se justifier en disant qu'il avait voulu remettre à leur place des lorgnons soustraits antérieurement. Suivant les circonstances, cependant, on doit admettre qu'il voulait de nouveau commettre un larcin. Steiner demande aujourd'hui qu'on lui fasse grâce. Il allègue qu'il se trouvait dans une grande détresse et que, d'un autre côté, il a été ébloui par les objets de valeur qu'il voyait à chaque instant. Il insiste aussi sur le fait que ses certificats de travail lui sont favorables. A cela il faut opposer que la première punition infligée au prénommé n'a pas porté ses fruits; il considérerait en effet l'affaire comme réglée définitivement par le sursis. Le fait que Steiner a de nouveau volé le même patron, jette une singulière lumière sur sa mentalité. Il n'y a pas lieu, dans ces conditions, d'avoir aucune espèce d'indulgence à l'égard du recourant et c'est pourquoi le Conseil-exécutif propose

5° **Domont, Emilie**, née Perrin, femme d'Alphonse, née en 1890, ménagère à Porrentruy, a été condamnée le 17 novembre 1917, par le juge au correctionnel de Porrentruy, pour vol qualifié, à 2 mois de détention dans une maison de correction, commués en 30 jours de détention cellulaire, à des indemnités de 40 et 18 fr. à payer aux deux parties civiles, et à 33 fr. 90 de frais envers l'Etat. Mise au bénéfice de la loi de sursis à la condition de payer les indemnités aux parties civiles dans un délai de 4 semaines, dame Domont ne s'est pas acquittée de cette obligation, de sorte que le 25 mai 1918 le sursis fut révoqué. — La prénommée était accusée d'avoir volé dans les caves de deux femmes habitant la même maison qu'elle, une certaine quantité de pommes et de pommes de terre. Elle avait pénétré dans les caves en forçant les portes. La valeur des denrées soustraites fut fixée par le tribunal aux montants des indemnités susmentionnées. Dans le recours en grâce qu'elle présente maintenant, la femme Domont invoque sa situation précaire. Elle fait valoir qu'elle a indemnisé les parties civiles. Le recours est recommandé par le conseil communal de Porrentruy et le préfet, la femme Domont ayant 2 petits enfants à élever. Du dossier, il ressort que cette personne ne possédait pas la meilleure réputation déjà avant sa condamnation. En outre ce n'est pas directement la nécessité qui l'a poussée à voler, puisqu'elle a revendu une quantité assez grande de pommes de terre. Au surplus, dame Domont a fait tout son possible pour demeurer au bénéfice du sursis que le jugement lui accordait; il est vrai que le délai dans lequel elle devait désintéresser les parties civiles était relativement

semblables; cependant c'est la première fois qu'elle comparait devant un tribunal. Elle nia d'ailleurs obstinément. Augustine Jubin demande aujourd'hui qu'on lui fasse remise d'une partie de la peine. Le Conseil-exécutif propose de repousser le recours, car le tribunal a déjà pris en considération les circonstances atténuantes qui militaient en faveur de la prénommée. On pourra, en revanche, vu la bonne conduite de dame Jubin au pénitencier, lui faire remise du dernier douzième de la peine le moment venu.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

7° **Matti Emmanuel**, née en 1849, agriculteur, de et à Zweisimmen, a été condamné le 8 décembre 1917 par la première Chambre pénale, en modification du jugement de première instance, pour **calomnie**, à trois jours d'emprisonnement, 50 fr. d'amende, 100 fr. d'indemnité à titre de réparation morale à la partie civile, ainsi qu'à 150 fr. de frais d'intervention civile et 89 fr. de frais de l'Etat. — **Matti** accusa à maintes reprises le marchand **G. R.**, à Zweisimmen, de lui avoir volé en 1907, à lui et à d'autres personnes, 57 sapins sur la montagne du Lac noir près de Zweisimmen. En 1914, **G. R.** se vit forcé de poursuivre **Matti** devant les tribunaux. Celui-ci voulut faire la preuve de ses imputations. Cependant l'action pénale intentée alors contre **G. R.** dut être abandonnée. Quant à l'affaire de calomnie, elle fut réglée par transaction. En novembre 1916 cependant, **Matti** répéta ses paroles calomnieuses devant témoins, sur la route de Zweisimmen. Le sieur **G. K.**, qui en fut informé, se vit de nouveau forcé de faire appel au juge. **Matti** essaya alors également, par divers témoignages, de prouver ses dires, mais sans plus de succès que la première fois. Selon le dossier d'autres personnes encore, se fondant sur les dires de **Matti**, avaient participé aux calomnies de ce dernier; parmi elles se trouvait le propre beau-frère de **G. R.**, qui dut néanmoins s'arranger avec ce dernier pour éviter un procès. On lit, dans l'exposé des motifs du jugement, que **Matti** avait engagé une véritable campagne de dénigrement contre **G. R.** C'est aussi pourquoi le tribunal prononça une peine de prison. Dans sa session de mars 1918, le Grand Conseil a déjà eu à s'occuper d'un recours en grâce de **Matti**, recours qu'il écarta. **Matti** revient aujourd'hui à la charge en faisant valoir en particulier son âge avancé, ses bons antécédents et son mauvais état de santé. Suivant certificat médical, **Matti** souffre en effet de catarrhe pulmonaire et de troubles cardiaques. Le recours est recommandé par le conseil communal de Zweisimmen ainsi que par le préfet du Haut-Simmenthal et est signé par un certain nombre de citoyens de Zweisimmen. Le Conseil-exécutif ne

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1918.

peut néanmoins proposer la remise de la peine d'emprisonnement. Si, dans la requête, on fait valoir l'honorabilité du sieur **Matti** et la flétrissure qui frapperait ses vieux jours s'il devait accomplir sa peine d'emprisonnement, d'un autre côté, il ne faut pas oublier que son honorabilité et son grand âge, précisément, auraient dû empêcher le présumé de compromettre gravement, par une calomnie aussi répréhensible qu'acharnée, la bonne réputation d'un de ses concitoyens tout aussi honorable que lui.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

8° **Crétin Julie**, veuve d'Alphonse, de Soulee, ouvrière de fabrique à Courfaivre, a été condamnée pour **infraction à la loi scolaire**, le 13 mars 1918, par le juge de police de Delémont, à quatre amendes de 3 fr., 6 fr., 12 fr. et 24 fr., en outre à des peines d'emprisonnement de 2 et 3 jours, et enfin à 16 fr. 10 de frais de l'Etat. L'enfant **Louise Crétin**, née en 1902, fille de la prénommée, manqua d'une façon continue l'école du 1^{er} avril jusqu'à fin décembre 1917. Les diverses dénonciations faites de ce chef par la commission d'école de Delémont furent toutes vidées par un seul et même jugement, celui du 13 mars 1918 précité, auquel la coupable se soumit sans autres formalités. — Dame **Crétin** présente aujourd'hui un recours en grâce. Elle fait valoir qu'elle avait placé sa fille durant l'année 1916 à Selzach (Soleure) pour y apprendre la langue allemande et que les personnes qui l'avaient en pension omirent de l'envoyer à l'école aussi en 1917, comme l'exigeait la loi bernoise. La recourante prétend n'avoir eu connaissance des faits qu'à la date où communication lui fut donnée des dénonciations formulées contre elle, et n'avoir en tout cas nullement eu l'intention de soustraire son enfant à l'école. Il est à remarquer que toutes les dénonciations datent du 1^{er} février 1918; c'est pourquoi elles ont toutes été liquidées en même temps par le juge; d'un rapport de l'inspecteur scolaire il appert d'autre part que la maîtresse de couture a intentionnellement omis de donner connaissance, à la commission d'école, de l'absence de l'enfant **Crétin**. Le conseil municipal de Delémont a délivré un bon certificat de conduite à la recourante. Elle élève très bien et sans aide ses quatre enfants. La Direction de l'instruction publique, pour ce qui la concerne, propose de faire une forte remise de la peine, et c'est aussi l'avis du Conseil-exécutif. On peut se demander si, au cas particulier, la peine d'emprisonnement a été infligée en conformité de l'art. 68 de la loi sur l'instruction primaire, ce dernier étant seulement applicable en cas de récidive, et la récidive elle-même n'existant qu'en cas de nouvelle infraction commise après qu'une première peine a été purgée.

En outre, les amendes doivent être considérées en soi comme trop fortes, vu les conditions de la coupable. Faire remise entière de la peine ne serait néanmoins pas justifié, car la recourante a vraiment par trop négligé la fréquentation scolaire de son enfant. Tout bien pesé, le Conseil-exécutif propose de réduire les amendes à 10 fr. en tout.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction des amendes à 10 fr.*

9° Aeschlimann, Ernest-Frédéric, de Langnau, né en 1894, ouvrier de fabrique à Rüderswilschachen, a été condamné par le juge au correctionnel de Signau, le 12 janvier 1916, à 5 jours de prison pour vol et, le 8 avril 1918, pour **dommages à la propriété et contravention à la loi sur la police des routes**, à 15 jours de la même peine. Pour la première condamnation, Aeschlimann avait été mis au bénéfice du sursis, avec temps d'épreuve de 4 ans; vu la seconde, le sursis dut être révoqué, ce qui fait que le pré-nommé a donc une peine de vingt jours en tout à purger. — Aeschlimann s'est rendu coupable de vol dans les circonstances suivantes: Son frère cadet et lui rencontrèrent sur la route de Zollbrück à Langnau le nommé Z., individu à l'ouïe dure et simple d'esprit. En peu de temps ils réussirent à lui enlever sa montre, puis ils firent comme si le sieur Z. l'avait perdue et l'aidèrent à la chercher afin de lui donner le change. Comme le juge le fait remarquer dans l'exposé des motifs de jugement, il s'agit ici, au fond, d'un cas peu grave de brigandage. Quant aux dommages à la propriété dont Aeschlimann se rendit en outre coupable, ils eurent pour théâtre la route de Goldbach à Rüderswil. Aeschlimann rentrait à la maison avec plusieurs garçons, venant de l'auberge. En chemin les jeunes gens essayèrent leurs forces sur une clôture établie par l'Etat au bord de la chaussée. Ils la brisèrent sur une longueur de 57 mètres et en jetèrent les débris sur la route. — Par l'intermédiaire de son avocat, Aeschlimann présente maintenant un recours en grâce, qui le dépeint en des termes émouvants comme un individu d'une imbécillité incurable. Des certificats scolaires et du livret de service du pré-nommé, il appert en effet que celui-ci est très faible d'esprit. Le vol lui-même prouve que cet individu sait néanmoins encore être assez intelligent, à l'occasion, pour son avantage personnel. En l'espèce, en tout cas, il montra une grande habileté à tirer tout le profit de la situation en faisant accroire, d'entente avec son frère cadet, que la montre du sieur Z. avait été perdue. D'après le dossier, d'autre part, Aeschlimann a eu une jeunesse plutôt triste; son éducation a été fortement négligée, et par conséquent il est digne de

compassion. Il ne saurait pour tout autant être fait remise entière de la peine, le juge n'ayant admis pas plus l'incapacité de discernement partielle que l'incapacité totale. Sans doute ce magistrat a-t-il eu l'impression que l'on reçoit en lisant le dossier, à savoir que le sieur Aeschlimann s'est fort bien rendu compte du caractère punissable de sa manière de faire. Il faut en revanche considérer, en faveur du recourant, que le cas pour lequel il s'est vu retirer le sursis est beaucoup moins grave que le vol. Il s'agit là, en effet, d'une simple mauvaise farce qui, objectivement, apparaît plus grave qu'elle ne l'est en fait. Dans ces conditions, et le recours Aeschlimann étant recommandé de tous côtés, il apparaît justifié de faire remise d'une partie de la peine; le Conseil-exécutif propose d'abaisser celle-ci à la moitié.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de la moitié de la peine.*

10° Krebs, Frédéric, né en 1884, boucher et chauffeur, de Rüeggisberg, en ce moment au pénitencier de Thorberg, a été condamné par la Cour d'assises du 2° Arrondissement, pour **vol qualifié** dans deux cas et **vol simple** dans un cas, à 2 ans de réclusion, dont à réduire 2 mois de détention préventive, et aux frais, se montant à 489 fr. 10. Krebs s'est rendu coupable de vol en s'emparant de 200 sacs vides, d'environ 80 sacs de son et de caroubes et d'environ 20 sacs d'avoine dans une grange de la maison Kehrli et Oeler, à Berne. Si le tribunal a désigné ce vol comme étant qualifié, c'est que Krebs avait déjà été condamné 3 fois pour un même délit, dont deux fois à de la réclusion. La mère du pré-nommé demande aujourd'hui qu'il soit fait remise du reste de la peine à son garçon. La requête est appuyée par la direction du pénitencier de Thorberg, vu la bonne conduite du pré-nommé. Il faut considérer, aussi, qu'avant sa dernière condamnation, Krebs avait eu pendant assez longtemps une conduite irréprochable. Cependant on ne peut lui faire remise entière de la peine, car il faut tenir compte des condamnations antérieures subies par le pré-nommé. Tout bien pesé, donc, le Conseil-exécutif propose de faire remise des trois derniers mois de la peine.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de 3 mois.*

11° Egger, Marie-Madeleine, née Ehret, veuve de Robert, tenancière du café «Bödeli» à Interlaken, a été condamnée le 22 août 1918 par le juge de police d'Interlaken, pour **contravention à la loi sur les auberges** et sur le commerce des boissons alcooliques et à l'ordonnance concernant la restriction du chauff-

fage et de l'éclairage, à 2 amendes de 60 fr. et 320 fr., au paiement d'un émolument de patente de 10 fr. et aux frais, se montant à 38 fr. 60. La femme Egger s'est rendue coupable des contraventions mentionnées ci-dessus par le fait que, dans la nuit du 24 au 25 mars 1918 (dimanche des Rameaux), elle servit à boire, dans une chambre de derrière de son auberge, à quelques internés à une heure et demie du matin. Comme la prénommée le dit elle-même dans son recours, les boissons consommées lui furent payées. Devant le tribunal elle chercha à se tirer d'affaire par des mensonges; mais les témoignages qu'elle invoquait n'ayant pas corroboré ses dires, elle finit par avouer. Dame Egger demande aujourd'hui qu'on lui fasse remise, du moins partiellement, des amendes. Du dossier, il appert qu'elle est tout-à-fait indigne d'une mesure de clémence. D'après le rapport de la commission de police d'Interlaken, l'auberge exploitée par la requérante laisse à désirer à maints égards. Cette autorité, ainsi que le conseil communal d'Interlaken et le préfet proposent le rejet du recours. Il se peut que la femme Egger soit dans des embarras financiers. Mais cette considération ne doit pas l'emporter sur le fait que, selon le dossier, ladite personne ne paraît pas digne d'intérêt. Le Conseil-exécutif propose donc le rejet du recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

12° **Bircher**, Benoit, né en 1869, de Küttigen (Argovie), tonnelier, domicilié en dernier lieu à Berne, actuellement au pénitencier de Witzwil, a été condamné le 27 octobre 1917 par la Chambre d'assises de la Cour suprême, pour vol, à 14 mois de réclusion, à une indemnité de 942 fr. à la partie civile Salvisberg et aux frais, se montant à 220 fr. 10. Bircher était employé comme tonnelier à la maison de vins Salvisberg, à Berne. Il trompa la confiance que son patron avait mise en lui en s'appropriant de grandes quantités de vin et d'autres boissons. Durant environ 5 ans il déroba plusieurs centaines de litres de vin, ouvert et en bouteilles, ainsi que diverses liqueurs, un grand nombre de bouteilles de Champagne vides et du savon. Il vendait les boissons, ou les buvait en compagnie de femmes de mœurs douteuses. Dans le recours en grâce qu'il présente maintenant, le prénommé invoque surtout le fait que sa famille se trouve dans la nécessité. Du rapport du directeur de Witzwil il appert que le requérant ne se préoccupe pas des siens autant qu'il veut bien le dire; par exemple, assistant pendant sa détention, à l'enterrement d'un membre de sa famille, accompagné d'un gardien, il ne manifesta guère son chagrin qu'en cherchant querelle et en réclamant toujours à boire. Au surplus, le directeur du pénitencier ne s'exprime pas favorablement sur le compte de cet individu et

propose qu'on lui fasse simplement remise du douzième de la peine. Aller plus loin serait injustifié, et c'est pourquoi le Conseil-exécutif propose de rejeter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

13° **Grützner**, Jeanne, née Gerber, née en 1869, de Kronenberg (Saxe), domiciliée à Berne, a été condamnée le 12 septembre 1917 par le juge de police de Berne, pour injures, à une amende de 15 fr. et aux frais, de 15 fr. 85. Dans la soirée du 21 août 1917, la prénommée a crié « bande de cochons » à deux agents de police qui faisaient leur tournée dans le quartier de la Lorraine, et cela sans aucun motif. Suivant le rapport, elle se servit encore d'un bon nombre d'autres expressions également injurieuses; ceci, cependant, ne put être prouvé faute d'aveux. La femme Grützner demande maintenant la remise de l'amende. Elle fait valoir qu'elle est veuve avec 3 enfants et qu'elle n'a d'autre aide que celle de la Société de secours de la colonie allemande de Berne. Des pièces de l'affaire et du recours en grâce, il ressort cependant que la femme Grützner pourrait se rendre la vie beaucoup plus supportable si elle réfrénait un peu sa mauvaise langue; il s'agit, paraît-il, d'une personne impertinente. Le directeur de la police municipale et le préfet de Berne proposent le rejet du recours. Cette proposition étant parfaitement justifiée, le Conseil-exécutif ne peut que s'y joindre.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

14° **Steiner**, Frieda, née Tanner, épouse de Jacob, d'Eriswil, née en 1888, domiciliée à Berne, a été condamnée par le juge de police de Berne, pour calomnie, à une amende de 20 fr. et aux frais, se montant à 3 fr. 50. La femme Steiner s'est rendue coupable du dit délit en ce sens que le 10 novembre 1917, elle avança devant témoins sans aucune raison et sous une forme tout à fait crue, qu'une voisine, pendant le service militaire de son mari, avait mené une mauvaise vie. La femme Steiner sollicite maintenant la remise de l'amende. Elle dit que son mari est estropié, que par suite elle doit seule pourvoir à l'entretien de la famille. Ceci est confirmé par le rapport de la police; la famille Steiner vit dans la pauvreté. La direction de la police municipale et le préfet font toutefois remarquer, avec raison, que ces circonstances ne peuvent motiver la grâce à elles seules. Si la femme Steiner ne trouve rien de mieux que de calomnier ses semblables, elle doit en supporter elle-même les consé-

quences; si pour se tirer d'affaire il suffisait à pareilles gens de venir implorer après coup la pitié de l'autorité, personne ne serait bientôt plus à l'abri de leurs méchancetés. A cela s'ajoute que la recourante n'a pas une bonne réputation. Il n'apparaît donc pas juste qu'on lui fasse remise même partielle de la peine. Le Conseil-exécutif propose donc de rejeter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

15° **Roth, Adolphe-André**, de Buchholterberg, né en 1892, horloger à Bienne, a été condamné le 3 mars 1916 par le juge au correctionnel de Bienne, pour dettes contractées à la légère, à cinq ans d'emprisonnement et à 20 fr. 65 de frais. Il bénéficia du sursis, à la condition toutefois de satisfaire le lésé — un tailleur — dans un délai de 6 mois; mais comme il ne s'était pas encore acquitté de cette obligation au mois de février dernier, le sursis fut révoqué. Le prénommé, qui menait une vie dissolue, devint peu à peu insolvable. A l'époque susmentionnée, il travaillait dans la fabrique de son père. Bien que celui-ci fût surchargé de commandes, Roth fils ne put se mettre à un travail suivi. Interpellé par le juge à ce sujet, il lui répondit à plusieurs reprises, d'une manière insolente, que cela ne regardait personne s'il travaillait ou pas, ajoutant que s'il lui plaisait de rester au lit le matin c'était son affaire. Bref il eut une attitude tout-à-fait éhontée. Les ouvrières du père déclarèrent au surplus, d'une manière unanime, que le fils Roth est un paresseux. Celui-ci, qui a déjà adressé en vain un recours en grâce au Grand Conseil lors de la dernière session, en présente maintenant un nouveau, dans lequel il allègue en substance que sa femme et son enfant ont été malades et que lui-même a dû faire beaucoup de service militaire. Le préfet de Bienne appuie vivement le recours; par contre les autorités communales en proposent le rejet. Suivant différents rapports venus de Bienne, Roth est toujours encore un fainéant. Le conseil communal remarque avec raison que si on fait acte de clémence à l'égard de Roth, celui-ci sera en quelque sorte encouragé dans ses mauvais penchants. Dans ces conditions, il y a lieu de repousser le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

16° **Frossard, Maria**, née Wullaume, née en 1873, tricoteuse à Courgenay, a été condamnée les 14 décembre 1917 et 26 avril 1918 par le juge de police de Porrentruy, pour infraction à la loi sur l'instruction primaire, à deux amendes de 24 fr. chacune et à 3 fr. 50 de frais en tout. L'enfant Alice Frossard a manqué 120 heures d'école sans excuse. Dans la même année

la mère avait déjà été punie de 3 amendes en raison des absences scolaires de la fillette. Dame Frossard demande aujourd'hui qu'on lui fasse remise des deux amendes susmentionnées. Elle allègue qu'elle doit travailler au dehors et que par conséquent, elle ne peut surveiller continuellement son enfant; il lui est d'ailleurs matériellement impossible de payer les amendes, étant secourue par la commune. Suivant le dossier, il s'agit, au cas particulier, d'une veuve qui serait digne de la clémence du Grand Conseil. D'autre part il appert également du dossier que la recourante a seulement un enfant en âge de fréquenter l'école, la fillette mentionnée plus haut. Il semble dès lors qu'elle aurait pu astreindre cette enfant à une fréquentation assidue de l'école. L'inspecteur scolaire du XII^e arrondissement se prononce pour le rejet du recours, attendu, dit-il, que la négligence des parents vis-à-vis de leurs enfants prend chaque jour des proportions plus grandes; la Direction de l'instruction publique se range à cet avis, tandis que le préfet propose de réduire l'amende à 15 fr. Le cas de la requérante apparaît comme étant grave. Les écoles du Jura, l'année dernière, n'ont pu accomplir leur tâche d'une manière régulière, attendu que les bâtiments scolaires ont été la plupart du temps occupés par la troupe. Si dans ces conditions les enfants manquent encore l'école durant la période pendant laquelle elle peut être tenue, il y a là un fait qui peut compromettre gravement l'éducation populaire. Les enfants de la femme Frossard ne pourront pas, sans une bonne instruction, s'en tirer dans la vie et resteront fatalement dans l'indigence. Il n'apparaît donc pas justifié en soi, de faire droit à la requête de la prénommée. Cependant, vu la situation précaire de celle-ci, on peut lui accorder un délai suffisant pour le paiement des amendes. C'est dans ce sens que le Conseil-exécutif propose de rejeter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

17° **Attinger, Anna-Rosa**, née Suter, femme de Jacob, de Seebach, en ce moment cuisinière de cantine aux tourbières d'Hagneck, a été condamnée le 28 février 1918 par le juge au correctionnel de Berne, pour vol, à trois mois de détention correctionnelle commués en 45 jours de détention cellulaire. La femme Attinger s'est rendue coupable du dit délit en dérobant dans une mansarde du bâtiment No. 25 de l'Effingerstrasse, à Berne, des vêtements d'homme d'une valeur supérieure à 30 fr. mais inférieure à 300 fr. Elle demande aujourd'hui qu'on lui fasse remise de la peine, en disant qu'elle a trouvé une bonne place de cuisinière, à laquelle elle voue tous ses soins. Les dires de la femme Attinger sont confirmés par les renseignements pris. Cette personne, dont la conduite est bonne, est chargée

d'encaisser les pensions que paient les ouvriers des susdites tourbières; aux dires du préfet, elle remet toujours ponctuellement cet argent. Dans son recours, dame Attinger allègue aussi qu'elle est malade, qu'elle a eu une vie difficile et qu'elle ne pourrait plus supporter aujourd'hui aucune peine d'emprisonnement. Un certificat médical atteste, en effet, que la requérante souffre de crampes d'estomac et est sujette à des vomissements, à quoi s'ajoute une grande nervosité et de la dépression morale. Tous ces faits parlent en faveur de la requérante. Cependant une remise entière de la peine ne semble pas justifiée, car la femme Attinger a déjà été condamnée par 2 fois. En janvier 1913 elle a été punie, pour détournement, de 8 jours de prison, et bientôt après pour vol, de 3 mois de détention correctionnelle commués en 45 jours de détention cellulaire. Il faut d'autre part tenir compte dans une certaine mesure du bon certificat de moralité qui est délivré aujourd'hui à dame Attinger, ainsi que de l'état de santé de celle-ci. Tout bien considéré, il paraît justifié de réduire la peine d'emprisonnement à 8 jours et, en outre, de surseoir à l'exécution jusqu'au 1^{er} novembre, date à laquelle les travaux aux tourbières seront probablement suspendus.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de la peine à 8 jours et renvoi de l'exécution au 1^{er} novembre 1918.*

18° Andres, Gottfried, de Barga, né en 1890, carrier à Niederscherli, a été condamné le 4 juin 1918 par le juge au correctionnel de Berne, pour **infraction à l'interdiction des auberges**, à 2 jours de prison et aux frais se montant à 10 fr. Andres s'était vu interdire les auberges pour non-paiement de la taxe militaire. En dépit de cette défense, il fut trouvé consommant un verre de bière dans un restaurant. Andres fit valoir devant le juge qu'il avait payé après coup sa taxe militaire, et par conséquent qu'il avait de nouveau le droit de fréquenter les auberges. Cette circonstance ne parut cependant pas suffisante pour l'absoudre. Andres n'avait pas de casier judiciaire; sa réputation est bonne. Les autorités communales de Niederscherli appuient le recours. Le préfet propose la commutation de la peine d'emprisonnement en 10 fr. d'amende, mais à la condition que le requérant paie aussi les frais. Bien que l'excuse invoquée par Andres devant le juge ne soit pas concluante, il paraît juste d'admettre la bonne foi du présumé. Si Andres avait recouru contre le jugement et payé sa taxe militaire avant que l'affaire ait été vidée en instance supérieure, il aurait été acquitté, conformément à l'usage. S'il n'a pas interjeté appel, il ne faut pas qu'il en pâtisse aujourd'hui. Le Conseil-exécutif propose donc la commutation de

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1918.

la peine d'emprisonnement en 10 fr. d'amende, mais, ainsi que le préfet l'a proposé, sous réserve que le requérant paiera aussi, dans le délai, les frais de tribunal.

Proposition du Conseil-exécutif: *Commutation de la peine d'emprisonnement en 10 fr. d'amende.*

19° et 20° Moll, Emile, de Lostorf (Soleure), né en 1886, palefrenier à Thoune, et Luginbühl, Suzanne-Louise, de Aeschi, née en 1888, horlogère à Delémont, ont été condamnés le 27 mars 1918 par le juge au correctionnel de Delémont, pour **concubinage**, à un jour d'emprisonnement et solidairement aux frais, se montant à 4 fr. 80. Les deux présumés se rendirent coupables dudit délit par le fait qu'ils vécurent ensemble maritalement à Delémont. Moll demande aujourd'hui qu'on lui fasse remise de la peine. Il allègue que le délai d'attente à lui imposé lors de son divorce ne lui permet pas encore de se remarier, mais qu'il ne manquera pas d'épouser son amie Luginbühl. Cette circonstance ne constitue cependant pas, en soi, un motif suffisant d'accorder la grâce. Le préfet de Delémont propose le rejet du recours. Il fait remarquer que Moll, durant son séjour à Delémont, a été impliqué dans une affaire de vol. L'amie du présumé invoque les mêmes motifs. Moll n'avait pas d'argent pour passer la nuit et était donc obligé de coucher chez elle. Il l'épousera certainement, dit-elle, car il y a déjà 3 ans qu'il est son ami. De toute l'affaire se dégage l'impression que c'est la fille Luginbühl qui a causé la dissolution du premier mariage de Moll. On ne saurait donc faire acte de clémence et le Conseil-exécutif propose de rejeter le recours tant pour Moll que pour la fille Luginbühl.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

21° Stalder, Charles, né en 1881, agriculteur à Hoh-tannen près de Wynigen, a été condamné le 17 mai 1918 par le juge au correctionnel de Trachselwald, pour **faux en écriture privée**, à 5 mois de détention correctionnelle, commués en 75 jours de détention cellulaire, et aux frais se montant à 439 fr. 85, ainsi qu'à la privation des droits civiques pour deux ans. Le 5 octobre 1917, le présumé fit charger à Häusern-moss une certaine quantité de pommes de terre pour le syndicat agricole de Walterswil. Auparavant il avait fait peser la marchandise par l'aubergiste de l'endroit, dame Herrmann, qui lui délivra un bulletin y relatif, en deux doubles dont elle conserva l'un et remit l'autre

à Stalder, à l'intention du caissier du syndicat et afin qu'il pût se faire payer les pommes de terre. Tôt après on constata que sur le double présenté par Stalder au caissier du syndicat se trouvaient inscrits 1000 kg. de plus que sur celui qui était resté entre les mains de la peseuse, M^{me} Herrmann, en ce sens que sur le premier il y avait « 3010 » et sur le dernier « 2010 ». On remarquait d'emblée très nettement que le « 3 » avait été écrit après coup. M^{me} Herrmann affirma cependant avoir établi les deux bulletins absolument de la même manière. Stalder fut invité à s'expliquer. Suivant différents témoignages il était visiblement décontenancé; il rendit immédiatement la somme de 140 fr. qu'il avait perçue de trop sur le vu du bulletin modifié. Devant le juge, Stalder nia obstinément toute fraude. Dans sa première audience, le tribunal appelé à s'occuper du cas ordonna une expertise en écriture. Mais quelques jours après le prévenu se présenta au château de Trachselwald et, d'un air repentant, avoua le faux sans ambages. Dans l'audience qui eut lieu ensuite, il recommença néanmoins de nier d'une façon vraiment stupide, en déclarant n'avoir fait ses premiers aveux que par crainte des frais qu'on lui aurait imposés. Vu toutes ces circonstances aggravantes, le tribunal prononça une peine sévère. Le condamné demande aujourd'hui qu'elle lui soit remise tout au moins en partie. Il conteste encore avoir commis le faux à lui imputé, disant en outre que pour le cas où on admettrait quand même sa culpabilité, il y aurait lieu d'attribuer les faits à une simple inattention de sa part. Stalder cherche aussi à faire croire qu'il exploite avec son frère une ferme surchargée d'hypothèques et tire argument du fait qu'il a rendu spontanément les 140 fr. perçus en trop. Du dossier, il ne ressort absolument rien qui parle en faveur du requérant. Si, selon les dires des autorités communales de Wynigen, Stalder jouissait ci-devant d'une bonne réputation, cela prouve seulement jusqu'à quel point le prénommé sait cacher ses mauvais penchants. Quand on pense aux hauts prix des pommes de terre l'automne dernier, on trouve qu'il était moins que jamais nécessaire que les paysans se procurent de l'argent en fraudant les acheteurs; aussi le délit de Stalder apparaît-il comme très bas. L'attitude éhontée de cet individu devant le tribunal laisse au surplus l'impression que Stalder n'a pas toujours eu pour la vérité autant d'amour qu'on veut bien le dire dans le certificat de moralité. Le recours de Stalder est recommandé vivement par le conseil communal de Wynigen, qui confirme son dit certificat concernant cet individu. Le préfet de Trachselwald, lui, propose le rejet du recours. Il se base sur l'attitude du recourant devant le tribunal, sur le fait qu'il a d'abord fait des aveux et qu'ensuite il s'est rétracté, et enfin sur ce qu'à l'heure actuelle encore, il s'obstine à nier. Le recourant n'est pas du tout chargé de dettes, ainsi qu'il le veut faire accroire; suivant les renseignements pris, la fortune

nette qu'il possède en commun avec son frère s'élève à 20,000 fr. Vu toutes ces circonstances, il faut considérer Stalder comme absolument indigne de clémence et c'est pourquoi le Conseil-exécutif propose le rejet du recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

22^e Roth, Gottlieb-Félix, de Grindelwald, né en 1877, cocher et ouvrier, en ce moment au pénitencier de Thorberg, a été condamné le 7 janvier 1915 par la Chambre des assises de la Cour suprême, pour vol qualifié dans 11 cas, le montant des vols dépassant 100 fr., à 4 ans de réclusion et aux frais. Roth, qui avait déjà été condamné plusieurs fois pour vol, dont une à de la réclusion, a soustrait, surtout de nuit, différents objets dans des lieux clos ou non; il s'agissait notamment de denrées alimentaires, d'outils, de vêtements, de bois et aussi de quelques lapins. En ce qui concerne le vol de denrées alimentaires, on pourrait croire que Roth voulait accumuler des vivres à cause de la situation économique; dans d'autres cas, en revanche, il s'appropriait de choses qui n'avaient rien à faire avec les besoins de sa famille. Roth demande, pour la seconde fois cette année, qu'on lui fasse remise du reste de sa peine, qui se trouvera complètement purgée le 7 janvier 1919. Comme dans son premier recours, il insiste sur le fait qu'on n'a pas tenu compte de sa longue détention préventive et déclare demander la grâce surtout à cause de sa famille, qui vit dans une grande indigence. D'après les renseignements pris, cette situation n'est cependant pas aussi mauvaise qu'on veut bien le dire, la femme ayant il est vrai de la peine à s'en tirer vu les circonstances. Comme il est dit plus haut, Roth a déjà subi plusieurs condamnations pour vol. En revanche il n'est pas de ceux qui emploieraient des moyens allant jusqu'au crime pour arriver à leurs fins. Sa requête fourmille de propos religieux. Le directeur du pénitencier le dépeint comme un hypocrite et un intrigant. D'autre part, si les faits opposés au prénommé lors de son premier recours sont demeurés les mêmes, il faut en revanche tenir compte de la situation de sa famille. Dame Roth déclare aimer encore toujours son mari et promet de faire tout son possible pour le remettre dans la bonne voie. Cette circonstance, à laquelle s'ajoute celle qu'on n'a effectivement pas tenu compte de la détention préventive subie par Roth, justifie la remise des trois derniers mois, ce dont le Conseil-exécutif fait la proposition.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise des trois derniers mois.*

23° **Friedli, Otto**, de Lützelflüh, né en 1897, fromager et domestique, sans domicile, actuellement au pénitencier de Witzwil, a été condamné le 29 juin 1917 par le tribunal correctionnel d'Interlaken, pour **vol simple**, à 2 mois de détention correctionnelle comme peine additionnelle à une condamnation à 6 jours de prison infligée par le juge de police de Berne au pré-nommé pour **escroquerie et abus de confiance**. Le 27 mai 1918, d'autre part, Friedli a été condamné par le tribunal correctionnel de Berne, pour **vol**, à une peine additionnelle de 3 mois de détention dans une maison de correction. Il avait été mis au bénéfice du sursis pour la peine infligée par le tribunal d'Interlaken; le sursis dut être révoqué par suite de la condamnation correctionnelle prononcée à Berne, de sorte que Friedli a maintenant 5 mois de détention à purger. Le pré-nommé s'est rendu coupable de vol en dérochant à son patron, à Interlaken, une certaine quantité d'étain, ainsi qu'un appareil photographique qui se trouvait dans une cave à Berne. Friedli demande qu'on lui fasse remise du reste de la peine. Le directeur du pénitencier propose cependant le rejet du recours, attendu que Friedli n'en est pas à sa première condamnation et que dans les cas susmentionnés il a agi avec une grande légèreté. Du dossier, il ressort effectivement que Friedli a commis ses larcins d'une manière tout à fait dénuée de conscience. Comme il n'y a d'autre part aucun motif particulier pour la prise en considération du recours, le Conseil-exécutif propose de rejeter celui-ci.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

24° **Frutiger, Marguerite**, née Mühlemann, de Böningen, née en 1875, tenancière de l'auberge « Schweizerhof » à Wengen, a été condamnée le 4 janvier 1918 par le juge de police d'Interlaken, pour **contravention à la loi sur les auberges et le commerce des boissons alcooliques**, à une amende de 50 fr., au paiement d'un émolument de patente de 20 fr. et aux frais, se montant à 3 fr. 80. La femme Frutiger a exploité son établissement sans être en possession d'une patente. Dans le recours qu'elle présente maintenant elle dit qu'elle avait adressé déjà en octobre 1917 au conseil communal de Lauterbrunnen une demande en permis d'exploitation pour l'hiver 1917-18. Cette requête est apparemment restée en souffrance; mais comme tous les hivers précédents elle avait obtenu la patente sollicitée, dame Frutiger crut cette fois-ci ne pas se mettre en contravention si elle maintenait ouverte son auberge en attendant que le permis lui fût délivré. Suivant différents rapports, les dires de la recourante concordent avec les faits. Du dossier, il ressort que le juge aurait prononcé une peine plus faible si la loi le

lui avait permis. Le recours est recommandé par le conseil communal de Lauterbrunnen et par le préfet d'Interlaken. Suivant le rapport de la Direction de l'intérieur, la femme Frutiger a obtenu après coup la patente pour l'hiver 1917-18. Il est indiqué, dans ces conditions, de faire remise d'une partie de l'amende, en quoi le chiffre de 20 fr. paraît justifié. La femme Frutiger, qui est veuve, et qui tient l'auberge pour subvenir à son entretien et à celui de ses enfants, aura d'ailleurs encore à payer 20 fr. d'émolument de patente et les frais du tribunal, ce qui constitue une punition suffisante.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de l'amende à 20 francs.*

25° **Ruetsch, Arthur**, né en 1886, de Duggingen, ex-receveur de district à Laufon, actuellement au pénitencier de Witzwil, a été condamné le 18 mars dernier par la Cour d'assises, pour **abus de confiance qualifié**, déduction faite de sept mois de prison préventive, à onze mois de détention correctionnelle, à 22,497 fr. 44 de dommages-intérêts en faveur de l'Etat, aux frais, se montant à 954 fr. 45, et, en outre, à la privation des droits civiques pendant deux ans. En sa qualité de receveur de district, le sieur Ruetsch avait encaissé 219 créances de l'Etat et au lieu de verser l'argent dans la caisse de la recette il l'avait gardé pour lui. Vu que le pré-nommé n'avait jamais été assermenté comme receveur de district — la chose était en tout cas douteuse — on ne put lui appliquer l'art. 92 du code pénal et il fut reconnu coupable d'abus de confiance selon l'art. 220. Les sommes détournées faisaient un montant total de 22,497 fr. 44. — Ruetsch demande aujourd'hui qu'il lui soit fait remise du reste de sa peine, en invoquant notamment son état de santé. Il appert d'un certificat du médecin du pénitencier que Ruetsch est atteint de neurasthénie et qu'il a maigri considérablement depuis qu'il est à Witzwil. Le directeur de l'établissement déclare en revanche que Ruetsch se porte mieux depuis qu'il travaille aux champs. Ruetsch s'est toujours conduit de façon exemplaire au pénitencier. Il apparaît cependant prématuré de le gracier maintenant déjà. Son passage à la recette du district de Laufon fut marqué par une suite ininterrompue de mensonges et de tromperies. Pendant l'instruction, ou bien il niait les faits qui lui étaient reprochés, ou bien il se taisait. Il n'a jamais avoué franchement ses fautes. Le juge d'instruction fut obligé d'entendre de nombreux témoins pour pouvoir apporter la preuve du délit, alors que Ruetsch aurait pu simplifier l'instruction en fournissant des renseignements exacts et aurait abrégé de ce fait la durée de sa détention préventive. Lorsque la Direction des finances envoya à Laufon un fonc-

tionnaire pour vérifier la comptabilité de Ruetsch et, si possible, la mettre en ordre, celui-ci ne prit non seulement pas la peine de s'occuper sérieusement de la chose mais il n'hésita pas à entraver les recherches du fonctionnaire et même à lui rendre la tâche impossible. Au cours de l'instruction, le prévenu chercha constamment à rejeter la faute sur son prédécesseur, soit sur son propre frère. Tout cela indique que Ruetsch n'avait pour ainsi dire plus aucun scrupule quand on mit enfin un terme à ses malversations. Le recourant n'a pas encore suffisamment expié son délit. Il a gravement compromis la confiance que le peuple doit avoir dans ses autorités et ce n'est pas en se montrant clément envers des individus comme lui qu'on fera renaître cette confiance. Si Ruetsch ne touchait de l'Etat qu'un petit traitement, il aurait dû, dès que ce traitement en lui suffisait plus, donner sa démission et se chercher une autre situation. Quand le recourant allègue qu'il ne comprenait rien à la comptabilité d'une recette de district, c'est là un reproche qui se retourne contre lui-même. Le recours de Ruetsch paraît donc tout à fait prématuré et le Conseil-exécutif propose de l'écarter.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

26° Feller, Robert, de Gessenay, né en 1900, polisseur à Bienne, a été condamné le 20 juillet 1918 par le tribunal correctionnel de Nidau, pour **vol simple** dans deux cas et **incitation à faux témoignage devant le tribunal**, à 5 mois de détention correctionnelle, à purger dans la maison de discipline de Trachselwald. Feller a volé près de l'île de St-Pierre, une barque à rames qu'il repeignit ensuite d'une autre couleur pour dissimuler son larcin. A Bienne, il se rendit coupable de vol en s'emparant de deux lapins. Dans le premier cas, il réussit à influencer un témoin à charge, en lui promettant une paire de souliers s'il déposait à son avantage. Il en fut effectivement ainsi et le témoin suborné obtint les souliers. Mais plus tard la chose vint au jour, de par l'aveu du témoin; celui-ci fut alors puni pour faux témoignage et Feller pour incitation à ce délit. Le prénommé demande aujourd'hui qu'on lui fasse grâce. Le préfet de Nidau recommande le recours, mais seulement en ce sens qu'il y aurait lieu de surseoir à l'exécution de la peine et de mettre Feller sous patronage. Le recours est, d'autre part, recommandé par le conseil communal de Bienne. Le patron actuel de Feller délivre un bon certificat à ce dernier. S'il est certain qu'un séjour forcé à Trachselwald aurait une bonne influence sur Feller, on peut néanmoins se montrer clément dans une certaine mesure. La grâce ne se justifierait pas, mais, conformément à la proposition du préfet de Nidau, il paraît

indiqué de surseoir à l'exécution de la peine et de mettre Feller sous patronage. C'est dans ce sens que le Conseil-exécutif propose de liquider le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejeter le recours, mais surseoir à l'exécution de la peine avec mise sous patronage.

27° Meyer, Ferdinand, de Teuffenthal, né en 1873, maître-vitrier à Berne, a été condamné par le juge de police de Berne, les 27 décembre 1917 et 24 janvier 1918, pour **contravention à la loi scolaire**, à 2 amendes de 3 fr. chacune et à 7 fr. de frais. Durant l'été 1917, le sieur Meyer n'a pas fait suivre régulièrement l'école à sa fille, née en 1903, qui se trouvait à Gorgier (canton de Neuchâtel). Comme il ressort du certificat scolaire se trouvant dans le dossier, la jeune fille n'a pris que des leçons de français. Les autorités scolaires déclarèrent unanimement que cette fréquentation des cours de français ne suffisait pas, du moment que l'enfant était encore astreinte à l'école primaire, et que par conséquent il y avait contravention à la loi. Meyer demande qu'on lui fasse remise des deux amendes. Il prétend encore aujourd'hui avoir été puni injustement. Mais ceci n'est aucunement le cas, ainsi qu'il ressort du dossier. Il n'y a par ailleurs aucun motif de faire remise totale ou partielle de la peine, et c'est pourquoi le Conseil-exécutif propose de rejeter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

28° Gertsch, Emma, de Lauterbrunnen, née en 1896, tailleur pour dames, en dernier lieu domiciliée à Widerswil, en ce moment au pénitencier d'Hindelbank, a été condamnée le 27 février 1918 par le tribunal correctionnel d'Interlaken, pour **vol simple** dans 3 cas, pour **escroquerie**, **abandon malicieux** et **contravention à l'ordonnance concernant le contrôle des étrangers dans les hôtelleries**, à une peine additionnelle de 6 mois de détention correctionnelle. Cette personne avait déjà été condamnée le 3 décembre 1917 à 30 jours de prison par le juge au correctionnel d'Interlaken pour escroquerie et abus de confiance, peine qu'elle purgea avant celle qu'elle subit présentement au pénitencier d'Hindelbank. — La fille Gertsch a volé chez une femme à Interlaken, où elle était en journée, une montre en or. Dans une autre maison elle s'empara d'une blouse en soie blanche et d'un tricot; plus tard, en service à Oberhofen dans une pension, elle s'appropriâ une paire de caleçons et une sous-taille. En automne 1917, demoiselle Gertsch, qui

était enceinte, se rendit à l'hôpital de district d'Interlaken pour y faire ses couches. Là, elle donna de fausses indications sur sa situation financière et obtint une chambre privée. Quand elle put se relever, elle quitta un beau jour l'hôpital sous prétexte qu'elle voulait acheter une poussette pour son enfant. Elle ne reparut plus à l'établissement. Ses fausses indications sur sa capacité de paiement constituaient une escroquerie et sa fuite de l'hôpital un abandon malicieux à l'égard de son enfant. Par la suite, la fille Gertsch rôda dans le pays, ayant de nombreuses liaisons amoureuses et menant une vie très agitée. Le 20 janvier 1918, elle descendit à Grindelwald à l'Hôtel national, où elle signa sous un faux nom au registre des hôtes, enfreignant ainsi les prescriptions de l'ordonnance sur le contrôle des étrangers. Cette personne demande aujourd'hui qu'on lui fasse remise d'une partie de sa peine. Le directeur du pénitencier lui délivre un bon certificat. Ceci pourrait parler en sa faveur. Mais il faut considérer que demoiselle Gertsch avait déjà un casier judiciaire avant la condamnation qu'elle purge actuellement. La prénommée a commis tous ces délits de septembre à décembre 1917. Dans cette période, la fille Gertsch s'est conduite en général de telle manière qu'elle ne paraît plus digne de clémence. Du dossier, il ressort d'ailleurs qu'elle est tombée fort bas au point de vue des mœurs. Tout ce qu'on peut espérer encore, est que son internement l'amendera quelque peu. Aussi le Conseil-exécutif propose-t-il de rejeter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

29° **Thomi, Jean**, né en 1880, d'Oberbourg, en dernier lieu journalier à Wolhusen, actuellement au pénitencier de Thorberg, a été condamné le 14 juillet 1917 par la Chambre des assises, pour incendie, à 5 1/2 ans de réclusion. Les 10 et 19 mai 1911, le prénommé a mis le feu à la grange, et ensuite à la maison d'habitation du sieur Christian Niederhäuser, à Alchenflüh près de Kirchberg. La grange fut réduite en cendres. Quant à la maison d'habitation, en revanche, le feu, qui avait été allumé à l'escalier supérieur, put être éteint à temps; cependant ici aussi il y avait crime d'incendie aux termes du code pénal. Dans l'instruction ouverte en 1911, Thomi, soupçonné, nia obstinément; il ne se fit même pas faute d'accuser à répétitions fois un innocent. On put cependant rassembler des preuves écrasantes contre lui. Thomi avait en effet reçu le jour avant le second incendie une carte postale contenant des menaces. Or, l'expertise d'écriture ordonnée par l'autorité judiciaire démontra d'une façon formelle que Thomi lui-même avait écrit la carte. Malgré les graves indices à charge, les jurés acquittèrent cet individu; il fut cependant condamné

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1918.

à 30 jours de prison pour tentative d'escroquerie, à raison des faits suivants: avant le second incendie, il avait caché une corbeille de linge, dans le but de faire accroire qu'elle avait été brûlée et de s'en faire ainsi indemniser par l'Etablissement d'assurance. Il est à remarquer que Thomi alluma les deux incendies par pure cupidité; il voulait paraît-il récupérer l'argent qu'il avait dépensé pour de gros achats de meubles. En janvier 1917, enfin, Thomi s'avoua coupable devant le juge d'instruction. Ayant demandé d'entrer dans une secte religieuse, on lui avait déclaré qu'il serait accepté seulement s'il était en règle avec sa conscience, et c'est pourquoi il alla trouver le juge. — Le tuteur des enfants et la femme de Thomi demandent qu'on fasse grâce au prénommé du reste de sa peine. Le conseil communal de Wolhusen, où la femme et les enfants de Thomi habitent, recommande le recours. Par contre, le directeur du pénitencier propose de l'écarter, non pas pour cause de mauvaise conduite de Thomi, mais parce que, sur 5 1/2 ans, celui-ci a à peine purgé une année de son temps. Il est à retenir que le tribunal dans ses considérants, vu la vigueur extrême des dispositions légales appliquées à Thomi, propose de grâcier celui-ci après 3 ans de détention. Il n'y a donc aujourd'hui encore aucun motif de faire grâce. Au surplus, d'après le caractère du cas Thomi n'apparaît pas comme digne de clémence. Ses mensonges obstinés dans la première procédure et le fait qu'il eut le courage d'accuser un innocent, savoir le propriétaire même de la maison à laquelle il mit le feu, rendent son crime particulièrement grave. Le simple fait que Thomi a voulu trouver la « paix intérieure » n'est absolument pas suffisant. Le recours n'étant donc pas fondé, le Conseil-exécutif en propose le rejet.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

30° **Blaser, née Häusler, Elisabeth**, femme de Christian, de Langnau, née en 1885, actuellement au pénitencier de Hindelbank, a été condamnée le 5 janvier 1918 par la cour d'assises de la Cour suprême, pour incendie, à cinq ans de réclusion. Le 6 avril 1916 la prénommée avait mis le feu dans le galetas d'une maison de Berne, où, à cette époque, elle faisait le ménage d'un sieur Kasteler, vannier. Celui-ci exerçait, paraît-il, une influence néfaste sur la prénommée. Cette dernière s'adonnait à la boisson. Très souvent, Kasteler la battait et l'insultait. Ce fut le cas notamment le 6 avril à midi. Ce jour-là il la brutalisa tout particulièrement et la mit à la porte. Extrêmement excitée, dame Blaser conçut immédiatement l'idée de se venger. Elle se rendit au galetas, où se trouvaient des effets appartenant à Kasteler, alluma une petite lampe à pétrole sans verre, la

plâça sous une natte de roseaux appartenant à Kasteler, puis quitta en hâte la maison. Le feu prit bientôt de grandes proportions et causa un dommage considérable au grenier et à la maison voisine. Il ne fut pas possible à l'époque d'établir les causes de l'incendie. Ce n'est qu'à la fin de 1917 qu'on porta plainte contre dame Blaser, qui en différents endroits, avait déclaré elle-même avoir mis le feu à la maison. Devant la police, elle commença toutefois par nier énergiquement, mais finit par faire des aveux complets. Elle alléguait qu'elle avait bien voulu causer du dommage au sieur Kasteler mais n'avait pas pensé que le feu prendrait d'aussi grandes proportions. La Cour d'assises estima néanmoins qu'elle tombait sous le coup de l'art. 189 du code pénal et la condamna au minimum de la peine, soit à cinq ans de réclusion. Dans ses considérants, toutefois, la Cour fit remarquer qu'elle aurait prononcé une condamnation moins forte si la loi l'avait permis et elle recommandait qu'une partie de la peine fût remise le moment venu par voie de grâce. — Dame Blaser demande aujourd'hui par l'intermédiaire de son ancien avocat que son temps soit réduit à une année. Le préfet de Berne et le directeur de la police proposent

de réduire cet temps de moitié. L'acte imputé à la recourante a manifestement été commis sous l'empire de la colère et n'est aucunement comparable à ces nombreux cas d'incendie par cupidité que l'art. 192 du code pénal punit moins sévèrement. Il apparaît donc justifié, au cas particulier, de réduire la peine, que la lettre même de la loi exigeait rigoureuse. Il convient de noter, aussi, que la recourante s'est mariée peu après avoir commis son acte et qu'elle tenait convenablement son ménage. Sa conduite à Hindelbank est de même satisfaisante. Il ne peut cependant être question de réduire la peine à une année, car l'acte de dame Blaser aurait pu, selon le cas, avoir des conséquences très graves. L'incendie ainsi allumé dans un quartier aussi peuplé, aurait pu causer une terrible catastrophe; s'il a pu être maîtrisé, c'est à l'intervention énergique des pompiers qu'on le doit. Les crimes d'incendie doivent, au surplus, être réprimés sévèrement. C'est pourquoi le Conseil-exécutif propose de réduire la peine seulement de moitié.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de la peine à 2½ ans de réclusion.*

